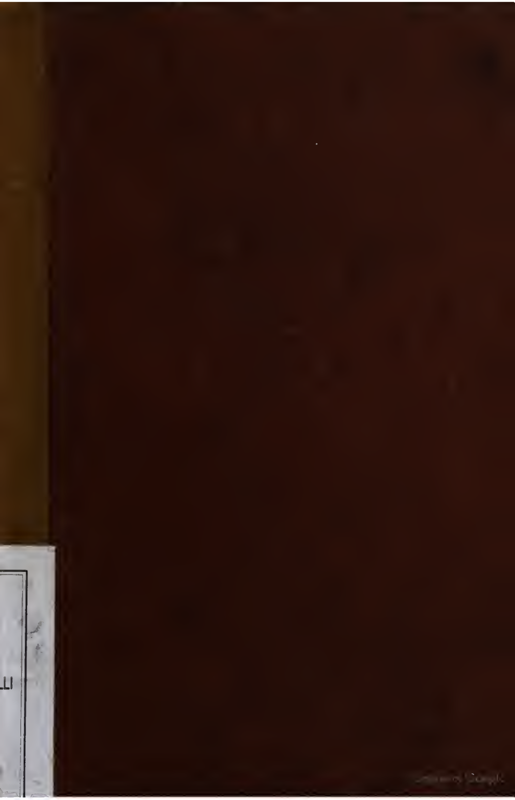
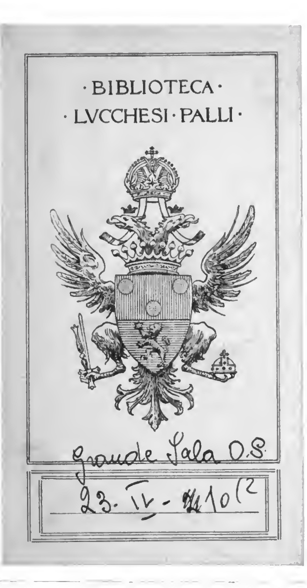

LLI


· BIBLIOTECA ·
· LVCCHESI · PALLI ·

III 23 IV 10(2

ÉTUDES

SUR

L'ANGLETERRE.

CORBEIL. — IMPRIMERIE DE CRÉTÉ.

ÉTUDES

SUR

L'ANGLETERRE

PAR

M. LÉON FAUCHER.

TOME SECOND.





PARIS,

LIBRAIRIE DE GUILLAUMIN,

Éditeur du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes,

du Dictionnaire du commerce et des marchandises etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1845

ÉTUDES

SUR L'ANGLETERRE.

LEEDS.

I

Après le comté de Lancastre, le district manufacturier le plus riche et le plus important de l'Angleterre est la partie occidentale (*west-riding*) du comté d'York. Le comté d'York figure lui-même comme une sorte de royaume dans l'empire britannique; c'est l'abrégé (1), ou, si

(1) « *Yorkshire presents an epitome of the whole kingdom.* » (Mac'culloch's *Statistical illustrations.*)

l'on veut, l'image du pays tout entier. Son étendue (1) l'a fait diviser en trois grandes provinces, dont chacune a un lord lieutenant et envoie deux représentants à la chambre des communes. A l'endroit où se rencontrent les limites de ces provinces, la ville d'York avec sa banlieue (*city and ainstey*) forme un district central assez semblable au département de la Seine ou au comté non moins microscopique de Middlesex. La réforme municipale a dépouillé York de son lord-maire, de ses huit chambellans, de sa chambre haute et de sa chambre basse, vain et vénérable simulacre de gouvernement; mais, après avoir cessé d'être une métropole politique, cette ville est encore une métropole religieuse et un des quartiers-généraux de l'aristocratie.

Dans le comté d'York, la nature et la société présentent les mêmes contrastes. On y trouve tous les sols et presque tous les climats. Les districts de l'ouest sont principalement industriels, ceux de l'est exclusivement agricoles: dans les premiers, chaque halte est marquée par une ville; dans les seconds, vous ne rencontrez que des hameaux. A l'ouest et au nord, la propriété peut paraître très divisée, eu égard au reste de l'Angleterre; à l'est, au contraire, la terre appartient à un petit nombre de familles qui possèdent ces vastes domaines et se les trans-

(1) 3,669,150 *statute acres.*

mettent de génération en génération. Plus on approche des montagnes du Lancastre, plus les hommes ont le sentiment de leur indépendance et de leur dignité; mais dans la partie orientale du *Yorkshire*, un grand propriétaire, n'accordant jamais de baux à ses fermiers, dispose absolument de leur existence: il les mène au vote, comme autrefois le baron féodal conduisait ses vassaux au combat. Pour achever le tableau, la différence est tout aussi radicale dans les cultes: les sectes dissidentes ont envahi les villes de l'ouest, tandis que la population des campagnes relève généralement de l'église établie.

Dans le comté de Lancastre, les traces des temps historiques ont disparu sous la végétation luxuriante des manufactures; tout y est de récente formation. Ce qui distingue au contraire le comté d'York, c'est qu'il met perpétuellement le présent en regard du passé, et les rend, pour ainsi dire, contemporains. Deux chemins de fer percent les remparts qui arrêtèrent Fairfax, et pénètrent avec tout leur mouvement dans cette paisible capitale, qui semblait ne devoir plus être que la terre promise des antiquaires. Au pied du château bâti par Guillaume-le-Conquérant, vous pouvez évoquer l'histoire de sept siècles, les invasions écossaises repoussées par des armées de prêtres, les guerres des roses et les dernières batailles des Stuarts, puis, quelques heures après, vous

transporter à Leeds ou à Sheffield pour vivre de la vie active, au milieu des prodiges tout aussi imposants de l'industrie. Vous venez d'admirer la cathédrale d'York, cette merveille du monde chrétien, dans laquelle l'élégance et la grâce infinie des détails le disputent à la grandeur de l'ensemble, et vous vous trouvez en face de la manufacture vraiment monumentale de M. Marshall à Holbeck, ce bâtiment qui a les dimensions d'une église (1), où mille ouvriers travaillent dans une salle autour de deux mille métiers, où le mouvement est donné par deux machines de cent chevaux chacune, et où le manufacturier, prenant à cœur la santé des ouvriers autant que la perfection des produits, emploie une troisième machine à renouveler du matin au soir l'air que l'on respire dans son immense atelier.

La partie occidentale du comté d'York continue le Lancashire ; elle offre, bien que sur une moindre échelle, les mêmes avantages à l'industrie. Les gîtes houillers, les cours d'eau, les moyens de communication, les capitaux, rien n'y manque de ce qui constitue les éléments essentiels du travail ; ces éléments sont mis en œuvre par une population nombreuse et active : en 1841, le *West-Riding* comptait 1, 154,101 habitants (2). Du reste, l'industrie

(1) 65 1/2 mètres de largeur sur 120 mètres de longueur.

(2) Voici les termes numériques de la comparaison entre le

dans le comté d'York tient beaucoup plus au sol que dans le comté de Lancastre. A Manchester, la matière première des manufactures est un produit exotique, le coton ; à Leeds, une partie des laines que l'on convertit en tissus est fournie par les troupeaux du *Yorkshire* ou du *Northumberland*.

La manufacture de coton règne à peu près sans partage dans le *Lancashire;* dans le comté d'York, si l'industrie n'atteint pas au même degré de puissance, elle varie davantage ses applications. Le *West-Riding* partage avec l'Écosse la filature et le tissage mécanique du lin, avec les comtés de Gloucester, de Somerset et de Norfolk la fabrication des étoffes de laine, avec Birmingham et avec Wolverhampton la manufacture de coutellerie, de quincaillerie et de plaqués. Chaque genre de travail se localise et a son siége particulier : ainsi, le fer et l'acier s'élaborent principalement à Sheffield ; Leeds est le centre de la filature et du tissage qui se ramifient de là, pour le lin, dans la vallée de la Nidd, vers Knaresborough et Ripley ; pour la

Lancashire et le *West-Riding* du Yorkshire, tels qu'ils résultent du recensement de 1841 :

Étendue.		Maisons.	Lancashire.	West-Riding.	Population	
	acres.					habitants.
Lancashire..	1,117,260	Habitées......	289,184	227,557	Lancashire.	1,667,054
		Non habitées.	23,659	18,89		
West-Riding.	1,622,840	Manufac. et édif. publ.	3,680	2,293	West-Riding.	1,134,102

laine, dans les vallées de l'Aire et de la Calder, vers Bradford, Huddersfield et Halifax.

En Angleterre, comme ailleurs et plus qu'ailleurs, la manufacture de coton semble être parvenue à son apogée; la fabrication des filés ainsi que des tissus de laine et de lin, est au contraire en voie de progrès. Ce phénomène s'explique par la nature même de la révolution qui s'est opérée dans l'industrie pendant les cinquante dernières années. Depuis la *mule-jenny* jusqu'au métier à tisser mu par l'eau ou par la vapeur, les grandes inventions ont eu d'abord pour objet le travail du coton, et de là, le bon marché de ces tissus qui avaient fini par supplanter tous les autres; mais à mesure que l'on a découvert le moyen d'appliquer la puissance des machines au travail de la laine et du lin, ces deux industries ont dû reprendre leurs avantages. Le prix des toiles et des draps a été mis à la portée des plus médiocres fortunes, et, la mode s'en mêlant, ils sont devenus encore une fois d'un usage presque universel. On a vu les fabriques, jusqu'alors exclusivement consacrées aux articles de coton, s'approprier les articles de laine : en France, Mulhouse et Saint-Quentin ont substitué les mousselines de laine aux indiennes et aux mousselines de coton. A l'exemple de Manchester, Roubaix et Darnétal ont entrepris les tissus mélangés de coton et de laine. Enfin le lin et le chanvre, que l'on ne

filait auparavant que dans les chaumières, ont élevé aussi leurs filatures casernes et ont contribué à l'entassement des populations.

Le travail de la laine et du lin, étant arrivé plus tard que celui du coton à l'état manufacturier, n'a pu développer encore ni la même population ni la même richesse. En France, Reims n'approche pas de Lille, ni Elbœuf de Rouen. Dans la Grande-Bretagne, on ne saurait comparer Leeds à Manchester (1), ni Bradford à Glasgow; mais précisément, parce que les manufactures du *West-Riding* restent encore bien loin de cette extrême opulence, elles ne connaissent pas l'extrême misère. Dans les fabriques de Leeds et des environs, la moyenne du salaire est supérieure à celle des comtés de Lancastre et de Lanark, et l'on sait que de tous les tisserands à bras les plus malheureux aujourd'hui sont ceux qui s'appliquent aux étoffes de coton.

La manufacture de coton était déjà fixée dans le Lancashire, à l'époque où les découvertes de Watt et d'Arkwright, ont changé la face de cette industrie; il s'est fait alors une révolution, mais non pas un déplacement, dans le travail. La manufacture de laine, au contraire, ainsi que

(1) La population de Leeds proprement dit était :

En 1801, de. . . .	30,669	habitants.
En 1811.	35,951	—
En 1821.	48,603	—
En 1831.	71,602	—
En 1841.	87,613	—

la manufacture de lin, ont dû se déplacer en changeant de conditions, parce que le théâtre de leurs premières opérations était trop peu fécond ou devenait trop étroit. Ainsi, le comté de Norfolk, qui avait le monopole des tissus longue laine et de fantaisie, a vu ses fabriques décliner et s'éteindre devant la concurrence de Leeds et de Bradford, dès que la vapeur est entrée comme un élément nécessaire dans la fabrication ; car Norwich est située à une assez grande distance des mines de houille. Le comté de Gloucester était le siége principal de la manufacture de draps ; il n'a guère pu conserver que la draperie fine. La draperie de grosse consommation, celle qui exporte et qui fait concurrence aux fabriques étrangères, s'est établie à Leeds et dans les environs. Selon Mac'culloch, le *Yorkshire* produit les trois quarts des draps manufacturés en Angleterre. Les inspecteurs des manufactures n'admettent pas complétement cette évaluation ; mais sur 1102 fabriques employant 65,461 ouvriers en Angleterre pendant l'année 1834, ils en attribuaient au *West-Riding* 601, employant 40,890 ouvriers.

D'où vient que la fabrique de drap languit à l'ouest de l'Angleterre, tandis qu'elle prospère et qu'elle grandit au nord ? On peut l'attribuer d'abord à cette loi générale du progrès industriel qui a fait prévaloir partout, sur les usines hydrauliques, les usines mues par la vapeur. Les fa-

briques du comté de Gloucester étaient situées, dans le district appelé les vallées (*bottoms*), et sur les cours d'eau qui, après avoir arrosé les vallons d'Averning, de Chalford, de Rodborough et de Painswick, se réunissent près de Stroud; ces moteurs avaient le double inconvénient d'amener de fréquents chômages par l'irrégularité de leur action, et de fournir une force qui n'était pas susceptible de s'accroître avec les opérations de l'industrie. Dans le comté d'York, au contraire, l'abondance de la houille permet d'alimenter régulièrement les machines, et rien n'est plus facile que d'augmenter, en cas de besoin, la puissance motrice dans les établissements qui marchent à la vapeur.

La décadence de cette industrie dans le comté de Gloucester tient aussi à la conduite des manufacturiers. La manufacture de draps est de celles qui demandent la surveillance la plus active et l'expérience la plus consommée. Elle ne se compose pas, comme la manufacture de coton, d'un petit nombre d'opérations simples incessamment répétées; les rouages en sont nombreux et compliqués : depuis le choix des laines jusqu'à l'apprêt que reçoivent les étoffes, tout peut devenir, selon que la gestion est bonne ou mauvaise, cause de perte ou matière à profit. Les fabricants du Yorkshire, gens laborieux et qui vivent de peu, animent constamment le

travail de leur présence, se levant et prenant leurs repas aux mêmes heures que les ouvriers. Ceux du Gloucester, par suite apparemment d'une longue prospérité, s'étaient amollis et négligés; ils abandonnaient à des gérants le soin de leurs manufactures, se mêlaient à la noblesse, en contractaient les habitudes extravagantes, et afin de devenir grands propriétaires fonciers, empruntaient à 5 pour 100, ou dérobaient à leur commerce les capitaux représentés par une terre qui rendait à peine 3 pour 100. De là, de nombreuses faillites. Sur 137 établissements, 58 ont été fermés en huit années, et ceux qui restent debout, se voient, faute de capital, dans la dépendance des marchands de Londres, qui les font travailler par commission et à prix réduits (1). En France, les mêmes causes ont donné à la fabrique d'Elbœuf un avantage incontestable sur la fabrique voisine et rivale de Louviers.

Les circonstances, qui ont déterminé la supériorité de Leeds et du Yorkshire dans la manufacture de draps, sont indiquées par M. Hickson (2). » A Dublin, dit-il, un grand fabricant de draps m'assura que, s'il avait à recommencer sa carrière industrielle, il s'établirait à Leeds plutôt qu'en Irlande, parce que la division du

(1) *Hand-loom weavers report*, passim.

(2) *Report on the condition of Hand-loom weavers.*

travail, dans cette ville, fait de chaque branche de la manufacture une industrie séparée, contre laquelle un manufacturier, opérant suivant l'ancien système, ne peut pas lutter sans disposer d'un capital illimité. » Pour compléter cette explication, il convient de remarquer que l'industrie de Leeds joint la puissance des capitaux accumulés aux ressources que fournit la division du travail. Par un phénomène exceptionel, l'organisation de l'industrie y est double, et la petite manufacture coexiste avec la grande, la démocratie industrielle avec l'aristocratie.

Dans la frabrication des tissus longue-laine (*worsted*), dont Bradford est le centre, les opérations se divisent à peu de chose près comme dans la manufacture de coton; la filature a ses établissements distincts, et le manufacturier proprement dit achète la laine filée sur le marché pour la distribuer ensuite aux tisserands qui travaillent pour lui. Cette population se trouve répartie entre vingt-cinq villages qui dépendent de Bradford et qui comptent ensemble près de quatorze mille métiers. Souvent aussi les ouvriers sont réunis dans des fabriques où le tissage se fait à la vapeur; le fabricant devient alors un spéculateur que, la nécessité de rendre productif le capital représenté par les bâtiments et par les machines, contraint de soutenir le travail pendant toute l'année.

Mais à Leeds et dans les trente-trois villages qui en sont les annexes, la fabrication du drap (*woollen trade*) procède tout autrement. En regard de la manufacture urbaine qui concentre les diverses opérations, et où la laine est teinte, filée, tissée, foulée et apprêtée sous le même toit, se place la manufacture rurale, qui est divisée entre des milliers de familles et qui combine le travail domestique avec les avantages du travail par association. Dans ce dernier système, la fabrication du drap est quelque chose d'analogue à celle de la rouennerie normande. Le fabricant, au moyen d'un petit capital, achète la laine pour la mettre en œuvre et pour la revendre ensuite sous forme de tissu. Communément il mène de front, avec cette industrie, l'exploitation d'une ferme de quelques acres, et passe alternativement du tissage à la culture des champs. Toute chaumière est un atelier qui contient un, deux, trois et rarement quatre métiers à tisser. Au temps de la moisson ou de la fenaison, si l'ouvrage manque à la fois dans la ferme et au métier, la famille entière, femmes, enfants et domestiques ou apprentis, est envoyée en quête de travail; elle a donc pour vivre trois cordes à son arc, et descend, quand il le faut, sans se plaindre, à la condition du simple journalier.

Autrefois la chaumière du fabricant était une véritable manufacture dans laquelle la laine passait par tous les degrés de la fabrication, jus-

qu'à produire du drap qui n'avait plus besoin que de recevoir le lustre de l'apprêt. La concurrence des grands manufacturiers a obligé les petits à se départir de la simplicité primitive de leurs procédés: ils ont appris à s'associer et à mettre leurs forces en commun. Depuis le commencement du siècle, ils ont fondé dans chaque village des établissements publics de filature, de teinture, de foulage et de dégraissage, dont tout fabricant est actionnaire, qui sont administrés avec une sévère économie, et qui, dégageant le travail en famille de ces opérations préparatoires, le réduisent au tissage du drap.

A mesure qu'il a terminé une pièce, le maître tisserand ou drapier (*clothier*) va la vendre lui-même au marché. Leeds a deux belles halles aux draps, l'une pour les tissus blancs ou écrus, l'autre pour les étoffes de couleur. « A six heures du matin en été, dit M. Adolphus (1), et à sept heures en hiver, la cloche du marché se met en branle ; aussitôt, et en quelques minutes, sans embarras, sans bruit, sans désordre, la halle se remplit, les bancs se couvrent de draps, les pièces serrées les unes contre les autres, et chaque fabricant debout, derrière la pièce qu'il a tissée. Au moment où la cloche cesse de retentir, les acheteurs et les facteurs

(1) *Political state of the british empire.*

entrent dans la halle et se promènent entre les rangées de marchandises. Quand ils ont jeté leur dévolu sur une pièce, ils se penchent vers le drapier, et engagent la négociation par un mot dit à voix basse ; chacun donne son prix, et ils tombent d'accord ou rompent le marché en un instant. Au bout d'une heure, tout est fini ; on a vendu pour douze ou quinze mille livres sterling. » Le drap fabriqué dans les villages est d'une qualité grossière et n'excède pas en moyenne une valeur de 10 à 11 fr. le mètre ; l'élévation des salaires, ainsi que le grand nombre des manufactures, attirent les meilleurs ouvriers à Leeds, où se fait le meilleur drap. Toutefois, les marchands de la ville achètent volontiers les étoffes apportées à la halle par les tisserands, et les livrent ensuite à l'industrie des apprêteurs. L'apprêt est la grande spécialité de Leeds, et alimente ses ateliers les plus florissants.

Les petits fabricants du Yorkshire ne voient pas sans inquiétude le système manufacturier, cantonné d'abord dans le travail du coton, envahir déjà le travail de la laine. Toute démocratie est ombrageuse, et l'ignorance de ces hommes, demi-maîtres, demi-ouvriers, devait ajouter à leur terreurs. Au commencement du siècle, ils adressèrent des pétitions à la chambre des communes pour faire limiter par la loi le nombre de métiers à tisser que pourrait con-

tenir un seul bâtiment. Autant valait demander la démolition des manufactures, la destruction des machines, et le retour aux procédés grossiers importés par les Flamands sous le règne d'Édouard III. Le comité de la chambre, auquel les pétitions avaient été renvoyées, publia un rapport qui, en établissant les vrais principes de la matière, respirait le plus louable esprit de conciliation.

« Ce qui recommande, disait le comité, le système domestique, c'est qu'un jeune homme qui jouit d'une bonne réputation peut toujours obtenir à crédit autant de laine qu'il lui en faut pour s'établir maître fabricant. Les usines publiques qui existent maintenant dans toutes les parties de ce district industriel, et qui travaillent à loyer, pour un prix modéré, mettent à sa disposition ces machines dispendieuses et compliquées dont la construction et les réparations exigeraient un capital considérable. Il arrive ainsi fréquemment que des hommes, qui étaient partis de bien bas, s'élèvent à une situation aisée et indépendante.

« Un autre avantage du système domestique consiste en ceci, qu'un temps d'arrêt dans le commerce extérieur, une faillite, une crise n'a pas pour effet nécessaire de priver de travail un grand nombre d'ouvriers. La perte s'étend à une plus grande surface, elle affecte le corps entier des fabricants, et quoique chacun d'eux puisse en souffrir, bien peu, s'il en est quelqu'un, éprouvent une secousse assez forte pour être entièrement ruinés. Il paraît même que, dans les mauvais jours, ils ne renvoient pas leurs journaliers, et qu'ils continuent le travail en attendant des temps meilleurs.

« Cette constitution de l'industrie a pour effet d'accroî-

tre le nombre des marchands, en leur permettant de se livrer au commerce avec un capital moindre que s'ils avaient à fabriquer eux-mêmes le drap; car il faudrait, dans le système contraire, dépenser en bâtiments et en machines des sommes que l'on ne pourrait plus recouvrer, et, ce qui est une considération encore plus décisive, s'exposer aux embarras, à la sollicitude qu'entraîne la surveillance d'un grand nombre d'ouvriers. Il faudrait faire l'avance d'articles manufacturés qu'on serait ensuite obligé, à la première variation des prix, de garder en magasin ou de vendre à perte. Dans l'état actuel de la fabrique, le marchand peut traiter avec le consommateur du dedans ou du dehors pour telle ou telle quantité de marchandises. Que la demande soit prévue ou soudaine, il n'a qu'à se transporter sur le marché, où il commande et fait exécuter à bref délai les articles qui lui manquent. En fait, des négociants qui disposent d'un capital considérable et d'un très-grand crédit ont continué ainsi, de génération en génération, à faire leurs achats dans les halles ; et non-seulement ils n'ont pas eu la pensée d'établir des manufactures, mais ils estiment encore que la plupart des manufacturiers ont peu d'attachement pour leur industrie, et n'y persistent que pour utiliser le capital représenté par leurs établissements.

« Dans ces circonstances, la crainte de voir décliner le travail domestique peut raisonnablement nous surprendre. Cette crainte a sans doute été excitée par l'émigration de quelques maîtres fabricants qui ont quitté les environs de Leeds pour aller se fixer dans les districts ruraux.

« Les manufactures, dans une certaine mesure du moins, sont absolument nécessaires à la prospérité du système domestique; elles remplissent des fonctions auxquelles ce système, on doit le reconnaître, ne semble pas naturellement destiné. Il est évident que le petit fabricant

ne peut pas, comme celui qui possède d'immenses capitaux, faire les expériences ou s'exposer aux risques et même aux pertes qui sont inhérents à l'invention de nouveaux produits ou au perfectionnement des produits déjà inventés. Il ne saurait avoir une connaissance personnelle des besoins, des habitudes, des arts, de l'industrie, ni des progrès accomplis dans les pays étrangers. L'activité, l'économie et la prudence doivent former les traits distinctifs de son caractère; on n'attend de lui ni l'esprit d'invention, ni le goût, ni l'audace qui entreprend. Cependant la plupart des innovations, quand le succès est établi, deviennent d'un usage général parmi les manufacturiers, et le fabricant domestique finit par trouver son profit au voisinage de ces manufactures qui avaient d'abord excité sa jalousie. En fait, les propriétaires des manufactures achètent souvent à la halle, par fortes parties, les draps communs fabriqués dans les campagnes, et ne s'attachent dans leurs établissements qu'aux articles de mode et de fantaisie (1). Ainsi les deux systèmes, au lieu de se faire concurrence, s'entr'aident, chacun suppléant l'autre et contribuant à sa prospérité. »

Ce jugement, porté en 1806, est encore vrai aujourd'hui. Mac'culloch fait remarquer que le nombre des petits fabricants, ainsi que la quantité de leurs produits, ont continué de s'accroître; mais, comme l'accroissement des manufactures a été encore plus rapide, il se trouve que le système domestique est, à tout prendre, relativement moins général qu'il ne l'était il y

(1) MM. Gott de Leeds, qui fabriquent ou achèvent 120 pièces de drap par jour, achètent les trois quarts de ces tissus aux petits fabricants ruraux.

a quarante ans. La fabrique de Dison, en Belgique, présente quelques analogies avec cet état de choses. Là aussi, les fabricants ont recours à des établissements publics pour la teinture, pour la filature et pour le foulage, et ils n'ont que le tissage à surveiller. Ils ne sont guère plus grands capitalistes que les maîtres drapiers du Yorkshire, et l'argent leur manque à ce point qu'ils paient les matières premières et les ouvriers sur le prix de leurs ventes; mais ils ne mettent pas eux-mêmes la main à l'œuvre, et ils n'en sont plus à ce travail domestique qui se partage entre la navette et la charrue. C'est en Angleterre qu'il faut aller pour voir, tant que l'humble édifice subsiste encore, cette exception toute démocratique aux progrès absorbants de la grande industrie; et il n'y a pas de temps à perdre, car aujourd'hui la république des drapiers n'existe plus que dans les environs de Leeds et de Huddersfield, ainsi que dans le nord du pays de Galles. Avec le temps, le tissage mécanique, dont l'usage commence à se généraliser dans les fabriques de Leeds et règne à peu près exclusivement dans celles de Bradford, fera disparaître, par sa concurrence meurtrière, ces derniers vestiges de l'ancienne société (1).

(1) Le tissage mécanique est installé dans la plupart des grands établissements. Une seule fabrique, près de Leeds, compte 200 métiers marchant à la vapeur. Quelques manufac-

Lorsque les manufacturiers des comtés d'York et de Gloucester créèrent des ateliers de tissage (*hand-loom factories*), ils firent faire un progrès réel au travail. Les ouvriers, ainsi réunis, produisirent davantage et donnèrent plus de perfection aux produits. Leur salaire s'éleva dans la même proportion; tandis que le maître tisserand gagnait en moyenne 9 sh. 8 d. par semaine, et le journalier ou compagnon tisserand 6 sh. 7 1/2 d., l'ouvrier tisseur (*factory weaver*) obtint 11 sh. 9 d., c'est-à-dire 20 pour 100 de plus que le premier, et 45 pour 100 de plus que le second. Cependant la concurrence des ateliers ne détruisit pas le tissage domestique. Le tisserand, vivant à la campagne et travaillant en famille, trouva, dans les ressources et dans le bon marché de cette existence, des compensations à l'infériorité du salaire. Ce ne fut pas d'ailleurs sans difficulté que l'on détermina des hommes habitués jusqu'alors à une certaine liberté d'action, à subir la règle inflexible à laquelle sont soumis dans les manufactures les moindres mouvements de l'ouvrier. Le nouveau travail leur parut un véritable servage qui portait atteinte à leurs droits et qui les dégradait

turiers unissent le tissage mécanique au tissage à la main. Dans les fabriques de Bradford et de Halifax, la révolution a été rapide. En 1836, ce district ne comptait que 2,768 métiers marchant à la vapeur; à la fin de 1841, il en avait 11,458 et 16,870 à la fin de 1843; on a dû en monter 2,000 de plus dans les premiers mois de 1844.

à leurs propres yeux. Ceux qui s'y résignèrent ne firent qu'obéir à une impérieuse nécessité. De ces influences diverses et même contraires, il est résulté une sorte d'équilibre qui règne encore entre les deux modes de production.

C'est ce régime de transition, cette trève entre deux industries rivales, que l'introduction du tissage à la vapeur va infailliblement renverser. Dans la manufacture de laine comme dans la manufacture de coton, le tissage à la main ne se pratiquera plus que pour la confection des draps fins ou des étoffes à grande largeur, (1) ; et si quelque ouvrier, incapable de faire autre chose, ou trop attaché aux habitudes de toute sa vie, persiste à lutter avec les machines pour la fabrication des étoffes communes, ce travail ingrat ne pourra plus le nourrir. M. Hickson a rencontré à Manchester des tisserands dans la force de la jeunesse et de la santé qui ne gagnaient que 5 sh. par semaine, et cela dans un district où le salaire du fileur s'élève en moyenne à 20 ou 24 sh., où un laboureur exercé reçoit 21 sh. pour mener la charrue, où le journalier employé aux terrassements des chemins de fer gagne 15 sh., et les femmes qui

(1) Il paraît que les manufacturiers de Leeds, M. Gott entre autres sont parvenus depuis les premiers mois de 1844, à appliquer le tissage mécanique aux draps de la plus grande largeur avec un avantage sensible dans le prix de revient et dans la qualité. Un *power loom* fait l'ouvrage de deux *hand-looms*.

surveillent le tissage mécanique 8 à 9 sh. N'en sera-t-il pas de même à Leeds? Déjà M. Chapman assure que, dans les articles de cette manufacture qui admettent le travail à la vapeur, l'ouvrier obtint 11 sh. par semaine, pendant que le tisserand domestique n'en peut réaliser que 7 (1).

La révolution qui a substitué, dans le tissage du coton, le métier mu par la vapeur ou par une force hydraulique au métier que le bras de l'homme faisait mouvoir, n'a eu que des résultats heureux. Le travail en famille aurait disparu sans cela, vaincu par cette puissance d'attraction qui entraînait les ouvriers vers les manufactures; ce n'est donc pas le tissage mécanique qui l'a détruit. Comme, en diminuant les frais de la production, l'on a augmenté la demande des produits, le nombre des travailleurs n'a pas pu se réduire. Enfin, l'on n'a pas supplanté une classe d'ouvriers par une autre; car, avant l'invention du tissage mécanique, les femmes et les enfants étaient déjà employés à tisser le coton.

L'application de la vapeur au tissage de la laine aura de tout autres conséquences; sans aller plus loin, il en résultera infailliblement une réduction dans les salaires et un déplace-

(1) *Hand-loom weavers inquiry. -- Report of M. Ch man on Yorkshire.*

ment du travail. Jusqu'à présent, le salaire des ouvriers drapiers excède notablement celui des ouvriers en coton et en fil, souvent même celui des ouvriers en soie. Un tisserand dans les manufactures de Leeds gagne presque autant qu'un fileur dans celles de Manchester (1). La supériorité des fabriques de draps, sous le rapport du salaire, est la même en France. M. Grandin déclarait, dans l'enquête de 1834, que la journée de treize heures effectives rendait aux tisserands d'Elbœuf 3 à 4 francs par jour; et un filateur de laine établi à Paris, M. Griolet affirmait, que ses ouvriers obtenaient, selon leur habileté et leur application, depuis 3 francs jusqu'à 10 francs par jour.

On se rendra aisément compte de ce fait, si l'on considère que le travail, dans les tissus de laine, exige un déploiement de force musculaire qui en écarte les femmes et les enfants. Le métier a généralement plus de largeur, et il est beaucoup plus lourd que celui qui s'applique au tissage des étoffes étroites en soie ou en coton. « Le tissage du drap est un ouvrage d'homme, » disait un fabricant de Leeds à M. Chapman. Or, il est d'expérience que le salaire, tout en exprimant le rapport qui existe entre l'offre et la demande du travail, se mesure aux

(1) La moyenne du salaire dans la maison Bramley est de 18 sh. 9 d. par semaine.

besoins de la classe la plus infime des travailleurs. Le simple journalier se trouvant en France au bas de cette échelle, c'est le prix de sa journée qui détermine le taux des salaires. En Angleterre, la classe des tisserands à bras, étant la plus malheureuse, doit donner le niveau. Dans toutes les industries où les femmes et les enfants sont en concurrence avec les hommes, si l'enfant fait le travail de l'homme, le travail ne rend que le salaire d'un enfant (1). Toutes les fois, au contraire, qu'une industrie est de nature à repousser l'intervention des enfants et des femmes, ou que la volonté des hommes les exclut, le salaire se maintient à un taux qui suffit pour nourrir la famille de l'ouvrier.

On comprend maintenant quel immense changement le tissage à la vapeur va opérer dans l'industrie de Leeds. Le travail des hommes, qui était le principal, deviendra l'accessoire ; celui des femmes et des enfants finira par y dominer comme il domine partout. Les ouvriers adultes et valides devront, dans plusieurs cas, chercher un autre emploi ; les femmes remplaceront les hommes, les enfants nourriront les pères, la société tout entière se trouvera matériellement et moralement abaissée. Je suis loin d'en conclure que l'on doive reculer devant un progrès mécanique, qui n'est lui-

(1) « *Child's wages prevail.* » *Chapman's report.*

même que la conséquence des progrès antérieurs ; mais en insistant sur les souffrances qui en peuvent sortir, je crois expliquer l'effroi profond avec lequel les ouvriers envisagent la perspective de ces innovations, et les recommander à toute la sollicitude des chefs de l'industrie, auxquels il appartient peut-être d'adoucir la transition de l'état ancien à l'état nouveau.

Les fabriques du *West-Riding* et de Leeds en particulier se sont remises plus lentement que celles du comté de Lancastre de la crise qui avait frappé l'Angleterre en 1840, et parmi les établissements de Leeds, les manufactures de draps sont celles qui ont le plus souffert. Au mois de juin 1841, l'inspecteur de ce district, M. Saunders, annonçait que le nombre des ouvriers s'était accru dans les fabriques de mérinos, de stuffs et de casimirs, tissus vers lesquels inclinait la mode, mais qu'il avait diminué d'un sixième dans les fabriques de draps (1).

La manufacture de drap, bien qu'étant une industrie indigène et qui dépend moins de l'exportation que la manufacture de coton, n'a pas cependant la même solidité. A la prendre année par année, on la trouve sujette à d'assez grandes

(1) Selon ce rapport, les seules fabriques de laine, de coton et de lin dans le West-Riding renfermaient, en 1843, 86,601 ouvriers.

fluctuations; elle paraîtra stationnaire, si l'on envisage des périodes plus étendues. Depuis dix ans, les exportations de l'Angleterre en articles de laine se maintiennent à une limite moyenne de huit millions sterling. En décomposant les chiffres généraux, l'on reconnaît cependant que la valeur des tissus exportés a éprouvé une certaine diminution, mais que celle des filés s'est régulièrement accrue.

Au reste, il ne faut pas restreindre cette observation à la manufacture de laine ; les faits prouvent qu'elle doit s'étendre également au travail du fil et du coton. Dans ces branches diverses de l'industrie, l'Angleterre, malgré les plus grands efforts, n'a pas conservé tous les débouchés ouverts à ses tissus ; mais, en revanche, elle a peu à peu inondé de ses filés les deux continents. En sept années, le progrès de ses exportations a été, pour les filés de coton, de 26 pour 100, pour les filés de laine de 80 pour 100, (1)et de plus de 300 pour 100, pour les filés de lin. L'année 1843, année de crise pour toute fabrique, a vu s'accroître encore l'exportation des filés de laines, pendant que celles des filés de lin et de coton subissaient un mouvement rétrograde. Voici le tableau de cet accroissement :

(1) Cela paraît d'autant plus extraordinaire que la filature de la laine est beaucoup moins avancée en Angleterre qu'en France, et que nous importons en Angleterre des laines filées,

	COTON FILÉ.	LAINE FILÉE.	LIN FILÉ.
1836.	6,120,366 liv. st.	359,690 liv. st.	318,772 liv. st.
1837.	6,955,941	»	479,307
1838.	7,431,869	384,535	746,163
1839.	6,858,193	423,320	818,485
1840.	7,101,308	452,957	822,876
1841.	7,266,968	552,148	972,466
1842.	7,771,464	637,305	1,025,551
1843.	7,193,971	742,888	898,829

On conçoit que les autres États de l'Europe puissent lutter avec l'Angleterre dans le bas prix des tissus ; car, la valeur des tissus dépendant surtout du taux de la main-d'œuvre, la lutte entre les ouvriers des diverses contrées devient une affaire de privations. Or, l'ouvrier anglais n'a pas autant de patience que d'énergie, et il ne s'imposera jamais de son propre mouvement les souffrances qu'endure l'ouvrier flamand ou l'ouvrier saxon. « L'ouvrier saxon, dit M. Carnot (1) est pauvre et laborieux ; il vit de privations et travaille jusqu'à seize heures sur vingt-quatre ; sa nombreuse famille l'aide incessamment. C'est en produisant une masse incroyable de travail que tout ce monde parvient à se couvrir misérablement et à manger quelques pommes de terre. » Le docteur Bowring va plus loin : « Partout, dit-il, où une machine manœuvrée par un seul individu et sous le toit de cet individu, représente le dernier progrès

(1) Lettre à M. le ministre du commerce.

des arts mécaniques, l'ouvrier anglais ne peut pas entrer en concurrence avec l'ouvrier allemand. »

Mais dans la filature, comme la supériorité industrielle dépend du génie mécanique, de l'audace du spéculateur et de la puissance des capitaux, l'Angleterre doit avoir l'avantage sur les autres peuples. Aussi les Allemands, qui disputent à ses tissus les marchés extérieurs, continuent à recevoir une quantité prodigieuse de ses filés. Quant à la France, qui se défie trop de ses forces dans cette lutte, elle en est encore au moyen barbare de la prohibition. L'aggravation des droits établis sur les fils de lin a très certainement atteint le but que s'étaient proposé les auteurs de la loi de 1842. L'importation des filés anglais en France a diminué dans une proportion considérable; et si j'avais pu mettre en doute le coup porté à l'industrie de Leeds, l'aspect des ateliers à moitié déserts de M. Marshall m'aurait convaincu. Malheureusement, en frappant la filature étrangère, nous avons blessé les intérêts du tissage national. Les fabriques du Calvados, de l'Orne et de la Mayenne, auxquelles on refusait ainsi la matière première de leur travail, ont dû augmenter leurs prix de vente et, par une conséquence nécessaire, perdre beaucoup de leur activité. En fait de douanes, les mesures restrictives sont des armes à deux tranchants : on ne peut pas porter un dom-

mage à l'industrie du dehors sans nuire par contre-coup à l'industrie du dedans.

Ce qui précède suffirait, avant toute description, pour faire juger de l'état de Leeds. La manufacture de laine formant la principale industrie de la ville et plaçant les ouvriers dans une atmosphère plus favorable à la santé que la manufacture de coton, la durée quotidienne du travail étant généralement plus courte dans le West-Riding que dans le Lancashire, les ouvriers obtenant des salaires plus élevés, les fabriques employant moins de femmes et d'enfants, (1) la population n'ayant pas fait des progrès aussi rapides qu'à Liverpool, qu'à Manchester ni qu'à Glasgow, et se trouvant moins mélangée d'Irlandais (2), les familles pauvres pouvant se loger à un prix modéré dans une ville où l'air et l'espace sont moins disputés (3), il semble que les classes laborieuses devraient y être plus morales

(1) La proportion des femmes employées dans les manufactures textiles est en Angleterre, suivant le recensement de 1841, de 47, 70 pour 100 dans le travail du coton; de 50, 80, dans le travail de la soie; de 40, 80, dans le travail du lin; et de 29 pour 100 dans le travail de la laine. La proportion des enfants au-dessous de 20 ans est de 35 pour 100, dans le travail du coton; de 29, 90 pour 100, dans le travail de la soie; de 29 pour 100, dans le travail du lin; et de 26 pour 100, dans le travail de la laine.

(2) Il n'y a que 5,000 Irlandais, dans le bourg parlementaire de Leeds sur 52,000 habitants.

(3) Sur 18,279 maisons, 13,603 sont d'un loyer au-dessous de 10 liv. st., et 1,272 au-dessous de 5 liv. st.

et plus heureuses, et que la mortalité pour ainsi dire épidémique des cités manufacturières devrait se relâcher un peu dans leurs rangs.

Les circonstances administratives neutralisent en grande partie l'influence de cette organisation. Je ne connais pas de ville qu'il soit plus désagréable d'habiter ni qui ait des dehors plus sombres que Leeds. Jamais la main de l'homme n'a plus fait pour gâter la nature. Leeds est bâti dans un site qui pourrait être riant, au confluent de l'Aire et du canal qui, après avoir traversé le comté de Lancastre, unit l'Aire à la Mersey, et la mer du Nord à la mer d'Irlande : la ville s'élève en pente douce sur un coteau, position qui se prêterait à merveille à l'écoulement des eaux et à la ventilation des rues ; mais l'agglomération de tant d'usines sur un espace comparativement étroit s'oppose à toute espèce d'embellissement et devient une cause permanente d'insalubrité.

Le dimanche est le seul jour à Leeds où l'on puisse apercevoir le soleil. Dans la semaine et tant que fument les cheminées des manufactures, l'air, les eaux, le sol, tout est imprégné de charbon, les rues, couvertes de cette poussière noire, ressemblent aux galeries d'une mine. La rivière épaissie n'a plus de courant pour balayer les égouts qui s'y jettent. L'atmosphère, chargée de vapeurs malfaisantes, étouffe et paralyse la végétation. Les hommes vivent ainsi

sur une hauteur comme au fond d'un puits. On le comprendra sans peine, quand on saura que les seules machines à vapeur de Leeds, au nombre de 362 représentant 6,600 chevaux, consument plus de deux cent mille tonneaux de charbon par année (1). La consommation d'eau que font les usines est telle que le petit ruisseau de *Timble-Bridge*, qui traverse la partie la plus peuplée de la ville, passe littéralement à travers les chaudières, et que la jouissance de ces eaux, que leur chaleur acquise rend plus susceptibles de condensation, donne lieu à de nombreux procès. Enfermée dans ce funèbre horizon, la population la mieux douée, perd bientôt le sentiment de la nature. Un voyageur allemand, M. Kohl fait remarquer que les ouvriers anglais n'ont pas les goûts champêtres qui distinguent ceux de son pays. Ceux de Leeds ne peuvent pas même se livrer, comme les ouvriers de Spitalfields à l'innocent passe-temps de cultiver des fleurs sur leurs fenêtres ; car ces fleurs se flétriraient en naissant.

Sheffield, est la seule ville en Angleterre qui présente un aspect aussi funèbre que Leeds. Dans nos villes manufacturières, les rangs des usines sont beaucoup moins serrés, et, grâce à la bonne construction des foyers, les cheminées ne vomissent pas ces nuages d'une fumée noire,

(1) *Sanitary condition of labouring classes.*

qui interceptent le jour. Mais les manufacturiers anglais ne ménagent pas plus le combustible que la santé des hommes. On a calculé que l'adoption d'un appareil fumivore, pourrait procurer une économie de dix pour cent dans la combustion de la houille ; et quant à l'économie de vêtements,de linge et de blanchissage, qui en résulterait pour les populations industrielles, elle a été évaluée à 100,000 liv. st., pour la seule ville de Manchester.

Dans une contrée déjà si médiocrement échauffée et si tristement éclairée par le soleil, ces brouillards artificiels de l'industrie, sont une véritable peste. On a formé, pour les conjurer, à Manchester, à Leeds et à Rochdale, des associations qui avaient d'abord paru obtenir l'appui de l'opinion publique. L'acte municipal de Leeds rend même obligatoire, dans les manufactures du ressort, l'emploi des appareils fumivores. En 1843, un comité du parlement proposa d'étendre l'injonction légale à tous les grands centres d'industrie (1). Mais le mouvement n'a eu que des conséquences individuelles ; et Leeds, en particulier, n'y a rien gagné.

L'acte du 16 juillet 1842 arme la corporation municipale de Leeds de pouvoirs très étendus. Il dépend désormais des magistrats de cette cité d'assainir la voie publique, et de veiller à

(1) *Report of the committet on smoke prevention.*

la bonne construction des maisons. Toutefois, autant que j'ai pu en juger au mois de juillet 1843, l'état de la ville ne différait pas sensiblement de celui que l'auteur d'un travail inséré dans le *Rapport sur la condition sanitaire des classes laborieuses*, M. Baker, a décrit en 1841. Selon ce rapport, sur 586 rues ou impasses que Leeds renferme, la juridiction municipale n'en embrassait que 86, dont 68 seulement étaient pavées par les autorités; on abandonnait les autres à la police individuelle des propriétaires, qui laissaient s'accumuler les cendres de coke dans les rues, jusqu'à exhausser très-souvent le sol de un ou deux pieds. Çà et là des mares d'une eau stagnante et fétide se formaient devant la porte des familles pauvres, qui, soit insouciance, soit désespoir, n'élevaient aucune plainte; ailleurs c'étaient des désordres encore plus repoussants et que notre langue se refuse à décrire (1). Dans les parties basses de la ville, l'irrégularité des bâtiments, l'étroite dimension des rues, l'accumulation des immondices, les

(1) « A great many of the privies of the cottages are built in small passages, betveen clumps of houses, which are different properties, others with the ash intrance open to public streets; whilst some streets are entirely without. The inhabitants, to use the language of an old woman, say that they do as they can, and make use of the street itself as the common receptacle. In three streets which contain a population of between 400 to 500 persons, there is not a useable privy for the whole number. »

exhalaisons putrides, rendaient ces quartiers inhabitables. Souvent l'Aire, grossi par les pluies ou par la fonte des neiges, inondait les maisons, et l'on voyait, dans les caves qui servaient de logements aux ouvriers, les familles flotter sur leurs lits; puis, lorsque les eaux s'étaient retirées, des fièvres contagieuses se déclaraient et décimaient cette population souterraine. Les cimetières, les abattoirs, les fabriques de noir animal, étaient placés au milieu de la ville; et, ce qui paraîtra à peine croyable, la voirie, qui servait de dépôt pour les immondices recueillies dans les rues, en attendant qu'on pût les employer comme engrais, se trouvait au centre du quartier le plus populeux, en sorte que Leeds, comme une chaumière irlandaise, était assis sur son fumier.

M. Baker attribue, au changement qui s'est opéré dans la constitution chimique de l'atmosphère sous l'influence de toutes ces causes d'insalubrité, non-seulement les épidémies de 1836 et 1837, mais les maladies de poitrine qui paraissent être très-communes à Leeds. Sur 1742 chefs de famille décédés en 1838, 708 avaient succombé à la phthisie pulmonaire; dans un seul district de Leeds, sur 242 enfants morts avant l'âge de seize ans, pendant les six premiers mois de 1841, la phthisie en avait emporté 78 (1).

(1) Voici, d'après le rapport sur la salubrité des villes *(health of towns)* la proportion des décès qui proviennent de la phthi-

Au surplus, la mortalité dans la ville se proportionne exactement à la salubrité ou à l'insalubrité de chaque quartier et à la profession exercée par chaque habitant. Dans les quartiers du nord et du nord-est, où la population est très agglomérée, il meurt 1 habitant sur 23 ; dans ceux de l'est et du sud, 1 habitant sur 30; et 1 sur 36, dans les quartiers de l'ouest et du nord-ouest, vers lesquels se porte la classe aisée. Si l'on répartit les décès entre les diverses professions, on trouvera que les classes supérieures perdent annuellement 1 personne sur 44 ; les commerçants et les fermiers, 1 sur 29 ; les ouvriers enfin, 1 sur 19, résultat inférieur à ceux que présente Londres, mais un peu meilleur que ceux que l'on observe à Manchester et à Liverpool.

Dans les manufactures, le travail du lin paraît être particulièrement funeste : on y occupe beaucoup plus de femmes et d'enfants que le travail de la laine n'en emploie, et cette circonstance en rend les effets plus meurtriers. « Les enfants employés à sérancer le lin, dit un médecin de Leeds, M. Craven (1), souffrent extrê-

sie pulmonaire et des convulsions au nombre total des décès dans les grandes villes. Phthisie pulmonaire. — Convulsions.

Birmingham.....	17 71 pour cent.	5 72 pour cent.
Londres.........	13 39 —	7 29 —
Leeds...........	17 80 —	12 21 —
Manchester	16 30 —	13 69 —
Liverpool.......	17 91 —	11 93 —

(1) *Inquiry on trades and manufactures.*

mement de la poussière qui remplit l'air ; il en est de même des jeunes femmes occupées au cardage. Les uns et les autres sont fréquemment atteints de maladies de poitrine et meurent de consomption. Les plus jeunes sont attaqués d'une inflammation des bronches, que je crois particulière aux enfants qui travaillent dans les filatures de lin. » Les ouvriers de ces établissements parviennent rarement à l'âge de cinquante ans. Encore la mortalité serait-elle plus terrible, sans les fréquentes migrations des travailleurs, qui s'empressent d'abandonner cette occupation aussitôt qu'ils trouvent un autre emploi.

A Newcastle, on compte 9 habitants par maison, à Londres 7, et à Leeds un peu plus de 4 seulement. La proportion des décès étant plus forte à Leeds qu'à Londres et qu'à Newcastle, il faut en conclure que ce n'est pas l'encombrement de la ville qui en fait l'insalubrité. On rencontrerait pourtant dans les bas quartiers des scènes de confusion et de détresse assez semblables à celles que présentent Manchester et Liverpool. La moitié des familles n'ont pas plus de deux chambres, l'une qui sert de cuisine et de parloir, l'autre de chanbre à coucher ; celle-ci se nomme le *logement* (*lodging-room*). M. Baker parle d'un garni qui renfermait deux chambres, dans chaque chambre six lits, et dans chaque lit deux ou trois personnes; en 1838, le typhus s'y déclara et fit quatre victimes en peu de jours.

Dans une impasse, qui doit avoir hébergé une colonie de cordonniers et qui porte encore le nom caractéristique de *cour du soulier* (*Shoe-Yard*), 34 maisons comprenant 57 chambres étaient habitées par 340 personnes, ce qui donne par chambre plus de 6 habitants. Leeds a aussi ses caves-logements, dans lesquelles vivent surtout les tisserands irlandais. Telle est l'influence d'une habitation misérable et malsaine sur les mœurs de ceux qui l'occupent, que ces familles, bien que gagnant communément 30 shillings par semaine ou près de 2,000 francs par année, présentent le spectacle du dénûment le plus hideux. Dans ces antres obscurs, dont les murs ne sont jamais blanchis, ni le sol nettoyé, les hommes et les animaux domestiques couchent pêle-mêle. Le métier à tisser remplit un coin du taudis, un porc l'autre, et la famille s'accroupit de son mieux sur un tas de haillons. Tout ce monde ne change jamais de vêtements, et ce qui reste de leur salaire, après les fréquentes visites qu'ils font au cabaret, sert à les nourrir de pain et de café.

Quelle règle de décence, quel sentiment de morale pourrait trouver place dans de pareils lieux? En vivant comme des animaux immondes, les hommes ne doivent-ils pas contracter à la longue les mœurs de la bestialité? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se forme trop souvent au fond de cette fange des relations dont la nature

a horreur. Il n'y a pas longtemps qu'un père et sa fille comparurent devant le jury de Leeds, accusés d'avoir célé la naissance d'un enfant qui était le produit de leur commerce incestueux. M. Baker fait mention d'une autre circonstance dans laquelle un homme se partageait entre la mère et sa fille à peine âgée de seize ans. Le soir dans les rues, à l'heure où les ouvriers se couchent, on peut voir les sœurs se déshabiller devant les frères, et la mère se montrer demi-nue à ses fils déjà hommes faits. Il est bien rare qu'un rideau tiré entre deux lits serve de barrière entre les sexes. Déplorable état de société où la pudeur semble devenir, comme la richesse, le privilége des classes élevées!

Les témoignages officiels ne s'accordent pas sur la situation morale de Leeds. M. Chapman, qui a étudié dans cette ville en 1839 la condition des tisserands, en parle en assez bons termes. « Quand on parcourt, la nuit, les rues de Manchester, l'ivresse, la prostitution et le désordre vous arrêtent à chaque pas; à Leeds, tout est bon ordre et tranquillité pendant la nuit. Les rues ne présentent aucune de ces scènes dégoûtantes qui sont si communes dans les autres grandes cités..... Les tisserands sont sobres, et ceux qui s'adonnent à l'ivrognerie forment bientôt une classe à part. » En 1841, M. Symons, autre commissaire du gouvernement, a publié des renseignements qui rembrunissent un peu

ce tableau (1). Les membres du clergé et les inspecteurs de police entendus par M. Symons sont unanimes pour déclarer que l'ivrognerie, à Leeds, est en voie d'accroissement (2). Le docteur Thackrah a calculé que, les jours de marché, chaque cabaret était fréquenté par près de deux mille personnes en quatre heures de temps. M. Symons a visité lui-même ces lieux de

(1) *Children employment commission, Trades and Manufactures.*

(2) Un homme de mérite, un Français, m'adresse de Leeds les observations suivantes, qui tendent à réconcilier l'opinion de M. Symons avec celle de M. Chapman: « On doit considérer l'état moral de Leeds par rapport à deux classes distinctes d'ouvriers, hommes et femmes, qui vivent sous le régime flottant de l'industrie. La première race est celle des individus régulièrement employés, qui forment une classe rangée, tranquille et en général *respectable;* ceux-là n'ont besoin ni de fêtes, ni de bals, ni de lundis, et ne recherchent aucune distraction : ils sont réguliers comme les machines qu'ils dirigent, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre. Ils acceptent leur destinée sans regarder plus haut, et ils s'en contentent. S'ils ont une faiblesse, c'est celle de s'enivrer le soir après le travail, et cela au meilleur marché possible, ce qui ne les empêche pas d'être sur pied le lendemain dès cinq heures du matin. Il est une autre race d'ouvriers, moins habiles ou moins rangés, qui ne trouvent d'ouvrage que dans l'état prospère du commerce, et qui vivent au jour le jour. Voilà ceux qui remplissent les prisons et les maisons de charité. Parmi eux se concentrent l'ivrognerie la plus avilissante et la prostitution la plus éhontée. Je doute que l'on puisse trouver dans nos villes manufacturières du même genre un état de dégradation pareil. Il me semble que l'ouvrier français est soutenu moralement, dans sa plus grande misère, par un sentiment d'honneur et de dignité que je crois inconnu à l'ouvrier anglais. »

débauche, à l'heure où les ouvriers s'y rendent après les travaux de la journée; et il a trouvé, dans chaque boutique de bière ou de genièvre, une trentaine de personnes rangées sur des bancs le long des murs. Partout les ouvriers s'y rencontraient, sans paraître choqués de cette société avec les voleurs et avec les prostituées du plus bas étage. Un langage obscène et des attitudes lubriques formaient, avec la boisson, le principal délassement des habitués. A l'appui de ces observations, il est à propos de rappeler que les prédications du père Matthew ont obtenu à Leeds moins de succès qu'à York et qu'à Bradford. J'ai vu le cortége de l'apôtre irlandais défiler dans *Briggate;* il ne se composait pas de plus de 1,200 à 1,500 adeptes, que leurs drapeaux verts et les emblèmes de la religion catholique faisaient reconnaître pour des enfants d'Erin.

Les crimes et les délits sont proportionnellement moins communs à Leeds qu'à Manchester: en 1841, l'on n'a compté qu'une arrestation sur 50 habitants; mais à Leeds comme à Manchester, c'est surtout parmi les enfants que la dépravation fait des progrès. La police amène fréquemment devant les magistrats des enfants de sept, huit ou neuf ans; et, pour emprunter les termes d'un rapport municipal, « les premières années de la vie fournissent le plus grand nombre de criminels. » Bien que les ouvriers de Leeds dépendent généralement beaucoup moins

que ceux des districts cotonniers du salaire de leurs enfants, le secours, que ceux-ci apportent à la famille, est une circonstance qui tend à les affranchir de la tutelle paternelle et à leur faire perdre tout sentiment de respect ainsi que de subordination. Il n'est nulle part plus vrai qu'en Angleterre que le pouvoir appartient à celui qui tient les cordons de la bourse. Aussi les parents n'ont-ils aucune autorité. Les enfants employés dans les fabriques affectent la même indépendance que les fils de famille; comme eux, ils boivent, fument, jouent, ont des maîtresses, et, ne pouvant pas s'élever jusqu'à la manie aristocratique des courses de chevaux, ils font battre des chiens. « Le dimanche, dit le révérend Clarke (1), le quartier est envahi par des troupes d'enfants couverts de leurs vêtements de travail, qui ne songent pas à fréquenter les églises. Ils font battre des chiens. Chacun d'eux a son chien, dont la place dans la maison est marquée sous le lit, et cela que les parents le veuillent ou qu'ils ne le veuillent pas. »

Dans les cabarets, on rencontre des enfants qui, selon l'expression de l'inspecteur Child, ne sont pas plus hauts que la table. Ils se cotisent (*club together*) quatre ou cinq pour payer une pinte de bière; et, comme à Manchester, il y a des maisons où les enfants seuls sont reçus.

(1) *Trades and Manufactures.*

Bientôt l'âge et l'habitude de la licence développent en eux d'autres passions, et le cabaret ne leur suffit plus. Alors ils fréquentent les petits théâtres et les bals publics (*dancing rooms*), où les prostituées les initient à la débauche (1). Les rapports sexuels commencent dès l'âge de quatorze ans, quelquefois avant que la puberté se déclare. Les manufactures de laine présentent le même caractère en France, à l'indocilité près des enfants. L'inconduite des ouvriers à Elbeuf est notoire, et leur contact a corrompu les mœurs dans les campagnes environnantes. Reims et Sédan sont des villes paisibles, où le libertinage ne fait pas de bruit, mais où il s'étend partout. Selon M. Villermé, la ville de Reims est infectée de prostitution, et des jeunes filles, dont la taille n'annonce pas plus de douze à treize ans s'offrent le soir aux passants, dans les rues désertes. M. Parent-Duchâtelet avait déjà fait connaître que Reims était, dans les environs de Paris, la ville qui fournissait à la capitale le plus grand nombre de prostituées.

Les fabricants de Sédan, prenant une honorable initiative, sont parvenus à détruire parmi leurs ouvriers l'habitude, sinon la passion de l'ivrognerie. Un des notables de cette manu-

(1) « Boys and girls, old people and married of both sexes go up two by two, as they can agree, to have connexion. » (*Trades and Manufactures.*)

facture, M. D. Bacot, donnant l'exemple d'une solidarité trop peu comprise, a organisé, dans ses ateliers, une caisse de secours à laquelle tout le monde contribue depuis le maître lui-même jusqu'au dernier des manœuvres. Pourquoi les chefs de l'industrie hésiteraient-ils à déployer, contre la prostitution publique ou clandestine la même sollicitude et la même énergie de volonté? C'est parce que l'exemple des bonnes mœurs ne vient pas d'en haut, que la licence règne encore dans les régions inférieures de l'ordre social.

LEEDS.

II

L'AGRICULTURE MANUFACTURIÈRE.

Quoique les enquêtes parlementaires et les publications administratives n'aient pas marqué Leeds d'une teinte aussi sombre que Manchester ni que Glasgow, c'est du comté d'York que sont parties les réclamations les plus vives. L'éditeur du journal le plus répandu dans les districts manufacturiers, le *Leeds Mercury*, l'infatigable M. Baines, a reparu sur la brèche, et il a cherché à prouver (1) que les comtés manufacturiers, supérieurs aux comtés agricoles en instruction et en intelligence, l'emportaient également par la moralité. Avant lui, M. Hickson (2), raisonnant sur une hypothèse chimé-

(1) *Baines on Manufacturing districts.*
(2) *Hand-loom weavers report*, p. 42.

rique, avait déjà prétendu qu'il serait mieux pour un pays de n'avoir pas d'agriculture que de n'avoir pas de manufactures, doctrine curieuse et dont je fais mention pour montrer que l'industrie manufacturière obtient dans les esprits, en Angleterre, un rang au moins égal à la place qu'elle occupe dans les intérêts.

Pénétrons plus avant dans cette question, qui s'est déjà présentée sous notre plume et qui s'impose à toute recherche sur l'état de la société.

Sur le continent, le débat est vidé depuis longtemps, et la moralité relative des populations agricoles ne fait plus question ; mais en Angleterre, où la taxe des pauvres a depuis longtemps dégradé les mœurs des campagnes, on conçoit qu'il y ait lieu de douter, de batailler même sur les termes de la comparaison. Si l'on ne considère que les actes qui sont frappés par la loi pénale, les districts agricoles auront certainement l'avantage sur les districts manufacturiers. Les tables officielles mettent en regard treize comtés exclusivement adonnés à l'agriculture, et treize comtés principalement livrés à l'industrie (1). Dans les premiers, l'accroisse-

(1) « Dans les comtés classés comme agricoles, la population rurale, d'après le cens de 1831, représentait de 56 à 45 pour 100 du nombre des habitants; dans les comtés classés comme manufacturiers et mixtes, la proportion de la population rurale n'était plus que de 29 à 4 pour 100 (Tables criminelles de 1842 : *England and Wales.*)

ment des crimes et délits justiciables des cours d'assises a été de 22 pour 100 pendant la période triennale de 1840, 1841 et 1842; il a été, dans les seconds, de 31 $\frac{5}{10}$ pour cent. Voici, pour chaque comté, le rapport actuel (1841) du nombre des accusés à la population.

COMTÉS AGRICOLES.

	POPULATION.	ACCUSÉS.	PROPORTION.	
Hereford.......	113,878	259	1 sur 439	
Essex..........	344,979	758	1 sur 455	
Hertford.......	157,207	338	1 sur 465	
Oxford........	161,643	331	1 sur 466	Moyenne 1 sur 464
Bedford.......	107,936	229	1 sur 471	
Wilts..........	258,733	548	1 sur 472	
Berks..........	161,147	333	1 sur 483	
Bucks..........	155,983	277	1 sur 563	
Northampton...	199,228	346	1 sur 576	
Suffolk.........	315,073	527	1 sur 597	Moyenne 1 sur 665
Cambridge.....	164,459	241	1 sur 682	
Lincoln........	362,602	507	1 sur 715	
Huntingdon....	58,549	68	1 sur 861	
TOTAL...	2,561,417	4,745	1 sur 539	

COMTÉS MANUFACTURIERS.

	POPULATION.	ACCUSÉS.	PROPORTION.	
Gloucester......	431,483	1,252	1 sur 344	
Stafford.........	510,504	1,485	1 sur 345	
Chester.........	395,660	1,086	1 sur 361	Moyenne 1 sur 368
Lancastre.......	1,667,054	4,499	1 sur 370	
Middlesex......	1,576,636	4,094	1 sur 385	
Warwick.......	401,715	1,003	1 sur 400	
Monmouth.....	134,355	264	1 sur 509	
Surrey..........	582,678	1,017	1 sur 573	
York............	1,591,680	2,598	1 sur 612	Moyenne 1 sur 778
Nottingham......	249,910	374	1 sur 666	
Derby..........	272,217	322	1 sur 845	
Northumberland.	250,278	245	1 sur 1,021	
Durham.........	324,284	266	1 sur 1,229	
TOTAL...	8,388,254	18,503	1 sur 453	

Ainsi, dans les comtés agricoles pris en bloc, on compte 1 accusé par 539 habitants, et 1 accusé par 453 habitants dans les comtés manufacturiers ; ce qui donne aux populations rurales, sous le rapport de la criminalité, un avantage de 16 pour 100. En prenant un à un les éléments de cette comparaison, le rapport n'est plus le même : on trouve que la moyenne, pour les sept comtés agricoles de Hereford, d'Essex, de Hertford, d'Oxford, de Bedford, de Wilts et de Berks, s'élève à 1 accusé snr 464 habitants, proportion peu différente de celle que donne l'ensemble des comtés manufacturiers, tandis que les sept comtés manufacturiers de Monmouth, de Surrey, d'York, de Nottingham, de Derby, de Northumberland et de Durham, séparés des grands districts urbains et industriels de Middlesex, de Lancastre et de Stafford, ne présentent plus que 1 accusé sur 778 habitants, moyenne supérieure à celle des comtés agricoles les plus favorisés. A n'en juger que par la nomenclature officielle des crimes et des délits, l'état moral des populations agricoles serait donc quelque chose d'intermédiaire entre l'état des grandes villes manufacturières et celui de la manufacture principalement domestique, dont le type se rencontre dans les comtés de Nottingham, de Derby et de Northumberland. Enfin, le comté d'York ayant l'avantage sur dix comtés agricoles, on conçoit que les publicistes

de Leeds aient contesté, plus vivement que ceux de Manchester ou de Londres, la supériorité des populations rurales; car ils vivaient dans un milieu comparativement dégagé des excès qu'entraîne l'expansion de l'industrie. Cependant il ne faudrait pas se draper trop fièrement dans cette robe d'innocence, qui déjà se déchire en plus d'un endroit. De 1841 à 1842, le nombre des accusés s'est accru de 37 pour 100 dans le comté d'York ; il était en 1841 de 1 sur 839 habitants, il est de 1 sur 612 aujourd'hui (1).

Je n'examinerai pas, avec M. Baines, si les crimes contre les personnes sont plus communs dans les districts agricoles que dans les districts manufacturiers; car, cela fût-il, l'on aurait tort de tirer de ce fait une induction favorable à

(1) En France, l'inégalité qui existe entre les départements manufacturiers et les départements agricoles est beaucoup plus tranchée. En 1840, la moyenne des crimes et des délits présentant 1 accusé sur 4,077 habitants, on a compté dans le département manufacturier de la Seine 1 accusé sur 1,243 habitants; dans celui du Haut-Rhin, 1 accusé sur 2,014 habitants; dans celui de la Seine-Inférieure, 1 accusé sur 2,030 habitants; dans celui de la Marne (Rheims), 1 accusé sur 2,342 habitants, et dans celui du Rhône, 1 accusé sur 3,766 habitants. Les départements agricoles ont offert les proportions suivantes : celui de l'Isère, 1 accusé sur 13,037 habitants; celui de la Creuse, 1 accusé sur 9,869 habitants; celui de l'Ain, 1 accusé sur 8,877 habitants ; celui des Hautes-Pyrénées, 1 accusé sur 8,720 habitants; celui de la Haute-Saône, 1 accusé sur 8,373 habitants; celui du Jura, 1 accusé sur 8,283 habitants; celui de l'Orne, 1 accusé sur 7,047 habitants, et celui de la Haute-Loire, 1 accusé sur 7,383 habitants.

l'industrie. La diminution des crimes de violence dans un pays est un résultat dont il faut toujours se féliciter, parce que la société a pour fin principale de protéger l'existence et la liberté des individus; mais on sait que, dans les délits contre les personnes, la gravité de l'acte explique rarement au même degré l'immoralité de l'agent. Une tentative de meurtre, des violences poussées jusqu'à l'effusion du sang accusent des passions fortement excitées plutôt que l'habitude du mal. Les atteintes portées au droit de propriété, lorsqu'elles se répètent, annoncent l'oubli de tous les principes: celui qui vit de vol ou d'escroquerie est un criminel de profession qui a déclaré la guerre aux lois. Partout, où les délits contre la propriété augmentent la partie corrompue de la société s'accroît aux dépens de la partie saine, et voilà quelle est aujourd'hui la situation des districts manufacturiers.

Ce qui caractérise de nos jours la population rurale, c'est moins une immoralité positive et profonde que l'absence du développement moral. Les familles qui se vouent à la culture des champs, entraînées quoique de loin dans la révolution qui se fait autour d'elles, perdent ce respect des traditions et cet attachement aux coutumes qui les avaient longtemps distinguées, sans que des principes clairement aperçus et solidement établis remplacent dans les âmes ce

but de l'habitude. Les voilà désormais à la merci des innovateurs. Que faut-il, pour les mettre en révolte contre les lois? Un ressentiment, l'occasion, la misère. Déjà sous l'influence de la détresse qui règne dans plusieurs contrées, les incendies se multiplient. Le même sentiment, qui soulevait les ouvriers contre les machines, pousse aujourd'hui les paysans à mettre le feu aux fermes, aux granges, et aux meules de blé. Là aussi le respect, qui formait le lien entre les inférieurs et les supérieurs, a fait place au mécontentement et à l'hostilité.

Il faudrait une assurance peu commune pour affirmer que la débauche fait dans les campagnes les mêmes ravages que dans les grands centres d'industrie. L'ivrognerie est de tous les jours à Manchester ou à Londres; on ne s'enivre guère à la taverne du village que le dimanche ou le lundi. Les mœurs peuvent être relâchées dans les campagnes, mais la prostitution, ce mal particulier aux populations agglomérées, y est à peu près inconnue. M. Baines, opposant le comté de Lancastre et la partie occidentale du comté d'York aux comtés agricoles de Norfolk et de Hereford, fait remarquer que la proportion des enfants naturels n'est que de 3 sur 1, 000 habitants dans les premiers, tandis qu'elle est de 6 sur 1,000 dans les seconds. M. Baines aurait pu choisir un meilleur terme de comparaison que le comté de Norfolk, dis-

trict industriel autant qu'agricole, mais où l'industrie est en pleine décadence, et dont la corruption soit morale, soit politique, est proverbiale dans le Royaume-uni. D'après le relevé des naissances en 1842, les comtés de Cumberland, de Nottingham, de Lancastre, de Hereford, de Norfolk et de Chester, sont ceux qui donnent proportionnellement le plus grand nombre d'enfants naturels. Or, l'industrie manufacturière domine dans tous ces districts, sauf peut-être celui de Hereford. Les comtés, où les naissances illégitimes se présentent le plus rarement, sont ceux de Middlesex, Cornwall, Surrey, Devon, Monmouth, et Warwick parmi lesquels quatre seulement ont une population livrée en partie au travail industriel. Dans ces comtés, la poportion des naissances illégitimes au nombre total des naissances est de $5 \frac{2}{100}$ pour cent, tandis qu'elle est en moyenne pour le royaume de 1 sur 15 ou de $6 \frac{7}{100}$ pour cent. J'admets au surplus qu'il naisse dans les comtés agricoles un plus grand nombre d'enfants hors mariage que dans les comtés manufacturiers; mais je n'en repousse pas moins les inductions que l'on prétend tirer de ce fait. Les relations entre les sexes commencent plus tard dans les campagnes et sont plus accidentelles; je n'en veux d'autre preuve que la rudesse et la vigueur des femmes qui travaillent aux champs. La débauche affaiblit le corps en dépravant le

caractère, et partout où l'on rencontre une population robuste, on peut en conclure hardiment que les mœurs n'ont pas perdu toute retenue.

Au reste, cette controverse touchant la moralité relative des manufactures et de l'agriculture en Angleterre ne peut s'agiter qu'entre les intéressés. Pour un étranger, pour un observateur impartial, le débat serait sans objet. Les ressemblances en effet doivent le frapper beaucoup plus que les différences; l'Angleterre doit lui apparaître ce qu'elle est, une vaste manufacture s'appliquant tantôt au sol, et tantôt aux produits du sol, mais suivant le même principe à travers ces diverses applications. Dans les États du continent européen, l'industrie agricole et l'industrie manufacturière procèdent généralement de deux principes opposés : l'une concentre les capitaux, les hommes, la puissance mécanique ; l'autre divise les capitaux, isole les familles, et préfère la main-d'œuvre aux machines. Les races d'hommes y diffèrent autant que les industries; au physique comme au moral, rien ne ressemble moins qu'un paysan à un ouvrier des filatures. En Angleterre, ces différences tendent de plus en plus à s'effacer. Les habitants des campagnes n'ont plus de costume qui les distingue; on voit les laboureurs, vêtus de la défroque des populations urbaines, mener la charrue en habit noir. Leur existence a cessé

d'être sédentaire; loin de s'attacher à la terre qui les nourrit, ils contractent les habitudes errantes des ouvriers de fabrique, émigrant comme eux de comté en comté (1), en quête de travail. Ils ne connaissent plus ce sentiment qui localise les souvenirs, qui concentre les affections autour d'un clocher; nulle part les occupations ne sont moins héréditaires, et l'esprit de tradition, en se fixant dans les régions supérieures, semble avoir abandonné les classes inférieures de la société.

Même dans les contrées de l'Europe où la terre est partagée en grands domaines et possédée par un petit nombre de propriétaires fonciers, on trouve peu de journaliers travaillant pour un salaire et sans autres moyens d'existence que ce salaire. Ce sont des fermiers à prix d'argent ou des métayers qui cultivent, participant les uns et les autres, dans quelque mesure, aux fruits du sol. Le travail se fait en famille; la petite ou la moyenne culture coïncide ainsi avec la grande propriété. En Angleterre, la grande propriété a fini par entraîner la grande culture. Les fermes sont de vastes exploitations, vivifiées par des capitaux considérables, qui associent au travail de l'homme

(1) Parmi les habitants de chaque comté, la proportion des étrangers aux indigènes est en moyenne de 1 sur 6, et quelquefois de 1 sur 4.

celui des machines ainsi que des animaux. Le fermier a de nombreux domestiques, et, dans l'occasion, il emploie des légions d'ouvriers. En un mot, tandis que dans l'agriculture du reste de l'Europe le travail salarié est l'exception et le travail indépendant la règle, en Angleterre le travail salarié est la règle, et le travail indépendant l'exception. Pour traduire ce fait en chiffres précis, il suffira de rappeler que dans le comté de Bedford on compte, suivant le dernier recensement, 9 journaliers pour 1 fermier; le comté de Berks présente la même proportion. Dans le comté de Buckingham, le rapport des fermiers aux simples journaliers est celui de 13 à 87; dans le comté de Cambridge, il est de 17 à 83; dans le comté de Lincoln, de 1 à 3; dans le Gloucester, de 1 à 6, et dans le comté de Northampton de 1 à 7.

On le voit, le caractère essentiel des deux industries est le même. La ferme et la manufacture emploient également un grand nombre d'ouvriers qui n'ont pas d'autre ressource que le salaire de la journée, et les campagnes ont, comme les villes, leurs prolétaires à nourrir. Dans les mauvais jours, ces masses flottantes doivent nécessairement tomber à la charge de la société. Alors le manufacturier continue à produire, même en produisant à perte; le travail est une aumône forcée qu'il fait à ses ouvriers. Le propriétaire et le fermier, au lieu

d'occuper les journaliers dans les champs, leur ouvrent les ateliers de la maison de charité : c'est la taxe des pauvres dans les deux cas.

Les districts agricoles de l'Angleterre n'ont pas toujours présenté cet aspect. La grande propriété date de loin, elle est aussi ancienne que la conquête; mais ce n'est que depuis environ un demi-siècle que la grande culture est venue compléter l'œuvre de la grande propriété, en faisant de l'occupation du sol le privilége de quelques hommes, maîtres ou fermiers. Cette révolution s'est accomplie dans les campagnes à la même époque où s'élevait la grande manufacture. Pendant que l'industrie remplaçait les ouvriers par des machines et le travail en famille par celui des ateliers, l'agriculture convertissait les champs en pâturages (1), agrandissait les fermes, et détruisait les chaumières. Cela s'appelait éclaircir un domaine, (*clear an estate*); on défrichait en quelque sorte la propriété des populations qu'elle avait produites; et les hommes étaient supplantés par le bétail. Dans les deux cas, on diminuait la nécessité de la main-d'œuvre en augmentant la puissance de production; c'étaient deux opérations analogues, et qui supposaient, bien qu'on ne l'ait pas reconnu d'abord, une impulsion commune.

(1) Les trois cinquièmes des terres cultivées, dans le Royaume-uni (27 millions d'acres), sont en prairies ou en pâturages.

Il y a plus, c'est le développement extraordinaire de l'industrie qui a rendu la grande culture possible. « L'agriculture sur une grande échelle est impraticable, dit avec raison M. Hickson, jusqu'à ce que le commerce et l'industrie aient créé un marché accessible aux produits du fermier. On ne cultive pas de l'avoine pour l'échanger contre de l'avoine, ni des pommes de terre pour les troquer contre des pommes de terre. Dans tout pays qui ne renferme que des producteurs d'avoine et de pommes de terre, chacun ne produit que pour sa propre consommation; le marché du fermier est alors sa propre famille. Il faut que d'autres marchés s'ouvrent pour absorber l'excédant de sa production, avant qu'il songe à affermer une plus grande étendue de terre. Ainsi, les fermes tendent à s'agrandir à mesure que le commerce et l'industrie font des progrès, et à diminuer quand le commerce et l'industrie déclinent. Si l'Angleterre devait perdre quelque jour son ascendant industriel et commercial, si Manchester et Liverpool devaient se dépeupler, si le siége du commerce était transféré aux États-Unis, la ruine de nos grands fermiers en deviendrait la conséquence; et l'Angleterre se couvrirait encore une fois de petites fermes comme au temps des Edward et des Henri (1). »

(1) *Hand loom weavers Commission, report.*

L'agriculture a passé dans la Grande-Bretagne à l'état manufacturier; il ne faut donc pas s'étonner, quand on voit les populations agricoles subir les conséquences de cette transformation, qui sont l'élévation mais aussi l'instabilité des salaires, l'agglomération des habitants, l'emploi des femmes et des enfants, le travail par bandes substitué au travail individuel, le servage et la démoralisation des travailleurs. Si un journalier dans les champs ne gagne pas autant qu'un ouvrier dans les manufactures, il obtient un salaire généralement supérieur à celui de l'ouvrier tisserand. Dans les comtés de l'Angleterre où les journaliers se trouvent le plus maltraités, le salaire est encore de 7 à 8 sh. ou de 8 fr. 75 c. à 10 fr. par semaine. La journée de travail n'a cette valeur en France que dans les environs de Paris. Mais dans les comtés du centre et du nord, le salaire est de 10 à 12 sh. par semaine (12 fr. 50 c. à 15 fr.); ce qui représente exactement le double du prix de la journée dans nos campagnes, et un revenu égal à celui de nos ouvriers dans les villes et dans l'industrie. Lorsque le laboureur anglais gagne moins de 15 fr. par semaine, sa famille doit vivre de privations, car il a plus de besoins qu'un autre, et il habite une contrée où les choses de première nécessité sont plus chères que partout ailleurs.

La commission des pauvres a publié, en 1843,

sur l'emploi des femmes et des enfants dans l'agriculture, un rapport (1) qui contient les faits les plus curieux. L'impression morale qui résulte de cette lecture ne diffère pas beaucoup de celle que laissent dans l'esprit les descriptions les plus lamentables des districts manufacturiers. On y voit que les travaux de la campagne pèsent aussi sur les enfants et sur les femmes. Sans doute, la journée agricole est plus courte que la journée industrielle, et, si l'on excepte les époques de la fenaison ou de la moisson, la tâche qu'il s'agit d'accomplir n'excède pas la mesure des forces que chacun peut avoir à dépenser entre le lever et le coucher du soleil. La santé des femmes et des enfants, qui dépérit dans les manufactures, se fortifie, selon le témoignage unanime des commissaires, dans la culture des champs; mais si une pareille existence endurcit les muscles, elle n'est pas faite pour développer l'intelligence ni le sentiment moral. Là où les femmes partagent avec les hommes les soins de la culture, la famille se détruit; car il faut abandonner les plus petits enfants à eux-mêmes et souvent fermer la maison. Là où les enfants passent de bonne heure au service des étrangers, aucune éducation n'est

(1) *Reports of special assistant poor law commissioners on the employment of the women and children in agriculture*, in-8°.

possible; c'est en vain que l'on multiplie les écoles et que l'on perfectionne les méthodes d'enseignement, l'enfant du laboureur ne peut pas mettre à profit ces largesses de la civilisation. Dès l'âge de six ans, le fermier l'emploie, en sentinelle perdue, à faire peur aux oiseaux qui dévorent la semence ou le grain des épis; il reste ainsi dix ou douze heures par jour éloigné de la maison paternelle, seul au milieu des champs, à un âge où la solitude n'éveille pas encore la réflexion, et pour le modique salaire de 8 p. par semaine, ou de 1 sh. A dix ans, il peut déjà garder les troupeaux ou abreuver le bétail. A quatorze ans, c'est un garçon de ferme associé aux labeurs de l'homme fait.

La condition toute manufacturière de l'agriculture britannique se révèle principalement par deux usages qui prévalent, l'un dans les comtés du sud, et l'autre dans les comtés du nord; je veux parler du système de l'apprentissage (*parish apprenticeship*), et du travail par compagnies (*gang system*).

En France, l'administration des hospices place dans les familles des cultivateurs les enfants trouvés et les orphelins qui sont à sa charge; en cela, elle exerce le droit de tutelle que les circonstances lui ont déféré, mais elle ne crée pas ce droit, et ne se substitue qu'à des parents inconnus ou qui ont cessé d'exister. L'apprentissage des enfants pauvres est tout autre

chose en Angleterre. Lorsqu'une famille a le malheur de tomber dans la détresse et de s'inscrire sur la liste des secours, les gardiens de la paroisse peuvent enlever aux parents leurs enfants dès l'âge de neuf ans, sans consulter l'inclination des uns ni des autres. La séparation s'accomplit en vertu de la loi et par une décision qui est sans appel. La puissance paternelle, cette autorité d'institution divine, cette base de la famille et de la société, est entièrement supprimée. A partir de la mise en apprentissage jusqu'à la majorité de l'enfant, le père n'a plus de juridiction sur lui; tout lien, souvent même toute relation est brisée, car il dépend du maître, auquel on a confié l'apprenti, de permettre ou d'interdire ces communications. Il faudrait que l'apprenti fût en butte à un traitement cruel pour que les parents eussent le droit d'intervenir; encore leur intervention ne saurait-elle être directe : ils doivent porter plainte devant les tribunaux.

Dans l'origine des manufactures, les apprentis étaient dirigés par les paroisses vers le comté de Lancastre; on les entassait dans des tombereaux qui les portaient par troupes à ce grand marché du travail. Aujourd'hui, les apprentis sont placés généralement dans les fermes ; on ne peut pas les envoyer à une distance qui excède quarante milles, en sorte que, si on les sépare toujours de leur famille, du moins on ne les dé-

payse plus. L'effet de ce système dans l'agriculture est nécessairement le même que celui de l'emploi prématuré des enfants dans les manufactures et dans les mines. On rend les enfants indépendants de la famille, et on les affranchit de cette tutelle salutaire, pour leur imposer un servage contre nature. On apprend au père à se décharger sur la paroisse, c'est-à-dire sur la société, de l'obligation d'entretenir et d'élever sa famille ; on apprend au fils qu'il n'a pas besoin de faire le moindre effort pour parvenir ni pour diminuer les charges domestiques, et que la paroisse répond de tout. Le père cesse ainsi d'être un homme libre, et le fils ne peut pas le devenir ; l'un et l'autre perdent le sentiment de leur responsabilité.

Dans les manufactures, l'enfant se démoralise parce qu'il dispose de son salaire avant l'âge de raison ; dans l'agriculture, l'apprenti, n'ayant pas la disposition de son salaire avant l'âge de vingt-un ans, nourri, vêtu et logé par le maître, se révolte contre cette perpétuelle enfance, ou devient inhabile à la vie. M. Austin (1) cite comme une merveille l'exemple d'un fermier qui, pour apprendre à son apprenti l'usage de l'argent, lui donnait du moins à cultiver un champ de pommes de terre. On n'a pas de plus mauvais procédés pour les esclaves des Antilles

(1) *Employment of women and children in agriculture.*

françaises, où chaque noir obtient un carré de légumes et un jour de la semaine pour le soin de ses intérêts personnels.

L'apprentissage est une véritable traite, la traite des enfants pauvres, que l'on vend ainsi pour un terme de douze et quelquefois de quatorze années. Ce servage de l'enfance paraît d'autant plus odieux, que le peuple qui le pratique jouit dans ses institutions de la plus grande liberté. Au reste, il a porté en Angleterre les mêmes fruits que l'esclavage dans les colonies, et il y devient désormais presque également impossible. Les apprentis, n'ayant pas l'excitation de l'intérêt personnel, ont pris le travail en dégoût ; ne voyant pas l'autorité de leurs maîtres revêtue d'un caractère moral, ils ont manifesté un penchant habituel à la révolte. Les fermiers, de leur côté, ont fini par trouver que le travail rétribué leur revenait moins cher que le travail gratuit. Aussi l'usage, au lieu de s'étendre, va-t-il aujourd'hui en diminuant.

Il n'en est pas de même du travail par compagnies. Dans tous les comtés de l'Angleterre, les travaux qui demandent une certaine rapidité d'exécution, tels que la moisson des blés et la récolte des foins ou des houblons, appellent un grand concours d'ouvriers étrangers aux localités. C'est ainsi que des bandes d'Irlandais s'abattent sur l'Angleterre au mois de juillet, pour repartir ensuite au moment où la maturité

plus tardive des grains s'annonce dans leur propre pays ; on cite tel cultivateur de houblons, dans le pays de Kent, qui emploie jusqu'à quatre mille ouvriers à la fois pour faire la récolte ; il y a des comtés, entre autres le comté modèle de Lincoln, où les travaux agricoles se donnent à l'entreprise et sont exécutés par des troupes d'ouvriers enrégimentés dans chaque district sous la bannière d'un entrepreneur, ainsi que cela se pratique dans les travaux publics pour les terrassements et pour la maçonnerie. Un propriétaire veut-il faire sarcler un champ de pommes de terre, défoncer une prairie ou relever des fossés, il s'adresse à un entrepreneur (*gang-master*), avec lequel il traite de l'ouvrage à forfait. Dès que celui-ci s'en est chargé, il réunit tous les ouvriers qu'il peut trouver, hommes, femmes et enfants, et les envoie sur le terrain avec un contre-maître qui les surveille et qui dirige l'opération. Quand la distance à parcourir est trop considérable, on les transporte sur des charrettes, et on les fait coucher pêle- mêle dans des granges, pour ne les ramener chez eux qu'au terme du travail. Des jeunes filles demeurent ainsi pendant une semaine loin de leur famille, et comme en choisissant les travailleurs, on a égard à leur vigueur bien plus qu'à leur moralité, elles se trouvent exposées à la contagion des plus mauvais discours, ainsi que des plus mauvais exem-

ples. Il n'y a donc pas à s'étonner, quand on lit dans la déposition d'un contre-maître : Sur 100 de ces jeunes filles, 70 sont des prostituées. »

On conçoit que ce système convienne aux propriétaires et aux fermiers, car le travail se fait plus promptement, avec plus de précision et à meilleur marché que par tout autre méthode. Pour le journalier, il a certains avantages, principalement celui de l'employer avec plus de certitude et avec plus de régularité. Cependant par combien d'inconvénients et de souffrances ne doit-il pas acheter cette apparente amélioration de son sort ? D'abord le système du travail par entreprise est un moyen d'extorquer à l'ouvrier la plus grande somme de travail pour la moindre somme d'argent. Chaque journalier, bien qu'il soit payé à la journée, s'engage envers l'entrepreneur à faire une certaine quantité d'ouvrage, en sorte que la troupe tout entière se trouve contrainte de travailler avec autant d'énergie que si chacun travaillait à la tâche pour son propre compte, et que cette énergie additionnelle, qui ne profite qu'à l'entrepreneur, est dépensée en pure perte pour l'ouvrier (1). C'est la tâche d'un homme libre accomplie par un forçat. Un autre effet de ce système consiste dans l'emploi des plus petits enfants. On les met à l'œuvre dès l'âge

(1) *Employment of women and children in agriculture*, p. 224.

de cinq ou six ans; et en excédant ces pauvres petits de fatigue, on leur interdit encore toute instruction. A quel âge les enverra-t-on à l'école, si le travail quotidien commence pour eux aussitôt que leurs jambes peuvent les porter ?

Le système du travail par compagnies me paraît la conséquence directe de la grande propriété et de la grande culture. Si le cours naturel des choses vient à développer cette tendance encore en germe, c'en est fait dans les campagnes du repos des familles, de la vigueur corporelle et des bonnes mœurs. On verra l'agriculture la plus avancée coïncider avec l'abaissement le plus complet de la population; et, la race des campagnes dégénérant, les villes n'auront plus où se recruter.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point; je crois en avoir dit assez pour montrer que, si les habitants des districts ruraux participent à la dégradation des districts manufacturiers, c'est que l'agriculture tend à se constituer en Angleterre sur les mêmes bases que l'industrie. Il faut ajouter que dans les comtés les plus agricoles les travaux industriels occupent autant d'ouvriers que les travaux des champs. Il n'y a pas de chaumière de laboureur où les enfants ne soient employés, ici à fabriquer des boutons, là aux ouvrages de passementerie ou de mercerie; et quant aux hommes faits, ceux qui ne trouvent pas d'emploi dans les fermes se livrent au

tissage de la toile ou de la bonneterie. M. F. Doyle fait mention d'un district, connu dans le comté d'York sous cette désignation générique « les Vallons (*Dales*), » où la charrue ne pénètre pas, et qui n'est qu'une immense prairie. A l'exception d'un petit nombre d'ouvriers qui exécutent les travaux d'assèchement et d'irrigation, on ne voit point dans ce district de journaliers proprement dits, et les domestiques attachés à chaque ferme suffisent aux soins que réclame l'éducation des bestiaux. Les habitants des Vallons sont donc réduits, pour subsister, à fabriquer des bas et des capes de matelots. Cet état de choses est, à quelque degré, celui de tout le royaume.

Il n'y a de populations laborieuses, honnêtes et heureuses dans les campagnes que celles qui tiennent au sol. L'Angleterre avait encore, dans le siècle dernier, une race de paysans dont elle était fière (1) et que ses poëtes ont célébrée. Mais toutes ces familles possédaient alors quelque chose ; le moindre laboureur occupait une maison et un champ d'un acre ou d'un demi-acre, sans compter son droit de pâture et d'affouage dans les terrains communaux.

Les communaux ne sont pas en Angleterre, comme en France, la propriété des communes ou paroisses; le seigneur (*Lord of the manor*) est

(1) « A bold peasantry country's pride. »

propriétaire du sol, mais les habitants en partagent l'usufruit avec lui. Veut-on faire entrer ces terres dans le domaine privé par une loi de clôture (*inclosure act*); alors les habitants de la paroisse, en échange de leur part d'usufruit, obtiennent, à titre de possession, quelques parcelles du sol. Mais dans ce cas, le seigneur est littéralement traité comme le lion de la fable; car, outre la part que la loi lui alloue (*allotment*), en raison de son droit seigneurial, il lui en revient une autre, du chef des domaines attachés au manoir, et par une sorte de droit moral d'alluvion.

On comprend maintenant comment il se fait que la destruction progressive des communaux ait tourné au profit des grands propriétaires. Ce que la loi ne leur adjugeait pas, ils l'avaient bientôt acquis à vil prix; car ils n'avaient qu'à attendre, et la détresse ou la mauvaise conduite ne tardait pas à mettre les petits propriétaires à leur merci. Cette expropriation des paroisses, cet acte de spoliation s'est accompli sur la plus vaste échelle. De 1760 à 1834, le parlement a voté près de deux mille lois de clôture, qui ont ajouté 6,840,540 acres à la propriété privée, et par conséquent aux richesses de l'aristocratie. Il reste encore, dans l'Angleterre proprement dite, 3,984,000 acres de terrains vagues susceptibles de culture. Mais l'aristocratie les convoite; et déjà un membre du parti conservateur, lord

Stuart Wortley propose un nouveau partage de ces terres qui sont les derniers débris du domaine public.

L'agriculture est certes plus avancée dans la Grande-Bretague qu'en France; à surface égale, le sol nourrit une plus grande quantité de bétail, reçoit plus d'engrais, est mieux travaillé et produit davantage. Des clôtures bien entretenues, des prairies dont le gazon est doux comme du velours, des parcs dessinés avec art, des habitations princières, tout cela forme un ensemble splendide et riant; nos campagnes, placées en regard de ce tableau, ont un aspect souvent misérable. En passant de Douvres à Calais et en quittant les champs du comté de Kent pour ceux de la Picardie, on éprouve un véritable serrement de cœur. Nos propriétaires ne sont pas riches, et nos paysans vivent de peu, mais du moins ils vivent; une partie de la population ne s'engraisse pas de la substance de l'autre; la terre produit pour tout le monde, et chacun a sa place au soleil. On ne voit pas les bêtes fauves, conservées pour le plaisir des grands, dévorer les récoltes pendant que les laboureurs meurent de faim.

Si l'ordre social en France a pu résister aux secousses de trois ou quatre révolutions, à deux invasions, aux épreuves de la famine, aux crises réitérées du commerce et de l'industrie, nous le devons à cette division de la propriété, qui at-

tache au sol et qui intéresse à la chose publique l'immense majorité des habitants. Mais quand on exclut en masse la population, comme cela se pratique en Angleterre, de la propriété et même du loyer du sol, on donne une prime bien forte au désordre ; l'on expose la société la mieux assise à d'inévitables convulsions. Il semble que plus la richesse se développe, plus le nombre des propriétaires devrait s'accroître ; car autrement, l'on retire à la probité iudividuelle les appuis qui la soutiennent, et cela au moment même où les tentations se multiplient. Le progrès du crime dans les districts agricoles remonte bien évidemment aux dernières usurpations de la grande propriété ; de là vient que, pour une seule classe de délits, le braconnage, 4,529 personnes ont été condamnées en 1843 à la déportation, à l'emprisonnement, ou à des amendes que la pauvreté du coupable fait généralement convertir en quelques mois ou en quelques jours de prison.

La guerre d'abord, la taxe des pauvres ensuite, et enfin l'activité des manufactures ont détourné pour un temps les conséquences de cette situation extrême; que l'une ou l'autre ressource vînt à manquer, et l'Anglerre était infailliblement livrée à toutes les horreurs d'une nouvelle jacquerie. Le problème se présente encore une fois, et les esprits clairvoyants comprennent la nécessité de le résoudre. On a

changé les paysans en prolétaires; il faut substituer aux prolétaires des paysans. La constitution de la société anglaise ne permet pas de faire ce qui a été fait chez nous en 1793. On ne peut pas rendre les paysans propriétaires; mais on atteindra le même but, en leur donnant une part d'usufruit dans le sol.

Le système, qui est en usage dans quelques comtés et qu'il s'agit d'étendre aux trois royaumes, consiste à restituer à la population rurale sous forme de location ce qu'elle a perdu sous forme de propriété. Aujourd'hui les chaumières louées aux paysans ne rapportent pas, il s'en faut, l'intérêt de l'argent employé à les construire; le loyer est généralement élevé, mais le journalier ne gagne pas assez pour le payer avec quelque régularité. Le propriétaire, n'en recevant pas le prix, néglige de faire les réparations nécessaires; les constructions ne tardent pas à tomber en ruines, et une race misérable végète ainsi ou plutôt croupit sous un toit délabré.

Mais que l'on attache à la chaumière une parcelle de terrain cultivable, ayant un acre ou un demi-acre d'étendue, et aussitôt les résultats se modifient : la même famille, qui ne pouvait pas payer trois livres sterling par année pour le loyer d'une petite maison, en payera quatre sans difficulté, si l'on y ajoute un demi-acre de terre; et, cette redevance acquittée, il lui restera encore, si elle cultive avec intelligence, un bé-

néfice de 6 à 8 livres sterling (152 à 204 fr.). Ce système, que l'on désigne tantôt sous le nom de *allotment system*, tantôt sous celui de *field-garden system*, et tantôt sous celui de *rood-land system*, bien qu'il n'ait reçu jusqu'à présent qu'une application partielle, a déjà produit les meilleurs effets. Voici le témoignage qu'en rendent les commissaires chargés d'examiner la condition des femmes et des enfants employés dans l'agriculture.

« Les lots de terres (*allotments*), dit M. Vaughan commissaire envoyé dans les comtés de Kent, de Surrey et de Sussex, peuvent être considérés comme une tentative faite pour ajouter à l'industrie de l'homme celle de sa femme et de ses enfants, pour écarter ceux-ci d'un marché encombré, et pour affranchir leur consommation de la surcharge qu'ils payeraient dans les boutiques de village. Ce système affecte spécialement les femmes et les enfants, sous le rapport de l'occupation comme sous celui du salaire, en leur offrant un travail facile et profitable : il donne aussi plus d'activité aux soins domestiques, et provoque la femme à déployer son habileté dans la préparation des végétaux, *aliments qui étaient tombés en désuétude*. Dans quelques localités, il y a des lots spécialement destinés aux enfants. Lorsqu'ils consistent en pâturages, ils occupent la femme et la fille du laboureur à élever le bétail et aux soins qu'exige une laiterie.

« Dans la partie occidentale du Sussex, ce système a principalement été utile aux enfants des deux sexes, qui ont appris ainsi à planter et à sarcler. La cuisine du ménage s'est également fort améliorée, et la nourriture, au lieu de prendre pour base le pain, le beurre et le fromage achetés dans les boutiques, se compose de végétaux assaisonnés au logis.

Dans les comtes de Suffolk, de Norfolk et de Lincoln, les lots de terre sont devenus la ressource de la population rurale, lorsque l'industrie de la filature domestique a disparu.

« Ce système, dit M. Denison, favorise les bonnes habitudes; il est moral et social à la fois; il emploie les femmes ainsi que les enfants. Un esprit d'émulation s'empare des paysans qui cherchent à se surpasser l'un l'autre dans la qualité ainsi que dans la quantité des produits. Si l'on attachait quarante à cinquante verges de terre à chaque chaumière dans les districts ruraux, on ferait cesser le paupérisme.

« La paroisse de Balmer, sur la frontière du comté d'Essex, était une des plus chargées de pauvres; il y a quelque temps, on partagea une certaine étendue de terre entre soixante-treize familles, à raison de quarante verges par famille et de 10 shillings (13 fr.) de loyer par année. Cette paroisse est aujourd'hui celle qui présente l'aisance la plus générale, et la taxe des pauvres s'y est réduite dans une notable proportion. Les lots de terre ont fait succéder la prévoyance à l'imprévoyance. Un chef de famille qui n'en a pas obtenu se considère comme étant moins riche de 2 shillings par semaine.

« Dans la paroisse d'Elneham, on compte près de cent chaumières, auxquelles des lots de terre sont joints. La culture de ces parcelles occupe invariablement les enfants et les femmes; les bons résultats du système, sous tous les rapports, sont incalculables : il apporte le bonheur, le contentement, l'amour du travail, la régularité des mœurs; et les pauvres eux-mêmes commencent à l'apprécier.

« Les journaliers qui ont des lots de terre sont bien

supérieurs aux autres. Ils trouvent ainsi de l'occupation et de l'amusement autour d'eux, pour les moments de loisir; et leur âme s'élevant à des pensées plus morales, ils cessent de fréquenter le cabaret. La possession d'une petite propriété leur apprend à respecter la propriété d'autrui. Il est sans exemple que le possesseur d'un lot ait été traduit devant le jury, et je connais au contraire des cas remarquables d'amendement. »

On a comparé ce système à celui qui existe en Irlande; rien cependant n'est plus différent. Le cultivateur irlandais afferme, de troisième ou de quatrième main et à des prix exorbitants, une parcelle de terre qui devient son unique ressource et sur laquelle il faut qu'il trouve, au bout de l'année, la subsistance de sa famille ainsi que le loyer du sol. Suivant le vieux proverbe anglais, « Chaque verge de terre doit nourrir son homme »; aussi l'homme, dans cette situation, descend-il aux aliments les plus infimes : il se nourrit de pommes de terre, et il se nourrirait d'herbe, s'il le pouvait.

Il ne s'agit pas de créer en Angleterre, à l'exemple de l'Irlande, une race nouvelle de petits fermiers, des fermiers sans instruction et sans capital, voués à la pauvreté pour eux-mêmes et qui appauvriraient le pays. On ne veut pas plus porter atteinte à la grande culture qu'à la grande propriété. Il faut que le journalier ait quelque moyen d'existence, en dehors des ressources éventuelles que lui procure le travail salarié; mais il ne faut

pas l'affranchir entièrement de cette dépendance salutaire. Que le paysan travaille habituellement pour les autres ; mais qu'il puisse, dans la morte saison ou dans les moments de loisir, travailler aussi pour lui et chez lui. Accordez-lui l'étendue de terre qu'une famille peut féconder de ses sueurs; ce sont là les données non pas seulement de l'économie politique, mais du bon sens.

On compte, dans l'Angleterre proprement dite, environ huit cent cinquante mille journaliers ou domestiques de ferme, de l'âge de vingt ans et au-dessus. En supposant trois individus de cet âge par deux familles, cela donne un total de 566,666 familles, qui, à raison d'un demi acre par famille, exigeraient une étendue de 283,333 acres à distribuer en lots de terre. Admettons, pour faire la part des districts manufacturiers et pour laisser une marge au progrès de la population, que le système demande un million de parcelles ou cinq cent mille acres ; ce ne serait encore que la cinquantième partie du sol cultivé en Angleterre et dans le pays de Galles. La grande propriété n'y perdrait rien, et la grande culture n'en serait pas sensiblement affectée.

L'Écosse, avec un climat moins favorable et avec un sol comparativement léger, est mieux cultivée et produit beaucoup plus que l'Angleterre. Il paraît donc probable qu'en retirant des mains des fermiers anglais, la cinquantième partie des

terres qu'ils exploitent, on ne diminuerait ni la somme des produits, ni celle du revenu. Le même capital d'exploitation, appliqué à une moindre étendue, agirait avec plus de puissance; et en tout cas, chaque famille gagnerait plus par la culture de son lot de terre, qu'elle ne perdrait par la diminution dans le nombre des journées salariées. Le marché du travail s'agrandirait en résultat.

Un acre de terre cultivé en légumes ou en fleurs dans les environs de Londres, rapporte jusqu'à 200 liv. st. par année. Sans partir de cette base exceptionnelle, il est certain que l'agriculture-jardinage produit infiniment plus que l'agriculture à la charrue; or, le journalier traitera son lot de terre comme un jardin, et tout ce qu'il en retirera, en surcroît de la production commune, sera une addition faite à la richesse du pays. Si l'on admet un accroissement de revenu égal à six livres sterling par famille, le système équivaudra, pour un million de familles, à un revenu additionnel de six millions sterling (153,000,000 de fr.). Il s'ensuivra de deux choses l'une, ou que l'Angleterre, qui importe aujourd'hui du blé de l'étranger, pourra suffire désormais à la consommation de ses habitants, ou que l'accroissement des produits amènera un accroissement correspondant dans le nombre des consommateurs. Dans l'un comme dans l'autre cas, le résultat serait un immense bienfait.

Dans le travail agricole en France, la demande et l'offre s'équilibrent encore. Si vous voulez avoir un valet de ferme, il faut aller le chercher dans les foires, et ne pas laisser passer certaines époques de l'année. En Angleterre, la demande excédant constamment l'offre, le journalier que l'on emploie accepte le travail comme un secours qu'il a mendié. Vous rencontrez les laboureurs stationnant presque dans chaque paroisse, à l'endroit où se croisent les routes, et qui sollicitent, disant avec le ton de la prière : « Nous voilà, monsieur, forts et bien portants; ne voulez-vous pas nous faire travailler » (1)? Le système des lots de terre mettrait fin à cette mendicité, la plus triste de toutes et celle qui crie le plus haut contre l'état social. Dans les mauvais jours, le laboureur pourrait attendre; il aurait le même privilége que le capitaliste et que le propriétaire; le pain ne lui manquerait pas le jour même où le salaire cesserait.

Un membre du parlement, M. Cooper, a proposé, afin de généraliser le système, un bill qui décide qu'une commission sera nommée par les habitants dans chaque paroisse, pour en surveiller l'application, et que les propriétaires qui concéderont des lots de terre auront hypothèque sur la taxe des pauvres pour sûreté du loyer.

(1) *Stourminster agricultural association, Speech of Mr. Huxtable*, 5 dec. 1844.

Bien que la chambre des communes en ait autorisé la lecture, il n'est pas probable qu'elle s'associe à la pensée de l'auteur. On n'a pas l'habitude en Angleterre des mesures générales; et le bien ne s'y fait d'une manière sûre, que lorsqu'il se fait individuellement, par les mœurs plutôt que par la loi. Mais il paraît impossible que les avantages de cette grande amélioration ne deviennent pas bientôt d'une évidence publique. La sécurité de la propriété foncière en dépend.

LEEDS.

III

LE TRAVAIL DES ENFANTS.

Dans une contrée où le travail industriel a une telle importance, les maladies qui en naissent doivent s'attaquer à l'existence même du corps social. L'Angleterre, en dépit de sa prévoyance habituelle, n'a ouvert les yeux que bien tard sur ce danger. Vers la fin du dernier siècle, les chefs de l'industrie se plaignant de l'augmentation des taxes, M. Pitt leur signalait le travail des enfants comme la grande ressource qui devait leur permettre d'en supporter le fardeau. Les manufacturiers prirent le ministre au mot,

et alors fut inaugurée cette effroyable conscription, qui se bornait pas, comme celle de Napoléon, à moissonner les adultes, mais qui, enrôlant les enfants dès l'âge le plus tendre, s'étendit bientôt aux femmes elles-mêmes, et traîna les familles entières sur le champ de bataille de l'industrie. La paix a fait cesser en France la conscription militaire ; en Angleterre, au lieu de relâcher la conscription industrielle, elle a peu à peu précipité toutes les classes de la population sous ce funeste niveau. Les premières victimes furent les enfants pauvres. Écoutons le récit que donnait de leurs souffrances, il y a trente ans, un des fondateurs de la manufacture britannique, le père de sir Robert Peel (1). » Les manufactures furent d'abord établies sur des cours d'eau, et dans des lieux généralement peu habités. Pour faire mouvoir les machines, il fallut emprunter aux grandes villes l'excédant de leur population, et plusieurs milliers d'enfants mis en apprentissage par les paroisses vinrent ainsi de Londres, de Birmingham et d'autres districts. La maison, dans laquelle j'ai un intérêt, employa pendant quelque temps jusqu'à mille apprentis. Ayant d'autres affaires sur les bras, j'avais rarement le loisir de visiter les manufactures ;

(1) *Select committee on the employment of children in factories*, may 1816.

mais toutes les fois que je pus faire cette inspection, je fus frappé de l'aspect uniformément maladif des enfants et dans plusieurs cas de leur stature rabougrie. La durée du travail était réglée selon l'intérêt particulier du régisseur. Comme le taux de son traitement dépendait de la quantité d'ouvrage que l'on exécutait, il se trouvait intéressé à faire travailler ces enfants à l'excès, et pour étouffer leurs plaintes, il leur donnait d'insignifiantes gratifications. Voyant nos manufactures conduites de cette manière et apprenant que les mêmes abus existaient dans d'autres établissements, où l'on excédait aussi les enfants de travail et où l'on n'apportait aucune attention à la propreté ni à la ventilation des ateliers, je proposai le bill de la quarante-deuxième année du roi George, destiné à régir les manufactures qui employaient ces apprentis. »

Cet acte limita la journée à douze heures effectives dans les manufactures qui recevaient les enfants mis en apprentissage par les paroisses. La protection de la loi ne couvrait ainsi que les orphelins et ceux à qui la tutelle de la famille avait manqué; on laissait en dehors tous ceux dont les parents pouvaient eux-mêmes prendre soin. Il arriva que les manufacturiers, gênés dans l'emploi des apprentis, se tournèrent vers les enfants libres. L'invention de la machine à vapeur ayant rappelé les fabriques

dans les villes, l'industrie s'implanta au milieu de la population urbaine, et vint prélever sur toutes les familles le tribut du travail. La dépravation morale commença dès lors avec la dégradation physique. Pour déterminer les enfants à endurer cette rude corvée de treize à quatorze heures par jour, les parents leur abandonnaient une partie du salaire, et les émancipaient ainsi avant l'âge de raison. « Je ne presse pas le comité, disait encore le père de sir Robert Peel en 1816, d'exprimer une opinion sur les conséquences que doit avoir pour la santé et pour le bien-être de ces malheureux enfants le travail excessif auquel on les soumet : cela n'est plus nécessaire après que vous avez entendu les hommes éminents de l'art médical appelés devant vous ; mais je désire ardemment faire comprendre au comité qu'à moins d'une intervention nouvelle du parlement, le bénéfice de l'acte sur les apprentis sera complétement détruit. On cessera d'employer les apprentis des paroisses ; mais, à leur place, on appellera d'autres enfants, entre lesquels et leurs maîtres il n'existera point de contrat permanent, et qui n'auront aucune garantie. L'emploi sans choix et sans limites des pauvres, qui peuplent les districts manufacturiers, aura pour la génération naissante des effets tellement sérieux et tellement alarmants que je ne puis les envisager sans terreur ; en sorte que ce grand effort

du génie anglais, qui a porté à un si haut degré de perfection les machines de nos manufactures, *au lieu d'être un bienfait pour le pays, deviendra pour nous la plus amère malédiction.* »

La malédiction, que prophétisait le vieux Peel, s'est appesantie en effet sur l'Angleterre. Comme les Espagnols dans l'Amérique du Sud, les Anglais éprouvent aujourd'hui, sur leur propre sol, qu'il est plus difficile d'abolir l'esclavage que de l'instituer. La croisade en faveur des enfants des fabriques dure déjà depuis trente ans; le Pierre l'Hermite de ce mouvement fut un homme dont le nom, mêlé à des rêveries antisociales, se recommande pourtant par un dévouement sincère à tous les sentiments généreux. Après avoir dirigé une filature dans le voisinage de Manchester, M. Robert Owen acheta l'établissement de New-Lanark en Écosse, où 500 enfants, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à l'âge de huit, pris parmi les pauvres d'Édimbourg, étaient attelés à l'ouvrage des hommes. Ces petits ouvriers, bien nourris, bien logés, bien vêtus, présentaient une certaine apparence de fraîcheur et de santé; mais M. Owen ne tarda pas à reconnaître que la plupart avaient les jambes déformées, qu'ils ne grandissaient pas, et que, la fatigue énervant leur intelligence, ils apprenaient difficilement, même à épeler les lettres de l'alphabet. Immédiatement, pour couper court à la cause du mal, la durée du

travail fut réduite à dix heures et demie par jour, et l'on n'admit plus d'enfants dans la manufacture avant l'âge de dix ans.

M. Owen ne se contenta pas de donner l'exemple de la réforme; il résolut de la propager. Dans une réunion de filateurs et de manufacturiers convoqués à Glasgow pour délibérer sur les moyens de déterminer la suppression du droit de 5 deniers par livre établi sur le coton américain, M. Owen demanda, concurremment avec cette émancipation commerciale de l'industrie, une mesure qui réglât le travail des enfants. La première motion obtint l'unanimité des suffrages, mais la seconde ne fut pas même appuyée. M. Owen, ayant trouvé l'intérêt manufacturier sourd au cri de l'humanité, prit le parti de s'adresser à l'opinion publique, et de frapper ensuite avec ce puissant renfort à la porte du parlement. Laissons-le raconter lui-même les humbles débuts d'une agitation qui a renversé aujourd'hui toutes les digues, et qui donne au gouvernement les plus vives anxiétés (1).

« J'écrivis au prévôt de Glasgow une lettre destinée à la publicité, dans laquelle, après avoir exposé les effets déjà produits par les manufactures sur la santé des enfants, je sommais le ministère et le parlement de rendre une loi qui restreignît la durée du travail dans les fabriques à dix heures par jour, qui n'autorisât l'emploi des

(1) *Letter to the Times editor*, 30 march 1844.

enfants, depuis l'âge de dix ans jusqu'à douze, que pendant la moitié de la journée, et qui pourvût à l'éducation des jeunes garçons ainsi que des jeunes filles avant l'âge du travail.

« Aussitôt que des exemplaires de cette lettre eurent été adressés au ministère et au parlement, je partis pour Londres. Lord Liverpool était alors premier ministre, et M. Vansittart, chancelier de l'échiquier. L'un et l'autre se montrèrent favorables à mes vues. Je vis ensuite les chefs de parti dans les deux chambres, et, trouvant que je pouvais compter sur l'appui cordial de presque tous les hommes politiques, je me déterminai à convoquer, au nom de lord Harewood (alors lord Lascelles) et au mien, des réunions qui se tinrent aux *Armes du roi,* et qui attirèrent un grand concours d'auditeurs. Dans la dernière, il fut décidé que le projet de loi *(bill)* que javais préparé serait présenté à la chambre des communes, et l'on désigna, sur ma proposition, pour en faire la motion, le père de l'homme qui est aujourd'hui premier ministre, comme étant le plus ancien manufacturier de la chambre, et comme étant d'ailleurs le partisan déclaré du gouvernement.

« Sir Robert Peel n'avait pas encore entendu parler de ces réunions ; j'allai le trouver et je lui expliquai la situation. Comme il reconnut que la majorité dans les deux chambres était assurée au projet, il consentit le jour même à s'en charger. C'était un bill de dix heures et demie limitant à douze ans l'âge auquel on pourrait travailler pendant la journée entière, et réduisant la durée du travail à cinq heures un quart pour les enfants de dix à douze ans. Le projet de loi fut présenté sous les plus favorables auspices ; tout le monde sentait l'injustice qu'il y avait à permettre que l'on exigeât des enfants dans les manufactures quatorze, quinze et même seize heures, de

travail par jour. C'était le plus horrible esclavage que l'on eût encore infligé à l'espèce humaine.

« Toutefois, avant la seconde lecture du bill, les manufacturiers organisèrent une vive opposition, et ces hommes, qui n'ont jamais compris leurs véritables intérêts, amenèrent sir Robert Peel à leur accorder une enquête parlementaire, une enquête pour examiner si l'esclavage était juste, bon et avantageux à la nation ! Le comité fut nommé, il siégea durant trois sessions, et jamais on ne dénatura davantage les faits. A l'exception des membres de la chambre que j'avais enrôlés, je fus le seul avocat de ces pauvres enfants. On arracha concessions sur concessions à sir Robert Peel, jusqu'à ce que le projet eût perdu sa forme primitive. L'âge de l'admission dans les manufactures fut réduit à neuf ans, et la durée du travail étendue d'abord à onze heures, ensuite à douze heures par jour. »

Tel fut, en effet, le caractère de la loi de 1819, loi certainement illusoire, mais qui posa du moins le principe de la protection due par l'État à ceux qui ne disposent pas de leur propre sort, tout en respectant la liberté des transactions entre le maître et l'ouvrier homme fait. En 1825, et après de nouveaux efforts dirigés par sir J.-C. Hobhouse dans la chambre des communes, l'acte de 1819 fut confirmé, mais on imposa aux fabricants quelques précautions de bon ordre et de salubrité. En 1831, et afin de réprimer d'autres abus, le parlement défendit d'employer les enfants aux travaux de nuit ; mais un grand nombre de manufacturiers, secondés par

la connivence coupable des parents, éludèrent les prescriptions de 1825 comme celles de 1831; il en résulta une véritable inégalité de situation entre ceux qui observaient la loi et ceux qui ne craignaient pas de l'enfreindre, et dans le conflit de leurs maîtres, les enfants continuèrent d'être opprimés.

A cette époque, les ouvriers, pour la première fois, prirent en main leur propre cause et voulurent être entendus. Des comités se formèrent dans les principales villes, à Manchester, à Leeds, à Glasgow. La question déjà bien assez grave du travail des enfants s'absorba dans la question plus générale, mais infiniment moins pratique, du travail des adultes; les ouvriers prétendirent faire régler par le parlement la durée de la journée dans les manufactures, comme à une autre époque ils avaient demandé que le salaire fût déterminé par la loi. Ce qu'ils voulaient, c'était un acte qui limitât la journée à dix heures, et les réunions de leurs délégués s'intitulaient comités du temps court (*short time committees*). Un homme plus humain et plus persévérant qu'éclairé, M. Jh. Sadler, porta ces prétentions devant le parlement qui ordonna une enquête. Les ouvriers ayant secondé le mouvement qui venait de porter aux affaires le parti réformiste, celui-ci, dans sa reconnaissance, ne pouvait pas faire moins pour eux que d'amener les pouvoirs publics à écouter l'exposé de leurs griefs.

Le comité d'enquête siégea depuis le 10 avril jusqu'au 7 août. Il entendit un grand nombre d'ouvriers, un très-petit nombre de manufacturiers, et quelques agitateurs philanthropes, entre autres le fameux Oastler, qui décrivait, dans les termes suivants, la grande réunion tenue par les ouvriers à York : « Le temps était affreux, la pluie tombait par torrents. Il y avait là des milliers et des dizaines de milliers de travailleurs. La plupart avaient parcouru, pour s'y rendre, plus de ving-quatre milles ; car Leeds est la ville manufacturière la plus voisine d'York. Plusieurs, venant d'Holmsfirth, de Marden, de Meltham, avaient fait quarante à cinquante milles. On voyait dans la foule des femmes et jusqu'à des petits enfants, qui avaient quitté les fabriques pour rendre témoignage en faveur du bill de dix heures. Pendant plus de quatre heures, tout ce monde se tint debout dans la cour du château, écoutant les orateurs dans l'attitude la plus recueillie. A l'issue de la réunion, je revins à pied avec quelques ouvriers. Il y avait parmi eux des hommes qui n'avaient point mangé depuis le matin; je les voyais se partager de petits morceaux de pain ; ils ne se plaignaient pas, mais ils me disaient : « Nous irons jusqu'à Londres, s'il le faut, pour mettre la main au bill de dix heures. »

On voit quelles étaient dès lors les dispositions des ouvriers. Déjà aussi les propriétaires

fonciers prenaient ce mouvement sous leur patronage ; le haut shériff présidait la réunion d'York : la guerre commençait sur ce terrain entre les deux aristocraties.

Les membres du comité, dans lequel siégeaient, à côté de M. Sadler et de sir Harry Inglis, lord Morpeth, M. Poulet Thompson et sir R. Peel, ne parvinrent pas à s'entendre ; ils soumirent à la chambre les dépositions qu'ils avaient recueillies, mais sans y ajouter leurs propres conclusions. La publication de ce document fit une vive sensation en Angleterre et en Europe. L'existence des ouvriers dans les manufactures y était présentée sous un aspect tellement sombre, qu'un journal anglais se crut obligé de protester contre l'opinion qui assimilait l'état de la Grande-Bretagne tout entière à celui des districts manufacturiers. « Bien qu'un grand nombre d'enfants, dans nos villes de fabrique, disait cette feuille, soient assujétis à de pénibles travaux et à de grandes privations, la plaie ne s'est pas étendue au pays tout entier. Il y a souvent autant de bonheur dans nos villages que dans ceux des peuples à qui nous vendons nos draps et nos calicots. »

Les manufacturiers ne réclamaient pas avec moins de vivacité ; le gouvernement, d'accord avec les chambres, envoya dans les grands centres d'industrie des commissaires qui, après avoir entendu toutes les opinions et vu toutes

choses de leurs yeux, devaient lui rapporter une appréciation exacte des faits. Les commissaires, s'étant partagé les districts qu'ils avaient à visiter, purent les étudier à loisir. L'enquête dura trois mois; les pièces de ce grand procès, mises sous les yeux de la chambre des communes au mois de juillet 1833, n'occupent pas moins de quatre volumes in-folio. L'impression qui en reste après une lecture attentive, sans venir à l'appui de tous les excès signalés dans l'enquête de 1832, en confirme assurément les allégations principales.

Les commissaires déclaraient que les enfants employés dans les manufactures travaillaient durant le même nombre d'heures que les adultes; que les effets d'un travail aussi prolongé étaient dans un grand nombre de cas: 1° l'affaiblissement de la constitution (1); 2° des maladies souvent incurables; 3° l'impossibilité tantôt partielle et tantôt complète de profiter des ressources offertes à l'éducation. Ils ajoutaient que les enfants n'agissaient pas librement, leur travail étant vendu par les parents qui en recevaient

(1) Le docteur Hawkins, ayant examiné à Manchester la différence qui pouvait exister entre des enfants de différentes conditions, donne le résultat suivant:

Sur 350 enfants ne travaillant pas dans les manufactures,	Sur 350 enfants travaillant dans les manufactures,
21 étaient en mauvaise santé,	73 étaient en mauvaise santé,
88 dans un état moyen de santé,	134 dans un état moyen de santé,
241 en bonne santé.	143 en bonne santé.

le prix; ils concluaient enfin que l'intervention du pouvoir législatif était nécessaire pour mettre un terme à cet abus, et demandaient que le travail des enfants de neuf à quatorze ans fût limité à huit ou neuf heures par jour.

Ces conclusions devinrent le point de départ de la discussion dans la chambre des communes. Lord Ashley, qui débutait alors dans cette carrière philanthropique illustrée déjà par les Howard, les Romilly, les Buxton, et remplie aujourd'hui de son nom, venait de renouveler la proposition de M. Sadler. « En considérant les clauses de ce bill, dit le chancelier de l'échiquier, lord Althorp (aujourd'hui lord Spencer), je ne puis m'empêcher de craindre, si la chambre l'adopte dans sa forme actuelle, qu'il n'ait les plus fâcheux résultats pour l'industrie du pays. L'intervention législative, quand elle a pour effet d'ajouter aux forces de l'étranger dans la concurrence qu'il soutient contre nous, loin d'être un bienfait pour les pauvres gens que l'on veut protéger, tend à infliger le plus grand dommage à la population manufacturière. Toute mesure, qui diminuera la demande de nos marchandises, doit priver de travail les habitants de ces districts et les réduire à un état de misère affreux. Sans doute il y a quelque chose à faire; le sentiment public s'est prononcé, le parlement doit intervenir afin de protéger de malheureux enfants, et de faire cesser l'oppression cruelle qui

pèse sur eux.... Que la chambre se borne à cette mesure, sans aller prendre sous sa tutelle ceux qui n'en ont pas besoin, et qui sont libres de choisir leur propre sort. »

Dans la séance du 18 juillet 1833, lord Althorp proposa de déclarer, par amendement au bill de lord Ashley, que la loi se bornerait à protéger ceux qui ne pouvaient pas se protéger eux-mêmes, et que les adultes resteraient libres de traiter de leur travail. Cette motion fut adoptée à la majorité de 238 voix contre 93. O'Connell avait demandé que la protection du législateur s'étendît à tous ceux qui n'avaient pas atteint l'âge de vingt-un ans, ou qu'elle couvrît du moins les enfants jusqu'à l'âge de dix-huit ans. « Le lord chancelier, avait-il dit, est le tuteur légal de tous les mineurs orphelins; la chambre des communes doit agir ici comme une sorte de lord chancelier universel. »

L'acte du 29 août 1833 fut le produit de ces débats. Cette loi ayant donné l'inpulsion à la réforme manufacturière en Europe, ou ayant servi de modèle aux mesures prises depuis par les autres peuples, il est à propos d'en indiquer ici les principales dispositions.

L'acte de 1833 a des défauts graves, et que je n'entends pas atténuer. Tout en professant le plus profond respect pour la liberté des transactions entre les adultes, il restreint par des voies indirectes l'usage de cette liberté. En li-

mitant à douze heures par jour le travail des jeunes gens et des jeunes personnes de treize à dix-huit ans, il assujétit forcément à la même limite le travail des adultes, car une manufacture ne saurait avoir des heures différentes pour les diverses classes d'ouvriers, et la machine à vapeur s'arrête pour tout le monde en même temps. C'est donc une atteinte portée au principe, et que le résultat peut seul justifier.

Un autre vice de la loi consiste dans la faculté accordée aux manufacturiers d'allonger la journée, toutes les fois que le manque ou l'excès d'eau, dans les manufactures mues par la force hydraulique, et qu'un accident survenu à la machine, dans les manufactures mues par la vapeur, auraient amené une interruption ou un chômage. Cette autorisation sert en effet de prétexte à toutes les fraudes, et devient le moyen le plus commode de déjouer les intentions du législateur. Quand un manufacturier veut faire travailler ses ouvriers treize ou quatorze heures, il a toujours quelque accident à alléguer, et il demande à réparer le temps qu'il n'a pas perdu.

Enfin la loi ne s'applique qu'aux fabriques de coton, de laine, de lin et de soie. Tout autre industrie, et même dans ces industries les ateliers domestiques sont affranchis de ses prescriptions. Il en résulte une prime pour le travail non réglémenté sur le travail soumis à la

règle légale ; on déplace l'abus et la souffrance, au lieu de les guérir. On fait une faveur ou une injustice à certaines industries, en les rendant l'objet de l'attention exclusive du législateur.

Les dispositions de la loi, qui concernent plus particulièrement les enfants, ne sont guère mieux combinées. On interdit l'emploi des enfants dans les manufactures au-dessous de l'âge de neuf ans. De neuf à treize ans, le travail est réduit à huit heures par jour. Nul ne peut être occupé avant dix-huit ans dans une fabrique, s'il n'est porteur d'un certificat, délivré par un médecin et visé par un magistrat, qui constate son âge et sa bonne constitution.

La limite de huit heures fixée au travail des enfants me semble une conception très-malheureuse, et qui ne répond à rien. Dès que ce travail n'a pas la même durée que celui des adultes, il faut nécessairement que les enfants se relaient, et que chaque ouvrier ait deux auxiliaires qui se partagent la journée, l'un le matin et l'autre le soir. La combinaison des relais, attaquée dans le principe par quelques économistes, est la seule praticable ; mais, dans ce système, la journée moyenne étant de douze à treize heures effectives, les enfants ne peuvent guère travailler que six heures à six heures et demie par jour.

En diminuant la tâche quotidienne des enfants dans les fabriques, le parlement se pro-

posait, non-seulement de ménager leurs forces physiques, mais encore de réserver le temps nécessaire à leur éducation. Par une singulière imprévoyance, en déclarant que les jeunes ouvriers des manufactures *seraient tenus de fréquenter les écoles,* on négligea d'établir partout des écoles à leur portée. La loi prescrivait l'impossible ; on comprend qu'elle n'ait pas été obéie.

Ce qu'il y a de vraiment utile dans l'acte de 1833, c'est la machine administrative organisée pour veiller à l'exécution de cette mesure. Le gourvernement désigne quatre inspecteurs investis du droit de visiter les jeunes ouvriers pendant leurs travaux, à toute heure du jour et de la nuit, de faire des réglements, de prescrire la tenue des registres, d'examiner les écoles, et de traduire devant les tribunaux les manufacturiers ou les parents coupables d'avoir enfreint la loi. Cette création devait froisser les mœurs de l'Angleterre, où tout citoyen considère sa maison ou son établissement comme un château-fort fermé à l'action de la puissance publique ; elle n'a été acceptée qu'avec une extrême répugnance, et pourtant, entre les mains d'hommes honorables et prudents, elle a porté les meilleurs fruits. S'il reste quelque chose de l'impulsion donnée en 1833, si la loi n'a pas complétement échoué, si l'on a recueilli des indications plus sûres pour les réformes à venir,

c'est aux inspecteurs des manufactures que l'Angleterre le doit.

Depuis que l'Angleterre a définitivement séparé le travail des enfants de celui des adultes, les peuples manufacturiers ont entrepris d'opérer la même réforme, mais sans montrer beaucoup plus de sagesse dans l'exécution. Aux État-Unis, l'état de Massachusetts, le seul qui ait abordé cette difficulté, s'est borné à décider que nul enfant au-dessous de l'âge de quinze ans ne pourrait être employé dans une manufacture, à moins d'avoir fréquenté une école privée; c'est un règlement d'éducation, ce n'est pas un règlement de travail. En Suisse, le canton de Zurich n'admet pas les enfants dans les filatures de coton, avant l'âge de dix ans révolus; mais il leur permet de travailler douze heures, indulgence cruelle pour les enfants et peu prévoyante. Dans le canton d'Argovie, les enfants ne travaillent pas aux manufactures avant l'âge de quatorze ans; encore les manufacturiers sont-ils tenus de veiller à l'éducation de ceux qu'ils emploient. Ce petit état est le seul en Europe qui ait promulgé un règlement aussi sévère, et qui ait fait passer les motifs d'humanité avant tout autre considération. En Prusse, aux termes de l'ordonnance du 6 avril 1839, aucun individu ne peut être employé avant l'âge de neuf ans accomplis dans les fabriques, mines, usines ou haut fourneaux, ni travailler plus de dix

heures par jour avant l'âge de seize ans révolus; dans aucun cas, un enfant n'y est admis, s'il n'a suivi l'enseignement primaire pendant trois ans, à moins de prouver qu'il sait lire et écrire, ou à moins de recevoir dans les écoles attachées aux fabriques l'instruction qui lui a manqué. M. Carnot, qui a visité la Prusse depuis que cette ordonnance est en vigueur, déclare que les dispositions relatives à l'instruction primaire sont seules observées. Quant à la durée du travail, elle reste ce qu'elle était, et les enfants, comme les hommes, sont employés au moins douze heures par jour. La mesure ne pouvait pas avoir un autre résultat. La combinaison de dix heures est encore plus mal calculée que celle de huit, et si l'on tenait la main à l'exécution, elle obligerait les adultes à ne pas travailler plus longtemps que les enfants. C'est l'humanité qui pâtit de l'inexécution de la loi; mais on ne pourrait pas l'observer sans que l'industrie en souffrît. Dans le duché de Bade, l'âge d'admission est fixé à onze ans, et la durée du travail à douze heures, en y comprenant le temps nécessaire à l'enseignement. Un règlement de 1839, qui élevait à douze ans l'âge du travail dans les manufactures de la Basse-Autriche, a été rapporté. En Bavière, l'ordonnance royale du 15 janvier 1840 veut que les enfants ne soient admis dans les fabriques, mines ou usines, qu'après avoir atteint l'âge de neuf ans;

la durée du travail, pour les enfants de neuf à douze ans, est de dix heures, y compris deux heures pour l'enseignement.

Dans tous les règlements promulgués en Allemagne, la protection de l'État ne s'étend pas aux jeunes gens comme en Angleterre, et paraît se borner aux enfants. Ces règlements embrassent, avec les manufactures, les usines et les mines, que la loi anglaise avait négligées; et comme l'apprentissage est déjà soumis, dans les petits ateliers, à des prescriptions légales; le travail des enfants se trouve ainsi plus universellement atteint. Il n'existe pas en Allemagne de surveillance spéciale, parce que les autorités locales exercent la tutelle que l'Angleterre a déférée à des inspecteurs; et quant à l'instruction, les lois la rendant obligatoire à peu près dans tous les états germaniques, on n'a pas eu, comme en Angleterre, à établir des écoles; il a suffi de veiller à ce que les fabriques ne fissent pas perdre aux enfants le bénéfice des moyens d'instruction qui existaient déjà. En somme, l'Allemagne était la contrée qui offrait les plus grandes facilités pour une législation sur le travail des enfants et des jeunes gens; si les gouvernements allemands n'ont pas établi des règles plus efficaces, il faut croire qu'ils ne l'ont pas voulu.

On peut en dire à peu près autant de la France, et cependant aucune loi n'a moins répondu à l'attente, qu'elle avait excitée, que celle du 22

mars 1841. Elle est plus générale dans ses dispositions que la loi anglaise, car elle embrasse « les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique ou à feu continu avec leurs dépendances, ainsi que toute fabrique occupant plus de vingt ouvriers réunis en atelier. » Mais cette disposition ne suffit pas, toute large qu'elle est, car on sait que les enfants ne sont nulle part plus excédés de travail ni plus maltraités que dans les petits ateliers, et la France n'a pas de loi qui règle les conditions de l'apprentissage de manière à mettre un frein aux abus.

La loi de 1841 se conforme peut-être trop servilement à l'usage, en décidant que les enfants pourront être admis dans les manufactures dès l'âge de huit ans. De huit à douze, le travail effectif ne peut pas excéder huit heures; de douze à seize, il ne doit pas excéder douze heures par jour. Les travaux de nuit sont interdits pour les enfants au-dessous de treize ans. Quelle pénible complication, et qu'il est difficile de concilier ces règles avec la pratique de l'industrie! On a imité l'Angleterre sans discernement; on a fixé à huit heures la durée du travail pour les plus petits enfants, comme si l'on pouvait couper la journée de travail en deux parts inégales. On a limité à douze heures par jour le travail des adolescents, comme si les manufactures, qui marchent généralement treize à quatorze heures, allaient s'arrêter au mo-

ment où lesprescriptions légales en font sortir les jeunes ouvriers. Puisque l'on entrait dans dans les voies réglementaires, pourquoi ne pas étendre la protection de la loi au delà de l'âge de seize ans? Cet âge est celui du discernement, mais non de la force : à seize ans on distingue le bien du mal, on a le sentiment de sa propre responsabilité ; mais le corps n'est pas assez développé pour endurer sans péril les fatigues qui conviennent à l'homme fait.

La loi qui règle le travail des enfants est encore à exécuter en France. Cela tient non-seulement aux difficultés qu'elle soulève, mais aussi, mais surtout à ce que l'on n'a pas pris les moyens d'en assurer l'exécution. La loi s'est bornée à poser le principe ; elle a laissé à l'administration le soin de l'appliquer, avec des pouvoirs qui vont jusqu'à l'arbitraire le plus étendu. Or, sous un gouvernement représentatif, l'arbitraire est une arme émoussée; comme il ne donne de garanties à personne, il rencontre des obstacles à chaque pas. Dans le cas présent, il met le pouvoir exécutif à la merci de l'opinion publique ou des intérêts manufacturiers; il l'énerve ou le rend oppresseur selon les circonstances, en sorte que ce qui pourrait arriver de moins dangereux, ce serait que l'administration, en butte au courant de deux forces contraires, se tînt dans un équilibre fainéant.

Une loi sur le travail des enfants n'était nulle

part moins difficile qu'en France. En premier leiu, les manufacturiers, étant mis à l'abri de la concurrence étrangère par notre système prohibitif, n'avaient pas le droit de faire valoir, comme ceux de la Grande-Bretagne, la nécessité d'excéder les forces humaines dans cette lutte à perte d'haleine des industries. Ajoutez que la régularité de notre administration, et cette puissance qui se fait sentir en un moment du centre de la France à ses extrémités, permettaient d'établir partout un contrôle sérieux. Voilà précisément l'avantage dont on a tenu le moins de compte. Pendant que le gouvernement anglais, dans une contrée qui a horreur de la centralisation, nommait des inspecteurs-généraux salariés pour surveiller les manufactures. le gouvernement français, dans un pays préparé à la centralisation par trois siècles de révolu tions successives, et dont la centralisation est l'âme, désignait nonchalamment pour cette surveillance des inspecteurs locaux et gratuits. Ne devait-on pas prévoir que la loi périrait entre leurs mains ?

Ainsi, la protection donnée à l'enfance contre les excès du travail, incomplète en Angleterre, a été insuffisante partout; mais l'Angleterre a gardé cet avantage que, grâce à la publicité qu'ont reçue les résultats de l'acte de 1833, il devient possible d'examiner et de savoir sur quel point la réforme doit aujourd'hui porter.

En 1837, quatre ans après la promulgation de la loi, M. N. Senior, un des économistes les plus éminents de la Grande-Bretagne, et qui a mis la main à toutes les grandes réformes opérées par le ministère whig, livra à la publicité une correspondance qu'il avait échangée, sur les effets de cet acte, avec l'inspecteur le plus distingué des manufactures, M. L. Horner (1). A ne prendre que les faits reconnus par l'un comme par l'autre, on pouvait dès lors en conclure que la mesure avait obtenu peu de succès. Plusieurs manufacturiers, pour se soustraire à la gêne des prescriptions légales, avaient exclu de leurs établissements les enfants au-dessous de treize ans. Un grand nombre éludaient la loi de diverses manières, mais principalement en faisant passer dans la catégorie des adolescents, à l'aide de faux certificats, des enfants qui n'étaient âgés que de onze à douze ans; et comme les manufacturiers siégeaient sur les bancs de la justice locale, le juge se trouvait souvent intéressé à laisser impunies les infractions à la loi. Dans le district industriel de Manchester, le système des relais avait peu de partisans. Il s'étendait davantage en Écosse et dans le comté d'York. Sur les 1,289 manufactures inspectées par M. Horner en 1836, 524 l'avaient adopté; mais à Manchester particulièrement, les enfants employés le

(1) *Letters on the factory act* by Nassau Senior.

matin dans une fabrique, travaillaient l'après-midi dans une autre, et leurs parents se montraient aussi hostiles à la loi que pouvaient l'être les manufacturiers eux-mêmes.

Les clauses, qui rendaient l'instruction obligatoire pour les enfants employés dans les fabriques, étaient restées une lettre morte. A l'exception de quelques manufactures, dans lesquelles la munificence du propriétaire avait établi des écoles, les moyens d'enseignement avaient manqué, ou bien l'insouciance des parents et la mauvaise volonté des enfants les avaient rendus inutiles. M. Horner rapportait que sur 2,011 enfants de 13 à 14 ans examinés à Manchester en 1836, 1,067 s'étaient trouvés hors d'état de lire couramment. Or, la plupart de ces enfants gagnaient 5 à 7 shillings par semaine, et leur père 25 à 30 shillings.

De 1837 à 1844, les conséquences de la loi se sont développées dans la même direction. J'ai sous les yeux les rapports des inspecteurs pour le second semestre de 1843, et j'en donnerai quelques extraits.

M. Howel, chargé de visiter les districts de l'ouest et du centre de l'Angleterre, écrit le 31 décembre : « Quant à l'emploi des enfants au-dessous de 13 ans, même aujourd'hui, dans un moment où le travail des fabriques occupe beaucoup plus de bras, je n'ai rien à changer à mon dernier rapport, dans lequel je montrais la grande

diminution qui s'était opérée, dès que les manufacturiers avaient pu obtenir un nombre suffisant de jeunes ouvriers au-dessus de 13 ans pour abandonner le système des relais et pour s'affranchir des clauses compulsoires qui concernent l'éducation des enfants. Le système des relais n'est plus en usage que dans les manufactures isolées au milieu des districts ruraux, ou aux abords des villes qui n'ont pas d'industrie. »

M. Stuart, qui a inspecté les manufactures de l'Écosse et de l'Irlande, dit à son tour : « Le nombre des enfants employés dans les manufactures continue à décroître. Dans les fabriques rurales de l'Irlande, les enfants ne trouvent pas d'emploi, la population étant si nombreuse que les fabricants peuvent toujours se procurer sans difficulté des adolescents au-dessus de treize ans. En Écosse pareillement, dans les manufactures rurales, le nombre des enfants employés va en décroissant. »

M. Saunders, qui a les comtés d'York et de Nottingham à surveiller, indique des résultats à peu près semblables. Dans le Yorkshire, les manufactures qui emploient des enfants penchent de plus en plus pour le système des relais : 48 fabricants d'Halifax sur 50 avaient pris l'engagement de le pratiquer, à partir du 1er janvier 1844; cependant cet usage était loin de se généraliser. En 1838, 95,000 ouvriers étaient employés dans ce district, et 106,500

en 1843: accroissement, 11,500; mais pendant que le nombre des adultes augmentait de 12,000, et celui des adolescents de 1,500, celui des enfants au-dessous de 12 ans diminuait de 2,000 : d'où M. Saunders conclut que, si les restrictions apportées au travail des enfants ne sont pas assez oppressives pour empêcher le manufacturier d'y avoir recours en cas de nécessité, elles encouragent néanmoins l'emploi d'ouvriers plus âgés.

Dans le comté de Lancastre, on se réconcilie, quoique lentement, avec la loi. En 1842, sur 1839 fabriques en activité, 622 occupaient 6,283 enfants; en 1843, sur 1,400 fabriques en activité, 660 employaient 6,795 enfants: l'accroissement avait été de 512 enfants, ou de 8 pour 100. Suivant M. Horner, les deux tiers de ces manufactures occupaient les enfants pendant huit heures, et continuaient le travail sans eux pendant le reste de la journée; cependant il avoue que l'abstension est, dans ce cas, le plus souvent nominale, et que les heures de travail sont en réalité, pour les enfants, les mêmes que pour les hommes faits. 178 manufactures emploient 2,488 enfants alternativement, les uns le matin, les autres l'après-midi. Le système des relais gagne du terrain; mais en général le nombre des enfants dans les fabriques est bien moins considérable qu'il n'était avant l'acte de 1833. Je ne parle pas de ceux qui sont admis par con-

trebande dans la catégorie des adolescents; si l'on voulait juger du nombre et de l'étendue des contraventions de ce genre, je citerais les lignes suivantes de M. Horner : « Dans le cours de ma dernière inspection, j'ai pu me convaincre qu'il fallait redoubler de vigilance, dans les époques d'activité industrielle, pour empêcher que l'on n'excédât les enfants de travail. Je voyais des enfants, dont le certificat portait l'âge de treize ans, et qui n'avaient certainement ni la force ni la taille propre à cet âge. Dans les cas les plus évidents, je crus devoir interposer mon autorité et requérir les preuves qui constataient que ces enfants avaient en effet treize ans. Du 8 septembre au 14 novembre, j'intervins ainsi dans 49 manufactures, et pour 109 cas; il fut prouvé que, sur les 109 enfants, 26 seulement avaient atteint l'âge légal. »

Les adolescents ne sont pas plus épargnés. Dans quelques manufactures, on ajoute à la durée légale du travail en les obligeant à nettoyer les machines pendant le temps accordé pour les repas. Dans d'autres, où l'on travaille plus de douze heures, les jeunes ouvriers au-dessous de dix-huit ans ne quittent l'établissement avant la fin de la journée que lorsqu'on s'attend à la visite de l'inspecteur. Plusieurs manufacturiers, d'accord avec les parents et à l'aide de faux certificats, font passer les adolescents dans la catégorie des adultes. M. Horner cite l'exemple

d'une filature de Manchester où de jeunes personnes sont employées depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, sans quitter l'établissement même pour prendre leurs repas ; car la machine ne s'arrête jamais. Cependant l'effet de la clause, qui limite à douze heures par jour le travail des adolescents, a été généralement de ramener à la même limite le travail des adultes dans les filatures, véritable et peut-être seul bienfait de la loi (1).

On a déjà vu que l'acte de 1833, en n'embrassant que certaines manufactures, donnait une prime à l'emploi des enfants dans les autres ateliers. « Que faites-vous là ? disait M. Ashton à un petit garçon de six à sept ans qu'il trouvait dans une de ses houillères. — Je travaille à la mine, monsieur, en attendant que je puisse travailler à la manufacture. » Ainsi, avant l'âge de neuf ans, la loi exclut directement les enfants ; de neuf à treize ans, l'exclusion n'est plus qu'indirecte, et résulte des restrictions apportées à la durée du travail. D'une part, les manufacturiers n'emploient plus les enfants que dans le cas d'une nécessité absolue ; de l'autre, les parents préfèrent pour leurs enfants, au travail limité de la manufacture, le travail non limité,

(1) « Avant la promulgation de l'acte de 1833, la durée du travail dans les manufactures était en moyenne de quatorze heures par jour ; le travail se prolongeait souvent toute la nuit. » (Rapport de M. Baker, *Sanitary condition*, etc.)

et par conséquent plus lucratif, des mines ou des petites fabriques, lorsque ce travail leur est offert. Aujourd'hui, sur environ 500,000 ouvriers employés dans les manufactures, on ne compte guère que 25,000 enfants; ceux-ci ne représentent plus qu'un vingtième du nombre total dans des établissements où ils furent d'abord les seuls ouvriers.

Que devenaient cependant les enfants qui avaient déserté les manufactures? Voilà ce que l'Angleterre a voulu savoir. Le 4 août 1840, sur la proposition de lord Ashley, la chambre des communes demanda, par une adresse à la reine, que le gouvernement fît une enquête sur l'état des enfants et des adolescents employés dans les mines ou dans les ateliers que n'atteignaient pas les dispositions de l'acte rendu en 1833. L'enquête, dirigée par les hommes les plus honorables et les plus expérimentés, se prolongea pendant près de deux années. Les rapports de cette commission prouvèrent que la sollicitude du législateur ne s'était pas portée jusque-là sur les individus qui avaient le plus grand besoin de sa protection, et que les travaux dans les manufactures pouvaient passer pour légers et salubres, si l'on venait à les comparer à ces travaux auxiliaires que la manufacture suscite, et qui ont pour objet soit de lui fournir la puissance motrice, soit d'achever les produits. Une horrible clarté fut projetée sur des faits qui

semblent appartenir à un autre siècle, et dont on n'aurait jamais soupçonné l'existence au sein d'un pays civilisé.

Dans les mines de houille, les enfants commençaient souvent à travailler dès l'âge de quatre à cinq ans. On les employait en qualité de *trappeurs*. Accroupis derrière une porte ou trappe, leur fonction consistait à l'ouvrir, pour laisser passer les wagons chargés de houille, et à la fermer aussitôt après. Si le *trappeur* eût négligé de la refermer, les gaz qui se dégagent du charbon, venant à s'échauffer, auraient pu faire explosion. C'est donc ce petit être, dans l'âge de l'imprévoyance et à demi hébété par la solitude, qui répondait de la sûreté de la mine, et qui avait pour ainsi dire, droit de vie et de mort sur tous les ouvriers. Rien de plus triste que son existence. Il descendait dans le puits à trois ou quatre heures du matin pour n'en sortir qu'à cinq ou six heures du soir. Le dimanche seulement, il lui était donné de contempler la clarté du jour et de respirer cet air libre qui vivifie les enfants aussi bien que les plantes. Tout le long de la semaine, il restait dans l'obscurité et dans l'humidité, n'ayant d'autre distraction que celle d'apercevoir de temps en temps la lampe qui éclairait le passage des convois. C'était l'emprisonnement solitaire, l'emprisonnement ténébreux appliqué, sans motif possible de délit, à la plus tendre et à la plus innocente enfance.

A huit ou neuf ans, les enfants étaient employés à traîner ou à pousser les wagons, des endroits où l'ouvrier détache la houille aux principales galeries. Le toit de la mine étant souvent très-bas, ces enfants devaient ramper sur leurs mains, une courroie passée autour du corps et supportant la chaîne du wagon, absolument dans l'attitude d'une bête de somme chargée de son harnais. En Écosse, il fallait grimper le long d'échelles presque verticales, portant une charge de houille sur son dos. Les garçons et les filles étaient employés partout indifféremment. Ce travail pénible, et qui exige un grand déploiement de force musculaire, ne durait jamais moins de onze heures; plus souvent il se continuait pendant douze heures, quelquefois durant treize et quatorze heures sans interruption. Dans les temps de presse, on occupait régulièrement les ouvriers pendant la nuit.

Les commissaires ont remarqué que, lorsque les enfants ne descendaient pas dans la mine avant l'âge de dix ans, ce rude labeur, tout en arrêtant leur croissance, développait leur vigueur musculaire; les mineurs sont plus petits, mais plus carrés que les autres ouvriers. Au reste, cette vigueur un peu monstrueuse ne dure pas; entre vingt et trente ans, les forces d'un mineur déclinent; il est vieux avant cinquante ans. Mais lorsque le travail commence trop tôt, l'enfant perd sa fraîcheur et sa force; il devient

rachitique et s'étiole comme une plante qui ne voit pas la lumière. Joignez à cela les mauvais traitements, qui vont souvent jusqu'au meurtre ou jusqu'à la mutilation, et vous aurez une idée du sort que l'on réservait à ces malheureux, pour lesquels le nom d'esclave eût été trop doux.

Que dire de leur condition morale? Il ne pouvait pas être question d'instruire des enfants qui passaient douze à quatorze heures par jour à six cents pieds sous terre, et le reste de leur temps à réparer leurs forces par un sommeil qui leur semblait toujours trop court. Les apprentis mineurs fréquentaient rarement les écoles du dimanche et les églises, car leurs parents s'emparaient de leur salaire pour le dépenser dans les cabarets; la famille n'avait pas de vêtements de rechange à leur offrir; les deux tiers des enfants ne savaient pas lire; la plupart n'avaient jamais songé qu'ils eussent une âme, ni qu'il existât un Dieu. En revanche, il y avait pour eux une école toujours ouverte au sein de leurs travaux, école de blasphème et de débauche, à laquelle ils ne pouvaient pas échapper. Les hommes et les femmes mariées ou non, et même les femmes enceintes, les jeunes garçons et les jeunes filles, travaillaient à peu près nus dans les mines; ils travaillaient pêle-mêle, aux mêmes heures et aux mêmes occupations. Il en résultait que, dès l'âge de douze ans, un apprenti buvait, fumait, jurait et tenait le lan-

gage le plus obscène. Dans cette classe d'ouvriers, le concubinage était de règle, et les naissances illégitimes étaient tellement communes, qu'on ne les remarquait plus. Les vols, les rixes, les soulèvements tenaient les districts houillers dans un état perpétuel d'agitation.

Dans les mines de cuivre, de plomb et de zinc, l'immoralité des ouvriers était moins grande, mais leurs forces déclinaient plus rapidement, et les organes de la respiration étaient attaqués de maladies qui amenaient une incapacité absolue de travail, quand elles n'abrégeaient pas la vie. Parmi les causes qui provoquent cet épuisement prématuré, il faut compter d'abord l'ardeur que les enfants apportent au travail. Il est d'usage que les adolescents forment une société en participation avec les ouvriers adultes, et l'espoir du gain les excite à faire des efforts au-dessus de leur âge et de leur vigueur naturelle. Bien que ces jeunes gens travaillent avec empressement et pendant quelque temps sans que la fatigue laisse de traces, l'expérience prouve, disent les commissaires, qu'ils ont bientôt dépensé le capital de leur constitution. Ainsi, partout l'association des enfants et des adolescents avec les adultes est fatale aux plus jeunes ouvriers. Tantôt elle les surexcite, et tantôt elle les opprime. Dans l'un et l'autre cas, les victimes doivent succomber sous le faix.

Les fabriques, usines et ateliers non soumis

à l'acte de 1833 sont aujourd'hui ce qu'étaient, avant cette époque, les manufactures sur lesquelles s'étend la juridiction de la loi. L'abus s'est déplacé, on ne l'a ni détruit ni même restreint. Dans les ateliers, qui se trouvent en dehors de la tutelle légale, les enfants sont reçus quelquefois à l'âge de trois ou quatre ans, et souvent à l'âge de cinq ou six ans; régulièrement, le travail commence pour eux entre sept et huit. Il est des fabriques où le nombre des enfants de sept à treize excède celui des adolescents de treize à dix-huit. Parmi les enfants, l'on compte fréquemment plus de filles que de garçons; dans certains ateliers, les femmes et les jeunes filles sont seules employées. Généralement les enfants, au lieu d'avoir affaire au chef de l'atelier, qui les traiterait avec plus d'humanité, dépendent de quelque ouvrier brutal et avide, qui les nourrit mal, les couvre de haillons, et fait profit de leur travail; cette espèce de servage dure souvent depuis l'âge de sept ans jusqu'à vingt-un. Quelquefois les parents empruntent de l'argent au maître, en stipulant qu'il se remboursera de cette avance sur le salaire de l'apprenti; c'est une vente dans les règles, le père livre sa chair et son sang, comme cela se pratique dans la traite des nègres, pour quelques bouteilles d'eau-de-vie ou pour quelques livres de tabac.

Les petits ateliers sont les plus insalubres,

tant à cause de la nature du travail, comme dans la quincaillerie, dans les poteries, et dans les manufactures de verre, que par l'incurie des fabricants, qui négligent les précautions les plus ordinaires de décence et de propreté. Partout la durée du travail est la même pour les enfants que pour les adultes, douze heures en moyenne, rarement dix, dans un grand nombre de cas quinze et seize heures. Quand les enfants se trouvent sous la dépendance directe des ouvriers, il arrive que ceux-ci, selon leur propre caprice, les laissent oisifs au commencement de la semaine, pour leur imposer dans les derniers jours un travail forcé.

A Birmingham, les enfants employés dans les ateliers sont pâles et faibles; on les nourrit mal, et l'hiver comme l'été, on les envoie au travail sans bas ni souliers. A Woolverhampton, il n'y a pas d'heures régulières pour les repas; les enfants avalent leurs aliments en travaillant. Aussi bien peu paraissent robustes; quelques-uns sont difformes, les filles surtout. Des garçons de quinze à seize ans n'ont que la taille des écoliers de douze à quatorze, sans être ni aussi forts ni aussi bien portants, et la puberté chez les filles ne se déclare souvent qu'à l'âge de vingt ans. A Sedgeley, les enfants qui font des clous travaillent de quatre heures du matin à neuf heures du soir, et cela dès l'âge de sept ans; on exige d'eux jusqu'à mille clous par

jour ; les filles en souffrent moins que les garçons, parce qu'on les met au travail deux ans plus tard. En Écosse, la nourriture qu'on leur donne dépend de la quantité d'ouvrage qu'ils exécutent. Chose horrible à dire ! c'est la faim que l'on exploite pour exciter leur émulation naissante. A Warrington, dans les fabriques d'épingles, les enfants sont représentés comme étant d'une complexion délicate et maladive, petits, maigres et sans muscles. Dans les poteries du comté de Stafford, les jeunes ouvriers sont constamment sur pied. Ils vont, chargés de lourds fardeaux, de l'atelier où l'on moule à l'étuve, et la température élevée dans laquelle ils travaillent ne peut qu'ajouter aux fatigues de cette occupation monotone. On ne leur laisse pas même le loisir nécessaire pour les repas ; pendant que les adultes se reposent, ils obligent les enfants à jeter avec force contre le plancher des masses d'argile pour en exprimer l'air (*to wedge the clay*). Aussi les organes digestifs s'affaiblissent, et un grand nombre meurent de consomption.

Dans les fabriques de tulle et dans la bonneterie, occupations sédentaires et qui ont beaucoup d'analogie avec le travail des manufactures, la santé des jeunes ouvriers et celle des femmes se détériorent promptement. Les enfants commencent à travailler de si bonne heure et la journée de travail est si longue, que le cœur

des mères se fend, dit un commissaire, rien que d'y penser. Ils ne prennent jamais d'exercice en plein air, et la nature du travail produit une distorsion presque universelle de l'épine dorsale. Les maladies les plus communes sont les scrofules, les indigestions et les ophtalmies; les femmes se plaignent d'enfanter avec peine, et les avortements sont très-communs.

Dans les ateliers d'impression sur étoffes, le travail ne dure pas ordinairement plus de douze heures par jour y compris une heure et demie pour les repas; mais peu d'industries ont moins de régularité. Il est des saisons où l'atelier chôme, et d'autres où le travail marche sans interruption pendant quelques semaines, employant deux relais d'ouvriers, l'un pour le jour et l'autre pour la nuit. Dans ce cas, il faut souvent que l'ouvrier imprimeur réveille par quelque correction manuelle son *tireur*, qui ne peut plus se tenir sur ses jambes, et qui, en roulant par terre, s'endort. Il y a des exemples d'enfants qui, ayant commencé leur travail à six heures du matin, ont dû continuer sans désemparer jusqu'au lendemain à dix heures. Dans ces occasions, on leur fait prendre du tabac pour les tenir éveillés, ou bien on les envoie de temps en temps plonger leur tête dans un baquet d'eau. Les ateliers, où l'on pousse l'excès du travail aussi loin que possible, sont ceux qui admettent les plus petits enfants. L'Irlande seule fait exception, le bon

marché de la main d'œuvre amenant les manufacturiers à préférer les ouvriers adultes.

Parmi les jeunes ouvriers qu'emploient ces diverses industries, la moitié à peine suivent une école quotidienne ou une école du dimanche. Dans quelques districts, examen fait des enfants, il s'est trouvé que les deux tiers ne savaient pas lire; ceux qui lisaient couramment lisaient sans comprendre. La moralité des enfants, que l'on abandonne à cette sauvage ignorance, est au niveau de leur instruction.

Je viens d'exposer succinctement l'état de choses constaté par les commissaires du gouvernement dans cette laborieuse Odyssée. L'impression produite par leurs rapports fut tellement universelle et tellement profonde, que les doctrines reçues en matière de travail, que la religion économique du pays se trouva bientôt ébranlée. Entre les manufacturiers, qui tenaient que les transactions qui ont le travail pour objet doivent être librement débattues, et les ouvriers, qui sollicitaient le pouvoir législatif, sinon d'en fixer le prix, d'en régler tout au moins la durée, l'opinion publique fit un choix inattendu; elle parut se détacher des données incomplètes, il est vrai, de la science, pour suivre un penchant aveugle d'humanité. On avait commencé par protéger les enfants et les adolescents, on en vint à penser que les femmes avaient les mêmes droits à la protec-

tion de la loi. Il ne resta plus désormais qu'un pas à faire pour soumettre encore une fois l'industrie tout entière à ce régime des réglements administratifs dont le progrès des mœurs l'avait affranchie.

La première mesure qui porta l'empreinte de cette tendance fut l'acte du 10 août 1842, qui interdit l'emploi des femmes et des jeunes filles dans les travaux souterrains des mines, et qui ne permet pas d'y occuper les enfants mâles avant qu'ils aient atteint l'âge de dix ans. Relativement aux enfants, la loi de 1842 dévie à moitié du principe posé par la loi de 1833; car elle se borne à régler l'âge de l'admission, et elle ne met aucune limite à la durée du travail. C'est plus qu'une inconséquence, c'est une injustice. Si le législateur a cru devoir s'interposer pour que les forces du jeune ouvrier ne fussent pas excédées dans les manufactures, l'on ne comprend pas qu'il refuse au jeune ouvrier des mines une semblable garantie; et s'il a craint de retrancher par ces restrictions quelque chose du salaire dans les mines, pourquoi les familles employées dans les manufactures auraient-elles moins de liberté?

En ce qui touche le travail des femmes, le parlement anglais est entré dans une voie où il ne s'arrêtera pas quand il le voudra. Ce qu'il a déjà fait l'engage presque autant que ce qu'on lui demande. Si le pouvoir législatif pense avoir

le droit d'exclure les femmes de certaines occupations, les mêmes raisons le conduiront à régler, dans les occupations qu'il leur permet, le temps qu'elles doivent y consacrer. Si l'on interdit aux femmes les travaux souterrains afin de les renvoyer au foyer domestique, il est difficile qu'on les laisse travailler quinze heures par jour dans un atelier de tissage ou dans une filature, de manière à consumer leur existence entre la manufacture et le sommeil. De là, les dispositions du *bill* que le parlement a voté dans sa dernière session.

Cette loi ne s'adresse qu'aux industries déjà comprises dans l'acte de 1833. Toutes les autres branches du travail manufacturier restent en dehors de ses prévisions, et, sur ce point, l'enquête de 1841, qui a révélé de si déplorables abus, demeure absolument sans résultat. Pour expliquer son inaction, le gouvernement a prétendu qu'il ne reculait que devant l'impossible ; mais cette impossibilité paraît contestable à beaucoup d'égards. Sans doute il est plus facile d'imposer des règlements, aux manufactures qui réunissent un grand nombre d'ouvriers, et d'en surveiller l'exécution dans leur enceinte, que de s'attaquer aux petits ateliers, organisés souvent de manière à éluder la vigilance de la loi. Cependant, dès que l'enfant travaille hors de la maison paternelle, l'autorité peut le suivre et le protéger dans ce travail. Il n'y a pas de mé-

tier en Angleterre dans lequel l'apprentissage ne donne lieu à certaines stipulations en faveur de l'apprenti, et partout où atteint l'action du père, on ne trouve pas de difficulté sérieuse à étendre celle du magistrat. Ajoutons que le *bill* reste même en deçà de la ligne de démarcation tracée par le gouvernement, et qu'il épargne certaines industries de grande dimension. Les manufactures d'indiennes, de poterie et de quincaillerie, qui en sont affranchies, emploient beaucoup plus d'enfants que les filatures. En les exemptant de la surveillance légale, on arrive à ce résultat passablement ridicule, qu'une loi, qui avait la prétention de régler le travail des enfants, se trouve avoir été faite à peine pour vingt à vingt-cinq mille d'entre eux.

La loi nouvelle réduit à sept heures par jour la durée du travail dans les manufactures pour les enfants de huit à treize ans. On abaisse donc l'âge de l'admission en même temps que l'on diminue la tâche quotidienne. C'est le moyen de rendre la manufacture accessible à un plus grand nombre de jeunes ouvriers. Le bill décide encore que les enfants, qui auront été employés le matin, ne pourront pas l'être dans l'après-midi. C'est diviser la journée de travail en deux parties égales, et rendre obligatoire le système des relais. En partant de cette base, que personne aujourd'hui ne conteste plus en Angleterre, on pourrait assurément généraliser la

méthode des relais et l'appliquer à toutes les branches de l'industrie; mais il faudrait alors faire ce que fait l'Allemagne, et combiner pour les enfants les soins de l'éducation avec la limitation du travail. La loi de 1844 exige que les enfants qui travaillent dans les manufactures fréquentent les écoles primaires au moins trois heures par jour. Le manufacturier doit s'assurer, par des certificats que délivre le maître d'école, que cette obligation est fidèlement remplie; pour subvenir aux frais de l'enseignement il opère des retenues sur le salaire de l'enfant, jusqu'à concurrence de vingt centimes par semaine. Mais ce n'est là qu'une mesure partielle; et que sert, après tout, de rendre obligatoire l'assiduité aux écoles, si les écoles n'existent pas partout, à portée des manufactures, et si celles qui existent ne répondent ni aux lumières de l'époque ni aux besoins de la population.

C'est surtout dans les districts manufacturiers qu'il importe de joindre, aux éléments de la lecture, de l'écriture et du calcul qui font la base de l'éducation du peuple, les exercices gymnastiques et l'étude de la nature au milieu des champs; si l'enfant, qui a déjà passé sept heures de la journée dans une filature, devait rester encore enfermé quatre ou cinq heures dans la salle d'une école, il lui servirait de peu que le législateur eût abrégé pour lui la durée du travail. Son esclavage subsisterait sous une autre

forme, et l'on n'aurait rien fait pour faciliter le développement du corps avec celui de l'esprit. Je sais que les préjugés religieux n'ont pas permis qu'un système national d'éducation s'établît en Angleterre, et que le gouvernement a dû retirer, devant l'opposition des dissidents (1), le bill de 1843, qui avait pour objet d'instituer des écoles publiques dans les districts manufacturiers. Je sais qu'il faudrait un rare courage pour entreprendre, dans un pays aussi profondément remué par l'esprit de secte, de séculariser l'instruction et de l'enlever aux représentants du clergé; mais le succès est à ce prix. La nécessité de régler le travail des enfants ne fait plus question en Angleterre; la cause est gagnée en principe, et il ne reste plus aujourd'hui à vaincre que les difficultés de l'exécution. Si l'on y a jusqu'à présent médiocrement réussi, cela tient à ce que l'on avait trop séparé deux mesures naturellement connexes: l'organisation du travail et celle de l'enseignement.

Venons à la question des adultes. Dans son dernier rapport sur le comté de Lancastre, M. Horner disait: « Les femmes ne sont pas des agents libres; physiquement, elles sont incapables de résister au travail aussi longtemps que

(1) Les pétitions adressées à la chambre des communes contre le bill de 1843 étaient couvertes de deux millions de signatures.

les hommes, et les atteintes que reçoit leur santé ont des conséquences beaucoup plus funestes à l'état social. La substitution du travail des femmes à celui des hommes, système qui a pris depuis quelques années une si grande extension, exerce une fâcheuse influence sur la condition des classes laborieuses; les femmes sont arrachées à leurs devoirs domestiques, et les hommes, trouvant la maison moins confortable, vont se corrompre ailleurs. Des manufacturiers humains et considérés m'ont souvent pressé de représenter au gouvernement la nécessité d'une loi qui interdirait d'employer les femmes à tout âge plus de douze heures par jour. Cette mesure rendrait les excès de travail plus difficiles; et dans les manufactures, où le fabricant voudrait prolonger la tâche au delà de douze heures, il emploierait les hommes qui restent oisifs aujourd'hui ou qui font l'ouvrage des enfants. Par une étrange anomalie, on voit, dans quelques branches de la manufacture de coton, des centaines d'hommes, entre vingt et trente ans, pleins de vigueur et de santé, employés comme rattacheurs, et ne gagnant pas plus de 8 à 9 shillings par semaine, tandis que, sous le même toit, des enfants de treize ans gagnent 5 shillings, et de jeunes femmes, entre seize et vingt ans, 10 à 12 shillings. »

C'est pour faire droit à cette réclamation que la loi actuelle limite le travail des femmes à douze

heures par jour, dans les manufactures de coton, de laine, de fil et de soie. On s'explique l'importance de la mesure, quand on réfléchit que les femmes et les jeunes filles comptent parmi les ouvriers des manufactures dans la proportion d'environ cinquante pour cent. Réglementer le travail des femmes, c'est donc limiter par le fait celui des hommes, car aucune fabrique ne peut marcher, après que la moitié de ses ouvriers en est sortie; mais la gravité de cette clause tient beaucoup plus au principe nouveau qu'elle introduit dans la loi, qu'à la limite même à laquelle le ministère s'est arrêté. Bien peu de manufacturiers prolongent aujourd'hui le travail au delà de douze heures effectives par jour (1), et le représentant de Manchester, M. Gibson, a déclaré dans la chambre des communes que, sans approuver le bill, les manufacturiers étaient disposés à l'accepter.

Le danger vient de ce que, le principe de la limitation une fois posé, chacun veut reculer la limite à son gré. Le gouvernement accorde douze heures; lord Ashley propose dix heures; un manufacturier qui représente la ville d'Oldham, M. Fielden, prétend que les ouvriers ne seront contents que lorsqu'on aura réduit à huit heures par jour la durée légale du travail; enfin l'héritier de lord Grey, lord

(1) A Manchester, cinq filatures de coton sont dans ce cas.

Howick, renchérissant sur toutes ces restrictions, demande que l'on rétablisse les corporations d'arts et métiers. A force de s'écarter de la liberté, les philanthropes anglais retombent ainsi dans les errements du moyen âge; il semble que l'expérience des progrès accomplis depuis trois siècles n'ait servi qu'à les ramener au point de départ.

La discussion du *bill* dans la chambre des communes s'est ressentie de l'incertitude et de la confusion qui règnent dans les esprits. Le 18 mars 1844, lord Ashley a fait décider, à une majorité de 9 voix (179 contre 170), que le travail de nuit, interdit aux femmes et aux jeunes personnes, serait compris dans l'intervalle non de huit heures, mais de six heures du soir à six heures du matin, ce qui impliquait que la journée de travail ne pourrait pas excéder dix heures. A quatre jours de là, l'assemblée, ayant à régler directement le *maximum* légal du temps pendant lequel les femmes et les jeunes personnes seraient employées, a paru souhaiter un compromis entre l'opinion de sir J. Graham et celle de lord Ashley; le terme de douze heures a été rejeté par une majorité de 3 voix (186 contre 183), et le terme de dix heures a été écarté par une majorité de 7 voix (188 contre 181). Il semblait donc que la chambre des communes voulût indiquer au gouvernement la limite de onze heures comme étant le terrain sur le-

quel la conciliation pourrait s'opérer; mais le gouvernement a refusé de transiger. Pour désintéresser l'amour-propre de la chambre des communes, engagé par des votes contradictoires, sir J. Graham a retiré le bill qui était en délibération. En même temps, il en a présenté une seconde édition, qui ne différait de la première que par des clauses accessoires, et sur laquelle la discussion s'est établie.

Entre les deux délibérations, la chambre des communes a eu les vacances de Pâques pour réfléchir, et cet intervalle a suffi pour rendre au ministère une partie de l'ascendant qu'il avait perdu. Le parlement est entré dans la voie périlleuse que le projet de loi lui ouvrait; le Rubicon est passé: la motion de M. Roebuck, qui tendait à faire consacrer le principe de la liberté des transactions en matière de travail, n'a réuni que 76 voix sur 368 votants. Néanmoins, tout en admettant la thèse récente en Angleterre de l'intervention de l'État, l'assemblée a refusé d'aller plus loin que le gouvernement. L'amendement de lord Ashley a été repoussé cette fois par une majorité de 138 voix.

Si l'on ne considère que les forces respectives des partis dans la chambre des communes, l'amendement aurait dû réussir. En effet, la seule opinion décidément contraire était celle des radicaux et des économistes qui forment, comme la motion de M. Roebuck l'a fait voir, une très-

faible minorité. Si l'on joint à ceux-là l'état-major ministériel, les hommes dont la raison d'État règle toujours la conduite, on aura l'ensemble assez peu imposant des adversaires naturels de lord Ashley. Quant à ses partisans, bien que les motifs qui lui avaient valu leur concours ne fussent pas les mêmes pour tous, ils lui apportaient, avec l'autorité du nombre, une égale et formidable ardeur. C'était d'abord le parti philanthropique coalisé avec le parti religieux; venait ensuite l'aristocratie foncière, enchantée de faire diversion à la ligue qui a pour objet l'abrogation des lois sur les céréales, en provoquant une espèce de guerre civile dans les districts manufacturiers; enfin le parti whig s'y jetait, lord Palmerston et lord John Russell en tête, dans l'espoir de battre en brèche le ministère, et au grand scandale de tous ceux qui étaient demeurés fidèles aux convictions que ces hommes désertaient.

Je ne puis pas croire que l'influence du ministère ait suffi pour dissiper une telle conjuration. Sans doute, sir Robert Peel et sir J. Graham ont rallié quelques-uns des leurs, en leur faisant comprendre que le sort du cabinet, que la politique générale était en question; toutefois une cause plus puissante a dû agir sur la chambre, et cette cause, je la vois dans l'état même du pays. Malgré les excitations de la presse, l'Angleterre est restée non pas froide, mais hésitante et em-

barrassée. Les manufacturiers ne se sont pas montrés unanimes contre l'amendement de lord Ashley, ni les ouvriers en sa faveur. Le vieil Oastler, promenant son fanatisme éloquent de ville en ville, dans les comtés d'York et de Lancastre, n'a pas traîné, comme il s'en flattait, des flots d'ouvriers après lui. Le clergé dissident, qui domine dans les districts industriels, est resté neutre; le clergé de l'église établie, malgré des exemples individuels, n'a pas encouragé l'agitation. Le *Times* lui-même, cet apôtre de la pensée philanthropique, a eu ses moments de doute. En présence de l'activité renaissante des manufactures, tout le monde a craint de porter la cognée dans le tronc de cet arbre, qui est, suivant lord Ashley, la racine du mal, et, suivant le ministère, la racine du bien. Rien ne prouve mieux cet embarras universel que le spectacle de la chambre des communes, qui n'avait pas réuni plus de 369 membres dans les premiers votes, et où ceux qui se sont abstenus représentent près de la moitié de l'assemblée.

Les propriétaires fonciers sont en majorité dans le parlement britannique; ils ont tenu un moment le sort des manufactures dans leurs mains. Si l'amendement de lord Ashley ne devient pas la loi de la grande industrie en Angleterre, c'est assurément parce qu'ils ne l'ont pas voulu; et s'ils ne l'ont pas voulu, c'est, indé-

pendamment de la raison politique, parce qu'ils ont fini par comprendre la solidarité étroite qui lie les unes aux autres les diverses aristocraties. Toute restriction apportée à la durée du travail aurait diminué les profits du manufacturier, et la détresse des manufactures aurait rendu inévitable l'abolition des droits qui frappent l'importation des grains étrangers. Ils se sont donc refusé le plaisir de la vengeance, de peur, comme dit le *Times*, d'avoir à payer leur écot.

Quel eût été l'effet immédiat d'une loi qui, en limitant le travail des femmes dans les manufactures à dix heures par jour, aurait arrêté ainsi, avant le terme ordinaire de leur course, les forces de la vapeur et le mouvement de l'industrie? Les hommes les plus compétents arrivent, sur ce point, aux conclusions les plus opposées. M. Senior (1) suppose que, si l'on réduit d'une heure la durée du travail, le bénéfice disparaît ; il y a perte, si la diminution est de deux heures. Pour rétablir l'équilibre, il faudra élever les prix de 16 pour 100, et s'interdire par conséquent les marchés du dehors. M. Horner (2), prenant une autre base de calcul, admet que telle manufacture perdra, les salaires restant les mêmes, 850 livres sterling dans l'année par le retranchement de la pre-

(1) *Letters on Factory act*, 1836.
(2) *Sir J. Graham's Speech,* 15 march 1844.

mière heure, et, si l'on retranche deux heures, 1,530 livres sterling; que si le manufacturier, comme il est probable, fait supporter la perte à ses ouvriers, ceux-ci verront diminuer leur salaire de 13 pour 100 dans le cas de la réduction de la journée à onze heures, et de 25 pour 100, dans le cas de la réduction à dix heures.

Tous ces calculs me paraissent forcés. Avant l'acte de 1831, les manufactures travaillaient 70 à 80 heures par semaine; depuis cette loi, le plus grand nombre des ateliers ne marchent plus que 69 heures, c'est-à-dire 9 heures le samedi, et 12 heures chacun des autres jours. Cette réduction moyenne de 5 à 6 heures de travail par semaine a-t-elle fait fermer les filatures et ruiné les manufacturiers? On aurait mauvaise grâce à le prétendre; car, postérieurement à l'acte de 1833, le comté de Lancastre s'est couvert de constructions nouvelles, et les années 1835, 1836 et 1837 ont été, pour les fabriques de l'Angleterre, l'ère de la plus grande prospérité. Je puis donc légitimement conclure de ce précédent qu'une nouvelle limitation, soit directe, soit indirecte, ne produirait pas tous les désastres que l'on prévoit. Chacun sait que les ouvriers ne font, vers la fin de la journée, que des efforts languissants, et que le sentiment de la fatigue l'emporte alors sur les suggestions de l'intérêt personnel. En retranchant deux heures de la journée, on ne retran-

cherait donc pas une somme proportionnelle de travail, et ce résultat, démontré par de nombreuses expériences, suffit pour invalider les hypothèses purement théoriques de M. Senior.

Toutes les fois que les manufacturiers sont gênés dans l'emploi des ouvriers, ils les remplacent par des machines. C'est ainsi que les coalitions et les exigences incessantes des ouvriers fileurs ont amené les filateurs à doubler la longueur des *mule-jennys*, à les porter de 300 broches à 700, ou à se servir de ces machines à filer qui semblent se mouvoir elles-mêmes (*self acting*), et que les ouvriers désignent par le sobriquet de *fileur en fer* (*cast iron spinner*). Si la loi réduisait la journée, dans les manufactures, à dix heures effectives, il est donc probable que les fabricants feraient face à cette difficulté par une augmentation dans leurs moyens mécaniques. La production resterait la même, mais le rapport du capital fixe au capital roulant changerait d'une manière notable; le fabricant dépenserait moins en salaire et davantage en matériel.

Ceci soit dit pour dégager la difficulté des exagérations qui l'obscurcissent. Au total, la réduction des heures de travail ne peut manquer d'amener une diminution quelconque dans les profits du capitaliste, dans le salaire de l'ouvrier, et dans l'importance de la production; et, quand cette diminution ne serait pas de nature à in-

terrompre la prospérité ou à aggraver la détresse de l'industrie, le législateur n'aurait pas le droit de l'infliger aux classes qu'elle concerne. Fixer un *maximum* pour la durée du travail, c'est établir sous une autre forme un *maximum* des salaires; c'est aussi, quoique moins directement, régler le prix des objets fabriqués. Cependant, si le gouvernement met une limite aux bénéfices du capital et du travail, il doit logiquement donner à l'un et à l'autre sa garantie contre les pertes éventuelles qui sont inhérentes à toute spéculation. Du système qui constituerait l'état assureur général des industries et des existences individuelles, au système qui lui attribuerait le monopole de la fabrication et de la propriété, il n'y a réellement qu'un pas. Ce pas, le vice-roi d'Égypte l'a franchi. Les fellahs égyptiens sont-ils plus heureux que les ouvriers anglais?

BIRMINGHAM.

I

Nous approchons du seul district où l'industrie en Angleterre puisse prétendre à un certain caractère d'universalité. Dans les autres cités manufacturières, il y a toujours une branche du travail qui domine, qui attire à elle les capitaux et les ouvriers. Chaque ville de fabrique est en quelque sorte une spécialité : Manchester file, tisse et imprime le coton ; Leeds file le lin et tisse le drap ; Nottingham excelle dans la bonneterie, et Coventry dans les rubans ; Sheffield travaille l'acier ; Wolverhampton, le fer ; Burslem, l'argile ; Newcastle extrait et expé-

die le charbon. Au sein de ces occupations qui varient peu, les artisans contractent, par la répétition des mêmes actes, des habitudes qui se gravent en caractères ineffaçables dans leur constitution physique et dans leurs mœurs. Chaque manufacture engendre pour ainsi dire une race d'hommes différents : on reconnaîtrait entre mille un serrurier de Wolwerhampton, un mineur de Newcastle, ou un tisserand de Nottingham.

Birmingham n'a pas cette puissante, mais dangereuse unité ; les applications de l'industrie y sont innombrables. A l'exemple de Paris, cette ville fait un peu de tout, le fait bien, et au plus bas prix. Seulement Paris recherche davantage le beau, et Birmingham l'utile ; le génie mécanique opère ici les mêmes prodiges qu'enfante là le sentiment de l'art. A quelques égards, Birmingham est comme une succursale de Paris ; nous fournissons les modèles que copient les ouvriers du comté de Warwick. Le principal fabricant de boutons, à Birmingham, M. Turner, déclare qu'il est obligé d'avoir un établissement à Paris pour en tirer les dessins et les ornements que les ateliers nationaux ne sauraient fournir. (1)

Un autre côté par lequel Birmingham se distingue des grands centres manufacturiers, c'est

(1) *Children's employment commission.*

l'ancienneté de ses industries. Il n'y a rien là qui ressemble à ces gigantesques cités improvisées en moins d'un demi-siècle par la *jenny*, et par la machine à vapeur; Birmingham est véritablement l'œuvre du temps. Les fabriques diverses que cette ville renferme ont chacune leur date et se sont établies à leur heure, le sol industriel se formant peu à peu de ces couches surperposées. Avant la révolution de 1688, Birmingham devait, à sa proximité des mines de fer et de houille, l'activité qu'y avait déjà prise le travail des métaux. Ce travail fut borné d'abord à la quincaillerie grossière: la fabrication des clous, qui s'opère aujourd'hui par des moyens mécaniques, occupait alors une multitude d'ouvriers; les femmes à demi vêtues maniaient le marteau comme les hommes; les échoppes des cloutiers bordaient les avenues de la ville, et la population de Birmingham, telle que la décrit Hutton en 1741, n'était qu'une tribu de forgerons.

Après la révolution de 1688, une commande du gouvernement, obtenue à propos, y naturalisa la manufacture des armes à feu, manufacture aujourd'hui si considérable, que, de 1804 à 1818 seulement, les ateliers de Birmingham ont pu livrer, soit à l'État, soit au commerce, cinq millions de fusils, de pistolets ou de mousquetons. En ce moment, ils fabriquent dix à douze mille canons de fusil par mois; et la guerre

survenant, la production serait aisément doublée. Le gouvernement, secondant l'essor d'une industrie aussi profitable à sa politique, a établi à Birmingham un tir d'épreuve où l'on essaie les canons de fusil avant de les monter. Bientôt la manufacture des armes blanches est venue se placer, comme un complément naturel, à côté de la manufacture des armes à feu; en sorte que cette ville alimente encore les arsenaux de l'Angleterre, après avoir long-temps approvisionné ceux de la coalition.

Un peu plus tard, la mode fit surgir à Birmingham la fabrication des boutons et des boucles, dont l'une a passé avec la mode, dont l'autre inonde encore de ses produits l'Angleterre, les États-Unis et l'Amérique du Sud. Vers la fin du XVIIIe siècle, l'industrie de cette ville embrassait déjà la quincaillerie fine, la sellerie, la tabletterie, la bimbeloterie; et Burke avait pu dire, avec une sorte d'orgueil, qu'elle était « la boutique « de joujoux (*toy-shop*) de l'Europe. » Depuis, l'Allemagne et la France ont fait, à la bimbeloterie anglaise, une concurrence qui a beaucoup réduit les dimensions de cette industrie; mais, en revanche, Birmingham s'est enrichi de plusieurs produits nouveaux. La fabrication des épingles y a pris une importance telle qu'il en sort 2 à 3 milliards d'épingles par semaine. Depuis que l'usage des plumes d'acier s'est répandu en Angleterre, Birmingham en

livre au commerce quatre-vingt à cent mille grosses par an ; un seul fabricant emploie 250 ouvriers, et débite quarante tonnes d'acier. L'application du vernis laque au carton-pâte, ingénieuse création de Bakerville, a donné naissance à une industrie que Birmingham exploite avec un grand succès, et que Paris est parvenu à s'approprier. La verrerie, les cristaux, les bronzes, les tôles, les plaqués, et la bijouterie commune complètent la nomenclature des fabriques qui composent cet ensemble manufacturier, pareil à une pièce de marqueterie.

Birmingham peut revendiquer sa part, et une part prépondérante, dans la révolution industrielle qui a couronné les progrès du dernier siècle. Ce fut là que commencèrent, dès 1738, et sous les auspices de John Wyatt, ces essais encore informes de filature que le génie d'Arkwirght devait amener trente ans plus tard à leur maturité. L'établissement de Northampton, le second fondé par Wyatt, ne renfermait que 250 broches qui exigeaient l'emploi de 50 ouvriers, un ouvrier pour cinq broches : voilà quelle fut l'apogée de cette invention à son début ! Aujourd'hui, au moyen des métiers à moteur continu (*self-acting*), deux mille broches sont souvent placées sous la surveillance d'un seul ouvrier, aidé de son rattacheur.

Mais, si la filature, après ces humbles et mal-

heureux essais, dut se greffer, pour devenir féconde, sur l'industrie du Lancastre et des comtés de Nottingham et de Derby, l'invention de la machine à vapeur, originaire de Glasgow, ne trouva qu'à Birmingham les moyens de se développer. Ce fut un manufacturier de cette ville, M. Boulton, qui, mettant ses capitaux et son intelligence commerciale au service de Watt, établit de concert avec lui, dans ses ateliers de Soho, la première fabrique de machines à vapeur. Cet établissement, fondé en 1773, eut pendant long-temps le privilége exclusif de fournir le nouveau moteur à l'industrie de l'Angleterre, et devint la source d'une fortune colossale pour ceux qui l'avaient créé. Aujourd'hui que chaque ville manufacturière compte plusieurs ateliers de construction, ceux de Soho conservent encore leur vieille réputation, et le fils de Watt s'honore de les diriger. Au reste, les propriétaires ne se bornent pas à construire les machines, ils les emploient. C'est dans l'établissement de Soho que se frappe, depuis l'année 1783, la monnaie de cuivre qui circule dans le royaume; l'on y fabrique aussi des bronzes, du plaqué et de la vaisselle d'argent.

La situation de Birmingham commande cette variété dans ses industries. Tous les autres centres manufacturiers ont une destinée en quelque sorte maritime. Les fabriques de Manchester, de Leeds et de Glasgow, les forges de l'É-

cosse et du pays de Galles, les mines du Cornouailles et du comté de Durham touchent à la mer, et invitent par conséquent à l'exportation. Birmingham, placé au cœur de l'Angleterre, à une égale distance de la mer du Nord et de la mer d'Irlande, de la Tamise et de la Mersey, sur la limite qui sépare les comtés agricoles du sud et de l'est des comtés industriels du nord et de l'ouest, devait être un lieu d'échange, un entrepôt, un port intérieur. De là, l'infinie diversité de ses produits. Une industrie qui exporte peut se confiner à deux ou trois genres, car la spécialité, dans le commerce extérieur, est la condition du succès. Dans le commerce intérieur, au contraire, comme il faut pourvoir aux mille besoins de la société, un article en entraîne un autre, et toute manufacture procède par voie d'assortiment.

Les avantages naturels de cette position se trouvent complétés depuis que, par l'établissement des chemins de fer, Birmingham marque le point d'intersection des deux grandes lignes qui vont de Liverpool et de Manchester à Londres, de Newcastle et de Hull à Bristol. Du centre où viennent aboutir ces rayons, il n'y a pas de point extrême que l'on ne puisse atteindre en trois, quatre, cinq ou six heures. Des canaux presque parrallèles transportent les produits encombrants. Pourtant ce qui fait la principale richesse de Birmingham, ce sont les

districts manufacturiers qui relèvent de cette grande cité: dans un rayon de trente lieues en allant vers le nord, se trouvent échelonnées les forges du Staffordshire, parmi lesquelles les seules usines de Bilston fournissent autant de fer que la Suède tout entière, et celles de Stourbridge qui occupent cinq mille ouvriers; les poteries de Burslem et des environs; les quincailleries de Wolverhampton, de Willenhall, Walsall et Sedgeley; la coutellerie et les plaqués de Sheffield; le tout établi sur un banc de houille continu, qui appelle un nombre prodigieux de mineurs, et qui fait circuler chaque année sur les canaux de l'Angleterre quatre à cinq millions de tonneaux. L'influence de ces industries auxiliaires sur la prospérité de Birmingham a été rendue évidente par le recensement de 1841, qui constate que 54,000 personnes, ou environ 30 pour 100 du nombre des habitants, étaient étrangères au comté de Warwick. Au reste, l'accroissement de la population n'a pas été moins extraordinaire ni moins rapide que dans les métropoles de la laine et du coton: Birmingham renfermait en 1781, 50,000 habitants; en 1801, 73,670; en 1811, 85,755, en 1821, 106,722; en 1831, 146,986, et 182,922 en 1841. Cette augmentation représente près de 38 pour 100 dans la période décennale de 1821 à 1831, époque où Birmingham et Sheffield nouèrent avec les

États-Unis des relations plus étendues, et où commence l'ère des chemins de fer; elle s'était élevée à 47 pour 100, dans la période vicennale de 1781 à 1801, marquée par l'introduction de la machine à vapeur.

L'aspect de la ville répond à ces données de son état industriel. Elle figure un carrefour de larges rues, une espèce de *forum* que les multitudes environnantes envahissent à un jour donné, tantôt dans un but politique, et tantôt dans un intérêt commercial. On voit bien vite que la bourgeoisie, qui fait partout la base des populations urbaines, ne s'élève guère à Birmingham au-dessus des régions inférieures de la société. Rien n'y affecte de vastes proportions, pas même le travail, qui présente dans les comtés du nord un aspect si grandiose. Le seul édifice un peu remarquable est la salle de l'hôtel de ville (*town-hall*) où se tiennent les réunions publiques, et qui est la tribune aux harangues de cette communauté d'ouvriers. Les principales rues sont occupées par des revendeurs ou détaillants, car aucune ville d'Angleterre, après Londres, ne renferme plus de boutiques. Les ouvriers habitent des cours fermées, une maison pour chaque famille, et chaque cour réunissant de quatre à vingt maisons. On comptait à Birmingham, il y a quelques années, 2,010 cours, renfermant 12,254 maisons et 48,916 personnes, ou quatre personnes

par habitation (1). Le loyer d'une maison est en moyenne de 3 shillings 1/2 par semaine, le prix d'une chambre à White-Chapel ou à Spitalfields.

Ces petits cloîtres industriels ne sont rien moins que des modèles de propreté. Comme il n'y a qu'une pompe par cour, un seul trou aux cendres pour recevoir les résidus, et un seul lavoir, chaque ménagère ne manque pas de prétexte pour se relâcher de la rigueur de ses fonctions. L'usage d'engraisser des porcs contribue encore à augmenter les dépôts et les émanations qui vicient l'atmosphère (2) ; mais comme, après tout, les familles ont de l'air et de l'espace, comme les caves ne sont pas habitées ainsi qu'à Liverpool et à Manchester, les maladies font moins de ravages, et Birmingham jouit comparativement d'une sorte

(1) *Sanitary condition of labouring classes.*

(2) S'il faut en croire les huit médecins qui ont signé le rapport inséré dans l'ouvrage de M. Chadwick (*Sanitary condition*, etc.), la voie publique servirait littéralement de voirie. Je me borne à reproduire ici le texte anglais, dont notre langue n'admettrait pas la crudité. « It is a common custom throughout the town to empty the contents of the ash-pits and privies in the night into the streets, from which they are carted away early on the following morning. But some filth always remains after this proceeding and continues, until it has entirely evaporated, to be an annoyance to the neighbourhood. Deposits are made on the side of the canals, until they are removed in boats into the country. »

de salubrité (1). Le docteur Duncan évalue la mortalité de cette ville à un décès par an sur 36 79/100 personnes; il est vrai que l'on n'y compte que 3,3000 habitants par mille carré de surface bâtie, c'est-à-dire un peu moins qu'à Londres, et beaucoup moins qu'à Manchester, ainsi qu'à Liverpool.

Pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle, le sol aux abords de la ville était divisé en petits jardins, que les ouvriers louaient à raison d'une guinée et demie par an. Là, dans la belle saison, après leur travail, ils passaient la soirée à cultiver des légumes et des fleurs, simple et salutaire occupation qui était pour eux une source de plaisirs. Depuis cette époque, les jardins ont graduellement disparu pour faire place aux maisons ; et comme Birmingham, de même que Manchester et Liverpool, n'a pas de promenades publiques, les ouvriers manquent d'un lieu de récréation où ils puissent, une ou deux fois par semaine, respirer un air plus salubre et plus pur que celui des rues ou des ateliers. Telle est cependant l'excellence d'un site élevé de cinq cents pieds au-dessus du niveau de la mer, formé de plusieurs collines et baigné par plusieurs ruisseaux, que la vie

(1) A Birmingham, en 1832, l'on n'a compté que vingt-quatre cas de choléra, pendant qu'à dix milles de là, le choléra dépeuplait la petite ville de Bilston.

moyenne à Birmingham, par une exception très-remarquable, a presque la même durée que dans les districts ruraux.

La mortalité dans l'âge le plus tendre est presque aussi considérable qu'à Manchester, et elle tient aux mêmes causes. La moitié des enfants qui naissent succombent avant la sixième année. Dans les autres districts du comté, la proportion des décès au-dessous de cinq ans n'est que de 35 pour 100. Or, quand on songe que la vie moyenne dure tout aussi longtemps à Birmingham que dans les campagnes, il faut bien reconnaître que les circonstances atmosphériques n'ont aucune part à l'espèce d'épidémie qui moissonne tant d'enfants au berceau. Cette épidémie est principalement de l'ordre moral; on en trouve la cause dans l'absence de ces soins maternels que la nature, pour le distinguer des animaux, a rendus plus nécessaires à l'homme que l'air et que le lait. A Birmingham comme à Manchester, le travail dissout la famille. Les femmes, employées dans les ateliers, négligent leurs devoirs domestiques, et cette négligence résulte de l'habitude encore plus que de la nécessité. La jeune fille, accoutumée dès l'enfance à l'existence tout extérieure des populations industrielles, ne sait pas ou ne veut pas, en se mariant, former autour d'elle un intérieur; elle continue à fréquenter les ateliers, travaille

pendant sa grossesse jusqu'au dernier jour, reprend l'ouvrage trois semaines après, et confie alors ses petits enfants aux soins de quelque vieille femme ou de quelque autre enfant à peine plus âgé que les siens; cette surveillance lui coûte à peu près autant que son travail lui rapporte (1). Toutefois, l'insouciance des mères ne va pas, cemme dans les districts cotonniers, jusqu'à l'expédient barbare de ces potions opiacées qui n'endorment la faim ou les cris qu'en altérant le principe même de la vie.

Si les ouvriers vivent plus longtemps à Birmingham qu'ailleurs, cela ne veut pas dire qu'ils soient beaucoup plus robustes. Dans l'échelle sanitaire du royaume, la population de la ville occupe ce degré intermédiaire qui n'est ni le rachitisme, ni la vigueur, se maintenant presque à une égale distance de la maladie et de la santé. En entrant à Birmingham, on n'est pas frappé du spectacle de cette dégradation physique qui signale, dans quelques districts, les familles des tisserands et celles des fileurs; mais on n'y aperçoit pas non plus la race herculéenne que l'on rencontre parmi les ouvriers des mines et des forges, ces athlètes du travail qui, selon l'expression des commissaires du gourvernement (2), traversent la vie comme des coqs de

(1) *Children's employment commission.*

(2) « They live their lives, as fighting cocks. » (*Id.*)

combat. Aussi plus de la moitié des volontaires qui se présentent pour entrer dans les rangs de l'armée sont rejetés comme impropres au service militaire (1), et, ce qui indique plus que tout autre symptôme l'affaissement des constitutions, les maladies de poitrine comptent pour un tiers environ dans les décès.

J'ai comparé l'industrie de Birmingham à celle de Paris ; les mêmes analogies se font remarquer entre les populations des deux cités. Sans doute on chercherait vainement à les ramener à un type commun ; mais les habitants de Birmingham sont, par rapport à ceux de Manchester et de Glasgow, ce que sont les habitants de Paris par rapport à ceux de Lille et de Rouen. C'est la même supériorité dans les deux cas. Cependant l'ouvrier de Birmingham n'a pas, comme celui de Paris, ce goût inné et cette élégance personnelle que communique un commerce journalier avec les travaux de luxe, de mode et d'art. Il a l'air gauche et lourd sous sa longue blouse blanche qui traîne jusqu'aux talons. Pour compléter cet accoutrement d'un autre siècle, il porte volontiers des culottes courtes et des bas bleus. N'allez pas croire qu'il soit indifférent à une certaine prétention de toilette. Les femmes

(1) « Out of 613 men enlisted almost all of whom come from Birmingham and five other neighbouring towns, only 238 were approved for service. » (*Children's commission.*)

pâles et osseuses se drapent dans un châle fané; les hommes, par une exception assez rare dans les villes de fabriques, ont souvent deux habillements complets; et les marchands d'habits sont aussi nombreux dans la ville que les débitants de boissons. Même recherche dans le choix des aliments. Les ouvriers de Birmingham ne vivraient pas, comme ceux de Bolton ou de Stockport, de pain, de lard et de pommes de terre; il leur faut les meilleures viandes et les morceaux les plus délicats. Dans la semaine, ils se nourrissent de côtelettes et de *beafsteaks* ; le dimanche, ils se font servir les rôtis les plus succulents (*best joints*). Souvent le chef de la famille dîne à la taverne, pendant que sa femme et ses enfants, réunis autour d'un ragoût de pommes de terre, pâtissent de cet égoïsme sensuel. L'ouvrier, à Birmingham, ne s'enivre pas de quelque liqueur brutale telle que le genièvre ou le whiskey, il boit habituellement de la bière, et souvent des vins étrangers. Par exemple, et ceci achève de caractériser la race, son appétit n'est pas au niveau de sa sensualité: il faudrait, selon un témoignage officiel (1), deux repas comme le sien pour apaiser la faim d'un laboureur.

Ce goût du luxe et de la bonne chère, qui se manifeste à Birmingham, montre que le travail y est plus productif que régulier, et que les

(1) *Children's employment commission.*

hommes y jouissent habituellement d'une sorte de loisir. Dans la fabrique parisienne, les ouvriers, qui gagnent de 5 à 10 francs par jour, ne travaillent qu'un certain nombre de jours par semaine et qu'un certain nombre d'heures par jour. Dans les ateliers de Birmingham, la journée effective se prolonge rarement au delà de dix heures; beaucoup d'artisans se reposent en outre le dimanche, le lundi et le mardi. Or, il est dans la nature de l'homme, dès qu'il obtient du loisir, de le consacrer aux plaisirs des sens, avant de songer aux plaisirs de l'esprit; et il se passera du temps avant que la réduction ou l'intermittence du travail tourne au profit de l'intelligence des travailleurs.

Pénétrons plus intimement dans l'organisation de cette industrie. On sait que la puissance manufacturière, de l'autre côté du détroit, a suivi l'exemple de la propriété foncière, et qu'elle s'est constituée à l'état féodal. Une filature, une mine, un haut-fourneau est une véritable baronnie dont le propriétaire, commandité par les banques et gouvernant à l'aide des machines le feu et l'eau, a une autorité moins arbitraire mais plus absolue sur ses ouvriers que les seigneurs du moyen âge sur leurs vassaux. Les ouvriers sont enrégimentés, et rien ne ressemble plus à une colonie militaire que ces colonies industrielles dont la manufacture est comme la citadelle, la cheminée de la ma-

chine le drapeau, et où le manufacturier, en admettant ou en excluant une famille, exerce indirectement le droit de vie et de mort sur les membres qui la composent. Là, les ouvriers, ne pouvant pas traiter avec les maîtres de puissance à puissance, ont recours au procédé universel des faibles et des opprimés : ils conspirent. L'aristocratie manufacturière est ainsi une espèce de despotisme tempéré quelquefois par des révoltes, et tous les jours par des coalitions.

On a déjà vu que les petits fabricants de draps qui habitent les campagnes voisines de Leeds et les districts septentrionaux du pays de Galles faisaient exception à cet état de choses, qui semble être en Angleterre la loi du travail, et qui se développe avec les progrès de l'industrie. C'est la démocratie industrielle à l'état domestique et en quelque sorte patriarcal. Birmingham va nous présenter un phénomène non moins extraordinaire, la démocratie industrielle dans une vaste cité et jusque dans les ateliers que la vapeur fait mouvoir.

Pendant que les capitaux tendent à se concentrer dans la Grande-Bretagne, ils se divisent de plus en plus à Birmingham. L'industrie de cette ville, de même qu'en France la culture du sol, est descendue à l'état parcellaire. On y rencontre peu de grandes fortunes et à peine quelques grands établissements. Certains manufacturiers opèrent avec un fonds de 10 à 20,000 francs ;

la plupart n'ont pas plus de cinq à six ouvriers, le *maximum* est généralement de cinquante par fabrique. En 1843, à une époque où les produits annuels de Birmingham atteignaient une valeur de 80 à 90 millions de francs, on supposait que cette production se partageait entre quatre mille fabricants, ce qui représente une moyenne de 20,000 francs pour chacun. En 1841, la commission sanitaire, ayant à déterminer l'influence qu'exerce chaque genre d'occupation sur la santé des ouvriers, déclarait qu'elle avait dû renoncer à remplir sa tâche (1), attendu la difficulté d'interroger cette multitude de fabricants, qui, seulement pour les quatre-vingt-dix-sept industries propres à Birmingham, étaient au nombre de deux mille.

Cette organisation industrielle tient à la nature même des travaux. Dans les manufactures où la puissance mécanique domine, les rouages multipliés qui concourent à la production exigeant une mise de fonds considérable, et l'intérêt du capital ne pouvant être couvert que par de vastes opérations, il faut nécessairement que la direction se concentre dans un petit nombre de mains. Alors la machine est tout, et l'homme n'est rien. Le talent et quelquefois le génie se montrent dans le mécanisme de la fabrique; mais l'œuvre marche ensuite d'elle-

(1) *Sanitary condition of labouring classes.*

même, et l'ouvrier, réduit à un rôle auxiliaire, n'a plus besoin que d'un peu d'attention pour suivre la besogne qui lui est tracée. Aussi ne doit-on pas s'étonner si la femme remplace bientôt l'homme, et si plus tard l'enfant vient la supplanter. Quelque jour, une machine sera substituée à l'enfant lui-même; les ateliers achèveront de se dépeupler, et l'on verra tous les métiers se mouvoir mystérieusement dans la solitude, avec une émulation infatigable, au simple commandement d'un chauffeur.

A Birmingham, au contraire, le travail est purement manuel. On emploie les machines comme un accessoire de la fabrication; mais tout dépend de l'adresse et de l'intelligence de l'ouvrier. Le capital, en pareil cas, c'est l'habileté acquise. Avec un peu d'argent ou de crédit, un ouvrier, pourvu qu'il ait des outils, peut travailler pour son propre compte; il n'en faut pas davantage pour prendre rang, par exemple, parmi les fabricants de quincaillerie, de bronzes, de boutons et de plaqués.

Cela se fait de diverses manières. Tantôt l'ouvrier travaille chez lui, avec deux ou trois apprentis, achetant la matière première, qu'il revend ensuite ouvrée aux marchands. Comme l'atelier est ordinairement dans les combles de la maison, on désigne ces hommes par le sobriquet de fabricants en galetas (*garret men*;) ce sont, bien qu'à un degré inférieur, les fa-

bricants en chambre de Paris. Ces petits manufacturiers ne se forment une clientèle qu'en cédant leurs produits au-dessous du cours : aussi leurs profits, qui sont considérables dans les moments où le commerce prospère, tombent-ils bien bas dans les époques de stagnation. Tantôt des facteurs ou courtiers (*middlemen*) s'entremettent entre le marchand et l'ouvrier. Le marchand leur livre la matière première, qu'ils se chargent de lui rendre ouvrée à un prix convenu. Ils sous-traitent ensuite, au rabais, avec l'ouvrier de l'exécution des commandes. C'est le mode de fabrication sans contredit le plus vicieux, car il laisse généralement la plus grande part de bénéfices à la classe d'hommes qui a la moindre part au travail. Les intermédiaires ne sont vraiment utiles dans l'industrie que lorsqu'ils servent de lien entre l'entrepreneur et les agents de la production. Or, l'emploi des facteurs à Birmingham, et dans les environs, a précisément l'inconvénient d'empêcher toute relation entre les marchands qui font les commandes et les ouvriers-fabricants qui doivent les exécuter. Le courtier, étant maître du marché, peut, avec la même facilité, exagérer pour le marchand le prix des façons, et le réduire pour l'ouvrier au *minimum* du salaire. Il tient dans ses mains les clefs de la production; et, comme il n'envisage que son intérêt personnel, il ne s'en sert ni au profit de l'art ni dans des vues

d'humanité. Ce despotisme aurait les plus fâcheuses conséquences, sans la ressource toujours offerte aux ouvriers de passer d'une occupation à une autre, au milieu de cette infinie variété d'articles qui constitueut l'industrie de Birmingham. A Wolverhampton, à Willenhall, et dans les villes qui ont une spécialité de travail, le système, que je signale, a fait descendre les populations au dernier degré d'abaissement.

Ce qui caractérise plus particulièrement la constitution industrielle de Birmingham, c'est le procédé au moyen duquel les petits fabricants se procurent le moteur mécanique qui semblait appartenir par privilége aux grands établissements de production. A Manchester, on peut prendre à loyer des filatures, des teintureries, ou seulement des machines à vapeur; en traversant le quartier des manufactures, vous lisez souvent sur la porte d'une usine ces mots, qui frappent aussi les regards à Paris le long du canal Saint-Martin : « Force à louer (1). » Dans les campagnes du Yorkshire, les fabricants de drap établissent par voie d'association des usines dont la puissance est au service de tous et de chacun. Ce que l'association a fait, pour les petits drapiers de Leeds, a été à Birmingham l'œuvre de la spéculation. Voici, en quelques mots, la description de ce procédé, qui montre à quel

(1) « *Power to let.* »

point est poussée en Angleterre la division du travail.

On établit une machine à vapeur dans un bâtiment qui contient une multitude de chambres d'inégale grandeur. La machine fait mouvoir des arbres qui transmettent le mouvement à des volants placés dans chaque pièce. Chacun de ces petits ateliers a pour mobilier un tour, des bancs, et les outils appropriés aux divers genres de travaux. Un ouvrier, ayant reçu des commandes qui peuvent l'occuper une semaine, un mois ou une saison, prend à loyer un ou plusieurs ateliers, selon ses convenances, et stipule qu'une certaine somme de force lui sera fournie. Il réalise ainsi, en disposant d'un faible capital et en produisant sur une petite échelle, tous les avantages que donne ailleurs aux grands capitalistes l'emploi de la vapeur; et comme les établissements qui distribuent la force en détail sont nombreux dans la ville, la concurrence que se font les propriétaires en réduit le loyer à un taux qui rend le système accessible et l'usage universel. Des ateliers, avec leur mobilier et leur moteur, se louent aussi couramment que les appartements d'un hôtel garni.

On comprend que ces facilités offertes au travail aient eu pour effet de multiplier la classe des ouvriers-fabricants, de stimuler la concurrence et d'amener une diminution extraordinaire dans le prix des objets fabriqués. Lorsque l'industrie,

à Birmingham, relevait de quelques manufacturiers qui étaient assez riches pour payer le travail comptant et pour livrer néanmoins leurs produits à crédit, le producteur faisait la loi au consommateur et fixait lui-même le bénéfice auquel il pensait avoir droit. Aujourd'hui que la classe des grands manufacturiers a disparu, que la fabrique attend les commandes, et que le fabricant dépend, comme l'ouvrier autrefois, du salaire de la journée ou de la semaine, le consommateur est le maître; il ne lui reste plus qu'à faire justice des intermédiaires, marchands ou courtiers, qui se placent entre le producteur et lui pour les tromper tous les deux.

Depuis 1815, le prix des articles de Birmingham a baissé de 50 à 60 pour 100. Cette diminution a été principalement sensible dans la quincaillerie, où elle atteste bien moins le progrès de l'industrie que la détresse des travailleurs. En consultant la cote nominale des articles, on croirait que les prix sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a cinquante ans. La valeur apparente n'a pas changé, en effet; c'est l'escompte alloué aux marchands qui varie seul et qui donne le cours de la marchandise. A Birmingham, l'escompte représente 60 à 70 pour 100 de la valeur; à Wolverhampton, 70 à 80 pour 100; à Willenhal, 80 et même 90 pour 100. Souvent même, quand le commerce ne va

pas, le fer ouvré se vend au poids et pour le prix du fer brut.

De pareils faits surprendraient moins en France. Nos commerçants ont des habitudes mesquines; opérant sur de faibles quantités, ils se livrent trop souvent à des calculs étroits; on les accuse d'avoir plusieurs prix, et de ne pas apporter dans les affaires cette franchise qui les simplifie. Pourtant nos places de commerce ou d'industrie ne présentent nulle part un brocantage comparable à celui qui est devenu en Angleterre l'état normal d'une industrie qui défie toute concurrence étrangère et qui exporte annuellement une valeur de 30 à 40 millions. Les manufacturiers de Sedan allouent, il est vrai, aux marchands des escomptes qui atteignent quelquefois la proportion de 14 à 18 pour 100; dans les articles de Paris, l'escompte varie depuis 15 jusqu'à 30 pour 100, mais c'est là l'extrême limite de l'abus. On peut s'étonner de le voir poussé bien plus loin, dans un pays comme la Grande-Bretagne, où le commerce a généralement tant de grandeur, où les marchands vendent à un prix fixe, et où les affaires les plus colossales se traitent sans ambages, sans finesses ni temps perdu, par oui ou par non; mais l'industrie de Birmingham, et des villes similaires, est une exception à l'ordre général de cette société, et toute anomalie sociale se manifeste par de monstrueuses proportions.

Chez nos voisins, le travail, de même que la liberté, semble ne pouvoir se développer que que sous la tutelle d'une aristocratie fortement constituée. Cette aristocratie est souvent imprévoyante et quelquefois oppressive : elle ne remplit pas toujours le rôle providentiel que ses membres ont accepté; partout cependant où son autorité ne se fait pas sentir, l'anarchie commence. Bon ou mauvais, il n'y a d'ordre possible dans la Grande-Bretagne que celui qu'elle établit. C'est un pays où il vaut encore mieux être serf qu'affranchi. L'industrie britannique, bien qu'elle soit l'apanage d'un petit nombre de familles, présente le spectacle d'une concurrence intérieure qui excède à coup sûr les besoins du progrès et du bon marché. Que serait-ce donc si les barrières, qui arrêtent la foule à l'entrée de cette carrière ardue, allaient s'abaisser? Si la production, dans l'état actuel, est en avant de la consommation, mise à un régime démocratique, elle encombrerait certainement les entrepôts et réduirait les prix à rien, à force de les avilir. Ajoutons que les grands capitalistes, dans leurs rivalités, ne mettent pour enjeu que leur fortune, tandis que les petits, comme le marchand de Shakspeare, jouent leur chair et leur sang. Il n'y a pas assez de modération dans le caractère anglais pour l'état démocratique. La démocratie ne convient ni aux peuples sensuels qui prennent le plaisir pour

but de la vie, ni aux nations naturellement avides et dont l'ambition ne connaît pas de bornes. C'est pourquoi, dans l'industrie comme dans le gouvernement, la forme aristocratique est nécessaire au peuple anglais. En lui servant de frein, elle lui sert d'appui.

Il y eut un moment où les chefs de l'ordre manufacturier sortirent du plus épais de la foule. Alors les Arkwright, les Strutt, les Ashton, les Peel, les Cobden, se firent jour : des ouvriers, des commis, des fils de fermiers, devinrent la souche de cette nouvelle noblesse, qui depuis a serré ses rangs et n'admet plus d'alliage; mais alors on était dans un temps de révolution. On marchait à la découverte et à la conquête du monde industriel; chaque travailleur avait en perspective le gouvernement d'une filature, c'était son bâton de maréchal. La conquête une fois accomplie, l'on s'est organisé pour la défense, et l'industrie a eu sa féodalité. Il est presque aussi difficile aujourd'hui à un simple ouvrier de s'élever au-dessus du poste de contremaître qu'à un soldat de l'armée britannique de parvenir aux grades qui appartiennent aux officiers commissionnés. A Dieu ne plaise que j'approuve cette espèce de déchéance qui pèse sur une population tout entière, et que j'érige ici le fait en droit! Pourtant, lorsqu'on observe sans prévention cet ordre social, il est impossible de ne pas remarquer qu'il s'est assimilé les indivi-

dus au point de convertir l'inégalité en une sorte de droit naturel. L'ouvrier anglais accepte son infériorité en présence de ses chefs, et il a besoin de la sentir. Faites-le sortir des rangs de cette hiérarchie dans laquelle il est enrégimenté, à l'instant il perd de sa valeur comme homme et comme instrument de travail. Tous les manufacturiers du continent qui ont fait venir des ouvriers du Lancastre ou du Stafford n'ont pas tardé à s'en débarrasser, les trouvant d'un mauvais exemple, d'un caractère difficile et incapables d'une conduite régulière.

Certaines races ont une aptitude pour ainsi dire universelle. Les Slaves sont de vrais Protées, également propres à la paix et à la guerre, sensibles à la poésie, organisés pour la musique, et néanmoins se façonnant promptement aux exigences de l'industrie. Le paysan russe est un charpentier adroit aussi bien qu'un patient laboureur. Et qui ne sait que l'avenir industriel de l'Autriche repose sur ces montagnards de la Bohême, que l'on avait oubliés depuis la guerre de trente ans? La race anglaise est au contraire, individuellement, ce qu'il y a de moins complet au monde. L'Anglais naît avec une disposition spéciale, et comme une partie d'un tout; il porte en lui le principe de la division du travail. Placé en son lieu et de manière à suivre sa vocation, il contribuera merveilleusement à l'harmonie de l'ensemble; jeté hors du

cadre qui le contenait, on dirait qu'il n'est plus bon à rien. La nature, qui a donné au génie britannique plus d'exactitude et de profondeur que d'étendue, semble avoir voulu que chaque individu dans la nation ne sût et ne fît qu'une seule chose. De là cette nécessité de la grande industrie, qui localise les hommes ainsi que les pièces d'une machine, et qui condamne tel d'entre eux à user son intelligence sur une pointe d'épingle ou sur une tête de clou.

Ainsi, le génie même de la nation, indépendamment des circonstances, pousse invinciblement l'industrie anglaise dans les voies de l'aristocratie. Ce qui le prouve, c'est que le travail individuel et isolé est, dans la Grande-Bretagne, infiniment moins prospère que le travail de ces associations dont chacune représente une espèce de clan manufacturier. Sans sortir des districts sur lesquels s'étend l'action de Birmingham, on peut comparer les résultats des deux procédés.

Birmingham est situé, comme on l'a déjà vu, sur la lisière des comtés de Warwick et de Stafford, au centre d'un district industriel qui le cède à peine en importance aux comtés d'York et de Lancastre. Ce district s'étend de Stourbridge à Sheffield, et renferme une population d'un million d'hommes (1), dont l'agriculture

(1) Comté de Warwick 401, 715 habitants ; comté de Stafford 510,505 ; Sheffield, 111,000.

n'emploie qu'une faible partie. C'est le monde de l'industrie métallurgique, dont les deux pôles sont figurés par Birmingham et par Sheffield, les deux marchés sur lesquels se versent tous les produits. Dans l'intervalle, le travail de la matière première, l'extraction de la houille et du minerai, la fabrication de la fonte et du fer, appartient aux régions aristocratiques; la démocratie industrielle s'empare ensuite du métal et le façonne pour les usages de la vie : elle s'applique à la quincaillerie, à la coutellerie, au placage et aux choses d'ornement.

La fabrication du fer est au nombre des industries qui ont fait depuis le commencement du siècle les plus rapides progrès. En 1796, quelques années après la découverte du traitement par le coke, la Grande-Bretagne ne comptait que 121 hauts-fourneaux, produisant 124 mille tonnes de fer brut; en 1839, il existait dans le Royaume-uni, 529 hauts-fourneaux, dont 377 en feu, et la production de l'année s'élevait à 1,247,981 tonneaux (1). La partie méridionale du comté de Stafford avait d'abord été le siége principal de la métallurgie; mais une concurrence formidable s'organise dans certains districts plus favorisés de la nature. Les forges du pays de Galles, placées sur le canal de Bristol,

(1) En 1840, la production atteignit le chiffre exceptionnel de 1,400,000 tonneaux.

lui enlèvent insensiblement les débouchés extérieurs; les forges de l'Écosse, où l'on traite le minerai par l'air chaud, et qui emploient un minerai beaucoup plus riche (*black band*), peuvent livrer leurs produits à meilleur marché : au mois de juillet 1843, la fonte brute ne valait, sur les bords de la Clyde, que 40 shil. (50 fr.) le tonneau. A ce compte, Glasgow aurait pu donner pour moins de 120 fr. la tonne des rails qui coûtaient alors 150 fr. à Cardiff.

La crise de 1842 a bien montré de quel côté l'industrie métallurgique suivait un mouvement ascendant, et de quel côté elle tendait à décliner. La production totale de l'année 1842 n'est inférieure à celle de 1839 que de 37 milliers de tonneaux; mais la perte ne se répartit pas d'une manière égale entre les usines du Royaume-uni. Il y en a qui ont accru leur production en dépit de la stagnation du commerce; d'autres ont maintenu leur niveau; d'autres enfin ont dû éteindre leurs feux. Ainsi, les forges méridionales du Staffordshire n'ont produit que 300,000 tonnes, au lieu de 346,000; les forges méridionales du pays de Galles ont rendu au contraire 457,000 tonnes, au lieu de 453,000; enfin les forges de l'Écosse, qui n'avaient donné que 37,500 tonnes en 1830, et 196,960 en 1839, en ont produit 238,750 en 1840, accroissement qui excède la proportion de 600 pour 100 en douze années.

Dans les époques d'activité commerciale, les ouvriers des forges et les mineurs qui travaillent pour les forges obtiennent des salaires très-élevés ; la moyenne n'est guère moindre de 3 sh. 1/2 à 4 sh. par jour (4 fr. 40 c. à 5 fr.); il leur est alloué en outre pour leur usage autant de houille qu'ils en peuvent emporter. On rencontre souvent, sur les routes du Stafford-Shire, la femme et les enfants du mineur s'éloignant du puits d'extraction, chargés entre eux de 80 ou 100 kilogrammes de houille qui se dressent en pyramides inégales sur leurs chapeaux. Aux époques de disette, le maître de forges et le propriétaire de mines ne suspendent pas le travail; ils se bornent à le réduire, et le salaire diminue dans la même proportion. Les chefs de cette industrie se réunissent tous les trois mois pour fixer le prix du fer ; ils s'occupent aussi du sort des ouvriers. En 1843, dans un moment où de nombreuses faillites laissaient plusieurs milliers d'hommes oisifs, et où l'on craignait que ces multitudes affamées ne fissent une descente en masse sur Birmingham, la sollicitude des manufacturiers s'émut ; on ouvrit des souscriptions, on distribua des aliments, on employa les hommes valides à tracer de nouvelles routes, et une grande calamité fut détournée.

Un autre district du Stafford-Shire, où les ouvriers, sous la tutelle des grands capitalistes, sont encore dans une aisance à faire envie, est celui

des poteries, qui comprend 70,000 habitants répartis entre les petites villes de Stoke sur la Trent, de Longton, de Fenton, de Hanley, de Burslem et de Tunstall. Ce lieu, enrichi par les belles découvertes de Wedgwood, est désigné aussi sous le nom générique d'Étrurie. Les commissaires du gouvernement en font une peinture charmante; ils rendent hommage à la touchante bienveillance que les fabricants témoignent à leurs ouvriers. Les manufacturiers forment une classe puissante qui doit à ses lumières, non moins qu'à sa richesse, l'influence dont elle jouit. Plus leurs établissements ont d'importance, plus les procédés de fabrication s'y perfectionnent, et mieux leurs ouvriers sont traités: la condition de ceux-ci s'élève en raison directe de celle des maîtres; l'art et la société avancent du même pas.

Aucune industrie ne procure des salaires plus considérables; les manœuvres les moins habiles gagnent encore dans les poteries 30 sh. (37 fr. 50 c.) par semaine, ou 6 fr. 35 c. par jour pour dix heures et demie de travail. Dans certains cas, les gains réunis d'une famille représentent 3 à 4 liv. st. par semaine, soit au *maximum* 500 fr. par mois et 6,000 fr. par an. Combien y a-t-il de chefs d'administration en Angleterre et en France qui jouissent d'un revenu égal à celui des potiers de Burslem? Aussi les maison habitées par les ouvriers sont-elles pro-

pres, riantes, et souvent meublées avec élégance. Dans quelques ateliers, tels que ceux de dorure et de peinture, le travail est accompagné de chants religieux. En un mot, la population respire le contentement et le bonheur. Ce bonheur, n'est pas assurément sans mélange; le bien, qui vient trop facilement, se dissipe de même: les ouvriers des poteries aiment le luxe, la boisson, le jeu, et font peu d'économies. Un d'eux vient-il à tomber malade, il a recours à la maison de charité ou demande des avances au fabricant. Certains détails de la fabrication ont aussi des conséquences funestes à la santé; mais ces influences pernicieuses se font surtout sentir dans les petits ateliers. Les conditions de salubrité sont meilleures dans les grands ateliers, et l'on y ménage les forces des travailleurs, avec plus de scrupule. Les mêmes faits ont été observés à Sheffield, où les ouvriers émouleurs refusent d'employer les procédés de ventilation qui pourraient leur sauver la vie, et où ces précautions d'humanité ne sont prises que par les manufacturiers qui, occupant un grand nombre d'hommes, sentent plus fortement le poids de leur responsabilité.

Voilà pour l'industrie centralisée; venons à l'industrie parcellaire. Il ne faudrait pas juger des effets qu'elle doit naturellement produire, par ceux qu'elle obtient à Birmingham. Partout

où le travail se distribue entre mille canaux divers, les conséquences fâcheuses d'une concurrence poussée à l'excès peuvent, dans certains cas, s'atténuer. L'ouvrier chassé d'une occupation émigre vers une autre, et, comme les membres d'une même famille s'appliquent généralement à des métiers différents, les crises commerciales, en les frappant, ne leur enlèvent pas toutes leurs ressources. Quand la misère entre d'un côté, l'aisance vient de l'autre ; ce qui fait qu'ils se réfugient rarement, avant la vieillesse, dans les maisons de charité.

A Birmingham, les salaires se tiennent dans une espèce de région moyenne. Quelques ouvriers d'une habileté supérieure gagnent, les hommes trente à quarante shillings par semaine, et les femmes dix à quinze shillings ; la commune n'excède guère 1 livre sterling (25 fr.) pour les hommes, et pour les femmes 7 sh. (8 francs 75 cent.). Les enfants, à l'exception des petits malheureux employés dans les fabrique d'épingles, ne travaillent pas avant l'âge de dix ans ; mais aussi, dès cet âge, aucune loi n'interdit de les assimiler aux adultes pour la durée du travail. L'atelier ne consumant pas la première fleur de l'enfance, les écoles publiques reçoivent un plus grand nombre de pupilles que celles de Manchester. Les progrès de l'instruction à Birmingham semblent avoir tenu ceux du crime en échec. En 1841, le nombre des arres-

tations fut de 5,556 ou de une arrestation sur 52 habitants; c'est moitié moins qu'à Liverpool.

Mais, encore une fois, si l'on veut voir la démocratie industrielle telle qu'elle est en Angleterre et telle qu'elle peut être, ce n'est pas à Birmingham que l'on doit aller. Il faut l'examiner de préférence dans ces petites villes où le travail se trouve réduit, comme dans les centres aristocratiques, à deux ou trois branches d'occupation, et où le luxe et la civilisation d'une métropole ne concourent pas à en dénaturer les résultats. Il faut l'observer à Wolverhampton et à Willenhall.

BIRMINGHAM.

II

LA VILLE DES SERRURIERS.

Birmingham, Wolverhampton et Willenhall sont comme les trois degrés de la démocratie industrielle en Angleterre, démocratie qui s'abaisse à mesure que son horizon se restreint. A Birmingham, on l'a vu, elle a des apparences florissantes et se trouve à l'aise au milieu de tant de productions diverses, allant de la quincaillerie aux bronzes, des bronzes aux fabriques d'armes, de celles-ci à la bimbeloterie et aux cristaux. A Wolverhampton, elle descend d'un cran, cette ville n'étant plus en quelque sorte qu'une fraicton de Birmingham et n'appliquant ses quarante mille habitants

qu'au travail du fer sous toutes les formes. A Willenhall, la dégradation est complète; ce petit bourg a pris une spécialité dans la quincaillerie: il est exclusivement peuplé de serruriers.

Dans les trois villes, la population a augmenté en raison inverse du bien-être. De 1831 à 1841, l'accroissement a été de 25 pour cent, à Birmingham, de 50 pour cent à Wolverhampton et à Willenhal. La misère de l'Irlande elle-même n'approche pas de cette fécondité. Il y a là un état de choses si extraordinaire et si triste à la fois, que l'on craint de hasarder une impression personnelle; je me tiendrai donc le plus près que je pourrai du rapport écrit par le sous-commissaire Horne (1), travail remarquable et qui paraîtrait complet, même quand on n'aurait pas publié, à l'appui des conclusions qu'il renferme, les dépositions recueillies sur les lieux.

Wolverhampton est une ville opulente. On ne trouverait pas à Birmingham un aussi grand nombre de capitalistes possédant de un jusqu'à dix millions. La plupart de ces hommes riches ne sont pas des manufacturiers faisant part de leur richesse aux ouvriers par l'accroissement des salaires, mais bien de simples commissionnaires achetant au plus bas prix pour revendre au plus cher, et exploitant sans pitié la détresse

(1) *Children's employment commission*

des petits fabricants. Des riches et des pauvres, qu'aucune classe intermédiaire ne joint ; deux camps et un fossé entre les deux, voilà l'état social de Wolverhampton. L'on ne s'étonnera pas si, dans une pareille société, les passions politiques agitent faiblement les esprits. Une seule question est comprise et sert de point de ralliement; je veux parler des céréales. Avant de songer aux droits politiques, n'est-il pas naturel que ces pauvres gens demandent du pain?

Wolverhampton n'a pas l'aspect d'une cité industrielle. On traverserait vingt fois les rues principales, les seules qui portent un nom, que l'on n'apercevrait pas une manufacture ni un atelier. L'industrie, en Angleterre, a communément bien soin de se mettre en évidence; elle multiplie les enseignes, les affiches, les placards, et fait littéralement violence à l'attention des passants. Ici, au contraire, l'on croirait qu'elle a honte d'elle-même et veut se dérober aux yeux. Les ateliers sont cachés dans des impasses et dans des cours, comme les logements des Irlandais à White-Chapel. Les boutiques n'ont pas d'enseignes, ni les maisons de numéros. M. Horne compare les fabricants de Wolverhampton à des oiseaux dont les nids sont hors de vue; mais les oiseaux du moins ne recherchent point la fange et nichent rarement dans les lieux bas. Voici, au surplus, la description que donne

M. Horne des tanières habitées par les maîtres-ouvriers de Wolverhampton :

« Dans les rues les plus obscures et les plus sales, on aperçoit des passages étroits qui s'ouvrent à des intervalles tantôt de huit à dix et tantôt de trois à quatre maisons. Ils n'ont guère plus de 2 pieds 1/2 de largeur sur 6 de hauteur, avec une profondeur de 12 à 24 pieds. Ces passages servent tout ensemble de voie publique et de ruisseau. Après les avoir traversés, vous vous trouvez dans un espace dont l'étendue varie suivant le nombre des maisons ou des huttes qu'il renferme. Cette allée aboutit souvent à un autre passage qui donne accès dans une semblable cour. Les espaces les plus chargés de huttes figurent une sorte de garenne ; il en est même un ou deux qui ressembleraient à une colonie de castors, si l'on y jouissait de la vue des vertes prairies et d'un air plus pur.

« Ces cloîtres ont de l'eau, et c'est là ce qui en diminue l'insalubrité. Ajoutez que les ateliers, les maisons et les huttes sont construits sur une légère élévation dont la pente s'incline vers le passage. Lorsqu'il y a assez d'espace, l'on établit une pompe au milieu de l'allée ; non sans danger, si le bras de la pompe s'élève trop, de briser derrière soi les vitres d'une croisée, et d'inonder en face, par le jet de l'eau qui monte, la maison dont la porte serait mal fermée.

« Chaque allée renferme de deux à quatre maisons, dont une sur deux sert d'atelier. On compte ces passages par centaines à Wolverhampton. Dans l'origine, ce n'était évidemment qu'un sentier que le propriétaire d'une petite maison sur la rue se réservait le long de sa propriété pour arriver jusqu'à l'atelier, situé dans une arrière-cour; mais, le nombre des habitants venant à s'accroître,

on construisit des chambres au-dessus des ateliers, et l'on bâtit des huttes partout où l'on put trouver du terrain. Voilà comment la circonférence de la ville put rester la même, pendant que la population augmentait d'année en année.

« Le sol autour de Wolverhampton, étant la propriété de divers particuliers ou de l'église, la ville ne pouvait pas s'étendre. Aussitôt que ce terrain devint disponible, de nouveaux quartiers s'élevèrent mal percés, mal pavés, sans égouts, croupissant dans la fange écumante (1), et où les maisons, habitées par les pauvres, sont déjà des ruines. Souvent ils vivent au rez-de-chaussée, lorsque le premier étage s'est écroulé. »

Selon M. Horne, le mobilier ne vaut pas mieux que les bâtiments. Grâce à la position naturellement salubre de la ville et au bas prix de la houille qui permet de combattre l'humidité par des feux constamment allumés, ces tristes demeures n'engendrent pas autant de maladies qu'on pourrait le craindre. Cependant les médecins de Wolverhampton assurent que les fièvres pernicieuses, et notamment le typhus, y sont de plus en plus fréquentes (2). Ce qui est certain, c'est que, sous l'influence combinée du mauvais air et des privations, les mœurs s'altèrent et le sang s'appauvrit. L'affaiblissement de la race est particulièrement

(1) « Stagnant pools, colour of dead porter, with a glistering metallic film over them.

(2) *Sanitary condition.*

manifeste dans les enfants. Ceux qui semblent robustes à la première inspection n'ont que des chairs sans muscles; la plupart sont maigres, délicats et quelquefois difformes, les filles surtout. Leur stature est rabougrie à un point qui permet difficilement de croire à l'âge qu'ils se donnent. Les enfants de 14 à 15 ans ont la taille des écoliers de 11 à 12 ans dans le reste de l'Angleterre. La puberté vient tard. Un jeune garçon de 15 ans vous parle avec la voix aiguë d'un enfant. De pauvres filles de 16 à 17 ans, loin de présenter les symptômes extérieurs du développement qui commence à cet âge, ressemblent, lorsqu'il leur arrive d'avoir la taille droite, « à des planches de sapin que l'on aurait sciées en deux. » Leurs longues et mélancoliques figures annoncent qu'elles ont conscience des ravages que fait dans leur organisation un travail sans mesure. Leur intelligence, émoussée de bonne heure, ne se développe pas mieux que le corps.

L'éducation de la première enfance est absolument nulle. L'enfant de cinq ans berce l'enfant de deux ans, pendant que l'enfant de sept ans veille sur l'un et sur l'autre, et garde la maison, tout le long du jour, en l'absence des parents. Pour faciliter cette surveillance, les mères administrent à leurs nourrissons, ainsi que cela se pratique à Manchester, des préparations d'opium. Quant aux enfants que l'on

abandonne à eux-mêmes, en été, ils jouent et dorment dans la boue ; en hiver, au risque des accidents, qui sont fréquents en effet, ils jouent et dorment devant le feu.

« J'ai vu, dit M. Horne, une petite fille de sept ans, à qui l'on avait confié la tutelle d'un autre enfant de cinq ans et la garde de la hutte que la famille habitait, les parents la quittant dès six heures du matin pour ne rentrer qu'à six heures du soir. La hutte était située dans un creux, parmi des tas de cendres, auprès d'une mine de houille et d'une carrière de pierre sur la route de Sedgeley. Cette misérable habitation tombait en ruines : on aurait cru voir un *wigwam* abandonné, et, à coup sûr, elle offrait un abri moins commode que ces huttes fabriquées de troncs d'arbre et à moitié renversées que l'on rencontre dans les solitudes du Canada. Cette petite fille recevait souvent la visite des autres enfants du voisinage, qui étaient, comme elle, les tuteurs de la famille et les gardiens de la maison. En me retirant, j'en aperçus une demi-douzaine de l'âge de sept à neuf ans, dont quatre portaient de plus jeunes enfants sur leur dos, montant le sentier tournant qui menait, à travers les cendres et les débris, à la hutte située sur le penchant du coteau. »

Ainsi, dès le berceau, les enfants sont abandonnés ; à l'âge de sept ou huit ans, aussitôt que l'esprit s'ouvre et que les membres ont un peu de force, on commence à les exploiter. Les petites fabriques et les ateliers domestiques de Wolverhampton n'étant pas soumis à la loi qui règle le travail des enfants, la journée de ceux-ci dure autant que celle des hommes ; on ne

leur épargne pas les travaux pénibles, et, pour les soutenir dans cette lutte inégale, on les nourrit à moitié sur la maigre pitance d'un plat de pommes de terre et de quelques harengs.

« Les plus jeunes, dit M. Horne, en quittant l'atelier, vont droit à la maison afin de souper, si même on leur donne à souper, et de se mettre au lit. Les autres rôdent nonchalamment dans les rues pendant une heure ou deux, avant de rentrer dans leurs tristes taudis. Quelquefois les jeunes gens des deux sexes se donnent rendez-vous pour battre le pavé ensemble; trop fatigués pour se livrer à quelque jeu, ils finissent par entrer dans les tavernes à bière ou à genièvre. Bien peu de jeunes filles, eu égard au nombre de celles qui fréquentent les ateliers, se laissent séduire, et l'on ne compte pas beaucoup d'enfants naturels. Le torrent de la prostitution se répand, il est vrai, dans les rues à la chute du jour; mais les prostituées viennent presque toutes de Shrewsbury et du Shropshire. La pauvreté du sang, la maigre chère et l'épuisement qui suit le travail, ne laissent aux jeunes filles de Wolverhampton ni temps, ni forces, ni désir pour le mal. Elles sont protégées par l'excès même de leurs souffrances. »

De peur que l'on attribue cette chasteté matérielle à la retenue des sentiments, M. Horne nous apprend que le langage des jeunes filles est obscène et sans pudeur. Le commerce entre les sexes, à cet âge, est donc une corruption de l'âme, s'il n'est pas une prostitution du corps. Du reste, point d'affections dans la famille: les frères et les sœurs, séparés de bonne heure, ne

se connaissent pas ; les enfants, se voyant traités par leurs parents comme des machines à salaire, ne peuvent ni les respecter ni les aimer. L'éducation à Wolverhampton est en arrière de cent ans. Malgré les efforts que fait le clergé de toutes les communions, on réunit à peine la moitié des enfants dans les écoles du dimanche. Même après avoir fréquenté ces écoles pendant trois ou quatre ans, les enfants ne savent ni lire ni écrire ; il faudrait des méthodes plus sûres que celles que l'on emploie pour éveiller leur attention. Le travail, pesant sur l'esprit aussi bien que sur le corps, étouffe tout autre idée. Un jeune enfant, occupé dans une fonderie, à qui l'on demandait s'il savait lire, répondit qu'il pouvait lire de petits mots, pourvu que ces mots ne fussent pas trop *lourds*. Le pauvre malheureux, raisonnant par analogie, voyait dans chaque lettre un poids à soulever.

A Birmingham, les apprentis jouissent d'une indépendance telle, qu'ils font la loi aux maîtres-ouvriers ; à Wolverhampton, les apprentis sont des esclaves que les maîtres logent, nourrissent, vêtissent, et traitent comme il leur plaît. Si l'enfant commet une faute, on le prive de nourriture, ou bien on le force à travailler plus qu'il ne doit. S'agit-il de le récompenser, on lui permet de se livrer à un travail extraordinaire ; mais alors, en retour de cette bienveillance, le maître prélève, en forme de tribut, un tiers du

produit. Pour retenir plus sûrement l'apprenti dans la dépendance du maître, on ne lui enseigne qu'une seule branche de la fabrication. Après sept ans de servage auprès d'un serrurier, il est hors d'état de faire une clé ou une serrure, ayant passé tout ce temps à limer ou à forger. L'ouvrage vient-il à manquer, le malheureux bat le pavé ou s'enivre, incapable qu'il est de s'appliquer à un autre genre de travail.

Cette oppression est tellement dure et tellement constante, qu'elle ne laisse pas même à ses victimes la force de se plaindre. M. Horne déclare que des enfants, qui travaillaient douze à quatorze heures par jour pour 1 1/2 shilling ou 2 shillings dont pas un *penny* n'entrait dans leur poche, mal nourris, vêtus de haillons, qui reconnaissaient qu'on ne leur donnait pas suffisamment à manger, souvent malades, battus au point de s'en ressentir un jour ou deux, ont répondu néanmoins qu'ils aimaient leur ouvrage, qu'on les traitait bien, et qu'ils n'étaient punis qu'après l'avoir mérité. Une question telle que celle-ci : « Vous sentez-vous fatigué ? » ne leur avait jamais été faite, et ils ne la comprenaient pas. Au reste, si les apprentis viennent à porter plainte, le magistrat donne toujours raison au maître-ouvrier (1). Dans cette caverne

(1) « Allways redress for the master, not against him. » *(Children's commission.)*

industrielle, il n'y a pas un abus dont tout le monde ne soit complice ; la justice elle-même craint de troubler un ordre de choses qui semble marqué du sceau fatal de la nécessité. Et quelle société que celle dans laquelle les enfants n'ont pas la vivacité de leur âge, où les jeunes garçons sont mornes et apathiques, où les jeunes filles n'ont jamais ni chanté ni dansé, n'ont jamais vu une fleur, et ne connaissent la verdure, selon l'expression de M. Horne, que pour avoir été piquées par une ortie ! Dans la cosmogonie du christianisme comme dans celle de l'antiquité, les tortures ; ne frappent que les adultes, il était réservé à notre siècle d'inventer un enfer pour les jeunes enfants.

Ce que devient cette génération élevée dans la servitude, on le verra par la peinture que trace M. Horne de l'état social à Wolverhampton :

« Le nombre des ouvriers sobres et réguliers dans leur industrie est très-limité. Les femmes n'ont pas d'économie, ni les hommes de retenue. Les femmes s'enivrent rarement, mais elles lâchent la bride au penchant de leurs maris pour les dépenses extravagantes. Tant qu'il y a de l'argent dans la maison, la famille mange et boit à discrétion, restant dans ses haillons et ne songeant pas à remplacer son mobilier délabré. La majorité des ouvriers ne travaille pas le lundi ; la moitié d'entre eux travaille peu le mardi. Le mercredi est le jour du marché, et cela sert d'excuse à plusieurs pour ne faire qu'une demi-journée. Enfin, leur présence au marché a souvent des

conséquences qui les rendent incapables de travailler le jeudi pendant la matinée. Aussi voit-on briller la lampe ce jour-là, dans les ateliers des petits fabricants, jusqu'à dix ou onze heures du soir. Le vendredi, la ville est silencieuse, on ne rencontre personne dans les rues principales ni dans les carrefours : on dirait que les manufacturiers l'ont abandonnée ; mais les ateliers sont éclairés bien avant dans la nuit et souvent jusqu'au lendemain. Le samedi matin, les rues présentent la même solitude. Chacun travaille pour vivre. Les petits fabricants font travailler leurs femmes, leurs enfants et leurs apprentis presque jusqu'à les tuer (1). Les coups de poing, les soufflets et les malédictions sont administrés libéralement aux enfants, à ce moment critique de la semaine. Le fabricant lui-même ne s'épargne point, et ne quitte pas l'ouvrage même pour prendre ses repas. Quand il n'y passe pas la nuit, il s'y met dès quatre ou cinq heures du matin, jusqu'à ce que, par des efforts qui vont presque à une *férocité de travail*, et en déployant la plus grande habileté, il parvienne à terminer en trois jours la tâche de la semaine.

« Le samedi, vers deux heures après midi, ceux qui ont travaillé quelque peu le mardi commencent à se montrer dans les rues. A quatre ou cinq heures, la foule s'y répand. Les femmes et les jeunes filles les plus âgées vont au marché ; leurs maris et les autres adultes entrent dans les tavernes. Vers sept ou huit heures, le marché est rempli, les rues sont vivantes, il n'y a plus de place dans les cabarets ; personne ne pense à faire l'économie d'un shilling.

« Il n'y a point de mendiants dans la ville. Tout adulte travaille, quand il veut travailler. Lorsqu'un mendiant étranger se présente, les ouvriers le considèrent avec cu-

(1) « They are almost worked to death. »

riosité, cherchant évidemment à deviner sur sa figure comment il s'arrange pour ne pas travailler durant sept jours, lorsqu'eux-mêmes ne peuvent pas prolonger au-delà de trois jours une oisiveté qui leur coûte encore assez cher. Il n'est pas rare de voir le mercredi et même le jeudi des groupes d'adultes, entre vingt et trente ans, errant dans la ville, le regard vide, l'air hébété, souvent la tête penchée vers la terre; évidemment il ne leur reste plus un liard à dépenser, et n'ayant pas faim pour le moment, ils ne sentent pas encore la nécessité de travailler. »

Quelquefois les ouvriers, qui se sont oubliés trop long temps au début de la semaine, prolongent le travail pendant la nuit du samedi jusqu'au dimanche matin. Ceux-là voudraient bien faire leur samedi le dimanche, et regagner ainsi le temps perdu pour leurs plaisirs; mais la sévérité des mœurs anglaises ne leur permet pas de s'enivrer le jour du Seigneur. Ils errent donc, sales et renfrognés, lançant des regards qu'ils voudraient rendre insultants, à toute personne qui passe proprement vêtue. Néanmoins, ils sont trop fatigués et trop honteux d'eux-mêmes pour aller jusqu'à la provocation. Cette paresse napolitaine ne s'explique pas, comme sous le ciel du midi, par l'emportement des sens ni par le goût des plaisirs. Les ouvriers de Wolverhampton ne savent que faire de leur oisiveté, à moins de se gorger de bière. A défaut de voluptés plus excitantes, ils ne jouissent, même dans le repos, ni de la nature, ni du soleil. Pour compléter ce

tableau qui tranche, bien que dans une égale dégradation, sur celui que présente la population des grandes manufactures, je traduirai encore la peinture que fait M. Horne du dimanche à Wolverhampton (1).

« Je me suis promené dans la ville et dans les faubourgs à l'heure du service divin. J'ai rencontré des hommes seuls ou marchant par groupes, vêtus de leurs blouses de travail ou portant des chemises sales retroussées jusqu'au-dessus du coude, et la figure noircie par la fumée des forges ; quelques-uns paraissaient avoir veillé toute la nuit, soit à boire, soit à terminer leur travail. On apercevait les enfants au fond des cours et des allées, assis ou s'amusant sur les tas de cendre, bruns et bruyants comme une volée de moineaux ; d'autres jouaient aux billes, entourés d'adultes, qui fumaient nonchalamment sans faire attention au jeu. Plus loin, de jeunes garçons se battaient en blasphémant, et le sang ruisselait de leurs nez. Les femmes étaient assises sur leurs portes, les bras croisés. Des jeunes filles de 12 à 15 ans, plus proprement vêtues que les autres, sautaient avec des cris de plaisir sur des tas de fumier. Très-peu d'enfants étaient lavés et habillés. Les seules maisons, dont on eût nettoyé et sablé le parquet, étaient celles où l'on vendait des oranges ou des gâteaux. Aucun ouvrier ne se promenait avec sa femme, ni aucun frère avec sa sœur. Partout une malpropreté hideuse, le désordre, l'indifférence, et avec cela point de gaieté, point de rires, point de sourires. On ne sentait que vide ou ennui ; on ne remarquait pas d'autres symptômes de joie et de vivacité que les cris poussés par les jeunes filles sur les tas de fumier. »

(1) 14 mars 1841.

L'état de Wolverhampton, si déplorable qu'il soit, n'approche pas de celui de Sedgeley ou de Willenhall. Dans une grande ville, le mélange des rangs, le contact des étrangers et la circonférence plus vaste des intérêts, tendent à relever les hommes de leur abaissement ; mais dans ces petits bourgs industriels que peuple exclusivement une classe de travailleurs, quand les traditions patriarcales se sont effacées, les familles ne tiennent plus à la civilisation que par leurs besoins.

On connaît la spécialité de Willenhall ; celle de Sedgeley est la fabrication des clous et des chaînes en fer. Le travail s'y fait en famille, et les jeunes filles en sont principalement chargées ; c'est la ville des femmes-forgerons (*female blacksmiths*). Celles-ci, à demi vêtues, combattent le feu (*fight fire*) quatorze à seize heures par jour. Dès l'âge de dix ans, leur tâche quotidienne est de mille clous. Associées à des hommes ignorants et dépravés, elles contractent bientôt les mêmes habitudes, boivent, fument, jouent, et dépouillent toute pudeur. Heureusement, ces filles dévergondées se marient de bonne heure. Il n'est pas rare de voir un jeune couple entouré d'enfants, avant que le père et la mère aient atteint l'âge viril. Le nombre moyen des enfants est de six à douze par famille. A l'âge de trente ou quarante ans, le père renonce au travail et vit oisif aux dépens de sa femme, de ses fils et de

ses filles, qui travaillent tous pour lui (1). Ce procédé ne ressemble-t-il pas à celui de certains propriétaires des Antilles, qui font des enfants à leurs négresses pour accroître sur la plantation le nombre des esclaves ?

A Willenhall, la méthode d'exploitation n'est plus la même. Les maîtres-ouvriers, au lieu de se servir de leurs propres enfants, vont chercher des apprentis dans les maisons de charité de Walsall, de Coventry et de Tamworth. Sur les 9,000 habitants de Willenhall, on compte près de 1,000 apprentis. Les petits fabricants n'emploient jamais d'ouvriers adultes. Il y a pour eux double avantage à remplacer le travail des hommes faits par celui des enfants : d'abord l'apprenti ne reçoit pas de salaire, et il vit comme il peut, n'ayant pas le droit de se montrer exigeant ; ensuite il apporte avec lui une espèce de dot à son maître, une prime en argent qui va de 2 à 5 livres sterling, plus un trousseau complet que le fabricant met en gage quand le commerce va mal, et quand il n'obtient plus la bière à crédit.

Autrefois les gardiens des paroisses n'examinaient pas de trop près à qui les enfants étaient remis ; quiconque les débarrassait du fardeau était le bien venu, M. Horne a vu à Walsall un

(1) M. Horne mentionne plus particulièrement ce fait en parlant des ouvriers de Stourbridge.

fabricant à qui l'on avait confié trois apprentis, bien que cet homme eût été, un an auparavant, condamné pour vol et enfermé dans la prison du comté. A Willenhall, un maître-ouvrier qui n'est pas établi, et qui loue une place dans un atelier, entretient souvent deux apprentis, l'un pour travailler à ses côtés, l'autre pour faire ses commissions, pour ramasser du fumier, et pour mener paître son âne ou pour bercer ses enfants. Quand un fabricant a plus d'apprentis qu'il n'en peut nourrir, il en donne un ou deux à loyer; un de ces malheureux a même été vendu pour 10 shillings.

On ne saurait rien imaginer de plus affreux que l'existence des apprentis de Willenhall. A tout âge, il faut qu'ils travaillent aussi longtemps que leurs maîtres, vrais cyclopes qui font quelquefois des journées de vingt heures, mangeant debout et ne s'arrêtant jamais. La nuit, ils couchent sur un peu de paille ou sur le plancher. Ils n'ont que le même vêtement pour l'hiver et pour l'été. On les nourrit à peine, et, quand on veut les punir, on les affame tout à fait (1). Il y a quelques années, on n'y mettait pas tant de raffinement. Un maître transperça son apprenti d'une barre de fer rouge et le cloua au mur; un autre fabricant

(1) « Very common mode of punishing apprentices, is that of *clamming*, which means half starving. »



fut pendu pour avoir exercé sur un enfant des tortures aussi raffinées que barbares; plus récemment, un troisième riva au cou de son apprenti un collier de fer, et un quatrième attacha une grosse poutre à la jambe du sien pour empêcher qu'il ne s'échappât. Aujourd'hui les châtiments sont moins étranges, mais tout aussi cruels. On frappe les apprentis d'un fouet à lanières, d'une corde à nœuds ou d'un bâton, sans préjudice des instruments que l'on peut avoir sous la main. Le maître couvre leur corps de plaies et de contusions; la maîtresse leur arrache les cheveux et les oreilles. Plus ils demandent merci, et moins on leur montre de pitié. Pourquoi les épargnerait-on? Pourvu que l'enfant n'en meure pas, la justice s'en lave les mains. Le parlement a eu ces faits sous les yeux, et il n'a pas cherché à y porter remède. Cependant, lorsque les hommes sont poussés par la pauvreté, et qu'ils ne sont pas retenus par l'éducation qui est le frein individuel, peut-on se dispenser de faire intervenir la loi qui est le frein social?

On voit près de Manchester des villes, comme Staleybridge et Dukinfield, dont la population se compose presque entièrement d'ouvriers; mais là, du moins, il existe un ordre social quelconque: ces petites communautés ont des chefs, une religion, une sorte d'esprit public. Ces éléments de toute société, qui se retrou-

vent dans les hordes les plus sauvages, manquent absolument à Willenhall. A peine séparé de Wolverhampton par une distance d'une lieue et demie, Willenhall est à mille lieues du monde civilisé. Cette ville étrange se compose uniquement d'ateliers et de cabarets. Il n'y a point de magistrats ni de police, et, s'il y a un temple, les habitants laissent les prêtres qui le desservent prêcher dans le désert. Point de marchands, point de grands propriétaires, rien que des ouvriers qui vivent au jour le jour; quand le fabricant a exécuté une grosse de serrures, il va les vendre aux facteurs de Wolverhampton. Quelques bouchers sont établis dans la ville, mais ils y profitent peu (1). L'ouvrier de Wolverhampton mange et boit son salaire; l'ouvrier de Willenhall dédaigne les bons morceaux et se nourrit d'aliments grossiers, son unique débauche est la boisson. Quand il a tout dépensé et qu'il ne peut plus boire à crédit, il va s'asseoir encore dans le cabaret, les coudes sur la table, et regardant sans mot dire, pendant plusieurs heures, le feu qui pétille ou le sable qui couvre le parquet.

Les gens de Willenhall sont encore plus naturellement indolents, et dans l'occasion plus infatigables que ceux de Wolverhampton. Ils

(1) « Not above a dozen butchers in the town, while 60 retail brewers and public houses. »

travaillent sous l'aiguillon du besoin, tant que leurs jambes peuvent les soutenir. Leur adresse est incomparable; ils visent à la qualité aussi bien qu'à la quantité, et toute concurrence recule devant la leur. Comment lutter contre des ouvriers qui exécutent, pour 1 sh. 6 d. par douzaine, des serrures dont chacune se vend à Londres 1 sh.? Ce qu'ils endurent de privations, eux et leur famille, passe toute croyance; ils vivent de pommes de terre et de mauvais lard, couchent sur un tas de paille, et sont vêtus de haillons; les échoppes, où ils forgent leurs marchandises, n'ont ni portes ni fenêtres, même au cœur de l'hiver. L'Angleterre n'a pas de population qui donne plus de besogne aux chirurgiens. Rien n'est plus commun à Willenhall qu'une fracture ou qu'un membre démis. Parmi les adultes, un sur trois contracte des hernies; et les enfants en sont fréquemment affligés dès leur naissance. Enfin, le corps se déforme à force de garder la même position; la moitié des adultes ont la taille tournée ou le dos voûté. Même à Wolverhampton, l'on distingue dans la foule un fabricant de Willenhall. La peinture, que l'antiquité nous a laissée du doyen des forgerons, a cessé d'être une fable ; tout serrurier de Willenhall est un Vulcain. Voici les accessoires du portrait :

« Leur visage, dit M. Horne, est hagard, leur personne

sale, leurs membres grêles et rachitiques. On croirait que leur peau a été séchée à la fumée et racornie. Les jointures sont saillantes et comme nouées, la main droite a une roideur particulière, il semble qu'on l'ait tordue. Le genou gauche se projette en avant comme un nœud dans un arbre ; le genou droit rentre en dedans, et la cheville du pied a une égale inclinaison. La lèvre inférieure est pendante, ce qui indique le découragement et l'absence de la pensée; l'œil, quand il n'est pas illuminé par l'ivresse, est terne, abattu et sans regard ; les jeunes gens ont souvent la face bouffie et comme soufflée par les liqueurs spiritueuses ; dans l'âge mûr ou dans la vieillesse, les traits sont généralement durs, secs, anguleux, inflexibles, comme si, dans l'incessante contemplation des ressorts intérieurs de la serrure, la physionomie avait pris l'empreinte de ce travail. »

Dans l'espèce humaine comme parmi les animaux, c'est par le croisement que les races s'améliorent. A Willenhall, les vices de conformation finissent par devenir héréditaires; car les habitants ne se marient qu'entre eux. M. Horne affirme que, si un jeune homme étranger à la ville avait l'audace de rechercher une fille de Willenhall, les hommes se lèveraient en masse, le poursuivraient et le tueraient sans merci. Quels sont donc les trésors que ces pauvres gens gardent avec une jalousie si ombrageuse qu'elle en devient féroce? Ce sont des compagnes, comme il les leur faut dans leur misère et dans leur isolement. La femme de Willenhall supporte les privations avec un courage qui ne connaît pas la plainte

et qui ne se dément jamais. Sobre et chaste, avec une éducation meilleure, elle relèverait certainement le ménage de la dégradation qui le frappe. Dans cette hutte délabrée et nue que la famille habite, elle fait régner l'ordre et la propreté. Écoutons encore ici M. Horne.

« J'entrai sans être attendu. Il n'y avait pas dans la salle basse d'autre mobilier qu'une planche brisée qui servait de table, et qu'une pièce de bois supportée par des piquets pour servir de siége. La femme était affamée, elle pleurait de faim ; ses vêtements étaient en lambeaux, et pourtant elle tenait le parquet parfaitement propre. Je gravis l'escalier, et je vis, dans une chambre qui avait sept pieds de longueur et six de hauteur sur un seul côté, la pente du toit réduisant l'autre à rien, un lit sur lequel couchaient le mari, la femme et trois enfants. Il n'y avait d'autre mobilier qu'un vieux bois de lit; et sur la paille du lit, un vieux sac tenait lieu de couverture. Eh bien! la couverture, le parquet des deux pièces, l'escalier, tout était propre. Cette propreté allait jusqu'à la blancheur ; on aurait cru voir les tables d'une laiterie dans quelque grande ferme, plutôt que le misérable mobilier d'un taudis habité par un pauvre serrurier de Willenhall. »

Les ménagères de Willenhall ont d'autant plus de mérite à tenir leur intérieur décent, que la fange les environne et tend incessamment à les envahir. Tout habitant a, sous les fenêtres de sa maison ou de son atelier, un tas de poussière et de fumier qui est le réceptacle des immondices, et qu'il rapproche autant qu'il

peut, afin de mieux établir son droit de propriété, tout prêt à s'écrier en face d'un voisin trop cupide :

« Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »

En effet toutes les querelles, tous les procès des habitants entre eux ont pour origine quelque usurpation de ce genre : c'est leur champ à eux, qu'ils se disputent avec le même acharnement que des princes un royaume. Il n'y a pas de procès qui sente bon ; mais le *tien* et le *mien* perd encore à être envisagée d'aussi bas. Si nous pénétrons sans éprouver la moindre répulsion dans l'*antre de la chicane,* qui peut voir sans dégoût des chiffonniers se battre dans le ruisseau pour la possession d'un clou rouillé ?

Outre ces réserves de chaque propriétaire, la paroisse possédait encore en 1841 deux montagnes d'immondices qui s'élevaient triomphalement au centre de Willenhall, et qui auraient suffi, selon M. Horne, pour empester la Grande-Bretagne tout entière. En attendant, elles engendraient le typhus, qui a sévi à Willenhall sans interruption pendant sept ans. L'administration locale les a fait disparaître en partie, non point afin d'assainir la ville, mais par amour-propre et de crainte de se voir signalée à l'attention du parlement.

Un pareil site n'a certes rien d'enchanteur, et ce serait bien le cas de s'écrier avec le soldat de la caricature embourbé dans un marais : « On appelle cela une patrie ! » Cependant les maîtres-ouvriers de Willenhall montrent pour leur ville natale un attachement aveugle et invincible. En dépit de la misère qui les y attend, on ne peut pas les déterminer à la quitter. Des serruriers de Willenhall qui avaient été appelés en Belgique, où ils recevaient de forts salaires, revinrent presque aussitôt, cédant au mal du pays. Nés dans une société exceptionnelle, il faut croire qu'ils ne se trouvaient pas à l'aise dans un ordre social mieux réglé. N'a-t-on pas vu aussi des esclaves qui, effrayés d'avoir désormais à pourvoir à leur subsistance, refusaient la liberté comme un fardeau ?

Si j'ai bien rendu les traits généraux de la démocratie industrielle à Birmingham et dans le comté de Stafford, cette organisation a peu d'avantages qui lui soient propres. C'est le travail en famille, moins la sainteté des mœurs domestiques ; c'est l'atelier, moins les vertus sociales qu'il engendre. L'ouvrier, dans ces conditions, n'a pas même toute la valeur qui lui est naturellement propre ; comment lutterait-il contre les grandes manufactures armées de la puissance des machines et de celle des capitaux ? Dans un pays comme la France, l'industrie parcellaire et domestique est, pour ainsi dire, un produit natu-

rel; sans parler des ateliers parisiens, quoi de plus florissant que les petites villes de Thiers, de Saint-Claude et de Gérardmer? Mais, en Angleterre, les institutions et les mœurs lui sont également contraires; elle n'y peut guère plus exister qu'à l'état d'anomalie et d'exception.

LES CLASSES INFÉRIEURES.

Lorsque l'Europe, après les longues guerres de la révolution française et de l'empire, posa les armes en 1815, on ne vit pas, comme dans les siècles précédents, les armées licenciées se répandre en brigandages et en désordres de toute espèce; un million de soldats rentrèrent dans la vie civile, sans commettre le plus léger excès; des hommes, qui n'avaient manié jusque-là que le sabre ou le fusil, se mirent au rude apprentissage de la science, de l'industrie, de l'agriculture. L'œuvre de destruction ayant cessé, une fièvre de travail circula bientôt dans les veines du corps social. L'antique fiction du soldat laboureur devint un épisode vulgaire. Jamais transformation plus grande ne s'était opérée avec des allures plus pacifiques; et le changement s'accomplit à vue d'œil, comme pour un décor d'opéra. Si le repos de la société

fut quelquefois troublé, il le fut par les gouvernements enivrés de leur triomphe ; et l'on put mesurer, en contemplant des résultats qui tenaient du prodige, les progrès que la civilisation avait faits parmi les peuples depuis trente ans.

Dans ce mouvement des sociétés modernes, l'Angleterre (qui l'aurait cru ?) fut la nation qui eut le plus de peine à passer du pied de guerre au pied de paix. La France elle-même, envahie, dépouillée, mise à rançon par l'étranger et comprimée par un pouvoir inintelligent, donna l'exemple de la résignation ainsi que du bon ordre. La transition, si douloureuse pour nous, semblait devoir être cependant plus facile pour nos voisins. L'Angleterre en effet avait dicté les conditions de la paix ; elle s'était adjugé, par les traités, les dépouilles de la France, de l'Espagne et de la Hollande ; elle restait désormais la seule puissance coloniale et la première puissance maritime ; les marchés du monde entier allaient s'ouvrir à son industrie. Parvenue à l'apogée de sa puissance, ne devait-elle pas se trouver aussi en pleine prospérité et avoir enfin son âge d'or ? Avec la guerre avaient cessé les charges extraordinaires qui pesaient sur les contribuables : les dépenses publiques, qui s'élevaient, pour l'année 1814, à la somme inouïe de 106,832,260 livres sterling (2,724,222,630 fr.), étaient tombées à 92 millions sterling en 1815,

à 65 millions sterling en 1816, et à 55 millions en 1817, réduction de 48 pour cent en trois années. Ainsi, les sacrifices à faire s'allégeaient pour la nation, au moment même où elle devenait maîtresse de déployer toutes les ressources de son activité.

Des circonstances, au premier abord si décisives, n'exercèrent pourtant aucune influence appréciable sur le sort du peuple anglais; il y a plus, le retour de la paix fut signalé par un profond malaise. Le travail industriel ne prit pas les développements que l'on avait lieu de prévoir, et le commerce extérieur diminua tout à coup dans une proportion effrayante : les exportations de l'Angleterre, qui montaient à 45 millions sterling en 1814 et à 51 millions en 1815, descendirent à 41 millions en 1816 et à 35 millions en 1817. En même temps, les délits se multipliaient à l'envi et débordaient l'énergie de la répression. On avait compté, dans l'Angleterre proprement dite, 6,390 accusés pour l'année 1814; ce nombre s'éleva soudainement à 7,818 en 1815, à 9,091 en 1816 et à 13,902 en 1817, accroissement de 118 pour cent en trois années (1).

Le progrès du crime, lorsqu'il se manifeste avec cette rapidité violente, est toujours le symp-

(1) En 1842, vingt-huit ans après la paix, le nombre des accusés était de 31,309, accroissement de 391 pour cent.

tôme de quelque trouble dans l'économie intérieure de la société; mais, comme s'il en fallait d'autres preuves, des émeutes éclatèrent sur plusieurs points du royaume, et les associations secrètes commencèrent à se propager parmi les ouvriers.

M. Porter pense que, si la paix n'amena pas un état de choses matériellement et moralement plus heureux pour l'Angleterre, on doit l'attribuer à l'épuisement où la guerre avait laissé le pays (1). Je ne veux pas contester, d'une manière absolue, l'influence de cette cause. Au terme d'une lutte gigantesque, à laquelle avaient pris part toutes les grandes puissances de l'Europe, qui avait mis en mouvement les plus nombreuses armées que l'on eût encore vues depuis l'époque des croisades, et qui avait pris tour à tour chaque contrée pour champ de bataille, les vainqueurs devaient se trouver presque aussi maltraités que les vaincus. De 1806 à 1815, l'Angleterre avait dépensé plus de vingt-un milliards de notre monnaie à soutenir ou à soudoyer la résistance du principe aristocratique; elle avait tenu à flot jusqu'à cent vingt vaisseaux de ligne; son armée de terre et de mer lui avait coûté jusqu'à 71 millions sterling (plus de dix-huit cents millions de francs); pour sauver, pour ranimer, pour ressusci-

(1) *Porter, Progress of the Nation*, section IV.

ter le malade, M. Pitt et ses successeurs l'avaient en quelque sorte saigné à blanc. Quelle constitution, soumise à un traitement aussi énergique, n'aurait pas été ébranlée?

La Grande-Bretagne a recouvré, depuis, les forces que la guerre lui avait fait perdre. La population, la production et la richesse ont repris leur marche ascendante; cependant le malaise subsiste, les plaies ne se ferment pas, l'agitation continue. Il y a donc d'autres causes à ce désordre que des circonstances dont le temps aurait déjà effacé la trace, à quelque profondeur qu'elle eût été déposée. On les trouvera dans la conduite du gouvernement anglais à l'égard des classes inférieures, conduite marquée au coin de l'injustice et de l'exclusion. Le peuple se plaint rarement des privations qui lui sont imposées, quand il voit les chefs politiques du pays prendre leur part de ces souffrances; mais c'est trop présumer de sa patience et de sa docilité que de rejeter sur lui seul le fardeau tout entier.

En 1816, la paix venant réduire les dépenses publiques, les ministres et le parlement se trouvaient en mesure d'opérer, dans la quotité de l'impôt, un dégrèvement considérable; au lieu de modérer les taxes de consommation, qui étaient excessives et que toutes les classes de la population supportaient, l'on jugea plus opportun de supprimer l'*income tax*, impôt qui pesait

sur les revenus et non sur les salaires, et dont les conséquences ne se faisaient pas sentir au-dessous des régions moyennes de la société. Par là, les revenus de l'aristocratie s'accrurent d'une somme égale à la taxe, c'est-à-dire de dix pour cent; les classes, qui recueillaient déjà les bénéfices du gouvernement, parvinrent à s'affranchir des charges qu'entraîne l'administration d'un grand État.

A la même époque, les propriétaires fonciers, non contents de se décharger sur la masse des consommateurs du poids des taxes publiques, cherchèrent à établir directement un impôt à leur profit. Avant 1815, les blés étrangers pouvaient être introduits en franchise, lorsque le prix des blés indigènes s'élevait à 68 shillings (82 fr. 50 c.) par *quarter;* on restreignit cette faculté au taux de 80 shillings (100 fr.). Ce fut, comme si l'on avait frappé les grains dont se nourrit le peuple, dans un pays qui n'en produit pas des quantités suffisantes pour sa consommation intérieure, d'une taxe de 14 sh. (17 fr. 50 c.) par *quarter*. Les lois sur les céréales, lois de cherté pour les classes inférieures, lois de privilége pour les classes supérieures, eurent ainsi pour effet d'élever le prix des fermages et d'augmenter par conséquent la valeur des biens-fonds. Ce fut une liste civile que se vota l'aristocratie. Quatre ans plus tard, une mesure inévitable, la reprise des payements en espèces, en donnant

aux billets de banque la valeur de l'or, aggravait encore l'inégalité des fortunes ; car il en résultait une altération très-sensible dans le taux réel des contrats à longue échéance, et par suite un surcroît d'opulence pour les maîtres du sol.

L'aristocratie britannique ne peut donc s'en prendre qu'à elle-même des commotions qui agitent le royaume depuis trente ans. L'ordre établi n'eût peut-être jamais été attaqué, si elle avait gouverné dans l'intérêt de tout le monde. Cette partialité, ou plutôt cet égoïsme du gouvernement a produit ce que les Anglais appellent une législation de classe ou de caste (*class legislation*) ; et rien ne provoque le mécontentement du peuple comme le défaut d'équité dans les corps politiques qui sont chargés de faire les lois.

Certes, l'Angleterre n'est pas un pays en révolution. Il y a déjà plus de deux cents ans que ses institutions ont pris leur assiette, et qu'elle débat les conséquences des principes que la plupart des nations de l'Europe en sont encore à poser. Sans doute, l'aspect des choses se modifie incessamment dans cette contrée, mais le fond reste immuable. C'est un peuple en marche, mais qui suit toujours la même direction et qui ne perd jamais de vue le point de départ : voilà ce qui explique comment le système des castes, qui suppose l'immobilité de l'Égypte ou de

l'Inde, se continue, sous une autre forme, dans la Grande-Bretagne, au milieu, pour ainsi dire, du mouvement perpétuel. La race anglaise est naturellement hiérarchique; c'est la seule aujourd'hui qui respecte les supériorités de position, autant et plus que les supériorités d'intelligence et de caractère, et qui accepte, avec l'inégalité des rangs, jusqu'à l'inégalité des droits. Dans un pays ainsi constitué, pour affaiblir ou même pour détendre le lien de l'obéissance, il a donc fallu que l'on ait beaucoup abusé du pouvoir.

Oppression générale et oppression locale, domination exercée par une race d'hommes sur une autre, despotisme du propriétaire foncier et du manufacturier, tyrannie s'appuyant sur le sol ou sur le capital, persécution émanant quelquefois du pouvoir temporel et plus souvent du pouvoir spirituel, rien n'a manqué aux épreuves de cette démocratie encore dans les Limbes. De là aussi, les caractères divers que la révolte a pris, selon les lieux et selon les époques; tantôt se localisant comme les griefs dans le comté de Kent, dans le pays de Galles et en Irlande; tantôt s'étendant au royaume entier, comme les associations d'ouvriers (*trades-unions*) et les insurrections des chartistes. Un coup d'œil jeté sur ces événements, dont quelques-uns appartiennent à des dates récentes, fera mieux comprendre quelles sont en Angleterre les prétentions des classes inférieures et quel est leur avenir.

I

HERNE-HILL.

Au printemps de l'année 1838, et quelques mois avant le couronnement de la reine, une agitation extraordinaire se manifesta parmi les paysans, dans les environs de Cantorbéry. Ces hommes, jusqu'alors paisibles et occupés du travail des champs, avaient paru tout à coup saisis de la fièvre religieuse : ils ne se réunissaient d'abord que pour prier, pour chanter des cantiques, ou pour communier au milieu des bois; mais bientôt, la prédication enflammant leurs passions et les tournant contre l'ordre social, cette émotion devint une révolte. Le lundi 27 mai, un rassemblement se forma dans le village de Boughton, portant, en signe de

ralliement, une miche de pain au bout d'un drapeau bleu et blanc sur lequel était peint un lion rampant : les paysans ameutés se dirigeaient vers le bois de Bleane, sous la conduite d'un homme de haute taille, que cette foule semblait adorer.

Parvenu dans un champ communal, le rassemblement fit halte, et le chef ôta ses souliers en s'écriant : « Maintenant, je suis sur mon terrain. » Il était évident que les révoltés avaient choisi cet endroit pour le théâtre de leur résistance ; de trois constables envoyés pour les arrêter, un fut tué et les autres prirent la fuite. Deux compagnies du 45me régiment s'avancèrent alors, la baïonnette au bout du fusil ; le *Riot-act* fut lu et les rebelles sommés de se disperser. Un lieutenant, ayant mis la main sur leur chef, fut renversé d'un coup de pistolet tiré à bout portant. A ce signal, les paysans, sans autres armes que des bâtons, se précipitèrent sur le détachement qui dut faire, pour sa défense, une exécution terrible : huit des rebelles restèrent couchés par terre, sept furent blessés grièvement, et vingt-sept tombèrent dans les mains des soldats. Le major Armstrong, qui commandait l'expédition, un moment entouré par cette foule fanatique, courut les plus grands dangers ; les officiers n'avaient jamais vu des hommes affronter la mort avec un courage plus résolu.

Le héros de cette échauffourée se faisait reconnaître parmi les cadavres des paysans groupés autour du sien, à sa haute stature et à ses proportions herculéennes. La vénération du peuple lui avait survécu. Les femmes se disputaient les boucles de sa chevelure et les lambeaux de sa chemise ensanglantée ; l'une d'elles fut surprise, qui s'efforçait d'introduire un peu d'eau dans sa bouche, parce qu'il avait dit qu'au moyen de cette assistance, il ressusciterait dans un mois. Lorsqu'il fallut l'ensevelir, les paysans suivirent son cercueil avec un sombre désespoir, que la présence de la force armée contenait à peine. Depuis cette époque sa mémoire se perpétua dans le comté de Kent, comme celle d'un autre messie, et ceux qui périrent à ses côtés, en le couvrant de leur corps, sont considérés comme des martyrs.

D'où venait l'ascendant incroyable que cet homme avait exercé? quel charme surnaturel lui avait valu des dévouements aussi entiers et aussi aveugles? comment une scène du quatorzième ou du quinzième siècle avait-elle pu se renouveler, en pleine civilisation, à l'ombre de la métropole religieuse des trois royaumes, et sur la grande route de Londres à Paris ?

Le prétendu messie n'était qu'un échappé des petites-maisons. Il s'appelait John Nicholl Thoms; mais il prenait le nom beaucoup moins plébéien de sir William Courtenay. Condamné

par le jury de Maidstone à sept années de déportation pour crime de parjure, on avait reconnu ensuite dans ce délit la conséquence d'une aliénation mentale, et on l'avait enfermé dans l'hospice de Barming-heath, où il resta deux ans. Mis en liberté, à l'expiration de ce terme, il était venu demeurer à Boughton. Courtenay possédait des avantages extérieurs peu communs ; il parlait avec facilité, et des citations de la Bible revenaient à tout propos dans ses discours, moyen d'influence qui ne pouvait pas manquer son effet sur des esprits simples et dans un pays protestant. Dans ses harangues aux paysans, cet illuminé leur promettait de vastes domaines; et, pour donner plus d'autorité à ses promesses, il prétendait tantôt être le baron Rothschild, le comte de Devon, ou le roi de Jérusalem, et tantôt disposer d'un grand crédit à la cour, à ce point qu'on le verrait, le jour du couronnement, assis à la droite de la reine. Enfin, l'enthousiasme de la foule ayant ajouté à son audace, il se présenta comme étant le Christ lui-même; à ceux qui en doutaient il montrait mystérieusement les cicatrices laissées sur ses mains par les clous qui l'avaient attaché à la croix. Une figure naturellement noble et sa barbe, qu'il taillait à l'image du Christ, aidaient à l'imposture; pour achever de séduire ses partisans, il les oignait, sous prétexte de les rendre invulnérables, et l'argent

qu'il puisait dans toutes les bourses était répandu sans réserve en libéralités : le fanatisme s'était ainsi fortifié de toutes les ressources de l'admiration.

Mais le pouvoir de fascination, dont Courtenay paraît avoir été doué, ne rend pas complétement raison de l'étrange facilité avec laquelle une population vouée au travail et soumise aux lois passa, en quelques jours et presque sans s'en douter, de l'obéissance à la révolte. Un changement aussi radical et aussi soudain ne s'explique pas, indépendamment des conditions particulières dans lesquelles se meut la société. Les troubles du comté de Kent appelaient une enquête ; le gouvernement ne songea pas à la faire, ni les chambres à la provoquer. La première impression de surprise une fois amortie, l'opinion publique se détourna de ce spectacle qui ne pouvait que l'importuner, à l'approche des pompes et des réjouissances du couronnement. Le parlement demanda des explications pour la forme ; il voulut connaître les motifs qui avaient amené l'élargissement de Courtenay avant l'expiration de sa peine, comme si l'ordre et le repos du pays dépendaient de la vigilance avec laquelle les maisons de fous étaient gardées. Mais quels étaient les hommes que le maniaque traînait à sa suite? sur quoi portaient leurs plaintes, et à quelle fin aspirait leur ambition ? Sur tout cela, pas une conversa-

tion ne fut échangée. La presse elle-même ne se montra ni plus intelligente ni plus curieuse; les journaux de Londres se bornèrent à signaler ce qu'il y avait d'imprévu dans ces événements « qui avaient, disaient-ils, éclaté, comme une bombe ; » mais ils n'eurent garde de rechercher d'où la bombe était partie.

Une réunion d'économistes et de philanthropes, la *Société centrale d'éducation*, osa seule penser que la parole de Courtenay n'avait été que l'étincelle qui tombe sur une traînée de poudre, et que la cause réelle du désordre devait se retrouver dans l'état social des paysans qui avaient combattu pour la divinité du faux messie. Un de ses membres, M. Liardet, envoyé sur les lieux avant que le souvenir de ces événements se fût refroidi, a publié un rapport qui donne la clef de l'énigme (1). Il suffit de grouper, en y joignant les inductions qui en dérivent, les faits qui ont été recueillis dans ce remarquable travail.

La misère semble n'avoir eu aucune part aux troubles du comté de Kent. Le lieu de la scène est un de ces paysages qui n'appartiennent qu'à l'Angleterre : des collines à pente douce que séparent de riantes vallées, de vastes et grasses prairies dans les bas-fonds, et plus haut des

(1) *Report on the state of the peasantry, at Boughton, Herne-Hill*, etc.

jardins, des vergers, des champs de blé ou de houblon, l'agriculture dans toute sa magnificence et la nature dans toute sa beauté. Sur une terre aussi fertile, la population doit vivre dans l'aisance; les laboureurs gagnent de 15 à 18 francs par semaine, les femmes, 7 francs 50 c., un enfant de treize ans, de 3 francs 75 c. à 5 fr. Chaque famille a sa chaumière et son jardin; jardin cultivé avec un soin infini, chaumière divisée souvent en quatre chambres, de manière à développer également la santé du corps et les bonnes mœurs. Le mobilier a un air de propreté qui charme; outre les tables bien polies, des armoires garnies de linge et une batterie de cuisine luisante, on voit dans chaque maison une énorme pendule qui annonce que les maîtres du logis connaissent le prix du temps, aussi bien que le commis le plus affairé de la Cité. Les femmes savent généralement coudre et blanchir; quelques-unes sont capables de faire leur beurre et de pétrir leur pain. Toute chaumière a une étable qui renferme une vache ou un cochon; en un mot, la condition de ces paysans est bien supérieure à la moyenne des principaux comtés.

Parmi ceux qui prirent part à l'émeute du 28 mai, un seul passait pour être d'une probité suspecte, et quatre seulement recevaient des secours de leur paroisse. Tous les autres étaient des hommes d'un âge mûr et d'un caractère ir-

réprochable, qui vivaient sans peine du travail de leurs bras ou qui cultivaient le sol en qualité de fermiers. La population de ces hameaux se distingue encore par une sobriété assez rare dans la Grande-Bretagne; les villages éloignés des grandes routes n'ont pas un seul cabaret.

Ainsi, la misère et la débauche, ces aliments naturels de tout désordre, n'ont été pour rien dans les scènes de Boughton. M. Liardet en voit la cause principale dans l'ignorance habituelle des populations rurales, ignorance qui lui paraît plus entière là qu'ailleurs. A l'appui de son opinion, il rappelle que, sur quarante chaumières examinées par lui à Dunkirk, il y en avait vingt qui ne renfermaient pas un livre, et que dans les autres la Bible était le seul livre qui s'offrît aux regards des visiteurs. A Herne-hill, bien peu d'habitants étaient en état de signer leur nom; et ceux qui savaient lire ne lisaient que les premières pages du nouveau testament.

L'ignorance n'est pas moins grande dans les campagnes de la France; je doute cependant qu'un imposteur ou un illuminé, en déployant des séductions égales à celles de Courtenay, parvînt à y éveiller le même fanatisme. En général, les révolutions politiques commencent dans les villes, et les révolutions religieuses dans les campagnes; les peuples les plus fanatiques ont été les peuples pasteurs. Mais nos paysans

ont vu le monde, et le mélange continuel des classes dans la société française rend leur esprit moins accessible aux illusions ou aux préjugés; il en est tout autrement en Angleterre. Voici la peinture que fait M. Liardet de l'état social dans la paroisse de Herne-Hill.

« Le village renferme quatre-vingt-huit familles qui donnent une population de quatre cent soixante-dix individus. Le vicaire est le seul homme comme il faut (*gentleman*) qui réside dans la paroisse; il n'y a ni médecin, ni pharmacien, ni boutique d'aucune espèce. La terre est distribuée en fermes, depuis soixante jusqu'à cent cinquante acres d'étendue. Les fermiers, qui ont une existence grossière et qui ont reçu une instruction purement agricole, ne sont pas en état, quand ils en auraient la volonté, de contribuer à la réforme morale du peuple. Le principal d'entre eux et le seul qui prenne quelque intérêt à ces questions, n'a lui-même que l'éducation que l'on donnait, il y a quarante ans, aux classes laborieuses dans les districts ruraux. C'est néanmoins un personnage très-méritant, qui, à force d'industrie, de persévérance, d'économie, et par une bonne conduite dont il ne dévia jamais, s'est élevé de l'humble condition de journalier à la position honorable qu'il occupe aujourd'hui. Tout le fardeau des intérêts séculiers de la paroisse retombe sur ses épaules : il est marguillier, gardien des pauvres, commissaire chargé de veiller à l'entretien des routes ; et il remplit ces fonctions non-seulement pour le village de Herne-Hill, mais aussi pour celui de Dunkirk qui est encore plus considérable et qui renferme sept cents habitants. »

Ne cherchons pas ailleurs la véritable cause

des troubles; elle est dans cet isolement social. Voilà deux villages et douze cents habitants, parmi lesquels ni la classe supérieure ni la classe moyenne ne se trouvent représentées. Les propriétaires ne vivent pas sur leurs domaines, et les fermiers ne sont que des laboureurs, sans capitaux et sans lumières; aucune profession libérale n'y est exercée, pas même l'art de guérir; point d'industrie ni de commerce, même en détail; le village de Dunkirk, terre d'Église, qui appartient au chapitre de Cantorbéry, est absolument privé des secours spirituels, et sans les 300 livres sterling attachées à la cure de Herne-Hill, cette paroisse n'aurait probablement pas fixé la résidence du seul *gentleman* qu'elle renferme. Il n'y a donc là que des paysans, et des paysans abandonnés à eux-mêmes, des paysans qui ne reçoivent rien de la société que leur salaire, en échange d'un travail qui fait produire au sol la rente du propriétaire et la dîme du clergé.

Les hommes, par cela seul qu'ils vivent en société, demandent à être conduits; quand leurs chefs naturels leur manquent, ils sont à la merci du premier charlatan qui veut s'emparer de leur esprit, et qui se fait fort de les diriger. « Seriez-vous disposé à écouter un bon avis? demandait M. Liardet à un paysan.—Je ne le crois pas, monsieur, répondit le bonhomme, si le conseil venait de quelqu'un comme moi; mais s'il m'était donné par un *gentleman* comme

vous, je pense que j'y céderais. » Cette conversation est un trait de lumière; elle explique à la fois l'état moral des paysans et l'ascendant que Courtenay obtint si promptement parmi eux. Tout autre *gentleman*, qui aurait pris la peine de leur parler de leurs intérêts dans cette vie et de leurs espérances dans l'autre, eût probablement exercé la même influence.

Il està remarquer que le village de Boughton, le plus peuplé des trois, et celui où l'insurrection vint former ses rangs, n'a compté qu'un des siens parmi les paysans qui ont péri, et deux seulement parmi les prisonniers. La plupart des victimes appartenaient aux paroisses de Herne-Hill et de Dunkirk. Cela ne veut pas dire que Boughton ait une grande supériorité de mœurs ou de lumières; mais c'est un lieu de passage, dont les habitans se frottent par conséquent un peu plus au monde, et que la civilisation éclabousse de temps en temps, si elle n'y pénètre pas. Les prophètes et les charlatans, rencontrant peu d'illusions en pareil lieu, doivent y faire moins de prosélytes; de là le peu de succès de Courtenay à Boughton, où il ne recruta pas plus de trois dupes sur treize cents habitants.

Depuis l'ouverture du chemin de fer, qui va de Londres à Folkestone et à Douvres, le courant des voyageurs s'est détourné. La population de Boughton, comme celle de Herne-Hill et de

Dunkirk attend que les hauts dignitaires de cette église métropolitaine, dont elle aperçoit les tours à l'horizon, s'occupent enfin de civiliser la contrée. Dans le moyen âge, les terres de l'Église étaient les mieux cultivées, et les serfs de l'Église les plus heureux; aujourd'hui le clergé anglican n'est pas un propriétaire plus paternel ni plus attaché à ses devoirs de tuteur que l'aristocratie civile. A quelques égards, la propriété, dans les mains des corps religieux, a des inconvénients plus sensibles. Les grands seigneurs résident très-souvent sur leurs domaines, où ils dépensent une partie de leurs revenus et où ils tiennent à honneur d'étaler un luxe princier. Mais les dignitaires ecclésiastiques, ne possédant qu'à titre de fidéicommis, habitent rarement les terres qu'ils exploitent; aussi, l'*absentéisme*, ce fléau des sociétés aristocratiques, frappe-t-il principalement les populations dont la tutelle leur est dévolue.

Quel était le sens de cet emblème derrière lequel se ralliaient les paysans ameutés de Herne-Hill et de Dunkirk? Pourquoi ce pain, qu'ils portaient au bout d'un drapeau, et qui parlait pour eux aux regards de la foule? Ce n'était pas un signe de détresse; car tous ces hommes, qui « vivaient en travaillant », n'avaient pas à se poser comme les ouvriers de Lyon, l'autre terme du redoutable dilemme, et à « mourir en combattant ». Ce pain était le symbole de

la propriété, et figurait une révolution sociale. Les paysans aspiraient à devenir propriétaires. Occupés à féconder un sol dont ils ne voyaient jamais les maîtres, ils en étaient venus à considérer ceux-ci comme des étrangers, dont l'absence avait singulièrement affaibli les droits. Il y a dans ces faits une grande leçon. Le travail est l'origine de la propriété ; c'est en cultivant le sol que l'homme se l'approprie. Quand le possesseur cesse de cultiver, malgré la loi et malgré l'usage, le lien qui l'attache au sol commence à se détendre; il peut finir par se briser, si le propriétaire cesse de résider et va dissiper au dehors des produits dont il garde la jouissance pour lui seul. Toute aristocratie oisive est à la veille d'un 93. Si elle veut résister et si elle veut vivre, il faut qu'à l'exemple de ce géant, que la mythologie païenne fait naître de la terre, elle se retrempe souvent au contact du sol qui la nourrit.

II

CARMARTHEN.

Les troubles du pays de Galles ont suivi de près ceux des districts manufacturiers. Vers le milieu de l'année 1843, au moment où l'attention de l'Angleterre était détournée et ses troupes occupées par les formidables démonstrations d'O'Connell, une espèce de jacquerie s'organisa dans la partie méridionale de la principauté, sur les côtes reculées qui font face à l'Irlande. Le fermier de la route de Carmarthen à Saint-Clare ayant établi, contre le vœu des magistrats locaux, une nouvelle barrière, une trentaine d'hommes barbouillés de noir, sous la conduite d'un chef déguisé en femme, que les siens nommaient Rébecca, vinrent la démolir en plein

jour. Relevée plusieurs fois, la barrière fut aussi souvent détruite ; et la colère du peuple s'échauffant par la résistance, les bureaux de péage furent renversés en un instant sur toutes les routes dans le comté de Carmarthen, ainsi que dans les comtés limitrophes de Pembroke, de Glamorgan, de Brecon et de Radnor.

Le pays de Galles, contrée montueuse et d'un difficile accès, a servi longtemps de refuge aux bannis et aux proscrits de l'Angleterre. Mais depuis plusieurs siècles que la principauté jouit d'un profond repos, on avait le droit de croire que les traditions de la révolte étaient oubliées, et que l'assimilation de cette province au royaume, commencée de bonne heure par les lois, avait été achevée par les mœurs. Eh bien, ces souvenirs sont encore présents à la mémoire des habitants qui reprennent, comme s'ils ne l'avaient jamais interrompue, la vie d'aventures. Les exploits de Rébecca ont déjà leur légende ; le goût du merveilleux donne une physionomie particulière aux expéditions nocturnes des Gallois, et une sorte de loyauté chevaleresque relève des épisodes qui semblaient devoir être le fait d'une bande de pillards.

Avant d'attaquer une barrière, Rébecca dénonçait les hostilités. Le garde était sommé de vider les lieux ; on lui donnait le temps de mettre sa famille et son mobilier à l'abri. Mais malheur à lui, s'il n'obéissait pas ! la bande, en

arrivant, cernait la maison, battait le garde, brûlait les meubles, et l'œuvre de destruction commençait. Pendant que les uns, armés de pioches et de leviers, s'occupaient à démolir la barrière, les autres placés en sentinelles sur la route faisaient un feu roulant pour éloigner les curieux; puis, la barrière rasée, chacun tirait à travers champs, et la force armée survenant ne trouvait plus à qui s'en prendre.

Bientôt ce système de dévastation s'étendit aux *work-houses* ou maisons de charité, autre objet de l'animadversion publique. Les Rébeccaïtes pénétrèrent dans la petite ville de Carmarthen, et ne laissèrent que des décombres à la place où s'élevait un de ces édifices que les Anglais eux-mêmes ont baptisés du nom odieux de Bastilles. Plus tard, les fermes furent attaquées; les propriétaires menacés émigrèrent en foule; Rébecca, étendant son ambition, s'érigea en censeur de la société et en redresseur des torts; la terreur régna dans la contrée.

L'organisation des Rébeccaïtes était remarquable, ils n'avaient pas de chef; car Rébecca n'était qu'un rôle que chacun remplissait à son tour. Ils ne levaient pas de drapeau; car c'était une protestation qu'ils entendaient faire, et non une révolte. Cependant le concert entre eux était universel et instantané, comme dans un pays insurgé contre ses conquérants; des feux allumés sur les hauteurs servaient de si-



gnaux télégraphiques ; le cornet à bouquin ne cessait de retentir dans les bois; ils s'exerçaient au maniement des armes, et à la discipline militaire; ils tenaient des assemblées pendant la nuit, et des enfants portaient les lettres de convocation de ferme en ferme ; un ensemble admirable présidait à tous leurs mouvements, que protégeait d'ailleurs un invariable secret. Quand ce n'est pas la volonté souveraine d'un homme qui imprime cette unité d'impulsion, elle ne peut être le produit que du concours de la population tout entière.

L'Angleterre ne s'émut pas, au premier abord, des désordres dont le pays de Galles était le théâtre ; comme on n'y apercevait aucun caractère politique, on laissa volontiers à la magistrature locale le soin de les réprimer. Ajoutez que les allures romanesques de Rébecca et de son lieutenant, miss Cromwell, devaient charmer les imaginations dans cette société blasée. Le peuple qui, courant après les émotions d'un autre âge, s'était donné, quelques années auparavant, le spectacle d'un tournoi, au château d'Eglintoun, battit des mains, croyant entendre un écho de Robin Hood ou d'Owen Glendwor. Les grands journaux de Londres mirent des correspondants aux trousses de la Dame, et donnèrent tous les matins le récit de ses faits et gestes ; celui du *Times*, admis aux séances mystérieuses de ce parlement de

paysans, intéressa le public à leurs plaintes. La curiosité fraya les voies à la sympathie.

Le gouvernement lui-même fut entraîné par l'exemple. Voyant la police battue ou désarmée, il avait envoyé des régiments de dragons, et avait publié des proclamations par lesquelles de fortes primes (depuis 50 liv. sterl. jusqu'à 500 liv. sterl.) étaient offertes à quiconque livrerait ou dénoncerait Rébecca. Mais les dragons, constamment devancés ou évités par les insurgés, s'épuisèrent en marches et en contre-marches. L'argent n'ébranla pas la fidélité que les Gallois s'étaient jurée ; et pas un traître ne se rencontra pour venir réclamer le prix du sang. Il fallut donc songer à des expéditions d'une autre nature. Un officier de la police judiciaire, M. Hall, dépêché sur les lieux, avait déjà constaté sommairement l'origine et le caractère du désordre. On donna plus de solennité à l'enquête, en la confiant à trois commissaires parmi lesquels figurait un homme d'une grande expérience et d'une égale autorité, M. Frankland Lewis.

Cette mesure, jointe à quelques concessions des propriétaires fonciers, calma presque aussitôt les troubles. Une population, qui avait bravé et lassé la force publique, céda d'elle-même, dès que la presse et le pouvoir parurent prendre intérêt à son sort. L'agitation tendit à se régulariser, et les protestations armées fi-

rent place aux pétitions les plus pacifiques. Les Gallois, dans leur ignorance et dans leur confiance, supposaient que le gouvernement pouvait et voulait leur rendre justice, du moment où il s'enquérait de leurs griefs.

Le pays de Galles, sous le rapport moral, se distingue honorablement des autres parties du royaume. Les douze comtés, les comtés les plus pauvres, sont ceux où l'on respecte le plus les personnes et les propriétés. Il s'y commet très-peu de délits et de crimes : en 1842, pendant que l'on comptait, dans l'Angleterre proprement dite, un délinquant sur 489 habitants, et un délinquant sur 627 habitants en Écosse, le pays de Galles n'a présenté qu'un délinquant sur 1368 habitants. Durant les troubles, lorsque Rébecca renversait les châteaux et démolissait les barrières, ses gens gardaient leurs mains pures et ne s'appropriaient rien de ce qu'ils avaient touché. Tout le temps que ces bandes ont parcouru nuitamment la contrée, l'on ne citerait pas un seul acte de pillage. Quel contraste avec les mœurs de la race anglo-saxonne; et comme le peuple de Galles doit sembler honnête, à côté de la populace bien voisine pourtant qui a saccagé Bristol!

Pour qu'une population aussi amie de l'ordre se soit portée, avec toutes les apparences d'un mouvement unanime, à des excès que l'on peut considérer comme une révolte ouverte

contre la société, il faut assurément qu'on lui ait rendu l'existence insupportable. C'est la conclusion qui se trouve exprimée avec une naïveté touchante dans l'apologue suivant qu'un fermier raconta pour tout discours, devant une assemblée de paysans ; car le peuple de Galles, comme tous les peuples enfants, donne volontiers à ses sentiments la forme de l'apologue.

« Un gentilhomme avait un très-beau cheval, qu'il montait depuis des années et qui avait l'allure douce autant que le pied sûr. Un soir, en revenant chez lui, il fut fort étonné de voir que son cheval, au lieu de marcher paisiblement comme à l'ordinaire, s'efforçait tout le long du chemin de le jeter par-dessus la haie ; et en effet, au moment où ils arrivaient, le cheval jeta son cavalier par-dessus la haie. Le cavalier se releva, entra chez lui et appelant ses domestiques, il ordonna au groom de tirer sur le cheval et de le tuer. Mais une vieille femme qui appartenait à la maison, lui dit : « Ne tuez pas ce cheval ; il y a peut-être quelque défaut dans la selle ou dans le coussin de la selle ; autrement, votre monture ne vous aurait pas porté sans accident pendant tant d'années. Ne tuez donc pas ce cheval sans examen, et laissez-nous plutôt regarder s'il n'y a pas quelque chose qui aille de travers. » On examina le dos du cheval avant de l'abattre et l'on y trouva deux larges blessures, une de chaque côté ; et la vieille femme dit aussitôt : « Vous le voyez, vous auriez mal fait de tuer ce cheval ; lorsque la selle était bonne et que rien ne le blessait, il vous portait sans accident ; quelque défaut doit se trouver au coussin de la selle, « la chair de son dos est déchirée jusqu'à l'os. » En examinant la selle, on y découvrit deux

gros clous qui avaient fait ces blessures. Et au lieu de tuer le cheval, on arrangea la selle; et le cheval, au lieu de renverser le cavalier, le porta désormais saus accident, aussi loin qu'il le put et aussi longtemps que celui-ci vécut.

« Et maintenant, Rebecca a souffert jusqu'à ce que sa chair eût été déchirée et l'os mis à nu; mais à la fin elle a renversé le gentilhomme. Que les maîtres du sol s'entendent pour la guérison de ses blessures, pour redresser ce qui va de travers, pour réparer la selle; et ni eux ni Rebecca n'en souffriront à l'avenir. »

Les gens du pays de Galles ne parlent pas toujours par apologues. Dans une de ces réunions, dont le *Times* a publié en quelque sorte les procès-verbaux, un fermier s'écriait: « Le cœur du pays a été endurci par l'oppression.— Je consens, disait un autre, à être réduit à la pauvreté par la volonté de la Providence, mais je ne veux pas que ce soit par l'injustice des hommes. — On demande, ajoutait un troisième, comment il faut s'y prendre pour saisir Rébecca. On ferait tout aussi bien de se demander d'abord qui elle est. Quelques-uns prétendent que Rébecca est la mère de tous les fermiers, mais, pour dire la vérité, c'est la pauvreté qui est Rébecca (grands applaudissements); et ce qui entretient Rébecca, ce sont les abus. »

Voilà les troubles du pays de Galles expliqués; on comprend maintenant pourquoi Rébecca était un jour ici et là un autre, pour-

quoi le premier venu pouvait remplir ces fonctions redoutables et s'ériger en vengeur du peuple, pourquoi enfin, au lieu d'être un chef de bande ou de parti, une personne en un mot, Rébecca n'était que le symbole, la personnification des opprimés se levant en courroux, le jour où ils avaient assez de leur misère; c'est la pauvreté qui était Rébecca.

L'excès de cette pauvreté a changé le caractère du peuple. Les Gallois étaient une race assez semblable aux montagnards de l'Écosse, et gardant comme eux les traditions de la famille ainsi que les liens du clan, passionnés dans leurs attachements autant qu'acharnés dans leurs haines, et portant la reconnaissance à ce point, qu'un avocat de Carmarthen, qui donnait gratuitement des consultations aux pauvres, étant venu à mourir, la ville entière prit le deuil. On obtenait tout d'eux avec une parole conciliante; leur respect pour les maîtres du sol était sans bornes, et aucune circonstance n'avait fait brèche à leur docilité éprouvée. Aujourd'hui, la population se trouve divisée en deux camps, ceux qui possèdent et ceux qui travaillent. Les propriétaires sont considérés comme une classe à part, et comme tels on les déteste; le paysan passe à côté d'eux, sans porter comme autrefois la main à son chapeau.

On a comparé l'état du pays de Galles à celui de l'Irlande; il y a misère en effet et même

oppression des deux côtés. Mais les maux, que le gouvernement anglais a infligés d'une main si libérale à l'Irlande, étaient le fait d'un conquérant qui agissait de propos délibéré et en connaissance de cause. L'intention du pouvoir n'a été pour rien dans les souffrances du pays de Galles; cette contrée porte seulement la peine de la mauvaise administration qui la régit. On imaginerait difficilement à quel point le pays de Galles demeure inconnu à l'Angleterre, et l'Angleterre au pays de Galles. Il est tel comté gallois où les proclamations du gouvernement n'ont jamais été publiées, où l'on sait à peine le nom du souverain qui règne sur le Royaume-Uni. Les Anglais ignorent l'idiome qui se parle dans le pays de Galles, et les Gallois n'entendent pas l'anglais. Cette ignorance oppose à leur éducation des obstacles presque insurmontables, car le gallois est une langue d'antiquaire, dans laquelle on ne peut apprendre aisément ni les sciences, ni l'histoire, ni même les arts usuels et les secrets du travail, qui conserve les traditions et qui favorise par conséquent l'esprit de routine, mais qui ne saurait aujourd'hui servir d'instrument au progrès.

Sans doute la différence des races explique la différence persévérante des idiomes. Les Gallois appartiennent, comme les Irlandais, à la race celtique, et ils ont un égal éloignement pour le sang saxon. Un des articles du programme de

Rébecca est même dirigé spécialement contre l'emploi dans le pays de Galles des ouvriers et des surveillants anglais. Mais les autres Celtes de l'empire, les Irlandais et les Écossais, quoique soumis plus tard, ont adopté bien plus complétement la langue de la race victorieuse. Dans les *highlands* de l'Écosse, il n'y a plus que les vieillards qui parlent l'idiome de Rob Roy; et l'anglais est d'un usage vulgaire en Irlande, jusque dans les solitudes du Connaught. Dans le pays de Galles, plus de la moitié des habitants parlent une langue qui leur est propre; même les enfants, qui demandent l'aumône sur les routes, ne savent que ces deux mots d'anglais : « *half a penny, sir* » (1). Les Gallois gardent cette ignorance incommode jusque dans les villes de l'Angleterre; Liverpool renferme plus de vingt chapelles où l'on prêche en langue gaélique, et où le même idiome est seul employé dans le service divin. L'intérêt cependant commence à prévaloir sur l'aversion. Les Gallois comprennent que la connaissance de l'anglais peut devenir pour eux une ressource : ils le considèrent, dit un témoin interrogé dans l'enquête, « comme la langue de l'avancement (2), » comme un moyen de faire leur chemin dans le monde; aussi les

(1) « Un petit sou, monsieur. » *Kohl's England and Ireland.*

(2) « *They consider the english as the language of promotion.* » (*An inquiry into the state of South-Wales*, 1844.)

écoles de paroisse sont-elles désertes, quand on n'y enseigne que le gaélique ; l'enseignement de l'anglais est la seule chose qui décide les parents à y envoyer leurs enfants. Quel parti ne tirerait pas de cette disposition un gouvernement qui dirigerait la sollicitude des pouvoirs publics vers l'éducation du peuple ?

Au rebours de l'Écosse, où l'individualité nationale s'efface tous les jours, bien que cette contrée jouisse encore d'une sorte d'individualité politique, le pays de Galles, qui n'a pas une existence politique distincte de celle de l'Angleterre, a conservé néanmoins son caractère original : la principauté est encore une nation. On a traité les Gallois comme des Anglais, et ils sont tout autre chose; leur état légal ne répond pas à leur état réel. Les Irlandais se plaignent et ont le droit de se plaindre de ce que, en les faisant entrer dans l'union britannique, on ne les y a pas admis sur le pied d'une égalité complète. Les Gallois pourraient articuler la plainte contraire ; car ils souffrent principalement de l'assimilation que l'Angleterre a tenté d'établir.

Jusqu'aux premières années du dix-septième siècle, la coutume du pays de Galles admettait le partage égal des héritages, qui avait amené une extrême division dans la propriété. La petite propriété convient à cette contrée semée de montagnes, sillonnée par les rivières et par les

torrents, et où de vastes espaces stériles séparent les terrains cultivés. Elle n'est pas moins en rapport avec la rareté des capitaux et avec la médiocrité des fortunes. Il a donc fallu faire violence aux mœurs des Gallois pour introduire dans leurs usages le droit d'aînesse, cette loi aristocratique de l'Angleterre, et pour accumuler par suite les terres dans un petit nombre de mains. Mais quand il ne leur a plus été permis de posséder en qualité de propriétaires, ils ont cherché du moins à occuper le sol comme fermiers. De là vient qu'au rebours de l'Angleterre, où un fermier exploite souvent jusqu'à 2000 acres, le pays de Galles est divisé en une multitude de petites fermes qui n'ont pas quelquefois plus de 25 acres d'étendue. De là aussi, le prix élevé de la rente que paye le sol, la concurrence faisant monter le taux du fermage bien au-dessus du bénéfice que le cultivateur peut légitimement espérer.

Le sol est généralement mauvais dans le pays de Galles, il ne produit que de l'avoine ou de l'orge. Mais cultivé comme il l'est, presque sans engrais et avec une charrue qui gratte plutôt qu'elle ne laboure, au lieu de s'améliorer, il s'appauvrit tous les ans. On cite des endroits où les fermiers ont récolté des céréales quatorze années de suite, au risque de rendre la terre absolument rebelle à toute espèce de production. Comment en pourrait-il être autrement? Le

propriétaire afferme ses domaines à l'enchère et sans bail, le cultivateur qui promet le fermage le plus élevé est mis aussitôt en possession ; mais on ne lui donne aucune garantie, et, comme on peut toujours l'évincer en l'avertissant six mois à l'avance, il n'a garde de risquer son argent, s'il en a, dans des améliorations dont un autre serait peut-être appelé à recueillir le fruit. Il cultive donc, non pas comme un fermier, mais comme un manœuvre, travaillant rudement et vivant de peu, versant abondamment sur les champs la sueur de son front, mais n'y apportant rien de plus.

Dans une contrée où la terre ne rend que des produits médiocres et où tout le bénéfice de la production est absorbé par le propriétaire, la misère doit être commune. Pour trouver à vivre, les petits fermiers sont obligés de voiturer des charbons ou de la chaux, et de louer leurs services en qualité de journaliers. Leur nourriture est grossière et à peine suffisante : du pain d'orge, de la bouillie d'avoine, du fromage, du lait et rarement du porc. Les chaumières, blanchies à la chaux, paraissent généralement salubres, en dépit de leurs dimensions étroites ; mais on en visite souvent plusieurs, sans y apercevoir un morceau de pain, et bien des fermiers n'envoient pas leurs enfants à l'école, faute de vêtements décents pour les couvrir. Que dire des huttes qu'habitent les simples journaliers ?

« J'entrai, écrit un rédacteur du *Times*, dans des chaumières le long de la route, afin de me rendre compte de la condition du peuple; elles sont construites en terre, le sol en est fangeux et plein de trous. On n'y voit ni chaises ni tables; elles sont à moitié remplies de mottes de tourbe empilées dans tous les coins. Il n'y a pas d'autre ameublement qu'un mauvais bois de lit et une marmite; point de lit, un peu de paille en tient lieu, et pour couvertures ils ont des haillons. Un feu de tourbe remplit la chaumière de fumée, et attire les enfants qui viennent s'accroupir autour de l'âtre. Toutes les chaumières se ressemblent; je n'ai vu, dans aucune partie de l'Angleterre, une aussi abjecte pauvreté. »

Les journaliers ne reçoivent pour salaire que neuf à dix *pence* (92 c. à 1 fr. 03 c.) par jour en été, et six *pence* (61 c.) en hiver. Mais ils ont du moins la faculté de quitter le travail des champs pour celui des mines qui est florissant dans le pays de Galles, et que fécondent les capitaux de l'Angleterre. Les fermiers au contraire, espèces d'immeubles par destination, ne peuvent pas émigrer ni chercher fortune dans une autre industrie. C'est la classe la plus à plaindre; car les charges dont le capitaliste prend ailleurs sa part, pèsent ici uniquement sur le travail, et le fermier du pays de Galles, de déchéance en déchéance, en est venu à n'avoir pas d'autre

capital que la vigueur de ses bras (1). Ainsi, les grands vivent littéralement de la ruine des petis; chaque année de fermage coûte une faillite au fermier. Une classe moyenne ne peut pas se former dans les campagnes; car, à chaque effort

(1) Pour compléter cette peinture de l'état social dans le pays de Galles, il peut être utile de reproduire les fragments suivants d'une correspondance publiée dans le *Times* du 7 août 1843.

« La classe des journaliers, en tant que classe, ne s'accroît pas dans les districts agricoles, et leur nombre reste le même; car lorsqu'ils deviennent trop nombreux sur le sol, une partie émigre vers les districts des mines et y cherche du travail. Les fermiers, au contraire, par le seul fait de l'excès de la population, descendent de plus en plus à l'état de journaliers. Voici quel est au vrai le tableau de leur carrière. Un respectable fermier, qui a tenu son rang dans le monde jusqu'à ce que ses fils soient parvenus à l'âge d'homme, désire naturellement les établir. Ceux-ci ne parlent que le gallois ou ils entendent très-peu l'anglais; ils ne sont pas propres à autre chose qu'au métier de fermier ou de journalier, et cela seulement dans le pays de Galles. On les marie donc, et ils recueillent ce que l'on appelle le cadeau de noces, souscription générale de leurs amis qui varie pour chacun depuis 2 st. jusqu'à 1 liv. st., et qui est destinée à les établir; ils sont tenus ensuite d'aider de la même manière les fils de ceux qui les ont assistés.

« Le fils d'un fermier peut réaliser de cette manière 50 à 100 liv. st. pour entrer en ménage. Son père lui cherche ensuite une ferme, et s'il en trouve une, le prix demandé pour le fermage est toujours accordé, quelque élevé qu'il soit. Le jeune fermier, commençant avec un capital insuffisant, s'évertue misérablement pendant trois ou quatre ans pour payer sa rente et pour vivre; au delà de ce terme, il devient tout à fait insolvable: on vend tout ce qu'il possède pour payer ses dettes, et il se voit enlever la ferme, qui est occupée par quelque autre jeune fermier entrant en ménage de la même manière et prenant

que fait le pauvre pour s'élever, il retombe bientôt au-dessous du point d'où il était parti. Cet éternel servage des Gallois a ému les commissaires du gouvernement qui, n'osant pas invoquer l'intervention de la loi, en appellent du moins à la prévoyance et à l'humanité des propriétaires fonciers.

Les seules réformes que l'on ait tentées dans le pays de Galles, ont tourné au détriment des populations. La loi du 13 août 1836, qui commua les dîmes, impôt variable de sa nature, en une rente fixe, rente payable en grains, mais qui s'évalue en argent au cours moyen des mercuriales, a été bien accueillie en Angleterre, où elle faisait cesser des procès sans terme et des difficultés infinies. Mais on a eu le tort, en l'appliquant aux douze comtés gallois, de ne pas l'accommoder aux habitudes locales, et l'on a commis la faute encore plus grave, de prendre pour base des évaluations des prix qui n'étaient pas ceux de la contrée (1). Il en résulte que la

les mêmes engagements. Le fermier ruiné descend au rang de journalier et ne relève plus sa tête courbée par la pauvreté; ou, s'il lui reste assez d'énergie, il émigre vers les districts où travaillent les mineurs. Telle est l'histoire de gens qui se comptent ici par milliers. Tant que l'on se dispute les fermes avec cet empressement, les propriétaires ne songent pas à examiner si le fermage, qu'ils extorquent ainsi, est ou n'est pas exorbitant. Ils peuvent l'obtenir; c'est le prix courant sur le marché : ils ne regardent pas au delà. »

(1) Il y a une différence de 15 pour cent entre le prix des grains en Angleterre et le prix des grains dans le pays de Galles.



somme fixe à payer se trouve, dans la plupart des cas, beaucoup plus élevée que ne l'était auparavant la moyenne des dîmes. Les fermiers demandent donc à les payer en nature, comme par le passé, alléguant que cet impôt, au lieu de ressortir au dixième, leur enlève souvent le sixième du revenu. Ajoutez qu'une partie seulement des dîmes étant consacrée aux besoins du culte, et le reste devenant l'apanage des propriétaires fonciers (1), la destination de cet impôt ne peut plus le protéger contre les réclamations qu'il a soulevées; mais fût-il exclusivement réservé à l'Église anglicane, les Gallois ne s'exécuteraient pas de meilleure grâce, attendu qu'ils professent en majorité des cultes dissidents (2). L'antipathie que fait naître la différence des races s'augmente ainsi par la différence des religions.

La nouvelle loi des pauvres, cette réforme qui, à défaut d'autres résultats, avait introduit une grande économie dans l'administration des secours publics en Angleterre, devait produire et a produit l'effet contraire dans les districts ruraux du pays de Galles. Là, sous le régime de

(1) « *In no part of the United-Kingdom has so large a proportion of great tithes been diverted into lay-hands.* » (*Report of commissionners.*)

(2) Il y a cent ans, les sectes dissidentes ne comptaient que 35 chapelles dans le pays de Galles; en 1832, le nombre des chapelles était déjà de 1428.

l'ancien système, la taxe des pauvres était le plus souvent payée en nature; le fermier donnait des grains, du beurre ou tout autre produit agricole, que l'administrateur de la paroisse (*overseer*) distribuait ensuite aux pauvres, à la place d'une subvention en argent. Ceux-ci pouvaient en souffrir dans quelques circonstances; mais le partage, qui s'opérait ainsi entre ceux qui possédaient et ceux qui ne possédaient pas, avait un caractère plus fraternel. La paroisse était une famille, dont les libéralités, ne s'adressant qu'aux besoins réels, les soulageaient sans engendrer ni encourager la misère.

Le système actuel, rendant impératif le payement de la taxe en argent, aggrave par cela même le poids de cet impôt; comme il exige en outre la construction de bâtiments considérables pour les dépôts de mendicité, et le salaire d'un état-major administratif, les dépenses des paroisses pour l'entretien des indigents devaient nécessairement s'accroître. En fait, il en coûte aujourd'hui dix à quinze pour cent de plus qu'en 1838; dans quelques paroisses, le nombre des pauvres de tout âge a doublé, et celui des pauvres valides a triplé. Le dépôt de mendicité de Carmarthen, qui ne renfermait que 91 indigents en 1839, en comptait déjà 327 en 1843; celui de Llannelly était remonté de 28 à 204, et celui de Cardiff, de 127 à 395.

Une seule paroisse, celle de Llandyssil, s'est

soustraite à ces conséquences de la loi, par une interprétation qui la réconcilie avec les usages locaux. Laissons parler l'auteur du système, M. J. Loyd Davies.

« Je convoquai les habitants de la paroisse, et nous eûmes une réunion nombreuse de fermiers. Là, j'émis l'opinion qu'au lieu d'envoyer les pauvres valides dans le dépôt de mendicité, il était préférable d'établir une taxe au profit des routes (*righway-hate*) sur une échelle assez large pour subvenir à tous les besoins des indigents; l'impôt ne devait pas être payé en argent, mais on permettait à chaque fermier de dépenser, sur le domaine qu'il occupait, la somme à laquelle il était taxé, en améliorations d'une nature permanente, telles que des fossés, des haies, des clôtures, à la seule condition d'y employer un pauvre de la paroisse qui recevrait en payement du blé, du beurre ou du fromage, en un mot, les produits de la ferme qu'il lui conviendrait de consommer. Afin d'empêcher la fraude, je choisis dans diverses parties de la paroisse des personnes que je chargeai de surveiller l'opération et de mesurer la quantité de travail exécutée. Le secrétaire de la paroisse comparait ensuite la somme déclarée en dépense par le fermier avec la quantité de denrées délivrée à l'ouvrier et avec l'échelle des prix que j'avais fixée pour six mois. Le résultat de cette combinaison fut que nous n'eûmes pas un seul homme valide qui reçût des secours de la paroisse, et que nous fîmes plus d'améliorations en deux ans, sous forme de haies et de clôtures, qu'il ne s'en était fait dans les trente années qui avaient précédé. »

Cette expérience n'eût pas sans doute réussi au même degré dans une contrée moins pauvre et de mœurs moins primitives. Mais elle dé-

montre assurément la nécessité d'admettre, dans les lois que fait l'Angleterre, des modifications assorties au génie particulier de chaque race. L'égalité en pareil cas est le contraire de l'équité.

En augmentant la misère dans le pays de Galles, la loi des pauvres a porté encore une grave atteinte à la moralité des habitants. On sait qu'aux termes de la vieille législation des paroisses, toute fille mère, qui se disait enceinte des œuvres d'un homme, était crue sur parole, et que le père putatif, si mieux il n'aimait épouser la mère, était tenu de fournir des aliments à l'enfant; en cas de résistance ou de refus, les magistrats pouvaient ordonner la contrainte par corps. Cette coutume avait donné lieu à des abus inimaginables; les jeunes filles, spéculant sur la protection dont la loi couvrait leurs désordres, se livraient au premier venu, dans l'espoir d'obtenir, à défaut du mariage, une pension alimentaire; les plus éhontées trafiquaient même de ce pouvoir de dénonciation, et levaient des contributions sur les jeunes gens en les menaçant, pour le cas où ils ne se rachèteraient pas du péril, de les désigner aux magistrats. En réprimant le scandale, la loi de 1835 n'a pas dérogé au principe des législations d'origine germanique qui admettent la recherche de la paternité. Mais elle a décidé, par voie d'atténuation, que tout enfant illégitime reste-

rait à la charge de sa mère jusqu'à l'âge de seize ans, et que, dans le cas où la mère se trouverait hors d'état de l'entretenir, l'enfant retombant à la charge de la paroisse, les gardiens auraient le droit de sommer le père putatif de pourvoir à son entretien. Mais alors le témoignage de la mère ne suffit plus; il faut d'autres témoignages et des indices en quelque sorte matériels pour déterminer cette imputation de paternité. La paroisse peut toujours saisir les revenus ou le salaire du père putatif, comme gage de la pension alimentaire; mais elle n'est plus autorisée à faire usage de la contrainte par corps.

Cette réforme étrange, qui n'osait ni donner ni retirer à la pudeur de la femme la protection de la loi, avait d'abord réprimé en Angleterre le débordement des naissances illégitimes, qui reprend maintenant son cours. Mais elle a positivement échoué dans le pays de Galles, où elle a même eu pour effet d'introduire les abus qu'elle tenait ailleurs en échec. Parmi les Gallois, les rapports entre les jeunes gens et les jeunes filles avant le mariage résultaient des habitudes de la population et de la distribution intérieure des chaumières. Toute jeune fille débute par être servante de ferme; or, dans les fermes, le grenier sert de dortoir commun aux journaliers des deux sexes, et ce rapprochement donnant de grandes facilités au désordre, une promesse de mariage a bientôt achevé la séduction. Sous

l'empire de l'ancien système, la séduction entraînait presque toujours le mariage; le jeune homme, sachant que les suites devaient être à sa charge dans tous les cas, apprenait à contenir ses passions et à observer ses devoirs; ou, quand il avait commis une faute, il s'empressait de la réparer, moitié par respect pour la décence publique, moitié par crainte de la loi. La jeune fille n'abusait pas, comme en Angleterre, de l'avantage de sa position légale, et il était rare qu'elle affirmât par serment le contraire de la vérité (1). Les mariages se faisaient de bonne heure et avec une grande imprévoyance; mais les mauvais effets de la loi n'allaient pas au delà.

Depuis le changement opéré en 1835, la prostitution est entrée dans les mœurs. Les jeunes gens, ne courant plus aucun risque personnel, se font un cruel passe-temps de perdre les jeunes filles (2). Le garçon de ferme, qui a séduit sa compagne de travail, lui persuade de se réfugier, au terme de sa grossesse, dans le dépôt de mendicité. Celle-ci relève à peine de couches, que le séducteur la laisse là; s'il est actionné par les gardiens de la paroisse, ou poursuivi par l'indignation publique, il quitte le pays et va chercher du travail dans les mines ou dans

(1) « Not one woman in ten thousand will take a false oath. » (*Inquiry on South-Wales.*)

(2) « The boys have their own way... » (*Ibid.*)

les ateliers industriels. Le père abandonne la femme, et la mère abandonne l'enfant ; c'est la paroisse qui recueille le fardeau. Les trois quarts des enfants, que reçoivent les dépôts de mendicité dans le pays de Galles, sont des enfants illégitimes et que leurs parents délaissent. La famille tombe ainsi en désuétude ; un grand nombre des naissances ont lieu hors mariage, et l'on cite des femmes qui ont eu successivement jusqu'à neuf bâtards. L'ancienne loi était immorale, car elle encourageait la jeune fille à se prostituer, en faisant tourner nécessairement à son profit les conséquences de son inconduite ; la nouvelle loi est inhumaine, car elle ajoute à la responsabilité de la femme, sans augmenter ses moyens de résistance et sans diminuer les tentations dont sa vertu est entourée.

La législation de l'Angleterre sur les secours publics gêne et révolte les gens du pays de Galles; mais la taxe des barrières est, de toutes les importations britanniques, celle qui fait peser sur eux la plus dure oppression. Je comprends que, dans les pays riches, qui s'étendent en plaines fertiles et qui abondent en populeuses cités, le système des péages soit préféré pour l'entretien des routes. Cette taxe prend alors le caractère d'un impôt de consommation : ceux qui dégradent les routes payent seuls pour les réparer, et dans la proportion du dommage ; et, comme la circulation est active, l'on n'a pas besoin de multiplier les

barrières, ni d'élever le taux des péages jusqu'à les rendre onéreux pour les transports. Voilà le système qui devait réussir et qui a réussi, en effet, en Angleterre. Mais, dans une contrée pauvre, hérissée de montagnes et coupée de torrents, le problème de la circulation se présente sous un tout autre aspect. Il y aurait une véritable injustice à défrayer l'entretien des routes, au moyen d'un péage, attendu que la dégradation des chaussées, dans ces régions élevées, provient beaucoup moins du passage des transports que de l'action des éléments et de l'influence des saisons. Joignez à cela que, les routes étant peu fréquentées, il faudrait, si l'on voulait obtenir un revenu qui suffît pour les frais d'entretien, faire supporter au roulage, aux voitures publiques, aux charrois de l'agriculture, un impôt hors de proportion avec les facultés du contribuable et avec l'importance du service rendu.

Le pays de Galles a manqué longtemps de routes carrossables. Pour exécuter celles qui existent aujourd'hui et qui sont fort belles, les comtés ont dû emprunter; car l'État n'a pas fait pour les Gallois ce qu'il avait fait pour la haute Écosse, où les grandes lignes de communication furent tracées au moyen d'une subvention accordée par le parlement. Il arrive donc souvent que le produit des péages sert à payer les intérêts de la dette, et que la paroisse est encore obligée

de s'imposer pour subvenir à la réparation des routes. La forme adoptée pour la perception des péages concourt aussi à rendre la taxe plus onéreuse à la population. Les commissions (*trusts*), qui administrent les routes, afferment les droits de barrières à des prix très-élevés, grâce à la concurrence effrénée que se font les entrepreneurs. L'argent abonde ainsi dans les caisses locales; mais les traitants, qui veulent retrouver leurs déboursés, multiplient les barrières, exagèrent les tarifs, et pressurent le menu peuple. Les chevaux, étant de petite taille, ne transportent que la moitié du poids que traînent les attelages de même nature dans les comtés anglais; cependant le droit est également de 6 d. par cheval et par distance, et les distances sont plus rapprochées. On a calculé qu'une charge de chaux (la chaux est l'engrais de cette contrée humide), qui vaut 3 sh., prise au four, revenait à 6 sh., par les péages seulement, à une distance de cinq milles anglais. Dans quelques districts, la charge de houille, qui vaut 2 sh. 8 d. sur le carreau de la mine payait 9 à 10 sh. pour être transportée à huit milles. Il devenait à peu près impossible aux fermiers de se procurer les choses nécessaires à la vie ainsi que les instruments de travail. Qu'on ne s'étonne donc pas si leur patience a fini par se lasser.

Les commissaires du gouvernement, qui ont reconnu et sondé les plaies de cette population,

ne proposent aucune réforme sérieuse. Le gouvernement lui-même, désespérant sans doute de proportionner le remède au mal, se tient dans une inaction absolue. Il a fallu, pour calmer les esprits, que les propriétaires fonciers consentissent, dans quelques districts, à la réduction des fermages; les magistrats locaux n'ont obtenu la suppression des barrières les plus onéreuses, et la diminution des péages qu'en résiliant un certain nombre de baux. Le réveil de l'industrie a fait le reste, en portant jusqu'au fond de ces vallées le mouvement et la vie qui animent l'Angleterre. Sans parler de l'activité qui s'est communiquée au travail des mines et des forges, les capitalistes anglais demandent à construire deux grandes lignes de chemin de fer à travers le pays de Galles, dont l'une joindrait Birmingham au port de Holyhead dans l'île d'Anglesey, le point de la côte qui est le plus rapproché de l'Irlande, et dont l'autre, se rejetant vers la côte méridionale, irait du comté de Glocester à la baie de Swansea. Ces projets gigantesques, en y joignant les embranchements déjà proposés, exigeront une dépense de 200 à 225 millions de francs. Les capitalistes et les ingénieurs de la race saxonne envahissent ainsi le pays de Galles; cette contrée, déjà conquise, va être enfin exploitée.

Mais les Saxons auront beau pénétrer dans les solitudes que Rébecca ne trouble plus par le

bruit de ses expéditions nocturnes ; les opinions démocratiques éveillées par l'oppression ne s'éteindront pas désormais. On peut en juger par le ton des pétitions adressées à la chambre des communes. Entre autres demandes de ce peuple, il en est deux qui vont directement contre la nature et contre les tendances du gouvernement britannique. Les Gallois voudraient remplacer la magistrature gratuite, qui juge leurs différends, qui les ruine en épices (*fees*) et dont la morgue les révolte, par des magistrats salariés et électifs ; c'est l'organisation des justices de paix décrétée par l'Assemblée constituante ; mais quoi de plus antipathique à la constitution de l'Angleterre et aux traditions fondamentales de l'aristocratie ?

Un autre vœu, que l'on concilierait plus difficilement avec les droits de la propriété, est celui de voir confier à des assesseurs librement élus le soin de régler équitablement, pour chaque ferme, le taux de la rente à payer au maître du sol. Ce plan a quelques points communs avec la *fixité de tenure*, qui est à l'ordre du jour en Irlande. Il ne tend à rien de moins qu'à dépouiller les propriétaires de la libre disposition de leur chose, et qu'à convertir les fermiers en usufruitiers des domaines occupés par eux. C'est encore l'expropriation sous une autre forme ; car il n'y a plus de propriété, le jour où celui qui possède doit soumettre à la décision d'un arbitre, quel

qu'il soit, les termes de l'exploitation et le taux de son revenu. Pour peu que de pareilles idées aient pris racine dans les esprits, tout arrangement n'aura qu'une durée provisoire. Les désordres de 1843 ont pu cesser et l'agitation s'apaiser pour un temps ; mais le feu d'une révolution sociale couve sous la cendre et en jaillira certainement quelque jour.

III

PRESTON.

Il n'y a pas dans l'ordre social une plus grande difficulté que celle du salaire; ni la science, ni la philanthropie ne l'a résolue. L'économie politique, à son début, avait supposé que le prix du travail se mesurait naturellement aux besoins du travailleur, théorie à laquelle les faits donnaient déjà et donnent encore un cruel démenti. La doctrine contraire serait, à tout prendre, infiniment plus exacte. Loin que les salaires suivent la proportion des besoins, ce sont les besoins qui se réduisent au niveau des salaires: voyez l'Irlandais se nourrir des pommes de terre que les porcs dédaignent et se

couvrir de haillons. Est-il dans la nature des choses que l'homme descende aussi bas, et ne semble-t-il pas plutôt que la misère ait fait ici violence à ses plus légitimes instincts?

Aujourd'hui, les économistes enseignent que le travail est une marchandise, dont le cours est déterminé, comme celui de toute autre valeur, par le rapport de l'offre avec la demande. Suivant eux, lorsque la demande excède l'offre, le maître ferait de vains efforts pour abaisser le taux des salaires; et quand l'offre excède la demande, l'ouvrier s'agiterait inutilement pour les élever. Cette doctrine, conforme à l'observation, règne désormais dans la science; on reconnaît en elle un axiome inflexible, une loi universelle et immuable comme celles du monde physique. Seulement et comme pour nous consoler de sa rigueur, l'économie politique a inventé une sorte de gravitation dans l'industrie humaine: « Le prix courant du travail, dit Ricardo, tend à se rapprocher de son prix naturel. »

Malgré cette atténuation, la société, qui accepte le principe ou qui le subit, ne peut pas se résigner entièrement aux conséquences; on va voir pourquoi. Lorsque la marchandise, sur laquelle porte la hausse ou la baisse, n'est qu'une cargaison de fers en barre ou de cotons filés, il devient assez facile d'en prendre son parti; car la hausse profite alors où la baisse est oné-

reuse au capitaliste, et, le capital étant l'accumulation des épargnes, les provisions de l'industrie, il se fait dans le pays, au pis aller, une destruction d'embonpoint plutôt qu'une déperdition de substance. Le spéculateur déconfit, le fabricant ruiné trouve encore à s'employer en qualité de commis ou d'ouvrier ; quand les ressources de l'épargne ou les profits du capital viennent à lui manquer, le salaire lui reste. Derrière cette classe d'hommes, une autre classe est debout, sur laquelle, en cas de désastre, la première peut se replier.

Mais les ouvriers de l'agriculture et des fabriques, la multitude qui fait la base de l'édifice industriel n'a plus où descendre. Dans les luttes de la production, elle figure un corps d'armée sans réserve ni retraite possible, acculé tous les jours aux plus extrêmes périls. Sur le marché du travail, les risques ne sont plus des chances de gain ou de perte ; c'est l'existence même des travailleurs qui se trouve en jeu. Toute réduction dans les salaires retranche quelque chose de leur chair et de leur sang. On comprend maintenant que les ouvriers résistent à ces retranchements ; on comprend que la société s'en émeuve. Un principe aussi rigoureux que celui qui tend à faire considérer comme une marchandise le travail de l'ouvrier, la subsistance du peuple, ne s'établira jamais dans les mœurs sans un puissant correctif.

L'Angleterre a mis en regard la taxe des pauvres; mais ce contre-poids, jugé suffisant par ceux qui possèdent, n'a pas satisfait ceux qui produisent. De toutes les formes qu'emprunte la prévoyance sociale, de tous les sacrifices que le capital peut s'imposer en faveur du travail, l'aumône sera toujours celui qui soulèvera les objections les plus vives et les plus fondées.

Les Anglais ont poussé jusqu'à ses dernières conséquences la théorie du salaire. Ils ont voulu, non-seulement que le prix du travail fût librement débattu entre les ouvriers et les maîtres, mais que les uns comme les autres eussent la faculté de se concerter sur les intérêts qui leur étaient communs. Dès l'année 1825, les lois qui frappaient les coalitions (*combinations*) d'interdit, ont été rapportées sur la proposition de M. Hume, et depuis ce moment, le pouvoir légal n'intervient plus dans les débats industriels que pour réprimer les violences qui alarment ou qui troublent la société.

Après comme avant la suppression de ces lois, les ouvriers n'ont fourni au gouvernement que trop d'occasions de le faire. Il n'y a peut-être pas d'exemple en Angleterre d'une coalition qui ait respecté les dissidences individuelles et qui n'ait employé que les moyens de persuasion pour en triompher. Les plus pacifiques au début finissent par des appels à la force brutale. On s'assemble par troupes, on arrête arbitrai-

rement des prix que l'on prétend imposer ensuite; les ouvriers qui refusent de se joindre au mouvement sont insultés, battus, et voient quelquefois leur vie menacée; les maîtres qui résistent deviennent l'objet du ressentiment populaire, on ferme leurs ateliers, et l'on désigne souvent leurs manufactures à l'incendie. Le travail est interdit partout; des contributions sont levées sur les professions encore actives, au profit de celles qui chôment; les classes inférieures s'isolent; et tout faubourg d'une ville industrielle devient un Mont-Sacré, d'où les ouvriers lancent des regards de colère sur les rangs supérieurs de l'ordre social.

Les maîtres de leur côté ne sont pas plus sages, et ils ne s'accordent pas entre eux une plus grande liberté. Seulement la violence, quand ils l'emploient, a des formes plus polies, sinon plus humaines. Au lieu de blesser ou de tuer les dissidents, on les met à l'index, on les déconsidère sans bruit, on s'efforce de les rejeter en dehors du monde commercial. Entre les procédés des maîtres et ceux des ouvriers, il n'y a donc que la différence de la forme; l'égarement est au fond le même dans les deux cas.

Dès que l'on reconnaît aux maîtres et aux ouvriers le droit de se coaliser en vue des transactions qui naissent du travail, les choses ne peuvent pas se passer d'une autre manière. Le nombre des intéressés est trop grand, et il y a trop

de complications dans les intérêts, pour qu'un accord volontaire devienne possible. L'intimidation a seule raison des dissentiments, intimidation qui emprunte ici des moyens physiques et qui pénètre là dans l'ordre moral. D'où il suit que plus le marché du travail aura d'étendue, plus les coalitions seront fréquentes et tyranniques. L'Angleterre, renfermant les travailleurs proportionnellement les plus nombreux, les mieux payés et les plus habiles, a dû être aussi le théâtre où ces associations anormales se sont principalement développées. Les tentatives des maîtres, favorisées par une organisation préexistante, ont des allures plus mystérieuses et qui échappent à l'observation; celles des ouvriers se passent en grande partie sur la place publique, ce qui en rend l'histoire facile, de quelque secret qu'ils prétendent l'entourer.

Les coalitions d'ouvriers ont un caractère particulier en Angleterre; elles n'y sont pas, comme sur le continent européen, accidentelles et purement locales, naissant des circonstances et s'éteignant après l'explosion, ainsi que la flamme de la poudre; au lieu de se produire à l'état d'émeute, elles existent à l'état d'institution. Dans chaque industrie, l'association formée entre les ouvriers en vue des salaires (*trades union*) est générale et permanente ; une sorte de franc-maçonnerie les rallie et les rend solidaires d'un bout à l'autre du Royaume-Uni. Il y a l'Union des

Fileurs, l'Union des Charpentiers, l'Union des Briquetiers, l'Union des Chapeliers, l'Union des Tailleurs, l'Union des Ouvriers en laine, l'Union des Tisserands en bonneterie. Chacune de ces associations groupe les ouvriers sous le contrôle d'un gouvernement local, et compte au moins une loge par ville ou par district; les loges correspondent entre elles, et désignent des délégués qui se réunissent périodiquement en congrès pour délibérer sur les intérêts de leurs commettants. Le conseil exécutif de chaque union lève des contributions sur les membres qui la composent; il promulgue des décrets qui ont force de loi, et fait appel à la publicité soit par des assemblées, soit par des pétitions, soit même par des journaux. Les ouvriers dans chaque industrie ont donc obéi à l'impulsion de cet instinct démocratique qui tend à centraliser les forces et l'autorité. Supposez que les diverses Unions parvinssent à s'entendre, et à former un centre commun ; alors la démocratie industrielle aurait son gouvernement, avec lequel il faudrait compter. Mais alors aussi l'Angleterre cesserait d'être l'Angleterre; cette dualité de principes, que les publicistes ont cru y voir et qui n'existe pas, se produirait en effet dans l'État.

Parmi les associations d'ouvriers, la plus ancienne et la plus formidable est sans contredit l'Union des Ouvriers fileurs (*spinner's union*). L'industrie du coton est organisée de manière

à donner à cette classe d'hommes un ascendant marqué. Bien qu'ils représentent à peine le dixième des ouvriers employés dans la filature, leur concours est absolument nécessaire ; et quand ils le refusent, le travail doit cesser à l'instant. Dans une manufacture qui renferme quatre cents ouvriers, les quarante fileurs, en quittant leurs métiers, condamneront les autres à l'oisiveté. Ajoutez que ces hommes, étant généralement les plus vigoureux, les mieux rétribués et les plus habiles, exercent une grande influence par leur exemple. Ce sont les serre-files du bataillon industriel; et quand ils s'ébranlent, le reste les suit bon gré, mal gré.

Non-seulement les fileurs dirigent, d'une manière à peu près absolue, les mouvements des ouvriers ; mais les manufacturiers, avec lesquels ils engagent la lutte des salaires, sont les plus mal placés pour résister à des exigences de cette nature, pour peu que l'on mette d'intelligence à les faire valoir et de persévérance à les défendre. Dans les industries où le capital fixe a peu d'importance, comme dans l'art du tailleur, du charpentier ou du fabricant de bonneterie, l'ouvrier refusant de travailler, le maître peut fermer boutique et attendre des temps meilleurs; car il ne fait que renoncer à des chances de profit, et ses pertes réelles ne sont pas assez sérieuses pour lui donner de l'inquiétude ou de l'embarras. Mais un filateur, qui a

mis en dehors un capital énorme en constructions, en machines et en matières premières, ne peut pas suspendre ses opérations, sans en éprouver un dommage considérable. Supposez que ce capital fixe représente, comme il arrive fréquemment dans la Grande-Bretagne, une somme de deux millions de francs; en le frappant d'immobilité, on occasionne au fabricant une perte d'environ quatre mille francs par semaine, sans compter la dépréciation que le temps apporte naturellement à cette espèce de propriété.

Les ouvriers fileurs n'ont rien négligé pour tirer parti des avantages de leur position. Entre l'ouvrier et le maître, la dictature de l'industrie devant appartenir à celui des deux qui pourrait prolonger les sacrifices et résister aux souffrances, ils ont fait les efforts les mieux combinés pour demeurer en possession du champ de bataille. L'Union des Fileurs existe depuis un temps immémorial; il y a déjà quarante ans qu'elle embrasse l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande; c'est la plus riche et la plus fortement organisée; elle a eu à sa disposition des sommes énormes. Les multitudes, dociles à son impulsion, se sont plusieurs fois livrées à des démonstrations tellement imposantes que l'on a cru être à la veille d'une révolution. La lutte s'est prolongée jusqu'à interrompre souvent le travail pendant plus de six mois; et pourtant

il a fallu céder. Les pertes ont été grandes des deux côtés; mais les ouvriers, en fin de compte, ont été constamment vaincus.

Il ne faut pas confondre les commotions populaires, que déterminent la misère et l'inaction, avec ces soulèvements à jour fixe et par ordre qui ont lieu généralement dans les époques où les manufactures jouissent de la plus grande prospérité. Les ouvriers s'y préparent de longue main, en formant un fonds commun au moyen de retenues opérées sur les salaires. Lorsque le comité directeur juge le moment venu, il demande une augmentation dans le prix des façons ou dans le taux des journées; faute par les fabricants de l'accorder sur l'heure et sans discussion, il ordonne une suspension générale des travaux (*strike*).

Parmi les sécessions industrielles, la première qui ait réuni un grand nombre d'ouvriers est celle de 1810, dans laquelle tous les fileurs de Manchester et des environs, y compris Stockport, Macclesfield, Staley-Bridge, Ashton, Hyde, Oldham, Bolton et Preston, quittèrent au même instant les manufactures. Trente mille ouvriers restèrent sans emploi pendant quatre mois; et pour peu que l'inaction se fût prolongée, leur exemple allait entraîner l'Écosse. La suspension des travaux avait été décrétée dans un congrès tenu à Manchester, et auquel assistaient les délégués des autres villes

manufacturières; quant à la direction de cette foule mutinée, elle était confiée à un ouvrier très-intelligent nommé Joseph Shipley qui exerçait un pouvoir absolu sur la multitude et qui paraît avoir été un autre Mazaniello (1). Les ouvriers, qui avaient quitté les ateliers, étaient soutenus par les contributions volontaires de ceux qui travaillaient; la subvention s'éleva pendant quelque temps à 1,500 liv. st. par semaine, dont Manchester seul fournissait près de la moitié, et sur laquelle les instigateurs de l'émeute recevaient une solde hedomadaire de 12 shillings.

La cause principale de cette levée de boucliers était la prétention affichée par les ouvriers de porter les salaires dans les manufactures rurales au même taux qu'ils obtenaient à Manchester. On payait alors à Manchester 4 d. 2. (45 c.) pour filer une livre de coton numéro 40, et 4 d. (40 c.) seulement hors de la ville. Cette inégalité dans les salaires était plus apparente que réelle; en effet, les ouvriers des districts ruraux, payant leur logement moins cher et jouissant d'une santé plus robuste, vivent tout aussi aisément que ceux des villes avec un revenu moins élevé. On comprend encore que, dans les grands marchés, le taux des salaires s'élève

(1) *Character, object and effects of trades-unions*, in-8°, London, 1834.

en raison même de l'abondance du travail. Les ouvriers se révoltant contre une des conséquences les plus légitimes et les plus nécessaires de l'industrie, leur tentative devait donc échouer, car ils se heurtaient à la force même des choses. Après plusieurs mois de misère et de souffrances, les épargnes ayant été dévorées, les meubles vendus, les effets mis en gage, il fallut rendre les armes. Les ouvriers reprirent le travail, quelques-uns à des prix qui étaient inférieurs de 50 pour cent à ceux qu'ils avaient refusés.

En 1824, les fileurs de Hyde, à l'instigation du comité directeur, quittèrent les ateliers afin d'obtenir une augmentation de salaire. Après quelques semaines d'oisiveté et après que l'Union eut dépensé plus de cent mille francs en leur faveur, ils furent trop heureux de retrouver du travail aux prix habituels. En 1829, nouvelle démonstration, vingt-une filatures et dix mille ouvriers restèrent durant six mois entiers frappés d'immobilité. En 1830, la même calamité s'étendit à cinquante-deux filatures et à trente mille ouvriers, dans les villes d'Ashton et de Staleybridge. En 1836, ce fut le tour de Preston, où 8,500 ouvriers de tout sexe et de tout âge restèrent sans emploi, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de février suivant.

Dans une brochure intéressante (1), M. H.

(1) *Inquiry into the origin and results of the strike of cotton spinners.*

Ashworth, a exposé les résultats de cette mésintelligence entre les chefs et les soldats de l'armée industrielle. Le bilan de l'émeute y est dressé avec une précision fort instructive; j'en reproduirai les principaux traits.

Au mois d'octobre 1836, les ouvriers fileurs de Preston gagnaient en moyenne 22 sh. 6 d. (28 fr. 60 c.) par semaine, ou près de cinq francs par jour. Mais dans la ville voisine de Bolton, la moyenne des salaires s'élevait alors à 26 sh. 6 d. (33 fr. 75 c.) pour les mêmes ouvriers. Les fileurs de Preston, excités par des émissaires de l'Union, demandèrent à être mis sur le même pied que leurs voisins. Les fabricants s'assemblèrent et, reconnaissant qu'il y avait quelque chose de fondé dans ces plaintes, ils offrirent une augmentation de dix pour cent, qui reportait le salaire de la semaine à un taux nominalement inférieur de 1 fr. 15 c. au prix de Bolton, mais tout à fait égal, si l'on tenait compte du bon marché des denrées. On ne parvint pas à s'entendre, et les 42 filatures de la ville s'arrêtèrent à la fois.

Dans les premiers jours qui suivirent la rupture, le peuple fit bonne contenance ; il ne paraissait éprouver ni souffrances ni regrets. Mais cette attitude stoïque ne tarda pas à se démentir. Il y avait à peine un mois que le travail avait cessé, quand les rues de la ville se remplirent de mendiants; l'administrateur des secours pu-

blics (*overseer*) fut assiégé de demandes, et la population du dépôt de mendicité s'accrut rapidement. A cette époque, les fileurs recevaient de l'Union une subvention de cinq shillings par homme et par semaine; les rattacheurs, de deux à trois shillings; quant aux cardeurs et aux tisserands, ils n'avaient d'autres ressources que la pitié des manufacturiers qui se manifestait par l'aumône d'un morceau de pain chaque jour.

Vers le milieu de décembre les fonds de l'Union se trouvaient épuisés. Le conseil municipal, ému de cette détresse universelle, vota un faible secours de cent livres sterling. Il était évident que la lutte touchait à son terme. Les manufacturiers prirent la résolution d'ouvrir leurs ateliers, annonçant qu'ils ne retireraient pas l'offre faite par eux d'augmenter de dix pour cent les prix courants du travail, mais exigeant, de chaque ouvrier qu'ils admettaient, l'engagement de rompre avec l'Union. La première semaine qui suivit cette déclaration, quarante fileurs seulement répondirent à l'appel des maîtres; dès la seconde semaine, on en comptait cent; quarante furent en outre attirés des villes voisines, et les services des autres devinrent moins nécessaires, les maîtres s'étant décidés à employer des métiers renvideurs. A la fin de la querelle, deux cents fileurs, ceux qui avaient soulevé et prolongé l'agitation, remplacés par

d'autres ouvriers, se virent réduits à quitter la ville.

Durant cette collision, 75 personnes furent arrêtées pour cause d'ivresse ou de désordre; douze furent condamnées à l'emprisonnement, comme s'étant rendues coupables de menaces ou de violences; vingt jeunes filles descendirent au rang des prostituées; deux personnes furent condamnées à la déportation et trois moururent de faim. La perte essuyée par les ouvriers, à ne parler que du salaire, s'éleva à un million et demi de francs; les maîtres perdirent plus d'un million, les petits boutiquiers furent ruinés.

Voilà donc les résultats de l'émeute industrielle traduits en chiffres. Il reste démontré que le principal dommage est pour les ouvriers; que ceux-ci relativement et absolument en souffrent plus que les maîtres, et qu'il n'y a pas pour eux la moindre chance d'améliorer leur condition en troublant l'ordre régulier de la société. Toutes les coalitions d'ouvriers en Angleterre ont abouti aux mêmes conséquences que celles de Preston. Partout elles ont eu pour effet l'invention ou l'application de quelque machine qui réduisait d'autant le travail de l'homme, et l'introduction de nouveaux ouvriers dont la concurrence tendait à faire baisser le prix de ce travail. On a calculé à 60 shill. par tête (près de 80 fr.) la somme que les Anglais payent annuellement au fisc; dans un pays où l'ouvrier

des manufactures gagne de 4 à 6 shillings par jour, une suspension de travail, qui dure seulement quinze jours, équivaut donc à un doublement de l'impôt; en quinze jours, la richesse nationale peut diminuer d'une valeur égale à celle d'un budget qui représente douze à treize cents millions de francs. Quel puissant motif de faire régner la concorde entre les maîtres et les ouvriers !

Les coalitions n'ont pas toujours tort, et, à dire vrai, le droit est rarement du côté du maître. Mais il y a péril pour la société, quand les individus, lésés ou non lésés, entreprennent de se faire justice par leurs propres mains. Aussi, les tentatives des ouvriers ont-elles été uniformément signalées par les excès les plus coupables; et lorsque la violence, un moment couronnée de succès, leur a donné le pouvoir, cette autorité accidentelle et capricieuse ne s'est exercée qu'au gré de l'ignorance et qu'au profit de l'anarchie. On peut citer en exemple les actes de folie auxquels se porta, de 1831 à 1835, l'Union des Ouvriers en laine dans le comté d'York.

La plus belle manufacture de draps, à Leeds, celle de MM. Gott, fut celle que l'Union choisit pour faire le premier essai de ses forces. Les propriétaires venaient d'élever un magnifique bâtiment de 130 mètres de façade, qu'ils avaient garni des métiers les plus perfectionnés et qu'ils destinaient au tissage des draps fins. Tout était

prêt, on allait se mettre à l'œuvre, lorsque les tisserands, au nombre de 210, refusèrent de travailler, exigeant une augmentation de salaire. Après une résistance de quelques semaines, MM. Gott, qui ne se voyaient pas soutenus par les autres manufacturiers de la ville, prirent le parti de céder; mais les ouvriers n'y gagnèrent rien, car on n'admit que le nombre qui était suffisant pour alimenter l'ancienne manufacture; la nouvelle resta vacante, et les métiers sans emploi. Les fabricants se vengèrent, en réduisant la quantité du travail, de l'augmentation que le prix avait subie.

Encouragée par ce demi-succès, l'Union dressa un tarif obligatoire des façons pour la filature et pour le tissage, fit publier ce tarif dans les journaux, et en adressa aux manufacturiers des exemplaires imprimés. Les ouvriers se proposaient ainsi non-seulement d'élever, mais encore d'égaliser le taux des salaires, de procurer au travailleur inhabile ou médiocre les mêmes avantages qu'au travailleur intelligent et expérimenté. C'était renverser l'ordre naturel des choses, et faire régner le plus brutal despotisme. C'était étouffer l'émulation et refuser à l'industrie les instruments du progrès. Les maîtres éludèrent d'abord les prescriptions du tarif, en donnant une partie de leurs laines à filer et de leurs étoffes à tisser aux ouvriers répandus dans les campagnes. Alors commença, entre les maî-

tres et les ouvriers, une guerre de ruses et de stratagèmes; la loyauté disparut de ces rapports, dès que la liberté en fut bannie. L'Union ayant ordonné aux maîtres de filer et de tisser exclusivement à Leeds, ceux-ci réduisirent leur fabrication au tiers de ce qu'elle était auparavant. Un peu plus tard, les ouvriers prétendirent substituer au tarif des façons un tarif de journées. Tout ouvrier, habile ou inhabile, actif ou paresseux, devait recevoir 21 sh. (26 fr. 75 c.) par semaine. Un fabricant, ayant constaté que les ouvriers travaillaient beaucoup moins sous l'empire de ce système, réclama auprès du comité qui, le fait n'est que trop certain, lui défendit de tenir des livres.

La constitution intérieure des associations, qui dominèrent pendant quelques années l'industrie lainière dans le comté d'York et qui la mirent à deux doigts de sa ruine, mérite d'être connue. Chaque Union se divisait en plusieurs districts, et chaque district renfermait plusieurs loges ou clubs. Tout district devait élire un comité directeur, et ce comité envoyait autant de délégués qu'il y avait de loges locales à la grande loge, qui s'assemblait deux fois par an. Là, sept délégués étaient choisis pour former le conseil suprême de l'Union. Le conseil suprême ordonnait seul les suspensions de travail qui avaient pour objet l'augmentation des salaires; quand il ne s'agissait que d'en prévenir la di-

minution, le comité de district était compétent. La grande loge ne s'assemblait jamais deux années de suite dans la même ville. Les délégués qui la composaient recevaient 3 sh. 6 d. (4 fr. 50 c.) par jour, s'ils appartenaient au district où se tenait la réunion, et 5 sh. (plus de 6 fr.), s'ils venaient d'un autre district. On leur allouait encore les frais de leur dîner et des frais de voyage. Chaque loge devait rendre ses comptes tous les mois; mais cela devenait quelquefois impossible, soit parce que les affiliés ne payaient pas exactement leur contribution mensuelle, soit parce que le caissier ou le comité lui-même détournait les fonds remis à sa gestion. On peut affirmer que l'infidélité des mandataires, en qui les ouvriers avaient mis leur confiance, a eu plus de part que toutes les autres causes réunies à la ruine de ces associations.

Les coalitions d'ouvriers dans le Royaume-Uni étant une sorte de franc-maçonnerie industrielle, il ne faut pas s'étonner si la cérémonie de l'admission se faisait avec un appareil de mystère et de terreur. La loge s'assemblait dans quelque taverne, vers neuf ou dix heures du soir. L'aspirant était introduit les yeux bandés, et quand le bandeau tombait, il se trouvait au milieu d'hommes revêtus de surplis, qui semblaient être là pour célébrer les rites de quelque religion inconnue. Dans un coin de la salle figurait un squelette, sur la tête duquel de-

meuraient suspendues une hache d'armes et une épée nue. Une table occupait le milieu; sur cette table la Bible était ouverte, et sur le texte sacré, l'initié ou, pour emprunter les termes maçonniques, l'*étranger* devait prêter serment. Voici la formule du serment exigé par l'Union des Peigneurs de laine.

« Je soussigné, X....., peigneur de laine, en présence du Dieu tout-puissant, déclare volontairement que j'ai l'intention de prêter un appui persévérant à la confrérie connue sous le nom de Société charitable des ouvriers en stuff et autres; je m'engage solennellement à ne jamais agir en opposition avec la confrérie dans les efforts qu'elle fera pour maintenir le taux des salaires, et à y contribuer au contraire de toutes mes forces dans la mesure de la loi et de la justice; à l'aider dans ses tentatives pour assurer une rémunération légitime au travail. Je prends Dieu à témoin, dans cette déclaration solennelle, que ni espoir, ni crainte, ni récompenses, ni châtiments, pas même la mort ne pourra me déterminer, par voie directe ou indirecte, à donner le moindre renseignement sur ce qui se sera passé dans cette loge ou dans toute autre appartenant à la société, et que je n'écrirai rien sur papier, bois, sable, pierre ou toute autre chose, par quoi nos actes puissent être connus, à moins que les chefs de la société ne m'aient autorisé à le faire. Je ne consentirai jamais à ce que l'argent qui appartient à la société soit distribué ou qu'il serve à un autre usage qu'aux intérêts de la société et de l'industrie. Que Dieu me soit donc en aide et qu'il me permette de garder avec fermeté les engagements que je prends ici solennellement. Si j'en révèle jamais la moindre partie, puisse la société tout entière, à laquelle j'ap-

partiens, ainsi que tous les hommes justes, me vouer au mépris tant que je vivrai; puisse ce qui est maintenant devant moi plonger mon âme dans l'éternel abîme de misère. Amen. »

Tout horrible qu'est ce langage, il n'approche pas de celui que l'Union des Fileurs (*cotton spinners*) de Glasgow mettait dans la bouche de chaque récipiendaire. Jamais serment prêté au chef d'une bande de voleurs n'a exprimé plus ouvertement la haine de la loi morale; et jamais la liberté humaine n'a abdiqué au profit de plus atroces passions. Voici le texte de la formule écossaise.

« Moi X....., devant Dieu tout-puissant et devant les témoins ici présents, je jure volontairement d'exécuter, avec zèle et avec promptitude, autant qu'il dépendra de moi, toute tâche on injonction que la majorité de mes frères m'imposera dans notre intérêt commun, comme de punir les traîtres (*knobs*, ce sont les ouvriers qui travaillent malgré l'injonction de l'Union), d'assassiner les maîtres qui nous oppriment ou qui nous tyrannisent; de démolir les ateliers qui appartiennent à des propriétaires incorrigibles, et de contribuer aussi avec joie à nourrir ceux de mes frères qui auraient perdu leur emploi par suite de leurs efforts contre la tyrannie, ou qui auraient renoncé au travail pour résister à une réduction de salaire. Je jure, de plus, de ne jamais divulguer l'engagement que je prends ici, si ce n'est dans les occasions où j'aurai été désigné pour faire prêter le même serment aux personnes qui voudront devenir membres de notre association. »

Et ce n'étaient pas là de vaines paroles. Lorsque le comité directeur avait décrété la peine de mort contre un homme, ouvrier ou maître, il trouvait toujours, parmi les membres de l'Union, comme autrefois les tribunaux Véhmiques, quelque bourreau pour l'exécuter. Si le meurtrier hésitait à tenir l'affreux serment, on lui donnait de l'argent, on payait ses dettes, ou même on se bornait à l'encourager par quelques verres de whiskey. Les seules victimes en Angleterre furent M. Thomas Ashton et un ouvrier dans les environs de Leeds. Mais, à Dublin, dix ouvriers furent assassinés en trois ans ; à Glasgow l'on n'épargna pas même les femmes, et toutes sortes d'armes furent employées, depuis le vitriol jusqu'aux armes à feu. Un procès, qui frappa la Grande-Bretagne de terreur, fit découvrir, au sein des classes ouvrières, une véritable confédération de Thugs qui s'arrogeaient le droit de vie et de mort sur les individus (1).

La cause des ouvriers a été perdue, le jour où ils l'ont souillée par de tels excès ; mais, en admettant qu'elle fût restée pure de toute violence et de tout écart, le succès n'était pas possible. Les ouvriers, pour me servir de leurs propres expressions, ont soulevé le ciel et la terre ; leur organisation était un prodige d'habileté et d'é-

(1) *Trial of the* Glascow *cotton Spinners*, in-8°, 1838.

nergie; on ne peut comparer à l'audace de l'entreprise que la constance admirable avec laquelle ils ont supporté les mauvais jours. On les a vus élever des manufactures par souscription, et ouvrir des dépôts de marchandises. Les systèmes de communauté les plus extravagants, dans lesquels se joue l'imagination des utopistes, ont donné lieu à quelque essai de leur part. Enfin ces mêmes hommes, qui avaient tenté de combiner, par le plus vigoureux effort de centralisation, leurs démarches dans les trois royaumes, et qui avaient inauguré dans l'île de Man, dès 1829, une sorte de parlement industriel, ne se laissent pas décourager par les échecs passés. Les voilà qui appellent à Londres des délégués de toutes les industries, et qui, sous le nom plus modeste de *conférence*, établissent une assemblée délibérante en regard de la chambre des communes et de la chambre des lords.

Supposez une organisation pareille en France, en Belgique ou en Allemagne; les maîtres, vaincus avant de combattre, ne chercheraient pas même à résister. Mais en Angleterre la position des manufacturiers est trop forte; les Titans modernes, en dépit de leurs proportions athlétiques, feront de vains efforts pour escalader le rocher inexpugnable sur lequel trône le Jupiter industriel. La distance est si grande qu'il n'y a plus désormais d'espoir de la franchir. Le maître a pour lui le capital et le temps; qu'est-ce

que le nombre et que peut le courage, devant ces puissances qui sont de nos jours la forme sous laquelle se manifeste la nécessité?

IV

LES CHARTISTES.

L'agitation politique n'est pas aussi naturelle qu'on le croit aux classes inférieures de la Grande-Bretagne. Malgré cet appareil de clubs, qui s'étend au village le plus obscur et qui comprend jusqu'aux femmes, les questions de gouvernement ne passionnent pas tous les esprits. Sans doute le mécanisme des assemblées délibérantes est d'un usage vulgaire : les enfants jouent au député ou au juré, comme ils jouent chez nous au soldat ; l'ouvrier le moins éclairé est capable de présider un *meeting* et d'y parler tant bien que mal pendant deux heures. J'ai entendu sur les *hustings* des bouchers et des épiciers qui faisaient encore figure à côté de M. Duncombe et de M. Roebuck. Mais il ne faudrait pas en conclure que la politique est

l'élément naturel de tout ce peuple, ni qu'il s'y complaît.

Les formes représentatives font partie des mœurs anglaises; elles s'appliquent aux intérêts les plus secondaires et jusqu'aux amusements qui n'ont rien de public. Quatre hommes ne peuvent pas boire ensemble sans élire un président (*chairman*), ni sans porter des *toasts* qui expriment leurs sympathies ou leurs vœux. Toute partie de plaisir a ses règles; pour toute chose, on s'associe; et toute association s'organise suivant le principe du système électif. Il en est de la procédure parlementaire au delà de la Manche, comme de la danse chez les anciens, qui se mêlait à toutes les habitudes de la vie et même aux cérémonies sacrées. Mais ne prenons pas la forme pour le fond; le fait de s'associer, de délibérer et de prendre des résolutions en commun, fait universel en Angleterre, ne constitue pas une classe de citoyens à l'état politique, et ne signifie pas qu'elle ait la prétention ou le moyen de prendre part au gouvernement.

La division du travail, dont on a fait un axiome de la science industrielle, est avant tout un trait distinctif du caractère anglais. Ce principe règle la politique comme le reste; bien que le droit de suffrage descende très-bas et qu'il tende à se généraliser encore, il y a toujours une classe dont les affaires publiques sont la vocation, et

sur laquelle les autres classes de la société se reposent de ce soin. Celles-ci font de temps en temps une démonstration, elles donnent des marques d'assentiment ou de déplaisir ; encore faut-il que l'occasion les sollicite. Un grand péril peut les tenir en éveil, une mauvaise administration peut exciter leur colère ; mais ces emportements passagers ne donnent pas au peuple une action régulière ni sérieuse sur la direction imprimée au pays.

Dans la politique du Royaume-Uni, les classes inférieures jouent le même rôle que les archers dans les armées du treizième et du quatorzième siècle : elles aident à gagner les batailles de l'esprit public ; elles sont un instrument utile, un appoint important, mais elles ne sont pas autre chose. Il ne faut voir dans leurs rangs que des nombres dont la valeur dépend de la place qui leur est assignée. En veut-on la preuve ? que l'on regarde d'où sont venues et comment se sont formées les commotions populaires depuis trente ans. On n'y découvrira rien de spontané, ni qui ressemble à un développement des opinions. La cause, qui fait agir le peuple, est toujours extérieure au peuple : en 1815, la loi sur les grains ; en 1817 et 1819, la marche réactionnaire du gouvernement ; en 1824 et 1829, l'impulsion donnée par les coalitions d'ouvriers ; en 1830 et 1831, le contre-coup de notre révolution et le mouvement de réforme dirigé par

la classe moyenne ; en 1836, 1839 et 1842, la détresse croissante des travailleurs.

En 1815, l'agitation débuta par l'émeute et par des désordres qui ne respectèrent pas toujours le droit de propriété. On se battit dans les rues à Londres, pendant la discussion du *bill* qui tendait à élever le prix des céréales ; à Bridport, pour obtenir une réduction dans le prix du pain, à Biddefort, afin d'empêcher la sortie des grains ; à Bury, à Ely, à Nottingham, les ouvriers sans emploi brisèrent les machines; à Preston, à Newcastle, à Glasgow, à Birmingham, la misère et la faim firent les frais de la révolte ; à Dundee, plus de cent boutiques furent pillées. Ces scènes de brutalité et de pillage se renouvelèrent plusieurs fois dans les mêmes villes, et les troubles se prolongèrent jusqu'à la fin de 1816.

Les écrits de Cobbet étaient alors populaires dans les districts manufacturiers. Il n'y avait pas de chaumière, dans les comtés de Lancastre, de Lanark, de Derby, de Leicester et de Nottingham, où ces pamphlets virulents, mais pleins de sens et de sel, ne fussent lus par ceux qui savaient lire à tous ceux qui ne savaient pas. La réforme parlementaire prêchée par Cobbet devint bientôt le vœu des classes ouvrières; les émeutes cessèrent, et l'agitation se régularisa. Des clubs politiques, placés sous l'invocation du nom significatif de Hampden, furent établis

dans les grandes villes ainsi que dans les villages qui en dépendaient. Ces réunions avaient un centre à Londres ; et le vétéran de la réforme, la major Cartwright, secondé par des lieutenants tels que sir Francis Burdett, lord Cochrane, le fougueux Hunt et Cobbet, présidait à un mouvement qu'il n'avait pas le pouvoir de modérer.

Cela parut bien aux résolutions du congrès, central. Sir Francis Burdett avait proposé de limiter le droit de suffrage aux citoyens qui posséderaient ou qui occuperaient une maison *(houscholders)*. Cette opinion, faiblement défendue par Cobbet et vivement attaquée par Hunt qui entraînait avec lui les délégués des villes industrielles, fut bientôt abandonnée; le suffrage universel devint la base de la pétition que lord Cochrane devait présenter au parlement. Le point de départ de ces exagérations avait été une résolution prise le 1er janvier 1817 à Middletown, dans un faubourg de Manchester, par les délégués de vingt-un clubs, et par laquelle on déclarait, à l'imitation du *bill* des droits, « que tout homme qui contribuait au payement des taxes devait concourir aux élections, pourvu qu'il eût atteint l'âge de dix-huit ans accomplis; que les élections devaient être annuelles; qu'aucun fonctionnaire ni pensionnaire de l'État ne pouvait siéger dans la chambre des communes; que toute agrégation de vingt mille habitants avait

droit à être représentée, et que les seules conditions de l'éligibilité devaient être le talent et la vertu (1). »

Le ministère de ce temps-là, comme tous les gouvernements faibles qui trouvent plus facile de réprimer que de prévenir, suspendit *l'habeas corpus* et interdit les réunions qui avaient la politique pour objet. Alors, aux réunions publiques succédèrent les sociétés secrètes, bien autrement menaçantes pour l'ordre intérieur. Ces associations prirent naissance à Manchester, où elles s'assemblaient sous divers prétextes : tantôt elles s'intitulaient « sociétés de secours mutuels, » tantôt « sociétés de botanique, » et plus souvent « sociétés formées pour assister les familles des réformistes qui gémissaient dans les prisons ou qui s'étaient réfugiés à l'étranger. » Mais l'objet réel de ces rassemblements, mystère que l'on ne divulguait qu'aux initiés, était une attaque, la torche à la main et pendant la nuit, contre Manchester, dont les ouvriers voulaient *faire un second Moscow*. Le plan échoua, faute de concert ; et l'on eut, à la place, la vaine parade à laquelle est resté le nom de *procession des couvertures* (*blanket meeting*), parce que les quatre à cinq mille ouvriers qui s'y montrèrent portaient sur le dos des couvertures roulées en forme de

(1) *Passages in the life of a radical*, by S. Bamford, 2 vol. in-12, 1844.

havresac. Ces hommes, réunis au champ de Saint-Pierre (*Petersfield*), qui devait acquérir deux ans plus tard une si triste célébrité, se disposaient à marcher sur Londres, où ils avaient résolu entre autres demandes, de pétitionner pour la suppression de la dette publique; lorsque la *yeomanry* du comté les attaqua et les dispersa, non sans quelques coups de sabre reçus et un homme tué. Les ouvriers, découragés par le funeste dénouement de cette expédition, renoncèrent pour un temps à la politique; ils n'avaient plus de chefs et ne recevaient pas de direction. Cobbet avait émigré en Amérique, Burdett se cachait, et Hunt lui-même s'agitait dans le vide et sans écho.

En juin 1817, le ministère ayant rétabli l'ordre légal, sir Francis Burdett fit, dans la chambre des communes, une motion en faveur de la réforme parlementaire. Il s'agissait, pour les réformistes, non de prétendre à un succès encore impossible, mais de donner le signal de l'agitation. Aussitôt de nombreux *meetings* se tinrent dans les comtés de Lancastre et de Chester; les femmes y furent admises, et prirent part aux délibérations de la multitude. Cette innovation, d'abord accueillie par des éclats de rire, ne tarda pas à devenir un article de foi dans le *Credo* radical. Les femmes, non contentes de voter dans les réunions publiques, formèrent des associations, eurent leurs comités, et créèrent

aussi à leur usage une sorte de franc-maçonnerie.

Les hommes, de leur côté, semblaient se préparer à une campagne plus sérieuse que ces exercices publics ou secrets de la parole. Ils se rassemblaient le soir dans les champs; et sous la direction de quelques vieux soldats, ils s'habituaient aux évolutions militaires, apprenant à se mettre en ligne, à marcher au son du clairon, à se déployer, et à former le carré; il ne manquait plus que des armes et des chefs pour en faire une armée. Vers l'été de 1819, et lorsque les ouvriers parurent suffisamment rompus à cette discipline, le comité métropolitain ordonna quelques démonstrations. Une réunion se tint à Spafields près de Londres, sous la présidence de M. Hunt. Il y en eut une autre à Birmingham, dans laquelle le major Cartwright et sir Ch. Wolsley furent élus pour représenter dans le parlement les vœux de la population, en qualité de procureurs fondés (*legislatorial attorneys*). A Manchester, trente mille personnes s'étaient réunies dans l'espace ouvert de *St-Petersfield*, les femmes vêtues de blanc, les hommes portant des rameaux verts sur leurs chapeaux; et Hunt haranguait la foule, lorsque la *yeomanry* de Manchester, jointe à celle du comté voisin, lança ses chevaux au milieu de cette masse compacte, foulant aux pieds ceux qui ne fuyaient pas assez vite, et sabrant ceux qui faisaient mine de se défendre. Ce fut un lâche massacre; le

champ en a gardé, par allusion à une bataille beaucoup trop célèbre en Angleterre, le nom sinistre de Peterloo ; dès ce moment, commencèrent, entre la classe inférieure et la classe moyenne, ces haines implacables qui divisent une nation en deux peuples ennemis.

A dater de 1819, Manchester cesse d'être le quartier général des mouvements politiques. A l'hostilité contre le gouvernement succède l'hostilité contre les chefs de la manufacture. Manchester devient le centre des coalitions industrielles, et les agitateurs politiques se rabattent sur Birmingham. Les ouvriers en coton s'absorbent dans les questions de salaire ; les ouvriers réformistes vont recruter des sympathies parmi les mineurs et parmi les forgerons.

De 1820 à 1830, les classes laborieuses disparaissent de la scène politique et semblent avoir donné leur démission. En 1830, l'Union politique de Birmingham les réveille. Les ouvriers, enrôlés encore une fois sous la bannière des classes moyennes, mais avec une pensée qui leur est propre, se lèvent à la voix d'Attwood. En 1817, le peuple de Londres avait insulté le régent ; en 1831, les ministres de Guillaume IV, effrayés de l'irritation populaire, conseillèrent au roi de ne pas se rendre à l'invitation du lord-maire dans la Cité. Des troubles éclatèrent sur plusieurs points de l'Angleterre, jusqu'à ce que, le système de résistance rendant les armes, l'acte

de réforme inaugurât une politique nouvelle dans l'administration du Royaume-uni.

Depuis l'acte de réforme, cette coalition temporaire des ouvriers avec les maîtres contre la vieille aristocratie, qui gouvernait depuis William Pitt, ne s'est plus reformée. Les classes inférieures, livrées à elles-mêmes, s'éloignent chaque jour davantage des intérêts et des lois qui dominent dans la société. Elles ne confient plus à personne le soin de rédiger leur programme, ni de leur fournir une bannière. Après s'être confondues longtemps avec le parti radical, et après lui avoir apporté le relief que procure toujours l'appui de la foule, elles ont voulu constituer un parti distinct; de là, l'origine des chartistes, qui occupent l'attention publique depuis sept ans.

En Angleterre les partis eux-mêmes, dont l'émeute est la vocation, débutent par des remontrances parlementaires. La première démonstration des chartistes fut une pétition à la chambre des communes, par laquelle ils demandaient: « 1° que tout habitant mâle du Royaume, qui aurait atteint l'âge d'homme, eût le droit de voter dans les élections; 2° que le vote eût lieu au scrutin secret (*Ballot*); 3° que les élections fussent annuelles; 4° que le cens d'éligibilité fût supprimé, et que les membres des Communes reçussent un traitement; 5° enfin que l'égalité proportionnelle fût établie entre les districts

électoraux, en prenant la population pour base du nombre des membres à élire (1). » Ce sont là les *cinq points de la charte* du peuple, les articles du symbole qui représentait, aux yeux d'une multitude ignorante, l'avenir du pays.

La pétition, adoptée à Birmingham le 6 août 1838 dans une assemblée nombreuse, servit à rallier et à organiser les ouvriers. Elle se couvrit, en peu de mois, de 1,280,000 signatures, et le principe en fut reconnu dans plus de 500 *meetings*. Chacune de ces réunions devait nommer un délégué; l'assemblée des délégués, convoquée à Londres pour les premiers jours d'avril 1839, reçut le nom pompeux de convention nationale. Les classes laborieuses affichaient ainsi la prétention d'établir un parlement démocratique, en face du parlement qui était l'expression légale de l'aristocratie.

Cette *convention nationale*, à peine réunie, se jeta dans les voies de l'anarchie la plus furibonde. C'était le moment où, la majorité des whigs ayant chancelé dans les communes, il se faisait une tentative de restauration au profit des torys. Les chartistes secondèrent la réaction, dans le seul espoir d'augmenter les chances de désordre.

(1) L'opinion, qui veut que le scrutin secret protége le vote des électeurs, a fait des progrès en Angleterre. La motion de M. Grote sur le *Ballot*, qui n'avait réuni en 1833 que 106 voix sur 317 votants, et, en 1835, 146 voix sur 465 votants, obtint, en 1839, 218 voix sur 553 votants.

Les motions les plus factieuses se succédaient, dans leurs *meetings* : un jour, on déclarait que la chambre des communes n'était plus la représentation constitutionnelle du peuple; un autre jour, que le peuple avait le droit de s'armer et que tout citoyen, afin de protéger sa vie et ses biens, devait posséder une arme à feu. Bientôt, ne trouvant pas auprès de la population métropolitaine la sympathie sur laquelle ils avaient compté, les membres de la convention ne se crurent plus en sûreté à Londres. En faisant la motion de quitter la capitale, un des meneurs, M. Feargus O'Connor s'écriait : « Je crois de l'intérêt des délégués d'aller s'abriter derrière un quart de millions d'hommes prêts dans Birmingham à prendre leur défense. Il y aurait moyen de rallier les chartistes du Lancashire et du Yorkshire; rester à Londres, au moment où le pays de Galles s'insurge, où une révolution peut éclater en Irlande, et où l'Angleterre jettera un cri de vengeance, ce serait s'exposer à ne pas pouvoir distinguer ses amis de ses ennemis. Nous avons à Birmingham une protection que le gouvernement n'oserait pas nous ravir; les hommes libres de Birmingham savent fabriquer des armes. »

Dès lors il devenait évident que les chartistes, au lieu de se proposer une réforme, préparaient une insurrection. Le parti radical en fut lui-même effrayé. M. Attwood, qui avait consenti à

présenter la pétition monstre à la chambre des communes, écrivit au comité de Birmingham pour l'engager à désavouer toute pensée de violence et de recours à la force physique, tout désir de semer la discorde entre les ouvriers et les maîtres, toute intention d'empiéter sur les droits et sur les priviléges des autres classes de la société. « Paix, loi, ordre, loyauté, union, disait cet apôtre du radicalisme, voilà les bannières sacrées sous lesquelles les hommes de Birmingham ont conduit leurs concitoyens à la victoire, en faisant adopter le *bill* de réforme. Le peuple s'il reste fidèle à ces bannières, aura la force d'un géant; mais s'il les abandonne, il ne sera plus qu'un pygmée. »

Pour toute réponse à des conseils aussi sages et qui partaient d'une voix amie, les membres de la convention réunis sur le mont sacré du Chartisme, à Holloway-Heath près de Birmingham, posaient dans les termes suivants les préliminaires de la révolte. « Est-on décidé, sur la demande de la convention, à retirer toutes les sommes individuellement placées dans les caisses d'épargne, et dans les banques particulières ou dans les mains de toute personne opposée aux droits du peuple? — Est-on prêt, sur la même demande, à convertir tout le papier-monnaie en or et en argent? — Si la convention juge nécessaire un mois entier pour préparer les milliers de citoyens à obtenir la charte de

leur salut politique, est-on résolu à ne pas travailler pendant ce mois et à s'abstenir de toute liqueur spiritueuse ? — En vertu de l'ancien droit constitutionnel menacé par des législateurs qui appartiennent à une école moderne, s'est-on procuré les armes des hommes libres pour défendre les pérogatives léguées au peuple par ses ancêtres? »

Ces résolutions, qui furent unanimement adoptées, moins toutefois l'obligation de l'abstinence, renfermaient un plan de campagne très-complet; on voulait embarrasser et affamer le gouvernement, avant de l'attaquer. Mais il fallait, pour mener à fin une telle conspiration, plus de patience et de discipline que n'en pouvaient avoir des multitudes enrôlées de la veille. L'émeute était d'une politique plus intelligible et plus appropriée au tempérament du peuple ; il s'y précipita, tête baissée, et la promena, six mois durant, d'un bout à l'autre du Royaume-uni. Dès le mois de mai, Vincent donnait le signal dans le pays de Galles, où les chartistes parcoururent les campagnes, fabriquant des piques et enlevant les armes des fermiers ; plusieurs individus ayant été arrêtés à Llanidloe, le peuple, armé de fusils, enfonça les portes de la prison, battit la police et délivra les détenus. Dans le quartier de Finsbury-Square, à Londres, les insurgés se montrèrent moins braves ; à la première démonstration de la police, ils prirent la

fuite, pendant qu'un de leurs orateurs se plaignait de ne pas voir à leur tête *quelques gamins de Paris* pour leur enseigner à attendre de pied ferme la police et les soldats; à Kircmuir, en Écosse, la prison fut forcée ainsi qu'à Bury, dans le comté de Stafford; dans les Poteries, une tentative semblable provoqua un conflit dans lequel la troupe et le peuple échangèrent des coups de fusil: trois hommes périrent et quarante furent blessés.

On peut juger des desseins des chartistes par les discours qu'ils tenaient et par les placards colportés dans leurs *meetings*. A Bristol, ils arborèrent un drapeau, avec cette devise: « La liberté ou la mort! » à Glasgow, une main saisissant un poignard était peinte sur leur bannière avec ces mots: « Nous réduirez-vous, à une telle extrémité? » à Newcastle *on Lyme*, quinze mille hommes s'assemblaient, gens de la campagne pour la plupart, portant devant eux des placards sur lesquels on lisait: « Il vaut mieux périr par le glaive que par la faim. — Un jour de liberté est mille fois préférable à un siècle de servitude. — L'homme est toujours un homme; où est son supérieur? — Il faut convertir le fer de nos charrues en épées. » A Manchester, les ouvriers mineurs des environs entraient en ordre de bataille, avec des provisions de poudre et enseignes déployées. Sur les bannières étaient inscrits ces mots: « Les droits

de l'homme, le suffrage universel, ou la mort; l'Union fait, la force. — Tremblez tyrans, le peuple se réveille! » Comme pour expliquer le sens caché de ces sentences, Feargus O'Connor disait: « Je n'engagerai pas le peuple à se mesurer avec des piques ni avec des bâtons, contre des soldats bien armés et bien disciplinés; mais à la première agression des soldats, il *doit attaquer les propriétés*... » Un autre orateur allait plus loin, et voulait ajouter l'incendie au pillage: « Si le peuple n'est pas libre et heureux, l'époque n'est pas éloignée où la tragédie de Sodome et de Gomorrhe sera renouvelée. » Un troisième résumait ainsi toutes les opinions: « Le peuple est décidé à obtenir la charte par des moyens pacifiques, s'il se peut, et dans le cas où cela ne se pourrait pas, par la force. » C'était ce que M. Bronterre O'Brien appelait « se venger *nationalement* sur la vie et sur les propriétés des hommes des classes supérieures et moyennes. »

Les effets suivirent de près les paroles. La *convention nationale* avait laissé aux comités locaux le soin de décider à quelle époque devait commencer le Mois Sacré (*national holiday*) dans chaque district manufacturier. Le mois d'août ayant été généralement choisi, des attroupements se formèrent à Newcastle, à Manchester, à Sheffield, à Nottingham et à Bury; et la police fut obligée d'employer la force pour les dis-

perser. A Chester, l'on saisit près de six mille fusils. A Birmingham, la lutte prit un caractère très-grave. Pendant dix jours, les ouvriers, se rassemblant chaque soir au centre de la ville, dans le *Bull-ring,* avaient tenu le reste des habitants dans un perpétuel état d'alarme. Le 15 juillet, l'émeute, ayant recruté quelques mineurs, des environs envahit les rues principales; repoussée d'abord par la police, elle se rua sur le poste avec plus de force, battit les constables et resta maîtresse du terrain. Alors commença une scène de dévastation purement anglaise: en moins de trois heures, trente maisons étaient démolies et les meubles brisés ou brûlés. Ce ne fut qu'à minuit, et avec le secours d'un régiment qui marchait la baïonnette au bout du fusil, que les autorités purent rétablir l'ordre. Aussi le duc de Wellington en prit-il occasion de dire à la chambre des lords: « J'ai plus d'une fois été témoin oculaire des désastres dont une ville emportée d'assaut est le théâtre; mais je n'ai jamais vu des excès semblables à ceux qui viennent dans une seule nuit d'affliger Birmingham. »

La plus formidable démonstration des chartistes se fit dans le pays de Galles, à Newport. Les chefs de l'insurrection avaient de longue main travaillé les ouvriers des mines et des forges à trente milles à la ronde. Cette population turbulente et désaffectionnée écoutait

avidement les prédicateurs de désordre. On n'eut pas de peine à lui persuader qu'elle allait conquérir l'exemption du travail, le partage des propriétés, et par suite l'abondance. Le 3 novembre, les feux furent simultanément éteints dans tous les hauts fourneaux, dans les forges, dans les fonderies des environs. En ramassant de gré ou de force les ouvriers, on forma ainsi un rassemblement de dix mille hommes. Le 4, vers dix heures du matin, cette troupe divisée en deux colonnes, l'une sous le commandement de John Frost, magistrat destitué et délégué chartiste, l'autre sous la conduite de son fils, jeune garçon de quatorze ans, pénétra dans Newport où les deux corps firent leur jonction devant l'hôtel de ville. Cette position n'était défendue que par soixante hommes du 45me régiment et par quelques constables spéciaux; les magistrats municipaux s'y étaient renfermés. Les insurgés, après avoir poussé trois hourras, commencèrent l'attaque avec fureur. En un clin d'œil toutes les fenêtres furent brisées; une grêle de pierres, de balles et de lingots pleuvait sur les défenseurs de ce retranchement improvisé, et déjà le maire, M. Philipps, ainsi que plusieurs constables étaient blessés. A ce moment critique, l'officier, qui commandait le détachement, fit une sortie, à la tête de trente hommes et chargea intrépidement les assaillants. Ceux-ci, après une faible résistance, prirent la fuite, abandonnant

sur la place leurs armes et leurs blessés, dont seize étaient mortellement atteints.

En récapitulant les divers conflits auxquels donna lieu le mouvement chartiste de 1839, on est uniformément frappé de la facilité que les autorités locales et le gouvernement trouvent à réprimer les troubles, même lorsqu'ils éclatent sur plusieurs points à la fois. L'administration ne demande pas de pouvoirs extraordinaires; elle se borne à proclamer l'illégalité des rassemblements armés, et à diriger quelques escouades de *policemen* vers les districts où l'agitation se manifeste. Quant à l'émeute, elle ne tient nulle part devant la force publique : à Birmingham, une charge de cavalerie suffit pour dégager, et cela au milieu de la nuit, les rues occupées par une multitude que le succès anime ; à Newport, dix mille hommes bien armés se retirent, à la première décharge, devant une demi-compagnie d'infanterie. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent en France : sans parler des journées de juillet 1830, qui rallièrent toutes les classes de la population parisienne contre le drapeau de la restauration, qui n'a pas admiré, tout en réprouvant la cause qui leur mettait les armes à la main, l'héroïque ténacité des insurgés de 1832 et 1834 ? cinq cents hommes résistant pendant deux jours, dans le cloître Saint-Merry, aux attaques d'une garnison nombreuse ; des ouvriers disputant pied à pied

la ville de Lyon au canon d'une armée; voilà ce qui serait impossible en Angleterre. Il y a cette distance entre les classes inférieures des deux contrées, que les ouvriers anglais n'en sont encore qu'à l'émeute, tandis que les ouvriers français, même quand le pays n'a plus de révolution à faire, sont tous les jours capables d'une insurrection.

Pour expliquer cette différence, M. Roebuck a dit, dans la chambre des communes, aux applaudissements de lord John Russell et de sir R. Peel : « De l'autre côté de la Manche, la force est le pouvoir qui tient le peuple en respect; mais dans le pays où nous vivons, l'obéissance à la loi règne parmi toutes les classes. Ici, dans le plus nombreux rassemblement et au plus fort de l'émotion populaire, le constable s'avance et va saisir, au milieu de la foule, l'homme le plus vigoureux ainsi que le plus influent..... Si le peuple désirait l'anarchie et la confusion, quelle force physique pourrait le contenir. (1)? » L'éloge aurait paru plus légitime, il y a dix ans. Mais si la classe supérieure et la classe moyenne en sont toujours dignes, on ne peut plus l'appliquer aux classes inférieures, sans risquer d'être démenti par les faits. Ce qui prouve que le peuple respecte les lois, c'est quand il s'abstient de les attaquer, et

(1) *Speech on the motion of M. Duncombe,* 3 May 1842.

quand il obéit sans hésiter aux autorités qui les représentent ; mais quand, après les avoir attaquées, il s'enfuit devant les coups de fusil et n'attend pas les coups de sabre, cela prouve, au contraire, qu'il ne rend qu'à la force l'hommage qu'il devait à la loi.

Voilà bientôt sept ans que la révolte est en permanence dans la Grande-Bretagne ; la force armée et une partie de la population en sont venues cent fois aux mains ; le sang a coulé, la propriété a été mise au pillage, et l'on peut voir encore, dans quelques villes, les décombres qui attestent ces déplorables exploits. Et c'est le moment que l'on choisit pour nous vanter l'attachement des ouvriers anglais à l'ordre légal, pour les exalter sur ce point, aux dépens de l'Europe ! M. Roebuck et la chambre des communes, avec lui, s'imaginent donc que l'Europe ne lit pas les journaux anglais, et qu'on n'a jamais entendu parler à Paris, à Berlin ni à Vienne, des excès de Birmingham et de Newport ? « Ce qui fait la force de la loi, dans la Grande-Bretagne, a dit sir R. Peel, c'est la conviction que le peuple a de sa justice (1). » Cette conviction, que le premier ministre juge nécessaire à l'autorité de la loi, chez un peu-

(1) « But what had given to that law its influence? —It was the conviction, on the part of the people, that it was just. » *Sir Robert Peel's* speech, 3 may 1842.

ple libre, les ouvriers de l'Angleterre ne l'ont plus. Ils ne posent pas un principe, et ils ne font pas une démarche qui ne soit une protestation contre l'ordre légal. Celui qu'ils conçoivent peut être chimérique ; mais celui qui règne les blesse par trop de côtés pour qu'ils reconnaissent dans le fait l'expression exacte du droit.

Non, ce n'est pas un scrupule de légalité qui dissipe aujourd'hui les rassemblements et les émeutes; c'est bien plutôt l'absence des habitudes militaires dans la population. Des hommes, qui s'assomment bravement, à grands coups de poings, sans pousser une plainte, et pour gagner un pari de quelques livres sterling, ne savent affronter ni le feu ni l'arme blanche. Le courage militaire, dans cette population, d'ailleurs très-résolue, ne se développe que sous le bâton du sergent. Le duc de Wellington a raison: supprimez les châtiments corporels, et vous supprimez la discipline parmi les troupes britanniques; dès lors, il n'y a plus d'armée. Mais, indépendamment de cette timidité, qui est naturelle à une foule anglaise en présence des uniformes, il y avait, dans le mouvement de 1839, une cause plus réelle de faiblesse : les chartistes ne se sentaient ni soutenus ni avoués par la grande masse de la population. « Le peuple n'obéira à l'appel de la convention, disait un de leurs orateurs, M. Fletcher, que dans les comtés de Cumberland, de Westmoreland, d'York et de Lancas-

tre ; vous ne trouverez l'unanimité en faveur des chartistes que parmi les ouvriers qui sont le moins payés. L'homme qui gagne 30 shill. par semaine ne s'inquiète, en aucune façon, de ceux qui n'engagnent que 15, et ces derniers ne prennent nul souci de ceux qui n'en gagnent que 5. *Il y a une aristocratie dans les classes ouvrières*, de même que dans les classes moyennes et dans les classes supérieures. »

Avertis par cet isolement, les chartistes sont rentrés depuis dans des voies plus pacifiques et plus régulières. Le parti qui inclinait aux moyens violents (*physical force men*) a perdu l'ascendant qu'il avait usurpé. A la place des démagogues qui égarent le peuple afin de l'exploiter, ont surgi des notabilités plus franches et plus naturelles, telles que l'ébéniste Lovett et un mécanicien nommé Collins. On voit, par la brochure qu'ils publièrent, en 1840, sous ce titre, *le Chartisme, nouvelle organisation du peuple*, qu'ils comprenaient la nécessité de faire concorder la diffusion de l'instruction avec celle du suffrage. Sans doute, ce n'était pas aller encore assez loin; mais auraient-ils pu remplir le rôle de tribuns du peuple, s'ils avaient pensé et s'ils avaient dit qu'avant de donner aux hommes des droits politiques, il faut commencer par répandre sur eux les bienfaits de l'enseignement ?

En modérant leur allure, les chartistes vou-

laient rattacher plus étroitement leur cause aux intérêts vrais ou supposés des classes laborieuses. Leurs chefs parvinrent à persuader aux ouvriers, la détresse commerciale aidant, que les classes inférieures n'obtiendraient jamais justice tant qu'elles ne seraient pas représentées dans les chambres, et que l'augmentation ou tout au moins la bonne tenue des salaires était liée à la cause du suffrage universel. A dater de 1842, la politique de la multitude roule sur l'association de ces deux idées. Tout orateur qui réclame, dans le parlement ou ailleurs, une extension du droit électoral, prend pour argument la misère publique. Mais dans la pensée des ouvriers, l'idée du suffrage est décidément subordonnée à l'idée du salaire ; qu'on lise la résolution adoptée par ceux de Manchester, réunis, au nombre de trois ou quatre mille, dans la Salle des Charpentiers.

Art. 1. Nous ne pouvons pas vivre, au taux actuel des salaires, et nous sommes déterminés à ne plus travailler jusqu'à ce que nous ayons obtenu les prix de 1839.

Art. 2. C'est l'opinion de l'assemblée que nos droits politiques sont impérieusement nécessaires pour maintenir nos salaires, quand nous les aurons conquis ; en conséquence nous agirons de concert avec tous nos amis de toutes les professions, pour faire convertir en loi la charte du peuple, comme étant la seule garantie de ces droits. »

L'agitation ayant pris ce cours, les chartistes se mirent en contact avec l'organisation préexistante des Unions, et la firent servir à une dé-

monstration dont l'étendue n'avait pas encore été égalée. Je veux parler de la pétition présentée le 2 mai à la chambre des communes, par M. Duncombe, et couverte de 3,317,702 signatures. Cette opération avait duré trois mois; il avait fallu former six cents associations, et cent mille chefs de famille avaient longtemps retranché de leur salaire, pour subvenir à tous les frais, dix centimes par semaine.

La pétition fut présentée avec une grande pompe. La *Convention nationale*, voulant donner une haute idée de son importance et se poser en pouvoir de l'État, avait mis ce jour-là tous les chartistes sur pied. La procession partit de Lincoln's-inn-Fields, et traversa les rues de Londres, se dirigeant sur Westminster aux acclamations de la foule. La pétition ouvrait la marche, portée sur les épaules de seize hommes robustes, dont chacun représentait un corps de métier; cet énorme document était orné de rubans, et annoncé par un placard sur lequel on lisait, en gros caractères, le nombre 3,317,702. Venaient ensuite divers emblèmes qui trahissaient les préoccupations réelles du peuple, et d'abord un drapeau noir sur lequel figurait cette inscription : « Le meurtre demande justice. 16 août 1819. » Le revers du drapeau représentait le massacre de Peterloo. Plus loin, des milliers de bannières se déployaient avec ces mots : « Nous voulons la

justice avant la charité! — La Charte du peuple! — Pas de transaction! — Tout homme est né libre! — Dieu a donné aux hommes des libertés égales et des droits égaux! » A cela se joignaient des citations empruntées à la Bible, comme celle-ci : « Celui qui verse le sang de l'homme périra par la main de l'homme. »

Le cortége mit plusieurs heures à défiler; à trois heures de l'après-midi, les premiers rangs arrivaient à la hauteur de la chambre des communes. Le volume de la pétition était tel, qu'il fallut la dérouler pour la faire passer par la porte de la salle. On la déposa sur le bureau; mais ses longs anneaux, étendus sur le parquet, couvraient un espace immense. C'était bien la force brutale, la force du nombre prenant, dans l'enceinte du parlement, un corps et une voix.

La teneur de ce document faisait aussi peu d'honneur aux lumières de ceux qui l'avaient adopté, qu'aux intentions de ceux qui l'avaient rédigé. Les pétitionnaires ne se bornaient pas à solliciter le suffrage universel, à se plaindre du système d'exclusion dont s'inspiraient tous les actes du parlement, ni à exposer l'état profond de misère dans lequel les classes laborieuses s'enfonçaient de jour en jour. C'était une protestation en forme contre toute espèce de propriété. Ils attaquaient ce qu'ils appelaient « le monopole du papier-monnaie, le monopole de la force mécanique, le monopole du sol, le mo-

nopole des moyens de transport (1) » ; et pour couronner ces folles doctrines, ils attaquaient la légitimité de la dette publique. N'était-ce pas proposer, ainsi que le fit remarquer M. Macaulay, un système universel de confiscation? Et que pouvait-on imaginer de plus extravagant, dans un pays où la propriété est tout, que de vouloir qu'elle ne fût plus rien?

Si la pétition n'eût embrassé que les cinq points de la charte, elle aurait trouvé des défenseurs dans la chambre des communes. La question du suffrage universel n'y était point nouvelle; elle formait la base des opinions radicales ; et dès 1780, le comité réformiste de Westminster professait ouvertement cette doctrine, à laquelle s'étaient ralliés plusieurs membres de l'aristocratie, entre autres le duc de Richmond. Mais les opinions monstrueuses, avec lesquelles les chartistes avaient accouplé leurs théories,

(1) « Your petitioners deeply deplore the existence of any kind of monopoly in this nation; and whilst they unequivocally condemn the levying of any tax upon the necessaries of life and upon those articles principally required by the labouring classes, they are also sensible that the abolition of any one monopoly will never shackle labour from its misery, until the people possess that power under which all monopoly and oppression must cease ; and your petitioners respectfully mention the existing monopolies of the suffrage, of paper-money, of machinery, of land, of the public press, of religion, of the means of travelling and transit, and a host of other evils too numerous to mention, all arising from class legislation. »

ne permirent à personne d'épouser cette cause. Quarante-neuf membres demandèrent que l'on entendît les organes de leurs griefs à la barre de la chambre ; mais les chartistes n'obtinrent pas d'autre marque de sympathie. M. Duncombe, en présentant la pétition, s'excusa presque du rôle qu'il prenait, faisant ouvertement allusion à ce qu'il y avait d'absurde, de sauvage et de chimérique dans cet exposé. Un autre radical, M. Fielden, s'écria que c'étaient les mauvaises lois qui avaient jeté le peuple entier dans la politique. M. Roebuck affirma que ceux qui avaient signé la pétition l'avaient signée sans la lire, et que ce document ne représentait pas leurs opinions. Sur quoi, lord John Russell mit fin au débat, en disant simplement que, si l'on avait pu faire signer au peuple des pétitions contraires à ses vœux réels, on pourrait tout aussi aisément lui faire choisir des représentants indignes de sa confiance.

La démonstration du 1er mai 1842 a été le dernier acte politique des chartistes ; un parti, qui étale ainsi publiquement l'anarchie de ses éléments et le néant de ses vues, proclame par le fait sa déchéance. Sans doute, on retrouve les chartistes se mêlant aux troubles qui éclatèrent peu de temps après dans les comtés de Stafford, d'York et de Lancastre ; mais en dépit de leurs incitations, la querelle conserva le caractère d'un débat entre les maîtres et les ouvriers.

Depuis cette époque, leurs chefs se partagent : Feargus O'Connor et quelques autres ont jeté leur dévolu sur la difficulté du salaire, qu'ils enveniment par des pamphlets d'une dialectique passionnée (1); les plus modérés, tels que Lovett, Collins et Vincent se sont ralliés à l'association que M. Sturge a fondée à Birmingham, en vue de l'extension du suffrage, et qui embrasse aujourd'hui quarante-cinq villes du Royaume-uni. Il ne reste plus de ce mouvement qu'une irritation anarchique qui fermente au sein des classes ouvrières, et dans les autres classes de la société une défiance profonde qui les rejette en masse vers le parti conservateur. Birmingham, la patrie par excellence du chartisme, vient d'envoyer à la chambre des communes un membre tory, M. Spooner.

(1) *The employer and the employed*, by Feargus O'Connor.

V

LA DÉMOCRATIE.

Les révolutions et les grandes réformes, qui changent la constitution d'un État, ne se font jamais par le soulèvement ni selon la volonté d'une seule des classes qui composent le peuple. Ce qui a rendu possible en France la révolution de 1789, c'est qu'un sentiment commun animait les classes inférieures et la classe moyenne ; c'est que les mêmes instincts d'égalité et de liberté se retrouvaient dans les rangs les plus divers de la population ; c'est que le tiers état, que la monarchie aristocratique avait exclu du pouvoir et qui demandait la reconnaissance de ses droits, était alors tout le monde. En Angleterre, la réforme électorale de 1832 est sortie du concert temporaire, exceptionnel et dû à des causes extérieures, qui s'é-

tablit, dans l'attente d'une commotion européenne, entre les classes inférieures, la classe moyenne et une partie de l'aristocratie. Aujourd'hui l'impuissance des ouvriers coalisés et l'avortement du chartisme viennent, au contraire, de ce que les rangs inférieurs de la société sont engagés seuls dans ces mouvements anarchiques. La démocratie a fait naufrage, pour s'être isolée.

Ne prenons pas les cris de la multitude pour la voix de l'opinion publique. Qu'est-ce que le nombre, sans la force de cohésion? Qu'est-ce même que l'intelligence, sans l'autorité? La foule peut prendre ses chefs dans la classe moyenne ou dans la classe supérieure; mais il lui faut des chefs. Elle peut, pour monter plus haut, s'appuyer sur la bourgeoisie ou sur l'aristocratie, mais il lui faut un point d'appui. Elle peut, dans une convulsion sociale, donner le coup de grâce à l'ordre établi; mais il faut qu'elle ait un ordre quelconque à y substituer. Voilà ce qui manque à l'Angleterre. Quelle rénovation politique serait possible, dans un pays où les diverses classes de la population, vivent non-seulement séparées, mais hostiles, et où l'état de guerre semble être l'état naturel? Les classes moyennes ne se rapprochent pas des classes inférieures par la sympathie; ni celles-ci, des classes moyennes par l'envie. Le mot d'ordre n'est pas plus de courir sus aux supériorités que de com-

bler les bas-fonds de l'ordre social. Celui que chacun déteste et qu'il attaque, c'est son voisin immédiat. Personne n'aspire à l'égalité. On s'inquiète peu d'avoir quelqu'un au-dessus de soi, pourvu que l'on ait quelqu'un au-dessous. Le mouvement d'ascension ne suit pas la forme démocratique; il est aristocratique pour tous, et depuis le premier degré de l'échelle jusqu'au dernier.

Lisez les manifestes les plus hardis de la classe ouvrière. L'aristocratie, qui est ce que l'on attaque principalement en Europe, est peut-être la seule institution que respectent les novateurs de l'autre côté du détroit. Les ouvriers anglais réclament le suffrage universel, parce qu'ils considèrent la chambre des communes comme représentant la part que doit prendre l'élément populaire au pouvoir législatif. Mais ils sont loin de contester une part considérable d'action à l'élément aristocratique; et ils ne songent pas plus à supprimer l'hérédité dans la chambre des lords qu'à rendre électif le pouvoir royal. Le droit d'aînesse et les substitutions, qui érigent les propriétés foncières en autant de fiefs, ne semblent pas les choquer et ne sont l'objet d'aucune plainte. Ils savent bien que là gît la pierre angulaire de l'aristocratie; mais ils ne veulent ni s'y heurter, ni la détruire. Le peuple, quand la misère ne change pas la direction naturelle de ses idées, est con-

servateur par un instinct de déférence et de subordination, comme les chefs de la société le sont par un sentiment d'égoïsme. Je l'ai déjà dit, le privilége n'offense personne en Angleterre; c'est la forme légitime du droit dans ce pays. Les ouvriers trouvent bon que la classe supérieure ait des priviléges; mais ils veulent aussi avoir les leurs. La reconnaissance, la garantie de toutes ces prétentions individuelles ou collectives forme ce que les uns et les autres entendent par la liberté.

C'est la constitution de la propriété qui détermine le caractère politique d'une nation. Là où la propriété se trouve divisée et possédée par le plus grand nombre, la démocratie devient possible; partout, au contraire, où le sol est occupé par un petit nombre de propriétaires, l'aristocratie doit prévaloir. La France, la Suisse et les États-Unis sont des pays démocratiques, attendu que tout le monde y possède quelque chose et qu'il n'y a guère de famille qui n'ait un champ au soleil ou un pignon sur rue. Je ne comprends pas la démocratie en Angleterre, dans une contrée où le sol est immobilisé dans les mains de quelques milliers de familles, et où les capitaux mobiliers suivent la même loi de concentration. Quand on interdit la propriété au peuple, comment l'appeler au gouvernement? Comment livrer sans péril la décision des intérêts publics à ceux que l'on a

rendus par le fait inhabiles à la gestion des intérêts privés?

Non-seulement la multitude n'a aucune part à la propriété foncière; mais on ne conçoit pas, de l'autre côté de la Manche, qu'elle puisse jamais y avoir part. Il faut voir de quel air de pitié les économistes, que l'opinion publique adopte aujourd'hui pour oracles, parlent des contrées où la civilisation repose sur la division du sol. Il faut lire ces discussions du parlement, dans lesquelles on s'élève même contre la pensée de donner au pauvre journalier un lot de terre à cultiver, pour ses besoins personnels; il faut entendre un radical, un partisan du suffrage universel, M. Roebuck, en un mot, s'écrier: « Pour le bien-être et pour le bonheur du pays, les classes laborieuses ne doivent pas avoir d'autres moyens d'existence que leurs salaires (1). » Des multitudes menant une existence précaire et dépendant, pour leur subsistance, du bon plaisir de ceux qui possèdent, et en regard quelques milliers d'hommes disposant de la richesse et gouvernant despotiquement la production; des patriciens et des prolétaires, voilà, même pour les esprits les plus

(1) « For the well-being and the happiness of the country, the labouring classes ought to depend solely, for their means of existence, upon their wages. »

Chambre des Communes, mai 1845.

avancés en Angleterre, l'idéal de la société. Dans l'empire romain, le problème du gouvernement consistait à nourrir les plébéiens faméliques par des distributions gratuites de blé; dans l'empire britannique, il consiste à leur fournir, sans qu'aucun événement puisse les interrompre, des distributions de travail.

Quand on admettrait que le peuple de la Grande-Bretagne a, sur les autres nations civilisées, cette supériorité de lumières et d'expérience que revendiquent pour lui ses orateurs et ses publicistes, la base étroite de l'ordre social rend tout à fait impraticable l'extrême diffusion des droits politiques dans un pays ainsi constitué. Le suffrage universel ne serait nulle part moins logique ni moins possible; il mettrait, comme le dit M. Macaulay, la propriété et le capital aux pieds du travail; il renverserait, selon la parole de sir Robert Peel, la constitution de l'Angleterre. Citons encore l'opinion de lord John Russell: « Dans les contrées où la monarchie n'existe pas, où tout fonctionnaire public doit son pouvoir à l'élection, où il n'existe pas d'Église établie, et où la propriété n'est pas concentrée par grandes masses dans un petit nombre de mains, le suffrage universel peut s'exercer sans danger pour l'ordre et pour les intérêts généraux de la société. Mais dans ce pays où il existe plusieurs institutions, que je crois très-nécessaires pour cimenter les divers

éléments de la société, et qui possèdent de grandes propriétés, je veux parler de l'Église et de l'aristocratie, il ne me paraîtrait pas prudent de mettre l'existence de ces classes à la merci des opinions qui pourraient être le produit du suffrage universel (1). »

Le parti radical n'envisage pas, sous le même aspect que les whigs ni que les torys, l'avénement politique des classes inférieures; il croit et il cherche à établir que la diffusion du suffrage ne changera rien au principe des institutions. « Il n'est pas à supposer, disait M. Roebuck en s'expliquant sur la pétition des chartistes, que, si vous accordez des droits politiques à la classe laborieuse, une pareille réforme tende à exclure de cette chambre les hommes riches et instruits. Aucun peuple sur la terre, parmi ceux du moins qui jouissent du système représentatif, ne consentira à être gouverné par une autre classe que par celle qui pense et qui a du loisir; et les hommes riches en formeront toujours le noyau. Mais alors la richesse, au lieu d'être une puissance malfaisante, deviendrait l'instrument du bien. » Un membre éminent du même parti, M. Grote ne partageait pas cet optimisme. « Si vous devez avoir, disait-il en demandant le vote au scrutin secret dans les élections, un gouvernement re-

(1) *Lord John Russel's speech*, 3 May 1844.

présentatif en Angleterre, vous aurez nécessairement des multitudes d'électeurs placés dans une situation dépendante ; la distribution de la propriété en Angleterre interdit toute autre supposition. Attendre, de ces hommes, que la législature a laissés sans défense contre la séduction, le sacrifice constant de leurs intérêts matériels aux suggestions de la conscience politique, espérer que l'on trouvera dans le sein de chacun cette forte divinité de l'âme qui dompte le hasard et la destinée (1), ce n'est ni plus ni moins qu'un vain rêve. »

Même avec la protection du scrutin secret, le suffrage universel n'aurait pas de meilleurs résultats. En Angleterre plus qu'ailleurs, une certaine indépendance de position est indispensable à l'indépendance du caractère ; et l'ouvrier qui vit au jour le jour, appelé à émettre un vote, le donnera aveuglément à un tribun populaire, ou le vendra à quelque oppresseur local. Sous un régime aristocratique, le suffrage universel ne peut devenir qu'un engin de révolution ou qu'un instrument de servitude ; il ne sera jamais un moyen de gouvernement.

Que l'on médite attentivement les conséquences de l'acte de réforme. Voilà une pre-

(1) « That strong divinity of soul
Which conquers chance and fate. »
Speech on the Ballot. 18 June 1839.

mière et large tentative faite en Angleterre pour donner une base démocratique au pouvoir électif. Si l'on excepte la Suisse, qui n'a que des gouvernements municipaux, et les États-Unis qui ont le désert devant eux ouvrant ses espaces comme autant de soupapes à l'anarchie, il n'y a pas de contrée au monde, où le droit de suffrage s'étende plus loin, ni où il descende plus bas. Tout fermier devient électeur en exploitant un domaine qui acquitte une rente de 50 livres sterlings; tout habitant dans les villes peut se faire inscrire sur la liste électorale, pourvu qu'il occupe une maison ou partie de maison de dix livres sterlings de loyer. Parmi les adultes, un homme sur cinq est ainsi appelé à voter.

Une mesure, qui devait dans la pensée de ses auteurs affaiblir l'aristocratie, en a fortifié au contraire la domination. En 1839, lord John Russell jugeait ce résultat transitoire. « L'acte de réforme, disait-il, a étendu les droits politiques à des milliers d'hommes qui n'en jouissaient pas auparavant; en même temps les lumières se sont répandues, un sentiment d'indépendance a pénétré dans les esprits, et l'on a pris plus d'intérêt aux affaires publiques. Mais de l'autre côté est l'influence de la propriété, influence exercée équitablement par quelques-uns, avec un mélange de bien et de mal par le plus grand nombre, et par d'autres avec tyran-

nie. Une lutte s'établit aussitôt entre les deux puissances : la plupart des électeurs usant librement de leur droit et ne se souciant pas de servir d'instrument aux volontés des propriétaires fonciers ; tandis que les propriétaires veulent dominer comme autrefois, et s'efforcent de faire voter leurs tenanciers comme ils votent eux-mêmes. Avant peu, nous arriverons à un état de choses meilleur, dans lequel l'influence du propriétaire s'exercera, sans heurter le droit des électeurs. Le sentiment public est assez fort pour opérer ce progrès (1). »

Le progrès, que prédisait lord John Russell, ne s'est pas accompli. L'opinion publique n'a pas de bien grandes sévérités, dans les sociétés aristocratiques, pour les hommes qui abusent de la puissance ; et le scandale des élections de 1841 a dépassé tout ce que l'on avait vu jusque-là. Combien M. Macaulay était plus près de la vérité, lorsqu'il disait dans la même discussion : « Le bill de réforme a détruit ou restreint dans d'étroites limites l'ancienne pratique de la nomination directe (les bourgs pourris) ; mais en revanche, il a donné une impulsion nouvelle à l'usage de l'intimidation, et cela, au moment où il conférait la franchise à des milliers d'électeurs. Si j'en crois la clameur qui s'élève, non du sein d'un parti ou de quelque coin du royaume,

(1) *Speech on the Ballot.*

mais qui part des torys comme des whigs, et des whigs comme des radicaux, en Angleterre, en Écosse et en Irlande, bien des députés siégent dans cette chambre, qui doivent leur nomination à des votes arrachés par la crainte. S'il en existe en effet, il vaudrait infiniment mieux qu'ils siégeassent ici pour OLD SARUM; car en siégeant pour OLD SARUM, ils ne représenteraient pas le peuple. Toute tyrannie est détestable; mais la pire tyrannie est celle qui emprunte les allures de la liberté. Sous le régime d'une oligarchie pratiquée sans déguisement, le peuple souffre uniquement d'être gouverné par ceux qu'il n'a pas choisis; mais à quelque degré que l'intimidation intervienne dans le système de l'élection populaire, le peuple souffre tout à la fois d'être gouverné par ceux qu'il n'a pas réellement choisis, et de n'avoir pas la liberté du choix que les lois lui attribuent. Un grand nombre d'êtres humains deviennent ainsi de pures machines, au moyen desquelles les grands propriétaires expriment leur volonté (1). »

A quoi tient cependant la facilité que les grands propriétaires trouvent en Angleterre pour intimider ou pour corrompre le corps électoral? Évidemment, à la composition du corps électoral lui-même. C'est parce que le fermier électeur dépend du propriétaire, qu'il vote

(1) *Speech on the Ballot.*

comme le propriétaire l'entend; c'est parce que le boutiquier électeur craint de perdre la clientèle des gens riches, qu'il suit leur exemple sur *les hustings.* L'électeur propriétaire, si borné que soit l'horizon de sa propriété, le franc tenancier à 40 shillings de revenu, demeure inaccessible à ces influences; personne n'oserait lui demander compte de son vote, tandis que le vote du simple tenancier est considéré comme appartenant naturellement à celui qui possède le sol (1).

On le voit, l'acte de réforme a peut-être étendu les droits politiques au delà de ce que comportait l'état social de l'Angleterre. Le parlement a fait des lois démocratiques pour un pays où la démocratie n'existe pas. Il en est résulté que l'influence aristocratique a changé de caractère : elle s'exerçait auparavant d'une manière directe sur un corps électoral peu nombreux; elle s'exerce aujourd'hui par des voies détournées sur les multitudes admises aux droits politiques. L'oppression a fait place à la corruption. Le suffrage universel tournerait probablement encore à l'avantage des grands propriétaires et des grands capitalistes, si l'Angleterre avait un parlement assez insensé pour le décréter.

Il ne faut pas confondre la liberté avec l'exercice des droits politiques. Les radicaux anglais

(1) Lord Wortley, *Speech on the Ballot.*

considèrent comme des esclaves tous les citoyens qui ne concourent pas à élire les membres du parlement. C'est là une exagération faite à plaisir. Il y a dans toute société des personnes que leur âge, leur sexe ou leur condition tiendront perpétuellement éloignées des affaires publiques. La politique a ses mineurs comme la famille, dans l'intérêt desquels les plus avancés en âge et les plus expérimentés seront toujours chargés de stipuler. La liberté est un droit, le suffrage est une fonction. La liberté appartient à tous, le suffrage n'appartient qu'à ceux qui peuvent se prononcer en connaissance de cause et dans l'indépendance de leur jugement. D'où il suit que le nombre des électeurs se proportionne naturellement à l'état de la société politique : ce n'est pas une question de principe, c'est une simple question de fait.

Les garanties de lumières et d'indépendance, qui sont le véritable titre aux fonctions électorales, se rencontrent-elles communément dans la classe des hommes qui vivent uniquement de leur travail ? Voilà toute la difficulté. Quand on la supposerait dès à présent résolue en leur faveur, cette solution ne pourrait pas encore s'appliquer à l'Angleterre. Je conçois qu'aux États-Unis, l'ouvrier soit investi du droit de voter dans les élections; car il obtient des salaires élevés, et vivant à bon marché, il peut faire des épargnes en argent et en temps, culti-

ver son esprit et employer ses loisirs. Mais dans les îles Britanniques, l'élévation du salaire ne procure à l'ouvrier aucun de ces avantages ; car elle est annulée par la cherté de toutes choses, et par la nécessité, qui s'impose au plus misérable, d'avoir toujours l'argent à la main. L'ouvrier anglais est celui qui a le plus de besoins, et qui peut le moins les satisfaire. De là, l'état profond de dépendance dans lequel nous le voyons plongé. La richesse du salaire, combinée avec la cherté de la vie dans un pays où le petit nombre possède, voilà, indépendamment de toute autre cause, ce qui rend impossible en Angleterre l'existence de la démocratie.

La Grande-Bretagne était déjà une nation aristocratique par ses institutions, par les mœurs de ses habitants, par la concentration des propriétés et des capitaux; elle le devient chaque jour davantage par les conditions de cherté qui s'attachent à l'existence dans cette contrée. Le pain est cher, le logement est cher, le service est cher, tout est cher. Il en coûte beaucoup pour se procurer le nécessaire ; il en coûte encore plus pour avoir le bien-être et pour tenir pied aux raffinements de l'étiquette. On comprendra les progrès et en même temps les exigences du luxe britannique, en voyant que les taxes somptuaires, qui n'ont jamais rien produit en France, les taxes sur les domestiques, sur les voitures, sur les chevaux, sur les chiens et sur les armoi-

ries, ont rapporté à l'Échiquier, en 1841, plus de quatre-vingts millions de francs. Aussi les familles qui ont une fortune médiocre, ne peuvent pas vivre dans la Grande-Bretagne ; elles viennent chercher sur le continent de l'Europe, une vie plus facile et des usages moins rigoureux. Quant aux pauvres gens, le climat de cette société leur est tout à fait mortel. L'Angleterre d'aujourd'hui rappelle, à certains égards, l'aspect de l'Italie, pendant la décadence de l'empire romain, alors que la terre convertie en jardins ne nourrissait plus que des patriciens et des esclaves.

Les économistes et le gouvernement lui-même (1) ont cherché la cause du malaise dans l'accroissement de la population. Le problème se posera quelque jour peut-être ; mais aujourd'hui il semble prématuré de l'agiter. Malthus est venu un siècle trop tôt. Que veulent dire en effet les économistes, quand ils parlent de l'excès de la population ? Cela signifie apparemment que le nombre des habitants n'est plus en rapport avec les moyens de subsistance ; que la société ne peut ni produire, ni se procurer, au moyen des échanges, la somme d'aliments, de vêtements, etc., qui lui est nécessaire ; en un mot, que le progrès de la richesse publique n'a pas

(1) *Sir Robert Peel's speech, on the state of the country*, 11 August 1844.

marché du même pas que la propagation de l'espèce humaine. Est-ce là, je le demande à tout observateur attentif, l'état des choses en Angleterre? Si l'on met d'un côté l'accroissement de la population, et de l'autre la somme des richesses créées depuis un demi-siècle, ne demeure-t-il pas évident que le mouvement d'expansion a porté principalement sur les produits matériels?

La société anglaise, prise pour un tout, est de nos jours, eu égard aux nombres dont elle se compose, infiniment plus riche et plus forte qu'elle ne l'a jamais été. Mais toutes les classes de la nation n'ont pas participé au progrès dans la même mesure. L'accroissement de la richesse n'a pas profité à chacune d'elles dans une égale proportion. La répartition s'est faite au contraire entre elles, de manière à augmenter les inégalités sociales. Les riches se sont enrichis, et les pauvres se sont appauvris (1). Il n'y a pas eu, comme dans les soulèvements du globe terrestre, un exhaussement simultané de toutes

(1) « En 1688, les exportations du royaume s'élevaient à 4 millions sterling, la population était de 7 millions d'hommes. Les dépenses de l'État de 2 millions sterling, le revenu moyen de l'ouvrier de 15 liv. st.; la viande valait 2 d. (20 c.) la livre, et le blé 34 sh. le quartier. Aujourd'hui, nos exportations ont décuplé, et la population a doublé. Le salaire du journalier a augmenté à peine de 50 p. 0/0. Mais avec cet argent il obtient moitié moins de substances alimentaires. Cependant la charge de l'impôt est vingt-cinq fois plus forte. » (*Aristocratic taxation.*)

les couches de la nation; non, la partie inférieure s'est abaissée, pendant que la partie supérieure s'élevait. Le manufacturier millionnaire est venu doubler le grand seigneur millionnaire. Il s'est trouvé en 1842 cinq cent mille personnes en état de payer *l'income tax*, c'est-à-dire possédant au moins 150 liv. sterl. de revenu; et cela tandis que le salaire du tisserand descendait au-dessous de 5 shillings par semaine, ou d'à peu près 300 francs par année.

L'aristocratie elle-même commence à s'inquiéter de la disproportion qui existe entre la tête et les membres du corps social. Lord John Russell l'indiquait en 1844 à la chambre des communes, dans une motion tendant à lui faire prendre en considération l'état du pays. « Le mécontentement, disait-il, tant des districts agricoles que des districts manufacturiers, est désormais un fait admis par tout le monde. En considérant attentivement cette question, il est impossible de ne pas reconnaître que, soit par la faute des lois ou malgré les lois, *les classes laborieuses dans ce pays n'ont pas fait les mêmes progrès en aisance et en bien-être que les autres classes de la nation.* Quand on compare ce que l'Angleterre est aujourd'hui avec ce qu'elle était, il y a un siècle, en 1740, il est impossible de ne pas voir que les classes supérieures ont beaucoup gagné en luxe et en élégance, et que les ressources, dont la classe moyenne dispo-

sait pour se donner le *comfort* et les jouissances de la vie, se sont aussi beaucoup accrues. Mais en considérant la condition des classes laborieuses, et en comparant la quantité de choses nécessaires à la vie, que leur salaire pouvait leur procurer au milieu du dernier siècle, avec celles que leur salaire leur procure aujourd'hui, si nous pouvions descendre dans tous les détails qu'étalent sur ce sujet les rapports de vos commissaires, nous serions bientôt convaincus que le peuple n'a pas participé, au même degré que les autres classes de la société, au progrès de la civilisation et des connaissances humaines » (1).

Lord Stanley va plus loin : il ne se borne pas à dénoncer le mal, mais il met hardiment le doigt sur la cause. C'est lui qui a fait, devant la chambre des lords, cet aveu, le plus remarquable, sans contredit, et le plus complet que la nécessité ait jamais arraché à un membre du patriciat : « Le danger pour un grand pays tel que celui-ci, dans le temps où nous vivons, est l'accumulation de la propriété, jointe à l'extrême inégalité avec laquelle elle est répartie. » Mais après des prémisses, dont la témérité a dû inquiéter la chambre qui l'écoutait, voyez quelles conclusions impotentes : « Nous avons

(1) *Lord John Russel's speech on the state of the country*, August 1844.

eu la preuve, dans ces dernières années, que l'impôt pesait de tout son poids sur ceux qui pouvaient le plus difficilement le supporter, et que les classes les plus opulentes n'étaient pas taxées dans la proportion de leurs moyens. En 1840, le chancelier de l'Echiquier, afin de rétablir l'équilibre dans les finances, proposa une augmentation de cinq pour cent sur toutes les taxes de consommation, et de dix pour cent sur les taxes assises, taxes acquittées principalement par les classes qui étaient dans l'aisance. Dans le premier cas, la consommation ne se trouvant pas en état de supporter l'accroissement de l'impôt, il s'opéra une telle diminution dans les quantités imposées, que le produit n'augmenta que de un pour cent; dans le second cas, les riches étant seuls frappés, le revenu présenta sans difficulté une augmentation de dix pour cent. — Il eût été naturel de penser, quand nous avons établi l'*income-tax*, que cet impôt aurait pour effet de réduire les dépenses et la consommation du peuple. Mais bien que l'*income-tax* pesât principalement sur les classes riches, sur celles qui acquittaient déjà les taxes assises, le produit des taxes assises n'a pas diminué, il s'est même accru dans une proportion considérable (1). »

(1) *Lord Stanley's speech on the property tax*, 4 April 1845.

Ainsi, pour diminuer l'inégalité avec laquelle la richesse est répartie entre les diverses classes de la population, lord Stanley et les politiques de cette école pensent qu'il suffit d'obliger l'aristocratie britannique à faire pour un temps le très-mince sacrifice de la trentième partie de son revenu. Parce que l'impôt a pesé jusqu'ici presque entièrement sur les classes laborieuses, ils imaginent qu'en mettant plus ou moins les classes opulentes à contribution, on supprimera tout sujet de plainte, peut-être même toute souffrance. N'est-ce pas là l'histoire de ce tyran de l'antiquité qui croyait expier les faveurs trop constantes de la fortune, en jetant, au milieu d'une orgie, son anneau dans la mer?

L'inégalité de l'impôt n'est qu'une des formes sous lesquelles le pouvoir politique en Angleterre favorise l'inégalité des fortunes; et si l'on voulait sérieusement rétablir dans les lois une tendance plus impartiale, il faudrait les amender toutes, depuis le premier article jusqu'au dernier. Sans doute la classe opulente s'est enrichie de l'impôt qu'elle ne payait pas, pendant que la classe nécessiteuse s'est appauvrie de l'impôt qu'elle payait. On a calculé que la propriété foncière, qui contribuait pour un sixième au payement des taxes pendant les trente années du règne de Georges II, pour un septième durant les trente-trois premières années du règne de Georges III, qui comprennent la guerre d'Amé-

rique, et pour un huitième ou pour un neuvième seulement, de 1793 à 1816, n'avait plus participé, depuis la guerre jusqu'au rétablissement de *l'income tax* en 1842, que dans la faible proportion d'un vingt-quatrième, aux charges annuelles de l'Etat (1). Notez bien que, durant cette dernière période, la valeur des propriétés et la somme des revenus avaient doublé en Angleterre ; ce qui devait alléger encore la contribution acquittée par la classe des propriétaires de la moitié de son poids. « La propriété sur laquelle porte *l'income-tax*, dit lord Monteagle, n'excédait pas, en 1803, 74,000,000 sterl.; encore cette somme renfermait-elle 18,000,000 sterl. représentant les revenus qui n'excédaient pas 150 liv. sterl. par année; de sorte que la partie de cette propriété, qui est soumise à l'*income-tax* d'aujourd'hui ne s'élevait pas à plus de 56,000,000 sterl. (1,428,000,000 fr.). Or, la valeur de la propriété, sur laquelle porte en ce moment la taxe, est de 181,000,000 sterl. (4,615,500,000 fr.). Je reconnais qu'une partie de cet accroissement doit être attribuée à des causes autres que l'exemption de l'impôt; mais il demeure prouvé que la propriété du pays ne se serait pas accumulée dans une proportion aussi forte, si l'impôt avait continué de peser sur le revenu que le propriétaire en retirait (2). »

(1) *Aristocratic taxation.*
(2) *Speech on property tax*, 1 April 1845.

Mais quand l'égalité proportionnelle de l'impôt se trouverait rétablie, le sort du peuple en Angleterre n'en recevrait pas une amélioration très-sensible. Le mouvement aristocratique se ralentirait peut-être, mais il ne s'arrêterait pas. Lorsque l'inégalité des conditions est arrivée à ce point, elle ne peut plus que s'accroître. Les capitaux accumulés ont une puissance d'attraction contre laquelle ne tiennent pas les petites fortunes; et les grandes existences, une fois enracinées dans le sol, s'étendent et se fortifient avec le temps. Lord Stanley reconnaît que l'accumulation du capital, de la propriété et par conséquent du pouvoir est le danger de l'Angleterre. J'ai quelquefois entendu des Anglais, alarmés de l'excès même de la richesse, prévoir que l'Angleterre périrait par là; mais je n'en ai pas rencontré un seul qui admît que cet état de choses pût changer, tant que durerait l'existence de la nation.

Dans une telle société, le lot des classes inférieures est donc l'impuissance, pendant que l'apanage des classes supérieures est l'omnipotence. Le peuple, en tant que peuple, reste frappé d'une incapacité politique radicale et absolue; il ne peut que témoigner son mécontentement, s'agiter ou même se révolter, et c'est là ce qu'il fait. L'agitation en bas, l'inquiétude au sommet, voilà l'état présent de la Grande-Bretagne. L'aristocratie est souveraine, mais

elle ne peut pas dormir ; elle a toujours devant les yeux la triste et terrible image de cette population qui ne tient jamais, un seul jour en réserve, dès la veille, le pain du lendemain ; de cette Angleterre, qui, selon Carlyle, « gît, malade et mécontente, se tordant d'impuissance sur le lit où la fièvre la cloue, sombre et presque désespérée, dans sa misère, dans sa nudité, dans son imprévoyance, et dévorant son chagrin » (1).

(1) *Chartism*. By Th. Carlyle.

LA CLASSE MOYENNE.

La classe moyenne, en Europe, est le produit de la civilisation urbaine : elle a pris naissance dans les villes, à l'ombre du privilége municipal ; et elle a eu plusieurs siècles pour se développer, pendant que la servitude régnait encore dans les campagnes. C'est à son profit et par ses mains que se sont faites les grandes révolutions de la pensée et de l'industrie, de l'Église et de l'État. C'est de ses rangs que sont sortis Luther, Galilée, Descartes, Newton, Pascal, Lavoisier et Watt. Elle a fécondé le travail de l'intelligence comme celui des bras ; après avoir inventé les arts et les métiers, elle s'est adonnée aux professions libérales. Elle a créé la fortune mobilière, les capitaux, pendant que l'aristocratie retenait, sans le rendre productif, le monopole absolu de la propriété foncière ; et ce

jour-là, les nobles ont dû compter avec les bourgeois.

Mais la classe moyenne n'a pas partout la même importance. En France, l'histoire de ses progrès est l'histoire même du pays, qu'elle a émancipé avant de le gouverner. En Angleterre, elle demeure constamment sur le second plan; ce n'est pas la bourgeoisie, c'est la noblesse qui prend le commandement du peuple, pour le conduire à la liberté. L'affranchissement des communes sous Louis le Gros, et la grande charte arrachée à Jean Sans terre, deux faits presque contemporains, ne diffèrent pas moins dans leur principe que dans leurs conséquences.

L'influence de la classe moyenne sur le gouvernement a commencé en Europe, à l'époque où elle a été admise, dans les états généraux, à voter les subsides et à servir d'organe aux griefs de la nation contre le pouvoir. Mais sa domination réelle ne date que de l'époque où elle a partagé avec l'aristocratie la propriété foncière. La révolution de 1789 a mis chez nous la bourgeoisie en possession du sol. La bourgeoisie est forte dans les villes et désormais plus forte encore dans les campagnes; outre ses anciennes positions que le temps a consolidées et agrandies, elle occupe les positions dans lesquelles se renfermait la noblesse; elle tient également sous sa dépendance les ouvriers de l'agriculture et

ceux de l'industrie. Le pouvoir lui a été légitimement dévolu, avec la richesse et avec les lumières.

Ainsi, laclasse moyenne, en France, a la double assiette des villes et des campagnes ; c'est un possesseur à titre universel. Elle absorbe les classes supérieures dans ses rangs, de manière à ce que celles-ci ne se détachent plus de l'ensemble ; et elle plonge ses racines dans les classes inférieures, jusqu'à ne pas laisser apercevoir le point de soudure, la ligne de séparation. En Angleterre, la classe moyenne n'a ni cette étendue ni cette puissance ; elle est forte, mais elle n'est pas la plus forte, et le pouvoir réside dans d'autres mains. Pour comprendre cette infériorité de la bourgeoisie anglaise, on n'a qu'à considérer sa position. Sans doute, elle domine dans les villes, et les villes dans la Grande-Bretagne sont plus nombreuses, plus peuplées, plus industrieuses que partout ailleurs ; mais elle est exclue des campagnes, et n'occupe par conséquent qu'une seule des deux faces de l'ordre social.

Par un phénomène qui caractérise au plus haut degré la nature individuelle de cette société, la classe moyenne disparaissait pour ainsi dire des campagnes de l'Angleterre, au moment même où la propriété rurale devenait accessible à la bourgeoisie dans le reste de l'Europe. Depuis la révolution de 1688, et

principalement dans le siècle dernier, ce mouvement de concentration a été remarquable. Les petits propriétaires, les *yeomen* proprement dits, ceux que la constitution avait d'abord appelés au droit de suffrage, ceux qui élisaient les députés ruraux (*knights of the shire*), n'existent plus que dans quelques comtés. Les fermiers, qui forment la classe intermédiaire entre le grand propriétaire et le simple journalier, obtenant rarement la garantie d'un bail à longue échéance, ne sont eux-mêmes que les premiers serfs de la propriété foncière ; il n'y a rien désormais entre la chaumière et le château.

Ainsi, le commerce, l'industrie, les opérations de crédit, les professions libérales, voilà le domaine exclusif de la classe moyenne. Encore ce domaine lui est-il disputé: l'aristocratie ne croit pas déroger en exploitant des mines de houille, comme lord Durham ou le marquis de Londonderry; en creusant un canal, comme le duc de Bridgewater, ni en spéculant sur la vente des terrains comme le marquis de Westminster. Un membre de la bourgeoisie, au contraire, n'achète une terre que pour sortir de la classe au milieu de laquelle il a fait sa fortune, pour rompre avec l'humilité de ses commencements, pour s'anoblir en un mot.

Certes, la bourgeoisie anglaise se recommande par un mérite solide. Elle est généralement éclairée, énergique ; ses mœurs ont une

gravité décente, et ses idées, agrandies par l'habitude de calculer sur de vastes proportions, ne se traînent pas dans ce terre-à-terre, qui est aujourd'hui le niveau de tout gouvernement plébéien. A rang égal, l'industriel britannique est communément en avant d'un degré dans l'échelle sociale sur les membres de la même profession en France, en Allemagne ou aux États-Unis; il a peut-être plus de préjugés, mais il a aussi plus d'expérience; il fait partie d'un monde plus riche et plus vaste. Ce n'est que dans l'ordre de la littérature et de la science que l'Europe continentale reprend la supériorité.

La classe moyenne de l'Angleterre, quand elle répand ses capitaux et ses procédés industriels en Europe, expédiant des machines à Naples et à Moscow, fondant des manufactures jusqu'au pied des Alpes, et commanditant les entreprises de chemins de fer en Belgique, en France, en Italie et même en Espagne, se donne, vis-à-vis des bourgeois de ces contrées, l'attitude d'une puissance protectrice, et figure à leur égard une sorte d'aristocratie. A une époque où la richesse exerce une telle influence sur la destinée des peuples, des capitalistes qui ne craignent pas de consacrer leurs épargnes à féconder un sol étranger, s'associent en quelque sorte à une des attributions de la Providence. Tout peuple initiateur est réputé appartenir à

une race supérieure; cette position, que nous devions à l'ascendant de la pensée et de nos armes, les Anglais l'occupent aujourd'hui par l'industrie.

Mais en dehors des relations internationales, les tendances de la classe moyenne, en Angleterre, penchent toutes vers l'aristocratie. Elle aime la liberté, parce que toutes les classes l'aiment dans ce pays, et parce que la liberté est l'air même que l'on respire au milieu des institutions représentatives; mais elle professe peu de goût pour l'égalité, et ne la conçoit ni dans la famille ni dans l'État. La bourgeoisie a, tout autant que l'aristocratie peut l'avoir, la passion des distinctions sociales. Quand on n'a pas le droit, dans ce pays, d'être fier de sa naissance ou de sa position, l'on se vante du moins de ses alliances. Tout manufacturier, tout marchand achète, au moyen de l'impôt, le droit de graver des armoiries sur son argenterie de table ou de les placer sur sa voiture. Vous êtes assuré de l'offenser, si vous lui refusez, en écrivant, le titre d'*esquire*, qui sert à distinguer les gens comme il faut. Cobbet, le radical Cobbet, voulant accabler un adversaire, l'appelait « marchand de toile, » *linen-draper*. Que dirai-je de plus? Aussitôt que les fabricants de Manchester eurent fait ériger en corporation le gouvernement de leurs intérêts municipaux, ils s'empressèrent de solliciter pour leur maire, M. T. Potter, le titre de baronnet.

En France, les savants, les gens de lettres, les artistes inclinent du côté du peuple, et ce qu'il y a de plus démocratique, c'est le commerce de la pensée; en Allemagne, ils se font volontiers les prôneurs et au besoin les instruments du despotisme; en Angleterre, ils s'enrôlent communément sous la bannière et au service de l'aristocratie. Tout ce qu'il y a de journaux, de revues, de littérature dans le pays, est whig ou tory; en dehors des deux grands partis aristocratiques, on trouvera sans doute des écrivains et des lecteurs, mais non pas un foyer ni un faisceau de lumières. Les professions libérales se recruteraient difficilement dans les rangs inférieurs de la société; car le haut enseignement n'est pas gratuit. Il faut passer par les universités d'Oxford, de Cambridge ou de Dublin pour arriver sûrement aux dignités de l'Église, du professorat, de l'art médical, de la magistrature, du barreau. Les familles riches peuvent seules supporter les dépenses inhérentes à ce genre d'éducation; car il en coûte deux à trois cents livres sterling par année pour envoyer un jeune homme faire ses études avec les héritiers de la noblesse, à quoi vient s'ajouter la perspective de le voir contracter, dans de telles relations, ces goûts d'une grande existence qui rendent indispensable à un médecin ou à un avocat, en Angleterre, un revenu de deux à trois mille livres sterling.

Une éducation, qui débute par le privilége, ne saurait inspirer l'amour de l'égalité. Aussi, les professions libérales entrent dans la hiérarchie aristocratique et forment de véritables corporations. Il existe à Londres un collége des médecins et un collége des chirurgiens, qui délivrent des autorisations pour exercer l'art de guérir, et ces institutions sont assez fortes pour que le gouvernement compte avec elles : sir J. Graham avait présenté à la chambre des communes, en 1844, un projet de réforme dans la profession médicale, que l'opposition des médecins l'a contraint de retirer. Quant aux avocats, ils prennent rang immédiatement après les colonels de l'armée, et avant les *esquires*. Le titre de *serjeant at law*, est presque un titre de noblesse; c'est dans les rangs du barreau que l'on prend les juges, et les juges sont appelés les *lords* de la loi. Dans le gouvernement comme dans les relations privées, les gens de loi sont les conseillers obligés de l'aristocratie ; faut-il s'étonner s'ils en épousent les passions, du moment où ils se trouvent chargés d'en défendre les intérêts?

Dans cette milice intellectuelle qui est naturellement une des forces de la classe moyenne, la bourgeoisie anglaise ne trouve d'appui que du côté des économistes ; mais aussi les économistes passent pour les docteurs de la science industrielle, et leurs opinions sont reçues

comme des arrêts dans un monde soumis aux lois du calcul. Les disciples d'Adam Smith forment une école puissante. Tous les hommes qui pensent en Angleterre ne sont pas familiers avec la littérature ni avec la législation ; mais tous ou presque tous ont une teinture d'économie politique. C'est une langue que l'on parle universellement et sans effort, et la *Bible* même n'est pas plus répandue. Vous entendrez discuter pertinemment les questions de commerce et de crédit jusque dans les villes les plus éloignées de Londres. Dans la chambre des communes, vous trouverez cent membres en état de débattre une difficulté comme celle des conditions attachées à l'émission du papier-monnaie, contre dix qui se rencontreront peut-être dans notre chambre des députés. Dans le cabinet, les affaires étrangères, la marine, la guerre, l'intérieur, les colonies appartiennent exclusivement au ministre spécial ; mais que l'on agite la question des céréales, celle des tarifs ou l'assiette de l'impôt, chaque ministre croira être en droit d'avoir une opinion et, qui plus est, de l'exprimer.

L'influence des économistes sur la marche du gouvernement britannique fait aujourd'hui contre-poids à l'influence des gens de loi. En se mettant à la tête de la croisade bourgeoise, les adeptes de la science nouvelle donnent donc à ce mouvement la couleur d'une révolte contre les traditions et contre les tendances sociales de

l'Angleterre. L'économie politique bat en brèche tous les priviléges; ôtez cependant les priviléges, et que restera-t-il de la constitution?

Ce qui doit modérer et ce qui modère en effet la révolte des classes moyennes contre l'aristocratie, c'est qu'elles n'ont aucune envie de la détruire. Les doctrines qu'elles professent sont des machines de guerre, par lesquelles il ne faudrait pas juger de leur but réel. La bourgeoisie anglaise, au dix-neuvième siècle, se sert des principes de la liberté commerciale pour élever l'édifice de sa grandeur, de la même manière que les barons féodaux, au treizième siècle, s'étaient servis de la liberté politique; c'est une aristocratie nouvelle qu'elle aspire à faire sortir de ses rangs. La lutte des classes moyennes contre les classes supérieures, de l'autre côté du détroit, n'est au fond que la lutte d'une aristocratie manufacturière et commerçante contre l'aristocratie foncière, la première demandant à partager le pouvoir que la seconde possède aujourd'hui. Les querelles de la Rose-Rouge et de la Rose-Blanche, continuées par les whigs et les torys, se renouvellent sous une autre forme. Il y a toujours deux dynasties en présence; non plus York et Lancastre, mais le Manoir et la Manufacture, la Ville et la Campagne, chacune disposant ou croyant disposer d'une armée que les chefs de l'armée rivale s'ef-

forcent de débaucher. Les manufacturiers appellent avec eux, à la guerre des *hustings*, la multitude qu'ils font vivre; les propriétaires fonciers veillent à maintenir la discipline du vote passif parmi leurs fermiers et vassaux. Mais lorsque la surveillance vient à se relâcher, la défection se met aisément dans l'un et l'autre camp. On voit des fermiers qui se convertissent au principe de la liberté commerciale, et des ouvriers de fabrique qui vont acclamer à l'élection d'un candidat tory.

Les classes inférieures n'appartiennent déjà plus à la bourgeoisie par l'affection; elles n'appartiendront bientôt plus à l'aristocratie par la crainte. Chacun des trois ordres, qui forment cette société, est aristocratique à sa manière; mais le vide se fait entre eux. Les classes inférieures ont échoué dans leurs tentatives révolutionnaires, parce qu'elles n'avaient pas le concours de la classe moyenne; et la classe moyenne n'a pas encore obtenu des succès décisifs, parce que les classes inférieures l'ont abandonnée. Dans cet état d'équilibre et par conséquent d'impuissance pour tout le monde, l'aristocratie foncière triomphe du moins de la désunion de ceux qui devraient être ses adversaires naturels. Mais, pour garder le pouvoir, elle fait déjà, elle devra faire encore bien des sacrifices; car elle est, selon l'attitude qu'elle va prendre, à la

veille d'une transformation, ou sur la pente d'une révolution.

La bourgeoisie, malgré l'ambition qui la pousse, ne s'insurge encore qu'à regret. Avant de porter des coups décisifs, elle hésite, elle adresse une dernière sommation, dans laquelle le respect se montre franchement, sans aucun mélange de crainte. C'est le sentiment que respire cette belle allocution de M. Cobden :

« Vous êtes la noblesse, l'aristocratie de l'Angleterre. Vos pères ont guidé nos pères, vous pouvez nous guider encore, si vous voulez suivre la bonne voie. Mais quoique vous ayez conservé votre influence dans ce pays plus longtemps qu'aucune autre aristocratie, ce n'a pas été en vous opposant à l'opinion populaire, ni en luttant contre l'esprit de l'époque. En d'autres temps, lorsque les batailles et la chasse étaient les exercices dans lesquels l'homme avait à faire preuve de vigueur, vos ancêtres y étaient les premiers et au premier rang. L'aristocratie de l'Angleterre ne ressemblait pas à cette noblesse française qui fournissait des mignons à la cour (1), ni à cette grandesse espagnole qui, à force de dégénérer, finit aujourd'hui par des pygmées... Mais voici une ère nouvelle ; c'est l'âge du progrès, l'âge des améliorations socia-

(1) Avons-nous besoin de rappeler que la noblesse française, qui fréquentait la cour, n'en était pas moins brave pour cela ?

les; ce n'est plus l'âge de la guerre ni des divertissements féodaux. Vous vivez à une époque commerciale où les richesses du monde entier sont versées dans vos mains. Vous ne pouvez pas jouir tout à la fois de l'opulence commerciale et des priviléges de la féodalité; mais vous pouvez être encore ce que vous avez toujours été, si vous voulez vous identifier avec l'esprit de votre temps.

« Le peuple anglais considère la noblesse et l'aristocratie de ce pays comme ses chefs naturels. Moi qui ne suis pas un des vôtres, je n'hésite pas à vous dire qu'il existe, en Angleterre, *un préjugé enraciné, un préjugé héréditaire*, pour ainsi dire, *en votre faveur ;* mais vous n'avez jamais conquis et vous ne conserverez pas cet avantage, en faisant obstacle à l'esprit du temps. Si vous êtes indifférents aux moyens raisonnables de donner de l'emploi à vos paysans ; si vous êtes opposés au progrès de ces relations qui doivent unir les peuples dans la paix par les échanges commerciaux, si vous luttez contre ces découvertes qui ont communiqué le souffle et la vie à la matière ; si vous repoussez un mouvement qui est marqué du sceau de la destinée ; alors vous ne serez plus l'aristocratie de l'Angleterre et, la place que vous avez laissée vacante, *d'autres se présenteront pour l'occuper* (1). »

(1) Cobden's speech on agricultural distress, 13 March 1845.

I

LES LOIS SUR LES CÉRÉALES.

Pendant quarante ans, la bourgeoisie anglaise a demandé la réforme parlementaire; elle s'attache aujourd'hui à la réforme commerciale, et prend pour base de cette réforme l'abolition complète des lois sur les grains. Après avoir attaqué l'aristocratie dans son influence politique, elle dirige l'agression contre les intérêts matériels de la grande propriété. On comprendra mieux la portée de cette tactique, par un examen rétrospectif de la législation, dont les céréales ont été l'objet.

L'Angleterre a longtemps exporté ses produits agricoles, comme elle exporte aujourd'hui ses produits manufacturés; et les lois, qui tendent décidément, depuis la fin du dernier siècle, à prévenir l'importation des grains étrangers, avaient pour but auparavant d'encourager l'exportation des grains indigènes. Ces deux systèmes de législation, en apparence si opposés, appartiennent à la même politique. Les

grands propriétaires, maîtres du parlement et du pouvoir, ont toujours manœuvré de manière à élever le prix des céréales sur le marché national : en donnant des primes à l'exportation, lorsque ce prix était inférieur à ceux du continent ; en frappant l'importation de droits prohibitifs, quand les prix du continent étaient inférieurs à ceux de l'Angleterre. Ils produisaient ainsi, dans le premier cas, une abondance artificielle, et une disette factice dans le second. Dans l'un comme dans l'autre, leur intérêt privé se substituait à l'intérêt public.

Sous le règne d'Elisabeth, l'exportation était permise, lorsque le prix du froment s'élevait à 20 shillings par *quarter*, et en payant un droit de 2 shillings. Jacques I[er] porta la limite régulatrice à 32 sh., et Cromwell, à 40 sh. ; mais après la révolution de 1688, Guillaume III, voulant se concilier la faveur des propriétaires fonciers, remplaça le droit de sortie par une prime à l'exportation, qui devait être de 5 sh., quand le prix du blé serait à 48 sh. ou au-dessous. En même temps on augmentait le droit d'importation, qui était de 16 sh. sous Charles II, et qui fut porté à 18 sh. ; la reine Anne l'aggrava de 2 sh., et George II de 2 sh. ; en sorte qu'il était en 1774 de 22 sh.

A cette époque, les progrès de l'agriculture n'ayant pas suivi ceux de la population, et plusieurs années de disette ayant lassé la patience

publique, il devint nécessaire de modifier la législation sur les grains. Par la loi, qui date de la treizième année de George III, l'exportation fut prohibée lorsque le prix du blé atteindrait ou dépasserait 44 sh. par *quarter* sur le marché intérieur, et le droit d'importation fut réduit au taux nominal de 6 d. (62 c.), lorsque le prix s'élèverait à 48 sh.; mais le droit de 22 sh. resta en vigueur, pour le cas où la limite de 44 sh. ne serait pas dépassée. En 1787, on prit pour base la limite de 48 sh.; au-dessus de ce taux, le droit devait être de 24 sh. En 1791, l'aristocratie, dont l'influence allait croissant, parvint à obtenir, en faveur de l'intérêt foncier, une protection encore plus forte. Fox enchérit sur Pitt lui-même; et le prix rémunérateur, le prix que les propriétaires prétendaient s'assurer en modifiant les tarifs de douane, fut fixé à 54 sh. A ce taux, le droit devenait purement nominal; mais il était de 2 sh. 1/2, quand le prix du blé n'atteignait pas 54 sh., et de 24 sh. si le prix restait au-dessous de 50 sh. par *quarter*. Le *maximum* du droit, élevé successivement en 1796, en 1797, en 1803 et en 1804, se trouvait alors de 30 shillings. Mais durant cette période, la marche inégale des saisons obligea le gouvernement à se relâcher, par intervalles, des rigueurs de la loi; lorsque la récolte avait été mauvaise et que le pain était trop cher, il fallait bien autoriser, par un ordre du con-

seil, la libre introduction des grains étrangers.

En 1804, les propriétaires ne trouvaient déjà plus suffisante la limite de 54 shillings ; ils déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas cultiver, à moins d'obtenir de leurs blés le prix de 66 sh. par *quarter*. Le droit nominal fut donc reculé jusqu'à ce taux ; au-dessous de 66 sh., il fut fixé à 3 sh., et à 30 sh. au-dessous de 63 sh. En 1813, ce chiffre ne parut pas assez prohibitif, et on l'éleva à 39 sh. 7 d. Le prix du blé était alors de 103 sh. par *quarter* sur le marché anglais. En 1815, nouvelles exigences de la part de l'aristocratie : rien qu'un prix rémunérateur de 80 shillings par *quarter* ne pouvait la satisfaire ; on décida que les ports de l'Angleterre ne s'ouvriraient pas à l'introduction des blés étrangers, avant que les blés indigènes eussent atteint le taux de 80 shillings. En 1822, cette loi subit une modification légère : le droit nominal de 1 shilling ne dut être applicable que lorsque les mercuriales présenteraient le taux de 85 sh. ; il fut fixé à 5 sh. pour le taux de 80 sh., et à 12 sh. au-dessous de 80 sh.

Le *bill* de 1822 fut le dernier triomphe remporté par l'aristocratie sur le terrain des intérêts matériels. A partir de ce point culminant, la réaction populaire ou plutôt bourgeoise commence. Pour tenir la balance entre les deux influences, Huskisson inventa le système d'une échelle décroissante de droits (*sliding scale*),

théorie que M. Canning se chargea d'appliquer. En 1828, M. Canning fit adopter par la chambre des communes un *bill*, que le duc de Wellington parvint à faire modifier dans le sens de la protection par la chambre des lords, et dont sir Robert Peel a dû donner une édition corrigée en 1842. Voici, en regard du projet de M. Canning, l'échelle des droits adoptés en 1828, et les amendements apportés, quinze ans plus tard, à ce tarif.

Prix moyen du blé sur le marché.	Échelle des droits, selon le projet de M. Canning.	D'après l'acte de 1828.	D'après l'acte de 1842.
73 sh.	1 sh.	1 sh.	1 sh.
72	1	2 8d	2
71	1	6 8	3
70	1	10 8	4
69	2	13 8	5
68	4	16 8	
67	6	18 8	
66	8	20 8	6
65	10	21 8	7
64	12	22 8	8
63	14	23 8	9
62	16	24 8	10
61	18	25 8	11
60	20	26 8	12
59	22	27 8	13
58	24	28 8	14
57	26	29 8	15
56	28	30 8	16
55	30	31 8	17
54	32	32 8	
53	34	33 8	
52			18
51			19
Au-dessous.			1 l. st.

Sans entrer dans une comparaison détaillée

des trois systèmes, on peut dire que M. Canning voulait assurer au producteur indigène un prix moyen de 66 sh. par *quarter;* le duc de Wellington, un prix de 72 sh.; et sir Robert Peel, un prix de 56 sh. Aucune de ces lois n'a répondu à l'attente qu'elle avait excitée. L'acte prohibitif de 1815 n'avait pas empêché le prix du blé de descendre, sur le marché anglais, à 56 sh. en 1821, à 44 sh. en 1822, à 53 sh. en 1823 et à 56 sh. en 1827. Sous l'empire de l'acte presque aussi restrictif de 1828, les mercuriales, qui avaient présenté un moment le taux moyen de 81 sh., tombèrent à 58 sh. en 1832, à 52 sh. en 1833, à 46 sh. en 1834, à 39 sh. en 1835, et à 36 sh. en 1836. Malgré la loi de 1842, au mois d'avril 1845, le blé ne valait pas en Angleterre plus de 45 sh. par *quarter* (1).

Ajoutez que, dans la même année, les variations des cours sont très-grandes. En 1832, la différence entre le cours le plus élevé et le cours le plus bas a été de 30 p. °/₀, de 27 p. °/₀ en 1834, de 19 p. °/₀ en 1835, de 42 p. °/₀ en 1836, de 31 p. °/₀ en 1837, et de 60 p. °/₀ en 1838. Or, les fermiers vendent généralement leurs blés après la récolte, c'est-à-dire au moment où l'abondance des grains en fait baisser le prix; et la hausse ne profite qu'aux spéculateurs qui peu-

(1) Le *quarter* vaut 2 hectolitres 90 litres; le prix de 45 sh. par *quarter* répond donc au prix de 19 fr. 70 cent. par hectolitre.

vent choisir le moment favorable. L'introduction des blés étrangers s'opère au moyen du même calcul : les marchands en achètent de grandes quantités pendant que les prix sont bas ; puis, il les gardent en entrepôt jusqu'à ce que l'augmentation des prix sur le marché ait fait réduire le tarif d'importation à un droit nominal. Plus de la moitié des blés introduits en Angleterre, avant la loi de 1842, n'avaient payé qu'un droit de 1 sh.

On le voit, le système suivi en Angleterre n'est avantageux ni au consommateur, ni au producteur. Le consommateur en souffre ; car, l'importation des blés étrangers, ne devenant possible que dans le cas où les blés indigènes ont atteint un cours très-élevé, prévient tout au plus la disette, et elle n'exerce aucune influence sur le prix normal. Le blé est généralement de 20 à 30 p. °/₀ plus cher en Angleterre que sur le continent de l'Europe. Quant au producteur, si par ce mot l'on entend les fermiers, il faut qu'il s'en trouve assez mal ; car aucune classe ne fait entendre des plaintes plus vives ni plus fréquentes, et ne présente un nombre plus grand de faillites, toute proportion gardée.

Le système de protection impose au fisc les plus grands sacrifices. On calcule que l'Echiquier a payé, dans le cours du dix-huitième siècle, sous forme de primes à l'exportation, près de 170 millions de francs, et, dans les premiè-

res années du dix-neuvième, sous forme de primes temporaires à l'importation, environ 72 millions. A ces largesses onéreuses, il convient d'ajouter les revenus que l'État aurait pu retirer des droits d'entrée établis sur les céréales, si le tarif, au lieu d'avoir le caractère d'une mesure de protection, eût été conçu dans un but purement fiscal. De 1828 à 1840, les blés importés de l'étranger ont produit en moyenne, au trésor un revenu de cinq millions et demi de francs par année. En supposant un droit fixe de 5 shillings par *quarter* (près de 2 fr. 25 c. par hectolitre), et une importation annuelle de deux millions de *quarters*, cet article seul pourrait rendre, sans que la consommation en fût sensiblement grevée, environ treize millions de francs.

Mais la plus grave conséquence du régime actuel, c'est l'obstacle qu'il apporte à la liberté des échanges. Le sol de l'Angleterre, on le sait, ne nourrit pas ses habitants. La nature, qui a fait de l'Égypte, de la Sicile et de l'Ukraine des greniers à blé, n'avait pas destiné le Royaume-Uni à la production des céréales. Il est aussi difficile, sous ce climat humide, d'assécher la terre qu'il l'est en France de l'arroser; l'eau n'y manque jamais à l'herbe, mais le blé manque souvent de soleil. Les Iles Britanniques sont une vaste prairie; admirablement disposées, grâce à leur éternelle verdure, pour devenir une manufacture de bétail, on les cultive, au rebours de

leur destination primitive, en les forçant à produire du blé jusque dans les terrains d'une qualité inférieure. Mais, même en étendant la production des céréales aux terres médiocres, l'agriculture anglaise ne se trouve pas en état de pourvoir aux besoins de la population.

Depuis plus de quatre-vingts ans, l'Angleterre est dans la nécessité d'emprunter aux pays étrangers une partie des denrées que réclame la consommation intérieure. Les moyens de subsistance ont beau s'accroître, l'accroissement de la population est plus rapide encore. L'insuffisance de l'agriculture se fait sentir en raison directe des développements que prennent le commerce et l'industrie. De 1677 à 1764, l'exportation des céréales avait excédé l'importation de 33 millions de *quarters*; de 1765 à 1814, l'excédant de l'importation sur l'exportation fut de 31 millions de *quarters*. De 1815 à 1844, la balance en faveur de l'importation est d'environ 20 millions de *quarters*. En prenant ce dernier chiffre pour base, le déficit de la production indigène serait de un million de *quarters* par année; mais comme la population, au lieu de s'augmenter annuellement de deux cent mille habitants, ainsi que l'indique la moyenne de 1815 à 1841, avance aujourd'hui dans la proportion de 380,000 habitants, on peut évaluer la quantité de céréales à importer, à deux millions de *quarters* pour le moment, et à trois

millions de *quarters* dans huit ou dix années.

Dans une contrée qui défraie sa propre consommation, des lois destinées à prévenir ou à restreindre l'importation des blés étrangers ont une raison quelconque d'existence; l'intérêt les explique, alors même que la science les désavoue. En France et en Belgique, les producteurs, qui ferment le marché national aux céréales de la Baltique ou de la mer Noire, sont du moins capables de l'approvisionner. Mais l'Angleterre, qui est condamnée à importer des produits agricoles et à exporter des produits manufacturés, suit une politique insensée, quand elle entrave la liberté des échanges; elle ne fait rien pour son agriculture, et elle nuit à son industrie. Les blés étrangers finissent par entrer, malgré les lois prohibitives; mais c'est un commerce gêné dans son développement et par conséquent irrégulier, qui ne peut enrichir personne. L'Angleterre, n'important des céréales que dans les temps de cherté et en vertu de nécessités soudaines, provoque ainsi les échanges, au moment où les peuples à qui elle s'adresse ne demandent pas à lui acheter. Il faut alors solder les chargements de blé avec de l'or; et l'on fait de telles saignées à la circulation, que la Banque d'Angleterre, par suite de ces émigrations d'espèces, s'est trouvée par deux fois à la veille de supendre ses payements. Quant aux manufactures, non-seulement on ne leur ouvre pas

ainsi de nouveaux débouchés; mais il arrive que les peuples, qui ont des grains à vendre et qui s'accommoderaient de les échanger contre des tissus de coton ou de laine, voyant leurs produits agricoles repoussés par le tarif britannique, élèvent, par représailles, les droits d'entrée sur les produits manufacturés. Telle est l'explication des progrès récents du système protecteur au sein de l'Union allemande, en Russie et aux État-Unis. Ce sont les lois anglaises sur les céréales qui ont fait de l'Amérique du Nord une nation industrielle ; il a bien fallu créer des manufactures et susciter des ouvriers pour consommer le blé et le bétail que l'Angleterre refusait de recevoir.

Dans quel intérêt cette législation a-t-elle été conçue ? Les propriétaires fonciers, maîtres de la majorité dans les deux chambres, n'ont eu en vue que leur avantage propre. Ils ont augmenté les droits d'importation afin d'élever artificiellement le prix du blé, et ils n'ont travaillé à élever le prix du blé que pour obtenir des fermages plus considérables; ils ont fait naître des espérances, qu'ils ne se chargeaient pas eux-mêmes de remplir. Tel est l'appât auquel les fermiers se sont laissé et se laissent encore prendre, en escomptant un avenir qui fuit toujours devant eux. Mais les possesseurs du sol ont atteint leur but; ils retirent maintenant de leurs domaines ces immenses revenus qu'un

des leurs a déclaré être nécessaires afin d'acquitter l'intérêt des sommes hypothéquées sur la terre, pour doter leurs filles et pour mener une grande existence ; ce qui a fait dire à M. Roebuck que quelque chose comme un esprit de rapine animait l'aristocratie.

Les fermiers écossais ont adopté un système de baux qui les soustrait, dans leurs rapports avec les propriétaires fonciers, aux mécomptes produits par la législation sur les céréales ; ils stipulent un prix de fermage payable non en argent mais en grains, et de cette manière le propriétaire court les mêmes chances que le fermier. C'est le système du métayage perfectionné; au lieu de partager les produits avec le cultivateur, le possesseur du sol a droit à une quantité de grains qui est calculée d'après le rendement moyen de la terre, que le bail détermine, et dont la valeur lui est payée au prix que le blé obtient sur le marché. Cette méthode, mise en œuvre par des fermiers riches et intelligents, a fait fleurir l'agriculture en Écosse; malgré l'infériorité du sol et du climat, la rente foncière y est beaucoup plus élevée que dans l'Angleterre proprement dite, et nulle part les lois sur les céréales n'ont moins de partisans.

Quand on a étudié avec quelque attention le dire des deux parties dans ce débat, on demeure convaincu que, si les propriétaires fonciers voulaient sérieusement consacrer du temps et

des capitaux à l'amélioration de leurs terres, ils n'auraient plus besoin de l'assistance précaire des lois pour conserver ou pour augmenter leurs revenus. Les grands seigneurs les plus versés dans l'agriculture, lord Spencer, lord Ducie, lord Fitzwilliam et lord Radnor tiennent sur ce point le même langage que les organes de la manufacture, que MM. Ashworth, Cobden et Williers. Mais la question présente un élément politique qu'il ne faut pas perdre de vue, et qui vient compliquer la solution. Les propriétaires fonciers ont bien à cœur d'obtenir des fermages considérables; mais ils tiennent, pour le moins autant, à garder les fermiers dans leur dépendance et à trouver en eux des instruments dociles, un jour d'élection. Des fermiers riches et habiles ne leur conviendraient pas; car ceux-ci, engageant un capital important dans l'exploitation du sol, exigeraient, pour le faire avec sécurité, la garantie de baux à longue échéance; et des fermiers qui auraient mis leur position à l'abri d'un abus de pouvoir, seraient des électeurs indépendants.

Voilà ce que l'aristocratie foncière n'admet pas; la domination des villes lui échappant, elle s'efforce de retenir celle des campagnes. On cite des propriétaires, entre autres lord Montague et le colonel Bruen, qui font prêter serment de fidélité à leurs fermiers et qui les traitent comme des vassaux. Ceux qui ne vont pas

jusqu'à ces réminiscences de la féodalité, prétendent tout au moins que, le vote dérivant de la possession du sol, leurs tenanciers doivent voter pour le candidat que le seigneur du lieu a désigné ; et pour les contraindre à l'obéissance, ils les tiennent dans une crainte perpétuelle, ne donnant jamais la terre à loyer que pour l'année. Des fermiers, qui consentent à cultiver sans bail, ne peuvent pas tirer un grand parti du sol; pour les décider à augmenter le prix du fermage, il faut donc leur offrir les illusions du système protecteur. Ainsi, le maintien des lois sur les céréales, avant d'être pour l'aristocratie une question de richesse, est pour elle une question d'influence; elle cédera difficilement là-dessus, car son pouvoir en dépend.

Cependant le gouvernement le plus conservateur n'ose pas avouer une telle politique. « La protection que je réclame, disait sir Robert Peel en présentant la loi de 1842, je ne la demande dans l'intérêt spécial d'aucune classe; car il faut d'autres raisons pour justifier le système protecteur. Mais je pense, avec mes collègues, qu'il est de la plus haute importance pour ce pays et pour le bien-être de toutes les classes que l'agriculture nationale demeure la principale source de nos approvisionnements. » Sir Robert Peel voudrait substituer, à un argument politique, un argument emprunté à l'or-

dre moral; mais il est en vérité trop mal aisé de trouver la moralité d'un privilége. Cette apologie des lois prohibitives en matière de grains revient à dire qu'en cas de disette, un peuple qui s'approvisionnerait sur les marchés étrangers courrait de plûs grands dangers qu'un autre peuple qui produirait le blé nécessaire à sa propre consommation. Or, cette doctrine n'est pas moins opposée à la saine théorie qu'aux données de l'expérience. Adam Smith n'a-t-il pas dit : « La liberté du commerce des grains, liberté sans restriction et sans limites, n'est pas seulement le meilleur préservatif que l'on puisse employer contre la famine; mais c'est aussi le plus sûr moyen d'en atténuer les souffrances, quand elle a frappé la population? » En vertu de la même opinion que professe sir R. Peel, les diverses provinces de la France avaient établi entre elles des douanes intérieures; est-ce que les disettes sont plus fréquentes et plus terribles en France, depuis la réunion de toutes les parties du royaume sous une seule et même loi? La Hollande est depuis longtemps dans la situation à laquelle les partisans de la liberté commerciale voudraient amener la Grande-Bretagne; a-t-elle cependant eu à souffrir de la rareté des céréales plus que l'Angleterre elle-même, et n'est-elle pas devenue, à cause des importations que ses besoins sollicitent, l'entrepôt général du commerce des

grains? En 1810, l'Angleterre était en guerre avec le continent tout entier; cela ne l'empêcha pas de puiser, dans les entrepôts de l'Europe, quinze cent mille *quarters* de blé. Napoléon, cet implacable ennemi, se prêta lui-même à nourrir ses rivaux; et un million de *quarters* sortit des ports de la France.

Je comprends mieux ceux qui disent, comme sir Robert Peel en d'autres temps, que la liberté du commerce n'est pas un principe applicable à un état de société artificiel, où les rapports entre les hommes se multiplient, et où d'énormes intérêts se trouvent engagés dans le système contraire » (1). Mais cela prouverait tout au plus la nécessité d'un régime transitoire entre la prohibition et la liberté, qui consisterait à établir quelque droit fixe de 4 à 5 shillings par *quarter* sur les blés importés de l'un ou l'autre continent. Pour avoir le droit de perpétuer en Angleterre le système prohibitif, il faudrait démontrer qu'une société aristocratique ne peut pas vivre ni se mouvoir dans des conditions différentes; cette démonstration a été abordée. On a cherché à établir que le prix des choses s'élevait avec les progrès de la civilisation, et que l'Angleterre étant la contrée la plus riche, la plus puissante, la plus civilisée du globe, le pain devait y être aussi plus cher que partout

(1) *Sir Robert Peel's speech, on corn-laws*, April 1840.

ailleurs. Il ne faut pas confondre la cherté des aliments avec la cherté de la vie. L'existence est difficile et coûteuse chez les peuples très-avancés en opulence et en lumières, parce qu'ils ont plus de besoins que les autres. Mais la civilisation, qui consiste précisément, par son côté matériel, à simplifier le travail et à le rendre plus productif, doit leur donner le pain à bon marché, comme elle leur donne déjà les filés et les tissus. L'Angleterre ne payerait pas le blé plus cher que ne le paye la France, si les lois lui laissaient la pleine et entière liberté de l'acheter là où il se vend à bas prix.

Les restrictions apportées dans un pays à la liberté des échanges ne peuvent se soutenir que lorsqu'elles font une part égale à chaque industrie. Il faut protéger tout le monde ou ne protéger personne. Du moment où une classe de travailleurs déclare être en position de braver la concurrence extérieure, et où le gouvernement la prend au mot, le système protecteur croule par sa base; car il cesse d'être possible, dès que l'on y introduit des exceptions. Si les propriétaires fonciers tiennent à conserver les lois sur les céréales, ils ont commis une grande faute en souscrivant aux réformes que provoquaient, dans le tarif, les chefs de la manufacture, et en permettant que la politique commerciale de l'Angleterre se rangeât sous le drapeau d'Adam Smith. Comment n'ont-ils pas vu

qu'en consentant à l'importation en franchise du du coton, de la laine et du chanvre, des matières premières, en un mot, que l'industrie met en œuvre, ils allaient autoriser l'opinion publique à leur demander l'introduction libre des grains qui sont par essence la matière première du travail humain? Comment n'ont-ils pas compris ce qu'il y avait d'inique et d'odieux à conserver, dans l'intérêt des hommes qui possèdent la richesse, le rang et le pouvoir, un privilége que l'on retirait aux manufacturiers et aux simples artisans?

La condamnation des lois sur les grains est écrite dans chaque progrès de la législation commerciale. Plus on les discute, et plus la résistance de leurs partisans semble mollir (1). Déjà le parti intermédiaire, celui qui proposait un droit fixe de 4 à 8 shillings par *quarter*, ne trouve plus ni appui ni écho. Le gouvernement reconnaît lui-même que, s'il n'avait pas modéré les droits en 1842, la propriété foncière aurait été en péril; et bien qu'il refuse de faire subir au tarif dès à présent une modification nouvelle, il ne s'engage pas à le maintenir (2). Dans cette neutralité que le pouvoir affecte, la lutte est désormais entre les proprié-

(1) « *The arguments in favour of protection grow weaker and weaker.* » *Lord John Russell's speech*, 26 May 1843.

(2) *Sir Robert Peel's speech*, 22 May.

taires fonciers dont la puissance paraît avoir atteint son apogée, et les chefs de l'industrie qui sont évidemment la force ascendante (1). Ceux-ci déclarent qu'à moins d'avoir la liberté d'échanger leurs produits manufacturés contre les produits agricoles des autres contrées, ils ne peuvent plus lutter avec l'étranger à armes égales ; et leur cause devient insensiblement celle du pays tout entier. C'est un ministre, sir J. Graham qui a dit : «Le temps est venu où, sans le commerce et sans les manufactures, l'Angleterre ne pourrait plus exister ; que le parlement ait donc soin de ne prendre aucune résolution qui compromette leurs existence, leurs progrès ni leur prospérité. »

(1) La motion de M. Villiers pour l'abolition complète de la loi sur les grains a réuni, dans la chambre des communes, 92 voix en 1842, 140 en 1843, 163 en 1844, et 188 en 1845.

II

LA LIGUE.

La classe moyenne a longtemps cherché un point d'attaque contre l'aristocratie foncière; et pendant plusieurs années, elle a porté ses coups dans une fausse direction. A Birmingham, M. Attwood et son école déclamaient contre l'acte de 1819 qui a rétabli les payements en espèces, imputant à cette loi tous les embarras de l'Angleterre. A Manchester, la chambre de commerce s'en prenait à la banque métropolitaine, qu'elle accusait de gouverner la circulation d'une main peu sûre, et de provoquer les crises du commerce et de l'industrie, tantôt en ouvrant toutes les écluses monétaires, tantôt en les tenant hermétiquement fermées. Avant l'année 1839, la funeste influence des lois sur les céréales, à laquelle on attribue aujourd'hui tous les maux du pays, était à peine soupçonnée dans les centres mêmes de l'activité indus-

trielle. Au mois d'août 1838, le docteur Birney, ayant convoqué les ouvriers de Bolton dans la salle du théâtre pour entendre la lecture d'une dissertation scientifique à propos des lois sur les grains, fut outrageusement sifflé et dut se dérober par la fuite à l'indignation de la foule (1). Un des spectateurs, M. Paulton, plein de sympathie pour les doctrines et ému du danger que courait l'auteur, s'était précipité sur la scène. Après avoir protégé la retraite du docteur Birney, il acheva la lecture, la recommença les jours suivants, et put bientôt se rendre l'organe de vingt mille tisserands qui voulaient pétitionner contre les lois sur les céréales, mais trop pauvres pour faire les frais du papier sur lequel cette expression de leurs vœux devait être déposée.

Les habitants de Manchester ne soupçonnaient pas alors qu'une mine d'agitation venait de s'ouvrir à leurs portes. Ce fut le docteur Bowring, alors représentant de Blackburn et aujourd'hui de Bolton, qui alla chercher M. Paulton au fond de son obscurité, pour le produire sur un plus vaste théâtre. Le docteur Bowring, le rédacteur du *Manchester-Times*, M. Prentice et un membre de la chambre de commerce, M. J.-B. Smith, servirent de parrains à la doctrine nouvelle, devant un public qui ne deman-

(1) *Brief history of the rise and progress of the anti-corn-law league*. London, in-8°, 1845.

dait cette fois qu'à être persuadé. Le mouvement gagna bientôt les autres villes manufacturières; M. Paulton et M. Smith furent successivement appelés à Birmingham, à Wolverhampton, à Coventry, à Leicester, à Nottingham et à Derby. Averti de la grandeur de sa mission par l'enthousiasme qui se manifestait, M. Smith jugea le moment opportun pour une démonstration décisive, et revenant en poste à Manchester, il demanda que la chambre de commerce fût convoquée pour délibérer sur une pétition au parlement, pétition qui aurait pour objet l'abolition entière et immédiate des lois sur les grains. L'assemblée, qui allait prendre cette résolution, représentait largement l'aristocratie industrielle. L'on y comptait sept magistrats de comté, le maire de la ville avec ses huit aldermen, et une foule de manufacturiers qui étaient accourus de tous les points du royaume. Tel d'entre eux occupait six mille ouvriers; tel autre, de concert avec ses frères, faisait mouvoir trente machines à vapeur; il y en avait six, dont chacun contribuait annuellement pour 2,000 liv. sterl. (51,000 fr.) à la taxe des pauvres.

Le parti whig avait inspiré jusqu'alors la chambre de commerce; par l'organe du président, M. Wood, membre de la chambre des communes, il proposa, tout en faisant la critique de la législation sur les céréales, de laisser au gouvernement le soin de la modifier. Le débat, pro-

longé pendant huit jours, se termina par la défaite des whigs, qui n'ont plus recouvré depuis leur ascendant à Manchester. La pétition, qui fut adoptée, était l'œuvre de M. Cobden, dont elle signala les débuts dans le monde politique. La chambre de commerce y déclarait que « sans l'abolition immédiate des lois sur les grains, la ruine des manufactures était inévitable ; et que l'application, sur la plus grande échelle, du principe de la liberté commerciale pouvait seule assurer la prospérité de l'industrie et le repos du pays. »

L'agitation politique en Angleterre ne se borne pas à une vaine dépense de paroles. La pétition donnait un drapeau à la réforme industrielle ; on voulut avoir une armée et des moyens d'action. Une souscription, ouverte à Manchester en février 1839, produisit aussitôt 6,000 liv. sterl. Cette somme servit à fonder un journal hebdomadaire qui devait être l'organe spécial de la cause, l'*anti-bread tax circular*, et à dépêcher des missionnaires dans les villes de province, ainsi que des délégués à Londres. Ceux-ci, réunis au nombre de trois cents, attendaient qu'il plût à la chambre des communes de les entendre à sa barre. Mais la chambre ayant rejeté la motion qui en fut faite par M. Villiers, les délégués, devant lesquels se fermait ainsi la porte du parlement, eurent à délibérer sur le parti qu'il leur restait à prendre. Dans

le cours de la discussion, M. Cobden cita l'exemple des Villes anséatiques et conseilla de former une ligue entre les villes de l'Angleterre « contre l'aristocratie qui les gouvernait, qui ruinait leur industrie et qui refusait de les écouter. » — « Une ligue contre les lois sur les céréales » (*an anti-corn-law league*), s'écria quelqu'un dans l'assemblée. — « Oui, une ligue contre les lois sur les céréales », reprit M. Cobden. — Ce cri devait faire fortune. Les classes moyennes avaient désormais trouvé le signe qui devait les rallier, en présence de l'aristocratie sans distinction d'opinions, de rangs ni de richesses, (1). Les délégués, de retour à Manchester, décidèrent que l'association organisée dans cette ville n'aurait plus qu'un caractère local, et que l'on formerait, sans perdre de temps, par la réunion des associations propres à chaque ville, une *ligue nationale contre les lois sur les grains.*

S'il fallait résumer par quelque légende, et dans le style des chroniqueurs, l'histoire de cette grande confédération, j'adopterais volontiers celle-ci, que me fournit une brochure déjà citée : « La ligue grossit, dépense beaucoup d'argent, et en demande davantage (2). » Mais c'était peu de dépenser beaucoup d'argent et d'en de-

(1) « The league is an embodiment of the interests and of the rights of the middle class. » *Speech of John Bright*, 16 Dec. 1844.

(2) *Brief history of the anti-corn-law league.*

mander plus qu'on n'en dépensait; la Ligue en a obtenu plus qu'elle n'en avait demandé : en 1841, 10,000 liv. sterl.; en 1843, 50,000, et plus de 116,000 en 1845. Le conseil général de la Ligue se compose de 321 membres, dont chacun a souscrit au moins pour 50 liv. sterl., et dont plusieurs ont contribué pour 500 liv. sterl. et au delà; la seule ville de Manchester a donné, pour une seule année, plus de 20,000 liv. sterl. (plus de 500,000 fr.).

Ces sommes énormes, les plus considérables dont une association formée en dehors de la pensée religieuse ait jamais disposé, ont servi à organiser une propagande et une publicité presque sans bornes. La Ligue a entrepris l'éducation politique de vingt-sept millions d'hommes; elle veut faire, des croyances, que résument ces mots sacramentels : « Liberté du commerce *(free trade),* » l'Évangile du peuple anglais. Elle y emploie, avec autant d'activité que d'énergie, la presse et la parole. Chaque semaine, on expédie de Manchester, aux électeurs de la Grande-Bretagne, soixante à soixante-dix ballots de brochures, qui pèsent cent livres chacun. Tous les dimanches, le nouveau journal de l'association, l'*Anti-corn-law league*, dirigé par M. Paulton, est tiré et répandu à vingt mille exemplaires.

Mais c'est surtout par la prédication que les membres de la *Ligue* se signalent. Quelle ville

de l'Angleterre ou de l'Écosse n'a pas entendu M. Cobden et M. Bright? Ils ont harangué les fermiers aussi bien que les populations urbaines, ne craignant pas plus d'engager une discussion avec les représentants du système protecteur, dans la chambre des communes ou dans un *club*, que de paraître, avec toute la pompe de la rhétorique anglaise, devant une assemblée de cinq à six mille personnes.

En février 1843, le conseil de la Ligue vint s'établir à Londres. La première réunion publique, tenue dans la taverne de la *Couronne et de l'Ancre,* attira une foule si compacte, et le peuple de la métropole se montra tellement avide d'entendre les « gens de Manchester, » que les orateurs durent quitter la plate-forme pour parler dans le vestibule et du haut de l'escalier. Aux réunions qui suivirent, l'affluence croissant toujours, on prit à loyer la salle de Drury-Lane, et plus tard, celle de Covent-Garden. C'est là que, depuis deux ans, siége le parlement de la bourgeoisie; c'est devant un auditoire, qui se renouvelle incessamment, que les orateurs de la Ligue font assaut d'éloquence. Les séances de la chambre des communes en ont pâli plus d'une fois.

On reproche à l'acte de réforme, en Angleterre, de n'avoir pas élevé le niveau intellectuel dans la chambre des communes, et de n'avoir produit ni capacités ni illustrations nouvelles.

Cela s'explique par la nature même du mouvement, qui aboutit, en 1832, à une extension du droit électoral. Une fraction de l'aristocratie en avait pris l'initiative dès le dernier siècle, et en avait déterminé le triomphe. La classe moyenne, conduite par des hommes tels que lord Grey, lord Durham, lord J. Russell, sir Fr. Burdett et lord Brougham, n'avait point eu à se créer des chefs. Ajoutons que le fait même de la diffusion du suffrage ne peut faciliter qu'à la longue le travail et l'avénement des intelligences ; le premier résultat d'une mesure, qui plonge au-dessous des couches supérieures de la société, doit être d'amener à la surface les individus les moins dignes d'attirer les regards.

Mais la Ligue formée contre les lois sur les céréales est sortie des entrailles mêmes de la bourgeoisie ; elle en parle la langue, elle en sert les intérêts, elle en représente les passions. N'est-il pas naturel que cette association légale mais hostile d'une classe contre une autre classe ait des chefs qui lui soient propres, et qu'elle ne se repose que sur eux du soin de la défendre? La Ligue a mis au jour une véritable constellation d'hommes politiques, qui auront infailliblement une grande part aux destinées de leur pays.

On rencontrerait difficilement, soit parmi les whigs, soit parmi les torys, dans le club de la réforme ou dans le club de Carlton, un orga-

nisateur aussi puissant et un administrateur aussi habile que le président de la Ligue, M. Georges Wilson. Sir Robert Peel lui-même n'est pas plus absolu ; mais le premier ministre a-t-il la confiance et l'affection de cette majorité, que groupe frémissante, derrière lui, l'ascendant de sa fortune? C'est la confiance illimitée qu'inspire M. Wilson qui lui donne une autorité et un empire universels. La Ligue renferme des membres plus riches et qui ont une clientèle plus étendue, car M. Wilson est un modeste fabricant d'amidon; mais elle n'en a pas qui montrent un tact plus exquis dans les rapports avec les hommes, ni qui apportent ce coup d'œil prompt, cette rectitude de jugement, cette résolution calme au milieu des difficultés. L'association lui doit l'harmonie qui règne entre ses membres, ainsi que les progrès merveilleux qu'elle a faits en quelques années.

Si M. G. Wilson est l'âme de la Ligue, M. Richard Cobden en est le général et l'homme d'action. Au mois d'avril dernier, M. Cobden, s'adressant dans la salle de Covent-Garden à un auditoire nombreux, disait avec ce mélange d'ironie et de bonne humeur qui caractérise sa parole : « La question est de savoir qui travaillera maintenant pour nous. Sera-ce sir Robert Peel, ou sera-ce lord John Russell? une vive émulation me paraît exister des deux côtés. Celui-ci ouvre la campagne en déclarant que la

protection est la plaie de l'agriculture; celui-là reconnaît que les principes de la liberté commerciale sont les principes de la vérité. Nous n'avons pas de grandes raisons de choisir entre les deux; mais qui aura l'honneur, qui aura la gloire de faire triompher ce grand principe?» — « Vous, vous, » s'écria-t-on de toutes parts; et des applaudissements frénétiques éclatèrent aussitôt dans l'assemblée. N'est-ce pas ainsi que les tribus saxonnes et les Franks, au cinquième siècle, choisissaient leurs chefs, en les élevant sur le pavois?

M. Cobden n'a pas brigué le rang que la voix publique lui assigne; peu d'hommes affichent moins de prétentions et sont moins jaloux du commandement. C'est son humeur militante qui le met en avant; et la foule le suit, attirée par ce qu'il y a d'indomptable dans son énergie, de supériorité dans ses talents, et de grandeur dans son caractère.

Le parlement et la Ligue elle-même comptent dans leurs rangs des orateurs doués d'une plus grande éloquence; aucun ne va plus droit au but, n'a une dialectique plus irrésistible et n'est plus complet. Sir Robert Peel ferait peu d'effet sur une assemblée populaire. O'Connell, dans la chambre des communes, ne retrouve plus cette abondance d'images et de saillies qui suspendent à ses lèvres un auditoire irlandais. Richard Cobden est le seul qui brille sans effort

sur l'un et l'autre théâtre; il y a en lui l'étoffe d'un premier ministre, et, comme tribun de la classe moyenne, il ne connaît pas d'égal.

M. Cobden est le fils d'un fermier; encore enfant, il a gardé les moutons, et il ne craint pas de rappeler en plein parlement, dans une assemblée aristocratique dont il heurte ainsi les préjugés, ces antécédents qui attestent son humble origine. Il a reçu du reste une excellente éducation; le travail, un travail opiniâtre et heureux qui l'a conduit à l'opulence, a fortifié la trempe de son caractère; les voyages ont mûri son esprit. M. Cobden est âgé de quarante-cinq ans, et paraît en avoir trente. Pâle et presque sombre, il cache, sous un calme que l'on prendrait pour de l'inaction, une pensée qui est toujours en mouvement, et qui va bientôt couler du cratère. Il joint, aux nerfs d'acier de la race bretonne, la chaleur que le sang contracte dans les pays méridionaux; infatigable autant que fécond, il est à tout et partout, et les travaux herculéens de la Ligue sont principalement son ouvrage.

Après cet homme éminent, qui était inconnu il y a six ans, et que l'aristocratie considère aujourd'hui comme son plus redoutable adversaire, on peut citer encore, M. Georges Thompson, M. Moore, M. Fox, M. James Wilson qui sont des orateurs de premier ordre, mais surtout M. Bright, compagnon de prédi-

cation et collègue de M. Cobden dans le parlement. Si M. Cobden est l'Achille de la Ligue, M. Bright en est l'Ajax. Pour prendre un terme de comparaison plus parlementaire, je dirai que M. Bright, dans une sphère bien différente, rappelle, trait pour trait, le caractère et le talent de lord Stanley: c'est la même fougue et la même puissance de sarcasme; c'est la même audace, dans l'attaque et dans la défense, la même verve d'insolence, la même hauteur de dédain. Les hommes taillés de la sorte ne peuvent pas exercer une action médiocre; et ils doivent perdre complétement ou faire triompher avec éclat les causes qu'on leur confie.

Par bonheur pour M. Bright et pour la Ligue, l'expérience tend à modérer cet orateur; et le succès de la motion qu'il a faite, au début de la session, pour soumettre à une enquête les effets désastreux des lois sur la chasse, a prouvé qu'il commençait à acquérir de l'autorité dans la chambre des communes. Dans les réunions de Covent-Garden, M. Cobden se charge de convaincre, et M. Bright de faire naître l'enthousiasme. Dans la bouche du jeune quaker, tous les arguments prennent une forme passionnée; toute question devient matière, pour lui, à quelque mouvement oratoire; et nul homme ne s'accommoderait plus difficilement de la franche nudité de la raison? S'agit-il d'expliquer aux auditeurs de la Ligue que le blé ne se vend à bon marché en

dépit du système protecteur, qu'à cause de l'abondance accidentelle des récoltes; M. Bright s'écrie : « L'histoire de l'antiquité parle d'un conquérant, d'un usurpateur contre lequel les étoiles mêmes combattirent. Ne pouvons-nous pas dire aussi, par rapport à ceux qui envahissent les droits, les droits les plus sacrés de la population, et qui usurpent un pouvoir auquel ils n'ont pas de titres, le pouvoir de nourrir et, dans l'occasion, d'affamer un grand empire; ne pouvons-nous pas dire aussi que les saisons ont combattu contre eux? » Faut-il déverser l'odieux et le ridicule, à pleines mains, sur l'aristocratie; c'est encore M. Bright qui s'en charge. Ces caricatures sont généralement d'un grand effet, quoiqu'elles ne soient pas toujours d'un bon goût, et que l'on n'aime guère, par exemple, à voir la majorité à demi mutinée de sir Robert Peel, comparée à des porcs que le boucher traîne à l'abattoir.

Londres est le théâtre sur lequel la Ligue déploie ses ressources oratoires; mais c'est à Manchester que siége le gouvernement de l'association. Dès onze heures du matin, les membres du conseil se réunissent avec la même ponctualité qu'ils apportent à régler leurs propres affaires; négociants ou manufacturiers, chacun quitte son comptoir ou sa fabrique, pour donner un coup d'épaule au mouvement. Le soir, nouvelle réunion autour d'une table à thé, qui

se prolonge quelquefois très-avant dans la nuit. On croirait, à voir cette assiduité exemplaire, que l'assemblée se compose uniquement d'hommes de loisir; et pourtant il n'en est pas de plus occupés dans les trois royaumes.

Le conseil de la Ligue se partage en comités, de même qu'un cabinet distribue les matières d'État entre divers ministères. Il y a le comité d'agriculture, le comité du commerce, le comité de publication, le comité de correspondance, et jusqu'à un comité religieux. On aura une idée de l'étendue des relations que le conseil entretient, quand on saura que, dans un pays où le port d'une lettre ne coûte que dix centimes, le comité de Manchester dépense, en moyenne, pour ce seul article, près de cinq cents francs par jour. Près de cent comités locaux, en Angleterre, correspondent avec le conseil de Manchester.

Une association aussi vigoureusement constituée et aussi active que la Ligue ne pouvait pas toujours se borner aux travaux de la propagande. Il est beau de réunir les hommes par milliers, de les éclairer sur leurs véritables intérêts et de parler à leurs sympathies. Mais après avoir préparé les esprits, il faut leur donner quelque chose à faire; après avoir enseigné aux plus petits enfants la doctrine de la liberté commerciale, il est bien temps de montrer par quel moyen ces croyances

triompheront. Les opinions ont leur âge philosophique et contemplatif, après lequel elles doivent entrer dans la pratique et passer à l'état de parti. Durant les premières années de son existence, la Ligue se contentait de déployer ses forces : elle bâtissait, à Manchester, une salle immense (*free-trade-hall*), un temple industriel, qui peut contenir dix mille personnes; elle donnait des banquets monstres; elle prenait l'initiative, à Manchester, de ces expositions de l'industrie, que l'Angleterre ignorait, et qui viennent de se renouveler à Covent-Garden, avec le plus grand succès (1). Le moment est venu de faire usage de cette puissance; la Ligue se mêle aujourd'hui des élections.

En prenant place dans le cadre politique, la Ligue n'a point commis la faute de se laisser traîner à la remorque des partis existants. Comme elle avait ses opinions, elle a voulu avoir ses candidats et sa bannière. Dans chaque élection, les modernes ligueurs ont déclaré qu'ils donneraient leurs voix au candidat, quel qu'il fût, radical, whig ou tory, qui s'engagerait à voter contre les lois sur les céréales. Que si aucun des concurrents ne voulait prendre cet engagement, la

(1) En 1843, l'exposition des produits de l'Industrie faite par la Ligue, à Manchester, avait produit dix mille livres sterling; en mai 1845, l'exposition faite dans la salle de Covent-Garden, à Londres, a rapporté plus de vingt-cinq mille livres sterling.

Ligue mettait un de ses membres sur les rangs. C'est ainsi qu'elle a disputé aux torys la succession de lord Stanley, dans le district méridional du comté de Lancastre, et qu'elle est parvenue à faire nommer, dans la Cité de Londres, en concurrence avec un des Baring, son candidat M. Pattison.

Dans ces mêlées électorales, les représentants de la classe moyenne ne luttaient d'abord avec l'aristocratie que d'énergie et d'influence. Pendant que les grands seigneurs mettaient leurs agents en campagne, les poches pleines de menaces et de promesses, et prodiguant l'argent au besoin; la Ligue expédiait aux électeurs des cargaisons de brochures et des missionnaires zélés qui, multipliant les réunions publiques, s'efforçaient d'éveiller les sentiments de dignité et d'indépendance. Mais il n'est pas facile, en Angleterre, d'ébranler des positions que l'habitude a eu le temps de fortifier. Au lieu d'agir sur les électeurs déjà inscrits, la Ligue a trouvé plus simple d'en créer de nouveaux ou de les inscrire. Profitant de la leçon que sir Robert Peel a donnée au parti libéral, en faisant tourner à l'avantage des torys les résultats de l'acte de réforme, elle cherche maintenant à faire produire à cet acte les conséquences dont le germe y avait été déposé par ses auteurs. « Les listes! les listes! » (*Qualify, qualify! Register, register!*) tel est le mot d'ordre de la Ligue; et,

pour emprunter les expressions de sir Robert Peel, « La bataille de la constitution se livre devant les tribunaux qui prononcent l'inscription ou la radiation des électeurs (*Registration courts*). »

La méthode ne s'applique pas, de la même manière, dans tous les cas. Dans les villes où l'opinion, que j'appellerai commerciale, prévaut, et où il suffit de payer dix livres sterling de loyer pour être électeur, la Ligue n'a qu'à examiner si tous ceux de ses partisans qui ont le droit de voter sont portés sur les listes électorales, et qu'à demander l'inscription de ceux qui auraient négligé cette formalité. Dans les districts ruraux, il faut absolument user de toutes les facilités que la loi comporte pour fabriquer des électeurs; car la plupart de ceux qui votent déjà sont dans la dépendance et à la discrétion des propriétaires fonciers. C'est ce que veut dire M. Bright, quand il s'écrie : « Le bill de réforme n'a pas encore servi d'instrument au parti libéral ni au parti de la liberté commerciale. » C'est ce qu'entend M. Cobden, quand il dit : « On a fait grand bruit de l'extension du suffrage; mais il y a deux manières d'étendre les droits électoraux : la première, en obtenant du parlement d'abaisser la limite; l'autre en déterminant le peuple à s'élever jusque-là. » Pour l'explication du procédé, laissons encore parler M. Cobden.

« Les listes électorales des comtés peuvent s'accroître indéfiniment ; la possession d'une propriété (*freehold*) de quarante shillings de revenu (51 fr.) donne le droit de voter dans une élection de comté. Je pense que les propriétaires fonciers firent une grande bévue, quand ils maintinrent ce titre au suffrage ; et souvenez-vous de ce que je dis : Ce sont des verges dans une salade, dont nous nous servirons contre eux. Je ne serais pas surpris, si les électeurs à quarante shillings nous rendaient le même service, qu'ils rendirent à la cause de l'émancipation catholique et plus tard à celle de la réforme, en nous aidant à obtenir la liberté du commerce.

« La franchise de quarante shillings fut établie pour les comtés, il y a cinq ou six siècles. A cette époque, un homme, pour employer la phraséologie constitutionnelle du temps, était réputé un *yeoman* et avait qualité pour obtenir les droits politiques, pourvu qu'il eût tous les ans un revenu net de quarante shillings à dépenser ; cette somme suffisait alors pour la subsistance d'un homme, et elle représentait probablement la rente de cent acres de terre. Qu'est-ce que cela maintenant ? avec la somme de richesse qui s'est distribuée entre les classes moyennes et, je suis heureux de le dire, entre les ouvriers d'élite, la franchise de quarante shillings devient purement nominale et se trouve à la portée de tout homme qui désire vraiment l'acquérir.

« Je dis donc que tout comté, qui possède une nombreuse population urbaine, tel que le Lancastre, la partie occidentale du comté d'York, le district méridional du Stafford, la partie septentrionale du comté de Chester, les comtés de Middlesex, de Surrey, de Kent, et enfin tout comté voisin de la mer, ou qui renferme des manufactures, peut être aisément gagné à notre cause, si les habitants s'éveillent et font une tentative systématique

pour obtenir le droit de voter, de la même manière que les gens du Lancastre l'ont obtenu.

« C'est un usage assez répandu que de placer ses économies dans les caisses d'épargne. Je ne voudrais pas dire un seul mot qui tendît à diminuer la confiance légitime qu'inspire cette institution ; mais je prétends qu'il n'y a pas de placement plus certain que celui qui repose sur la propriété pleine et entière du sol, et c'est le seul placement de fonds qui confère, avec la propriété, le droit de suffrage. Nous arrivons donc à cette conclusion, qu'il n'en coûte rien à un homme d'acquérir un vote dans un comté. Il achète la propriété : un *cottage* vaut soixante livres sterling (1550 fr.); et dans le voisinage des villes, trente ou quarante livres sterling font l'affaire. On a ainsi l'intérêt de son argent, une propriété que l'on peut vendre en cas de besoin, et le droit de voter par-dessus le marché. Quelquefois un père, pour enseigner l'économie à son fils, lui donne une sorte de nid d'oiseau, un paquet de bons sur une caisse d'épargne. Je dirai à ce père : faites de votre fils, à l'âge de vingt-un ans, un franc tenancier ; c'est un devoir pour vous de lui procurer l'indépendance du citoyen, et de le mettre en état de se défendre, lui ainsi que ses enfants, de l'oppression politique. Avec une dépense de 60 livres sterling, vous le rendrez l'égal, au jour du vote, de M. Scarisbrick dont les possessions territoriales ont neuf milles d'étendue, ou même de M. Egerton. Voilà ce qu'il faut faire. Pour être sur les listes de l'année prochaine, il suffit de posséder avant le 31 janvier.

« Quelle a été la conduite des propriétaires fonciers? Il y a déjà longtemps qu'ils multiplient les électeurs sur leurs domaines, obligeant les fermiers à faire enregistrer leurs fils, leurs frères ainsi que leurs neveux, et fabriquant ainsi autant de votes que la rente de la terre peut en couvrir. Ils ont fait de leurs terres une sorte de capital politique, depuis l'acte de réforme. Une nouvelle carrière

s'ouvre maintenant devant nous. Avant trois ans, si vous persévérez, chaque comté ayant une population urbaine considérable peut être représenté par des défenseurs de la liberté commerciale dans le parlement (1). »

Voilà le plan de campagne : voyons maintenant quels en ont été les premiers résultats. Le président de la Ligue, M. George Wilson en a fait un lumineux exposé, le 11 décembre dernier, en inaugurant les réunions de Covent-Garden. Ce document en dit plus qu'un livre *ex professo* sur les conditions du système électoral en Angleterre ; je l'abrégerai peu, en traduisant, de peur de l'affaiblir.

« Nous avons envoyé les membres les plus expérimentés de l'association, dans 140 bourgs, pour former des comités électoraux, là où il n'en existait pas, et pour seconder les partisans de la liberté commerciale, là où ces comités existaient ; ils devaient aussi recueillir les renseignements les plus complets sur l'état général des listes dans le pays. Depuis, la lutte a commencé ; nous ne connaissons encore les résultats que pour 108 bourgs. Dans 98 ou 100, la révision des listes nous a donné la majorité ; et si les partisans du monopole ont un avantage dans sept ou huit, cet avantage n'est pas de nature à compromettre l'élection d'un défenseur de la liberté.

« On dit que le chiffre des inscriptions et des radiations ne permet pas de juger de l'état des listes ; nous l'admettons. Les listes sont formées par les inspecteurs (*overseers*), et les tribunaux de révision ne prennent connaissance que des

(1) *Cobden's speech.* Manchester, 25 Oct. 1844.

cas contestés ; ils ne s'occupent point des modifications nombreuses qu'amènent dans le corps électoral, les décès, les changements de domicile, l'acquisition ou la perte de la franchise politique ; or c'est la connaissance, que nous avons de ces modifications, qui fait notre confiance en ce moment.

« Vous entendez souvent dire qu'un bourg est enfermé dans une serrure qui ne s'ouvre plus, qu'aucun progrès ni changement ne s'y peut effectuer, ou que les changements y ont trop peu d'importance pour que l'élection s'en ressente. C'est là une grande erreur. Je tiens une liste de 33 bourgs, dans lesquels les modifications, que le personnel électoral a subies, s'élèvent au moins à dix pour cent et quelquefois à quinze pour cent. En sorte que, si les changements ne portaient que sur les anciens votants, le corps électoral en Angleterre se renouvellerait dans le cours de dix ou douze années. Prenez le bourg d'Ashton sous Lyne. Le nombre des anciens votants était en 1844, de 621 ; et le nombre des électeurs nouveaux est de 142. Faut-il citer un bourg rural, Boston par exemple, dans le comté de Lincoln ? Les listes se composaient de 974 électeurs ; 129 sont venus s'ajouter à ce nombre. Dans la ville de Liverpool où 12,823 électeurs étaient portés sur la liste, on en compte 3133 nouveaux ; et à Brighton 461 nouveaux, contre 2162 anciens. Dans les trente-trois bourgs, dont j'ai fait mention, le nombre des électeurs est de 45,839 pour les anciens, et de 7,648 pour les nouveaux ; or, la majorité en faveur du monopole n'était dans ces villes que de 1,145 votants, aux dernières élections. Je n'en tire aucune conclusion en notre faveur ; je cite uniquement le fait pour prouver qu'il n'y a pas de bourg tellement stationnaire et tellement désespéré, sur lequel on ne puisse agir avec succès.

« Et maintenant de quelle nature sont les nouveaux électeurs ? Ce sont généralement des hommes sur lesquels l'o-

pinion publique a de l'influence, et c'est sur leur appui que nous comptons pour les prochaines élections. Les jeunes gens n'ont pas les préjugés de leurs parents; et l'on peut supposer qu'ils prêtent attention aux débats que la liberté du commerce a soulevés. Nous avons à faire d'abord impression sur ces nouveaux venus ; et il ne faut peut-être que l'action continuelle des membres de la Ligue sur leur esprit, pour changer la face du corps électoral dans le royaume. Passons aux résultats. Dans quatre bourgs, qui ont nommé huit partisans du monopole, nous espérons obtenir quatre défenseurs de la liberté commerciale. Sept autres bourgs étaient partagés; nous y ferons nommer quatorze représentants de nos opinions. Ajoutez quatorze bourgs, qui nommaient vingt-un défenseurs du monopole, et dans lesquels nous avons conquis la majorité ; et nous avons un gain clair et net de trente-deux membres qui voteront dans le parlement en faveur de la motion de M. Villiers. Voilà ce que nous avons fait dans le cours d'une seule année.

« Nous n'avons pas non plus négligé les comtés. A la dernière révision des listes, un seul, le district méridional du Lancastre nous avait sérieusement occupés. Je vous ferai connaître le résultat de nos efforts. Vous savez qu'aux dernières élections du comté, M. Entwistle l'emporta sur votre candidat, M. Brown, de 578 voix. Il y a dans ce district électoral quarante cantons dont chacun a plus de cent électeurs, et cent-cinquante-deux cantons agricoles, dont chacun a moins de cent électeurs; dans les 40 cantons qui sont principalements industriels, et qui comprennent 11,800 électeurs, M. Brown avait 500 voix de plus que son concurrent; mais dans les petits cantons, dans les cantons ruraux où l'influence du propriétaire foncier se fait plus aisément sentir, la majorité en faveur de M. Entwistle excédait mille voix. Dans le travail des listes, nous avons obtenu une majorité

de plus de 1,700 électeurs. Cela montre ce que l'on peut faire, avec de l'activité et avec la résolution bien arrêtée de réussir.

« Les tribunaux de révision sont maintenant fermés. Mais dans le cours de leurs opérations, on a découvert la possibilité de créer de nouveaux électeurs dans les comtés. En examinant les listes du Lancastre, on a reconnu que les électeurs des districts commerciaux étaient, par rapport à la population, dans la proportion de 1 à 80; tandis que la proportion était de 1 à 23 dans les districts agricoles. A Liverpool et à Manchester, on ne compte que un électeur par 120 habitants. Cette observation peut s'étendre à tout le royaume. Plus la population d'un comté est adonnée aux manufactures, et moins elle a d'électeurs; plus le district est agricole, et plus le nombre des électeurs est grand par rapport à la population. Prenez le comté de Buckingham, vous avez un électeur pour 25 habitants; tandis que celui de Middlesex ne compte qu'un électeur sur 115 habitants. Le district est du Surrey a un électeur pour 78 habitants, et l'ouest 1 sur 26. Cela prouve que les maîtres du sol ont épuisé, dans les districts ruraux, le pouvoir qu'ils avaient de créer des électeurs; tandis qu'il reste encore dans les districts commerciaux et manufacturiers un champ immense à exploiter.

« Nous avons résolu et entrepris de déterminer nos amis à se rendre électeurs dans les comtés. Des comités ont été formés dans ce but, et nous n'en faisons point mystère, car nous n'avons pas de secrets même pour nos ennemis; nous nous proposons d'inscrire, pour le district méridional du Lancastre, avant le 31 janvier 1845, mille électeurs de plus. En portant nos regards au delà du ruisseau qui nous sépare de la partie septentrionale du comté de Chester, nous voyons qu'à la dernière élection la majorité obtenue contre le candidat libéral fut de 500 voix. Qu'est-

ce que 500 voix? Qu'est-ce qu'un pareil nombre d'électeurs pour les villes populeuses de ce district? Nous nous sommes mis à l'œuvre, et déjà 500 électeurs ont été inscrits pour ce comté. Tournons-nous maintenant vers la partie occidentale du comté d'York. Depuis 1841, les défenseurs de la liberté commerciale ont gagné dans le comté 250 voix; mais la majorité du monopole était de 1100 voix, et les hommes de loi de ce district nous disaient qu'il n'y avait plus rien à faire. Qu'a répondu la Ligue? « *Cela sera.* » M. Cobden et M. Bright sont partis, et en passant à Halifax, ils ont dit : « Inscrivez-vous, créez deux cents électeurs avant le 31 janvier. » De là, ils ont gagné Leeds qui aura 400 électeurs de plus, avant le terme. — Hudderfields n'avait que 104 électeurs. « Inscrivez-vous, triplez le nombre, » ont-ils dit. Nous venons de recevoir une lettre par laquelle nous apprenons que la tâche est presque entièrement remplie. — « Avez-vous besoin de notre assistance, avons-nous dit aux gens du comté d'York?—Non.—L'accepterez-vous?—Oui.—Nous vous donnerons 500 votes du comté du Lancastre. » Et nous ferons plus que nous n'avons promis.

« Middlesex, qui envoie deux membres au parlement, a une population égale à celle de douze comtés qui nomment 36 membres. On m'assure qu'un district de ce comté, celui de Hammersmith, qui compte 30,317 hommes de l'âge de vingt-un ans et au-dessus, n'a que 1913 électeurs; et c'est un district qui renferme 17000 maisons. Si les habitants du Lancastre et de Middlesex étaient inscrits sur les listes, dans la même proportion que ceux des districts ruraux, la partie méridionale du Lancastre compterait 20,000 électeurs au lieu de 11,000; et Middlesex, au lieu de 13,500 électeurs, en aurait 30,000.

« La Ligue pourrait préparer une pétition pour réclamer, d'une législature qui nous est hostile, et d'une chambre des communes qui fait des lois dans son intérêt per-

sonnel, l'abolition des lois sur les grains. Mais nous avons changé de tactique, et nous nous sommes placés sur un autre terrain ; nous en appelons à ceux qui font la chambre des communes, et la Ligue fera elle-même la prochaine chambre. Nous n'enverrons plus de députations à des hommes qui ont paru indifférents aux cris de notre détresse ; mais connaissant les changements qui s'opèrent jour par jour, heure par heure, dans l'opinion du corps électoral, nous nous appliquerons à diriger l'opinion publique jusqu'au moment où elle renversera ce monopole avec tous les autres. »

Le système électoral de l'Écosse n'admet pas la classe des francs tenanciers à 40 shillings, et l'acte de réforme les a suprimés en Irlande ; c'est donc en Angleterre seulement que la Ligue peut agir sur les comtés. Les 53 comtés de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles envoient 159 membres à la chambre des communes. Sur ce nombre, le parti libéral n'a obtenu en 1841 que 22 nominations, et c'est de là que le parti conservateur a tiré sa principale force ; car les élections des villes avaient donné aux whigs et aux radicaux une majorité de 9 voix (175 contre 166). Si donc la Ligue, comme l'annonce M. Wilson, parvient à déplacer trente-deux voix dans les bourgs, aux élections prochaines, il lui suffira de regagner, dans les comtés, les 22 voix que les whigs ont perdues en 1841, pour rétablir, dans la chambre des communes l'ascendant du parti

libéral. Voici le tableau de ces diverses combinaisons.

	1837.		1841.		PROCHAINES ÉLECTIONS.	
	Libér.	Conservat.	Libér.	Conservat.	Libér.	Conservat.
Angleterre.						
Bourgs. . . .	185	156	175	166	207	134
Comtés. . . .	44	115	22	137	44	115
Total. . .	229	271	197	303	251	249
Écosse. . . .	34	19	31	22	31	22
Irlande. . . .	70	35	60	45	60	45
Tot. gén. .	333	325	288	370	342	316

Tous les membres du parti libéral ne sont pas disposés, il s'en faut, à voter l'abolition complète des lois sur les grains. Mais, quand une majorité mi-partie whig et mi-partie radicale ne ferait que substituer, à l'échelle mobile de sir Robert Peel, un droit fixe de 4 à 5 sh. par *quarter*, la Ligue devrait encore se féciliter du résultat ; car une taxe aussi légère ne pourrait être considérée que comme un régime transitoire et comme un acheminement vers la suppression absolue du système protecteur.

Ainsi, le succès de la Ligue n'est plus un problème ; la classe moyenne a désormais, en Angleterre, une organisation puissante (1), et

(1) « Tant que la protection subsistera, la Ligue doit continuer ses opérations, ajoutant la force à la force, le nombre au

elle tient déjà l'aristocratie en respect. Les manufacturiers et les négociants vont regagner, par la liberté commerciale, le terrain qu'ils avaient perdu, depuis dix ans, par le côté de l'influence politique. J'admire d'autant plus ce mouvement, qu'il est l'œuvre solitaire de la Bourgeoisie. La Ligue se flatte, je le sais, elle se vante du moins d'avoir obtenu la coopération des classes inférieures ; mais les faits connus jusqu'à présent sont loin de justifier cette prétention. Les ouvriers ont déclaré expressément, dans tous leurs manifestes, que la question des céréales était secondaire pour eux, et que l'abolition des lois sur les grains ne pouvait profiter qu'aux chefs de la manufacture (1) ; on ne les rencontre pas aux *meetings* de la Ligue, ou ils n'y paraissent que pour protester ; et il faut toute l'influence des manufacturiers pour déterminer,

nombre et l'influence à l'influence. Nous avons fait de la sorte un progrès surprenant, et dont aucune association n'offre d'exemple dans l'histoire. A l'avenir, quand les hommes voudront savoir s'il est possible de détruire un abus protégé par la puissance et défendu par la richesse, par le rang, par la corruption ; quand ils se demanderont s'il y a quelque espoir de jeter bas un pareil abus par des efforts persévérants et par des sacrifices, on leur montrera les pages qui contiendront l'histoire de la Ligue contre les lois sur les grains... »

Discours de M. G. Thompson, 1845.

(1) Voir, entre autres, les pétitions adoptées, en septembre 1843, par des assemblées d'ouvriers tenues à Huddersfield, à Bradford, à Keighley et à Londres.

parmi ceux qu'ils occupent, quelques adhésions individuelles et isolées.

Que l'on consulte les listes qui sont publiées chaque semaine par le journal de la Ligue, on y verra figurer bien peu d'ouvriers, soit des villes industrielles, soit des districts ruraux. Les souscripteurs appartenant aux derniers rangs de la classe moyenne, les boutiquiers, les contre-maîtres, les artisans, y sont même en fort petit nombre. Les contributions sérieuses, efficaces, viennent des principaux manufacturiers et des grands commerçants; à l'ouverture de la souscription, le comité de Manchester, avait souscrit pour vingt mille livres sterling (510,000 fr.) avant de quitter la salle des séances; à Leeds, M. Marshall a donné la 143me partie de la somme requise, soit 700 livres sterling (17,850 fr.). Enfin, il n'y a guère de souscription sur la liste qui soit inférieure à une livre sterling.

Certes, si les ouvriers avaient suivi l'exemple que les maîtres leur donnaient, le mouvement dirigé contre la législation sur les grains aurait pris une bien autre importance. Les Irlandais catholiques, ces paysans affamés, qui vivent de pommes de terre et qui se couvrent de haillons, ont pu, en se cotisant, sou par sou, envoyer à l'association religieuse, dont le siége est à Lyon, plus de deux millions et demi de francs. Les ouvriers des manufactures anglaises sont tout

aussi nombreux, et ils ne vivent pas, en ce moment, dans le même état de détresse. Supposez que tout chef de famille, dans les centres d'industrie, supposez que tout ouvrier, sans distinction d'âge ni de sexe, eût apporté un *penny* (10 c.), par semaine, aux trésoriers de la Ligue; et, l'année révolue, la récolte aurait été, non de cent mille livres, mais d'un million sterling.

La Ligue est donc l'œuvre de la bourgeoisie, et de la bourgeoisie tendant à s'élever dans l'échelle sociale. Assurément, les chefs de l'industrie ne se conduisent pas de la même manière que les maîtres du sol, et M. Bright a raison de dire : « Nous n'avons, parmi nous, ni Buckinghams, ni Richmonds, ni Knatchbulls; et ce n'est pas ici qu'il faut chercher les gens qui portent des étoiles, des jarretières, ni des titres, des officiers de l'armée ni des fonctionnaires de l'ordre civil. Les hommes qui se distinguent dans la Ligue, sont de la foule comme vous; et ils ne se sont pas associés à l'agitation, dans l'espoir d'obtenir des places, des positions, ni le pouvoir » (1). Cela est vrai, la bourgeoisie ne réclame ni avantages personnels pour les individus, ni priviléges pour la classe. Elle cherche à s'élever, comme s'éleva jadis la noblesse, dans

(1) *Speech of M. Bright, at Covent-Garden,* 19th February 1845.

l'estime du peuple, et en défendant le droit commun. Mais la passion qui l'anime n'est pas uniquement le zèle des principes, et elle se propose un autre but que la gloire. Ce qu'elle veut, c'est l'influence, c'est sa part d'action dans le gouvernement du pays.

La constitution de cette nouvelle aristocratie est déjà bien avancée. Non-seulement les capitaux se concentrent dans le commerce et dans l'industrie, de manière à créer des positions rivales de la féodalité foncière; non-seulement le manufacturier, le banquier, l'armateur a aussi une clientèle de vassaux ou de tributaires qui travaillent pour lui; mais l'ordre industriel dispose, comme la propriété territoriale, d'un instrument religieux. De même que l'église anglicane tire ses revenus de la dîme que lui doivent les fruits de la terre, les méthodistes, autre église établie, église fortement organisée, église politique, sont véritablement à la solde des manufacturiers. Aussi, pendant que le clergé anglican répudie toute agitation contre les lois sur les céréales, le clergé méthodiste et indépendant a excommunié ces lois, dans une espèce de concile tenu à Manchester, en 1843, et auquel assistaient plus de sept cents ministres. Aristocratie contre aristocratie et autel contre autel; voilà le secret de cette campagne, qui finira peut-être par un partage, mais qui n'aboutira certainement pas à une réconciliation ; car la

résistance part encore moins de l'intérêt que de l'orgueil (1).

(1) « L'aristocratie voit, dans cette campagne contre les lois sur les céréales, les empiétements d'une aristocratie nouvelle qui, joignant l'opulence à l'activité intellectuelle, s'est présentée récemment comme la rivale de l'ancienne, dans toutes les positions de l'État et de la société; qui entre en partage des honneurs et des places; qui étend journellement ses possessions territoriales; et qui dispute, aux maîtres héréditaires du sol, l'influence sociale et politique dont ils avaient le monopole depuis des siècles. A cette jalousie qu'inspire l'aristocratie manufacturière et commerçante, jalousie qui existe dans bien des cas où on l'éprouve sans en avoir conscience, nous attribuons principalement l'hostilité que montre la noblesse foncière contre une mesure qui doit accroître sa prospérité et son autorité. Mais le résultat n'est pas douteux. La nouvelle aristocratie a poussé de fortes racines et se maintiendra certainement dans la position à laquelle la convient ses avantages naturels; et les deux ordres, qui ont beaucoup de points communs, se distingueront néanmoins par des différences qui leur serviront de contre-poids à l'un et à l'autre dans leur ambition et dans leurs fautes.»

(*Pertshire advertiser.*)

L'ARISTOCRATIE.

Le gouvernement de l'Angleterre a toujours été une aristocratie, aristocratie féodale avant les Tudors, aristocratie politique depuis la révolution de 1688 : toute autre forme du pouvoir n'a eu, dans ce pays, que la valeur d'une transition, ou n'a brillé que d'une existence éphémère. Quand la royauté a voulu dominer, comme il est arrivé sous Henri VII, sous Henri VIII et sous Élisabeth, cette domination l'a conduite à exercer et à faire détester le despotisme (1); lorsque le peuple a voulu prendre sa revanche, le mouvement démocratique est allé se perdre et s'absorber dans une dictature. Cromwell, une fois délivré de la chambre des lords, n'a plus rencon-

(1) On a remarqué en Angleterre que les trois premiers Édouard, qui avaient régné ensemble 105 ans, avaient convoqué 119 parlements; tandis que les Tudors, qui avaient régné 118 ans, n'avaient convoqué que 58 parlements.

tré aucune résistance, le jour où il lui a plu de supprimer tout à fait l'intervention du parlement.

L'Angleterre, privée de l'influence aristocratique, serait un navire sans lest. Montesquieu a vu dans l'aristocratie anglaise un pouvoir modérateur; elle est encore, elle est surtout le pouvoir initiateur, celui qui met son attache à toutes les révolutions et à toutes les réformes. La liberté a été instituée, établie et développée par l'aristocratie en Angleterre, comme elle l'a été en France par le pouvoir royal; aussi, ne faut-il pas s'étonner de ce que, faisant les affaires du peuple, elle pourvoie en même temps, au soin de ses intérêts particuliers. A chaque progrès de la liberté correspond, dans l'histoire de la Grande-Bretagne, un progrès quelconque de l'aristocratie.

La Grande Charte, en déclarant qu'aucun aide ou subside ne pourrait désormais être levé sans le consentement du conseil ou parlement, que devaient former les archevêques, évêques, abbés, comtes, barons et les autres *tenants in capite* ou possesseurs libres du sol, fondait le gouvernement représentatif pour la nation tout entière : mais ce gouvernement fut d'abord celui de la noblesse féodale; car la bourgeoisie des villes n'y avait, dans l'origine, aucune part. En 1297, Edouard 1er renouvela, confirma et augmenta la Grande Charte, en ordonnant que les comtés et les bourgs seraient représentés dans le parlement; mais, comme pour servir de com-

pensation et de contre-poids à cet accroissement des libertés publiques, le roi établissait en même temps, par le fameux statut *de Donis*, le droit de substitution pour les héritages fonciers, privilége sur lequel devait reposer à jamais la puissance de l'aristocratie. La réforme religieuse, cette révolution qui a laissé en Angleterre des traces plus profondes qu'aucune autre, en apportant au peuple la liberté de conscience, fit cesser, pour l'aristocratie, la rivalité toujours redoutable de la puissance spirituelle. La richesse des nobles s'accrut en même temps que leur pouvoir; et plusieurs familles trouvèrent un patrimoine dans les dépouilles du clergé. Mais sans remonter au delà de 1688, les lords qui proclamèrent à cette époque, sous le titre de *bill des droits*, le code des libertés nationales, n'obtinrent-ils pas un privilége pour les produits de leurs terres, par la loi qui encourageait l'exportation et qui restreignait l'importation des grains ?

Ce qui marque principalement la domination du principe aristocratique en Angleterre, c'est que là réside le pouvoir constituant. On a souvent comparé notre révolution de 1830 à la révolution qui appela Guillaume d'Orange au trône des Stuarts. Il n'y a pas d'événements dans lesquels se manifeste à un plus haut degré la différence caractéristique des deux races d'hommes. En France, la chambre des députés a tout fait :

elle a proclamé la déchéance de Charles X, elle a offert la couronne au duc d'Orléans, elle a fondé une dynastie, et elle a promulgué une charte nouvelle ; la chambre des pairs n'est intervenue que pour ratifier ce que la chambre élective avait décrété. Les circonstances ne donnent jamais à un corps politique que le pouvoir qui dérive de la nature même du gouvernement. L'initiative exercée par la chambre des députés en France, après les journées de juillet, appartenait, de l'autre côté de la Manche, à la chambre des lords; et voilà pourquoi elle s'en saisit en 1688. Mais la chambre des lords ne se borna pas à élargir la base de la constitution, ni à changer la dynastie; elle fabriqua de plus la chambre des communes, qui devait lui servir à enregistrer ces grands changements. Vingt exemples semblables dans l'histoire d'Angleterre prouvent que l'omnipotence révolutionnaire du parlement n'est que l'omnipotence de la chambre des lords.

Le gouvernement parlementaire, le gouvernement des partis, l'empire de l'opinion publique, cette nouveauté à laquelle s'essaie encore la bourgeoisie française, a été chez nos voisins l'œuvre de l'aristocratie. Il y a déjà près de deux cents ans que l'administration passe alternativement des torys aux whigs et des whigs aux torys, et que la royauté résigne, entre les mains tantôt de l'une et tantôt de l'autre coterie aristocratique, les attributions actives de son pouvoir. La

maison de Hanovre avait déjà donné le beau idéal de la monarchie représentative, et l'aristocratie britannique avait pratiqué la maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas, » bien avant que la démocratie française songeât à se faire une arme de cette théorie contre les Bourbons de la branche aînée.

Partout, l'aristocratie a sa raison d'exister dans la différence des races dont une nation se compose. Deux ou plusieurs classes de citoyens supposent originairement deux ou plusieurs peuples, que la conquête a réunis et que le temps a fondus en un seul. Mais cela n'est nulle part plus évident qu'en Angleterre; car il n'y a pas d'accroissement dans la puissance britannique, qui ne se rapporte à quelque agrégation ou à quelque influence venue du dehors. Guillaume le Conquérant donne la Normandie; les Plantagenets, l'Anjou et la Guienne; les Stuarts, l'Écosse; Guillaume d'Orange, la Hollande; et la maison de Brunswick, le Hanovre, c'est-à-dire une voix dans les affaires du continent.

La grandeur de l'Angleterre commence bien réellement à l'acte d'union. C'est à dater des premières années du dix-huitième siècle, du moment où les destinées de l'Écosse viennent se confondre avec les siennes sous la tutelle d'un seul et même parlement, du jour où, les deux pays s'enchaînant irrévocablement l'un à l'autre, la patrie commune, qui voit son horizon

s'étendre, prend le nom majestueux de Grande-Bretagne ; c'est alors que la puissance britannique s'abandonne dans les deux hémisphères, à un prodigieux mouvement d'expansion. Que l'on regarde ce que l'Angleterre a gagné, en moins d'un siècle et demi, en population, en richesse, en territoire, et que l'on dise si le monde historique, sans en excepter les conquêtes d'Alexandre ni celles du peuple romain, a jamais présenté le spectacle d'un développement pareil?

A chaque époque de l'histoire, un peuple se fait le conducteur des autres; et le chœur des nations l'accepte ou le subit pour coryphée. Les Juifs, se considérant comme le peuple de Dieu, aspiraient à la conversion des Gentils; les Romains, foulant aux pieds les couronnes qu'ils avaient conquises, se disaient le peuple-roi ; la France de Henri IV, de Louis XIV et de Napoléon marchait à la monarchie universelle; l'Angleterre d'aujourd'hui ambitionne une influence prépondérante en Europe, et dans le reste du globe, la possession exclusive ou la domination.

L'aristocratie anglaise est l'instrument de ces grandes choses ; elle s'y prépare sans cesse, et l'on pourrait la définir, une vaste école de gouvernement. Les héritiers de cette fière noblesse remplissent l'armée de terre et de mer, les administrations coloniales, la diplomatie et la chambre des communes. Dans les universités, pour faire trêve aux jeux de l'esprit, ils appren-

nent à conduire une barque ou à dompter un cheval, à maîtriser les éléments et les animaux, avant d'agir sur les hommes. On ne néglige rien de ce qui peut leur rappeler qu'ils sont destinés au commandement.

« Tu regere imperio populos, Romane, memento. »

L'aristocratie britannique, sans trancher sur le caractère national, annonce une race supérieure; individuellement elle en a la force ainsi que la distinction, et rien qu'à la voir, on reconnaît aussitôt la légitimité de sa fortune. Entrez dans la chambre des lords; les discussions y sont rarement brillantes, mais elles sont toujours solides, et partent d'une connaissance exacte des faits. A l'intelligence que respirent ces physionomies, à la résolution calme mais inébranlable qui les anime, vous reconnaîtrez sans peine que vous êtes en présence d'un véritable sénat. Physiquement et sous le rapport intellectuel, l'aristocratie est bien l'élite de l'Angleterre; cela tient sans doute à sa constitution, qui confère les priviléges au corps entier plutôt qu'aux individus, et qui, la rendant ainsi perpétuellement accessible, lui permet de renouveler son personnel. Sur environ 450 pairs, on n'en compte guère plus que 80 dont le titre remonte à un siècle en arrière, et près de 175 pairs n'ont été créés que depuis l'année 1800; en sorte que cette aristocratie joint la vigueur de la jeunesse à l'autorité qui dérive de la tradition.

Indépendamment de ses prétentions par rapport aux États de l'Europe, l'Angleterre dans son ordonnance intérieure, figure une sorte d'échelle féodale, sur laquelle les trois nations, qui peuplent les îles britanniques, viennent se placer à des degrés inégaux. La loi de l'Angleterre proprement dite n'est pas celle de l'Écosse, et celle de l'Écosse ne s'applique pas à l'Irlande. Les trois royaumes ne supportent pas les mêmes charges, et ils n'ont pas la même part aux bénéfices du gouvernement. Si l'on pouvait assimiler légitimement le présent au passé, et le Royaume-Uni à l'empire romain, je dirais que les Anglais sont les patriciens ; les Écossais, les plébéiens ; et les Irlandais, les esclaves.

L'ordonnance intérieure de l'empire britannique n'a pas d'analogue dans l'histoire moderne. Une monarchie absolue peut bien réunir sous sa tutelle des peuples qui ont une origine différente et leur mesurer inégalement ses faveurs, car l'injustice, en pareil lieu, ne surprendra personne ; il faudrait que le despotisme fût juste, pour étonner. Mais que, dans un pays libre, et sous un gouvernement représentatif, le législateur distingue entre les contrées et entre les races d'hommes, voilà un exemple qu'il appartenait à l'Angleterre seule de donner.

Rien ne s'explique, de l'autre côté de la Manche, si l'on fait abstraction de l'aristocratie ; et l'aristocratie est la clef de toutes les anoma-

lies sociales. Il faut partir de l'inégalité comme d'un principe universel, pour comprendre l'Angleterre; de même que, pour comprendre la France, il ne faut jamais perdre de vue les exigences de l'égalité. L'inégalité est flagrante, dans l'empire britannique, entre les royaumes dont il se compose, et, dans chaque royaume, entre les diverses classes de la population.

Les trois royaumes représentent trois races différentes, trois sociétés, trois législations, trois religions dominantes et, je dirai presque, trois gouvernements. Le peuple anglais, le plus fort, le mieux placé et le plus capable de commander, s'est fait la part du lion; l'Écossais a été admis dans l'association, à titre de subordonné et d'auxiliaire; l'Irlandais a été traité en peuple conquis.

Au milieu de ces disparates nationales, l'unité de l'empire réside, il est vrai, dans les grands pouvoirs de l'État, représentés par le parlement. Le parlement fait les lois pour les trois royaumes; mais ces lois n'ont pas un caractère général, elles admettent des catégories et des exceptions. Le pouvoir exécutif est obéi en Écosse et en Irlande, comme il l'est en Angleterre; mais il ne gouverne pas les trois peuples, sous la même forme ni par les mêmes moyens.

Prenez la chambre des lords : les pairs anglais y siégent à titre héréditaire et personnel; les

vingt-huit pairs irlandais sont élus à vie; et les seize pairs écossais, pour la durée d'une législature. Sans parler de l'inégalité dans le nombre, il y a donc inégalité dans le titre : tandis que les pairs d'Angleterre entrent à la chambre, en vertu du droit qui leur appartient et qu'ils transmettent à leurs descendants, les pairs d'Irlande et d'Écosse ne sont que les mandataires, les représentants, les délégués du corps qui les nomme. La pairie anglaise dérive donc de l'hérédité ou émane de la prérogative; la pairie écossaise et la pairie irlandaise sont le produit de l'élection. Dans la chambre haute, les pairs des deux royaumes inférieurs figurent une sorte de chambre basse, et ils n'y apportent qu'un pouvoir d'emprunt. L'Écosse et l'Irlande sont encore plus maltraitées dans l'organisation de la puissance spirituelle. Le banc des évêques est réservé aux prélats de l'église anglicane, qui siégent, leur vie durant, au nombre de vingt-quatre, surmontés des archevêques d'York et de Cantorbéry; les prélats irlandais, qui dépendent de la même église, y sont admis au nombre de quatre, mais par une rotation annuelle, dont l'archevêque de Dublin est seul affranchi. L'église presbytérienne d'Écosse, église établie comme l'église anglaise, mais n'ayant pas d'évêques, c'est-à-dire, n'ayant pas d'aristocratie, se trouve naturellement exclue de la chambre haute; et, quant à l'église catholique d'Irlande, église longtemps

proscrite, et à l'égard de laquelle les concessions ne font que de commencer, église qui reconnaît un souverain religieux hors du territoire, on ne pourrait pas l'introduire dans la hiérarchie parlementaire, sans dénaturer, sans briser même la constitution.

Les inégalités ne sont pas moindres dans la chambre des communes. Pendant que l'Angleterre, avec une population de quinze millions d'âmes, compte 771,840 électeurs et 471 représentants; l'Écosse, avec une population de 2,620,148 personnes, n'a que 47,772 électeurs et 53 représentants; et l'Irlande, rejetée au dernier degré de l'échelle parlementaire, n'obtient que 109,995 électeurs et 105 membres, pour une population de 8,175,238 habitants. L'égalité proportionnelle exigerait que l'Écosse eût 141,500 électeurs et 82 membres, et l'Irlande 420,000 électeurs et 256 députés (1); mais, alors,

(1) Voici d'après le rapport fait, en 1834, par un comité de la chambre des communes, quel était, d'après les premières listes établies conformément à l'acte de réforme, le nombre des électeurs dans les trois royaumes.

Les 40 comtés de l'Angleterre proprement dite comptaient 344,564 électeurs; et les 185 cités, bourgs ou villes, 274,649; au total, 619,213 électeurs. Les 12 comtés, et les 14 bourgs ou districts urbains du pays de Galles en comptaient 37,124.

En Écosse, les 30 comtés avaient 33,115 électeurs; et 76 cités ou bourgs, 31,332; au total, 64,447.

En Irlande, 32 comtés avaient 60,607 électeurs; et 34 cités ou villes, 31,545; au total, 92,152 électeurs pour l'Irlande, et pour le Royaume-uni, 812,936.

l'Angleterre aurait bientôt perdu la suprématie qu'elle exerce, de temps immémorial, sur les deux autres royaumes, et que l'acte de réforme n'a que très-légèrement affaiblie. On remarque, dans les conditions d'éligibilité de semblables différences. Pour être élu dans un bourg écossais, un candidat n'a pas besoin de prouver qu'il possède une fortune territoriale; et le suffrage des électeurs tient lieu de tous les titres. En

En 1842, le nombre des électeurs pour le Royaume-uni était de 1,012,286; il s'ensuit que ce nombre s'était accru de 25 pour cent en dix années. Le nombre des habitants ne s'augmentait que d'un huitième pendant la même période. Ce qui semble prouver que la richesse, en Angleterre, marche deux fois plus vite que la population.

La proportion du nombre des électeurs à la population était, en 1832, dans les comtés de 1 sur 20 en Angleterre, de 1 sur 45 en Écosse, de 1 sur 115 en Irlande, et, pour la moyenne du Royaume-uni, de 1 sur 37. Dans les villes, on comptait 1 électeur sur 17 habitants en Angleterre, 1 électeur sur 27 habitants en Écosse, et 1 électeur sur 22 habitants en Irlande; ce qui donne, pour la moyenne du Royaume-uni, 1 électeur sur 18 habitants.

En 1842, la proportion était la même pour les campagnes que pour les villes, dans l'Angleterre proprement dite, à savoir 1 électeur sur 17 habitants, ce qui montre à quel point les campagnes gagnant moins en richesse que les villes, l'aristocratie foncière avait dû pousser la fabrication des électeurs.

Au reste, le nombre des électeurs inscrits ne représente pas exactement dans le Royaume-uni le nombre des personnes ayant le droit de voter. Quelques électeurs sont inscrits, en effet, dans plus d'un district pour le même comté; d'autres sont inscrits à la fois pour un bourg et pour un comté. Il y a donc un certain nombre de doubles emplois.

Angleterre, on n'est éligible dans un bourg, que si l'on jouit d'un revenu foncier de trois cents livres sterling; il faut un revenu de six cents livres sterling pour se présenter dans un comté. Au nord du royaume, c'est le vœu du peuple qui constitue le droit; c'est la propriété au midi.

Les mêmes anomalies se font remarquer dans l'action du pouvoir exécutif (1). L'Irlande ainsi que l'Écosse ont d'autres juges et supportent d'autres impôts que l'Angleterre. L'Irlande, en particulier, est administrée plutôt comme une dépendance que comme une partie intégrante du Royaume-Uni. Il y a, dans le cabinet, un secrétaire d'État chargé spécialement des affaires de l'Irlande, à peu près au même titre que le président du bureau de contrôle gouverne l'Inde, et que le ministre des colonies gou-

(1) C'est donc à tort que Burke considère l'unité du pouvoir exécutif comme une compensation aux inégalités électorales, quand il dit : « Chez nous, la couronne et la chambre des lords sont des garanties d'égalité, distinctes mais solidaires, pour chaque district, pour chaque province, pour chaque cité. A-t-on jamais entendu dire qu'une province souffrît d'être inégalement représentée, ou qu'une ville souffrît de n'avoir pas de représentant? Non-seulement la monarchie et la pairie assurent cette égalité, de laquelle notre unité dépend; mais dans la chambre des communes elle-même, l'inégalité de représentation est précisément ce qui nous empêche de parler et d'agir comme les représentants de quelque intérêt local. »

Burke, *On french revolution.*

verne les possessions africaines, les Antilles ou le Canada. L'autorité royale est, en outre, représentée, en Irlande, par un vice-roi ou lord lieutenant, qui a sous ses ordres un lord chancelier, un conseil, en un mot, tout le mobilier de gouvernement, qui serait nécessaire dans une possession lointaine. Quant à l'Écosse, qui est plus étroitement liée à la couronne, elle a, cependant, sous une forme moins solennelle, une sorte de vice-roi dans la personne du lord avocat (*lord advocate*), chef du ministère public, qui dispose du patronage judiciaire, et auquel le cabinet confie le soin des affaires écossaises dans la chambre des communes.

On a déjà vu que chacun des trois royaumes avait son système judiciaire ; mais, pour tous les trois, la chambre des lords est le tribunal suprême, la cour d'appel et la cour de cassation. Les systèmes d'impôt ont beau différer dans les détails d'application ; les recettes aboutissent à un seul échiquier. Le crédit écossais, organisé comme une république, emploie uniquement le papier de banque comme agent de la circulation ; le crédit irlandais, avec son organisation mixte, se rapproche davantage de l'Angleterre ; mais l'un et l'autre ont la banque d'Angleterre pour support. L'Anglerre a importé sa loi des pauvres en Irlande, et travaille, maintenant, à l'appliquer à l'Écosse. Le lien de la subordination est donc sensible à travers les inégalités

légales et politiques. La force britannique passe la frontière et se fait obéir au delà des monts Cheviots et du canal Saint-Georges; mais il y a toujours des frontières : la subordination n'implique pas l'unité.

Tout comme l'Angleterre exploite les deux royaumes attachés plutôt qu'associés à sa destinée, la classe supérieure, en Angleterre, ne voit dans les classes placées au-dessous d'elle que des instruments nécessaires de sa grandeur. Par le droit de primogéniture combiné avec les substitutions, l'aristocratie possède le sol à perpétuité; la possession du sol lui donne l'influence politique; et l'influence politique lui fournit le moyen de pourvoir les membres puînés des grandes familles, qui sont exclus, par les lois, de l'héritage immobilier. Il y a donc comme deux branches dans l'aristocratie : la branche aînée, qui est directement organisée en pouvoir de l'État, composant presque à elle seule la chambre des lords, maîtresse de la propriété foncière, et, à titre de propriétaire, disposant de la moitié des bénéfices ecclésiastiques; et la branche cadette, à laquelle on réserve les dignités dans l'église, les grades dans l'armée, les places ou commissions lucratives dans les colonies, et les fonctions dans l'État. Ainsi, lord John Russell occupait le ministère de l'intérieur et dirigeait la majorité dans la chambre des communes, pendant que le duc de Bedford, son

frère aîné et le chef de la famille, siégeait dans la chambre des lords. Ainsi, pendant que le marquis de Wellesley, pair d'Irlande d'abord, et d'Angleterre ensuite, gouvernait l'Inde, son troisième frère, Arthur Wellesley, qui était entré dans l'armée à l'âge de dix-huit ans, en qualité d'enseigne, s'élevait par degrés à la position la plus haute et à l'ascendant le plus extraordinaire qu'aucun baron, comte ou duc eût obtenu en Angleterre, depuis Warwick.

De cette manière, l'aristocratie augmente son pouvoir, en croyant n'ajouter qu'à sa fortune. Si la branche aînée vient à faire des pertes, le vide est bientôt comblé par des greffes empruntées à la branche cadette; et celle-ci développe, autour de la première, des rejetons nombreux qui finissent par devenir autant de dynasties. L'aristocratie britannique renferme donc en elle-même, par une exception heureuse, les deux éléments de puissance qui ne se rencontrent ailleurs que dans la combinaison de l'aristocratie avec la démocratie; elle a une force conservatrice et une force ascendante, elle est tout à la fois la barrière la plus solide et le pouvoir qui se renouvelle avec la plus grande facilité; toujours la même, et éternellement jeune; enfin l'organisation la plus vigoureuse qu'ait jamais conçue l'esprit de gouvernement.

Le pouvoir de l'aristocratie paraît principalement, à l'empire qu'elle exerce sur l'opinion

publique. L'opinion publique est tout en Angleterre; elle « gouverne virtuellement », selon l'expression d'un membre de la pairie (1); elle domine la puissance législative, à ce point que l'on peut prévoir à jour fixe, en comptant les progrès que l'agitation a déjà faits dans les esprits, sur telle ou telle question parlementaire, le moment où il faudra que le parlement cède. Mais cette force irrésistible de l'opinion, l'aristocratie n'a pas à la craindre; l'opinion est aristocratique, dans la Grande-Bretagne : elle vient d'en haut, et descend des chefs à la multitude, au lieu de remonter de la multitude aux chefs.

Voilà, sans doute, ce que voulait dire Fox, quand il s'écriait, dans un accès de découragement : « La liberté, dans ce pays, n'est pas populaire. » Voilà ce que Burke exprimait, en observateur plutôt qu'en philosophe, quand il disait : « Nous nous sommes bien trouvés d'avoir considéré nos libertés comme un héritage. Quand on se conduit comme si l'on était toujours en présence de ses ancêtres, l'esprit de liberté, qui mène naturellement à l'anarchie et à l'excès, est tempéré par une gravité solennelle. Cette idée d'un lignage libéral nous inspire un sentiment de dignité, dont l'habitude fait une seconde

(1) « In this country public opinion virtually governs. » — *Lord of Powis speech, house of Lords*, May 1845.

nature, et nous préserve de cette insolence qui est si ordinaire aux parvenus. Voilà comment notre liberté devient une noble indépendance (1). »

Cette tendance aristocratique de l'opinion, que M. Cobden appelle « un préjugé héréditaire, » est bien définie par M. Bulwer : « Vous pouvez supprimer la chambre des lords, si cela vous plaît; vous pouvez abolir les titres; vous pouvez faire un feu de joie de la pourpre et de l'hermine. Mais, quand vous aurez pris beaucoup de peine pour la détruire, l'aristocratie se trouvera tout aussi forte qu'auparavant; car son pouvoir ne tient ni aux tentures de la chambre, ni à un sac de laine recouvert de velours, ni aux rubans et aux décorations, ni aux couronnes et aux titres nobiliaires. Son pouvoir, mes amis, est en vous; il est dans cet esprit aristocratique et dans cette sympathie pour les grands, qui vous animent tous. Au fond de vos cœurs, pendant que vous applaudissez aux mesures populaires, vous avez un respect inné pour tout ce qui touche à l'aristocratie; vous n'honorez que les gens riches, et vous avez une haute idée du rang : si vous deviez instituer demain une république, ce serait une république fondée sur l'aristocratie. Dans tout gouvernement républicain de votre façon, le propriétaire qui

(1) Burke, *on the french revolution.*

aura de vastes domaines et d'énormes revenus, tiendra toujours le haut bout (1). » Depuis que M. Bulwer a écrit ces lignes, il a voulu sans doute ajouter, aux observations que son livre contient, le commentaire de son propre exemple : il s'est fait ou s'est laissé conférer, par le ministère whig, le titre de baronnet.

Oui, l'aristocratie est puissante en Angleterre. Ce gouvernement, qui n'a pas rendu le peuple heureux, mais qui l'a fait grand, a eu surtout pour effet de former le caractère national ; c'est par là qu'on doit le juger, car c'est là sa gloire. L'aristocratie a servi de type au pays dans cette éducation de soi-même, à laquelle aujourd'hui toutes les nations travaillent ; et comme l'idéal proposé ainsi aux esprits se prenait à une certaine hauteur, le peuple anglais s'est placé ou maintenu sans effort au-dessus des régions moyennes. La race britannique porte, dans la philanthropie, comme dans l'industrie et dans le commerce, ce goût des aventures qui a marqué, en Europe, l'âge de la chevalerie. Un Anglais du dix-neuvième siècle consacre sa fortune et sa vie au service d'une cause souvent noble, quelquefois puérile, de même que les paladins d'autrefois faisaient vœu de pourfendre les Sarrazins, ou d'aller en pèlerinage au saint sépulcre. L'Angleterre doit encore à

(1) *England and the English*, by E. L. Bulwer.

la tradition des mœurs aristocratiques cette énergie et cet esprit de suite, qui donnent à la volonté humaine quelque chose de la fermeté un peu aveugle, mais inébranlable, du Destin.

L'étiquette tient une grande place dans la vie, en Angleterre : pour dire « les mœurs, » on dit « les manières (*manners*). » La société, jusqu'au sein de la famille, a quelque chose d'artificiel et de guindé. En revanche, ces barrières de convention, que l'on élève entre les hommes, leur enseignent à respecter les autres et à se respecter eux-mêmes : les notions du devoir se gravent plus profondément, pendant que l'on en multiplie les formes. On s'expose peut-être, de la sorte, à prendre au sérieux les bagatelles les plus indifférentes; mais, du moins, on ne court pas le risque de traiter les choses sérieuses avec légèreté.

Le gouvernement aristocratique a communiqué à la nation tout entière ce sentiment qui mène à la vertu par l'orgueil, et qui fait que l'on ne commet pas un acte répréhensible, de peur de déroger. Tout Anglais qui ne travaille pas de ses mains, ou qui n'appartient pas à la domesticité, veut être un homme comme il faut, un *gentleman ;* et de là, l'empire qu'il exerce sur lui-même, pour contenir ou pour cacher ses défauts : une inconvenance, dans la société anglaise, fait plus de bruit qu'un crime en Italie ou en Espagne. Mais, ce que j'admire de ces habitudes,

c'est la sûreté qu'elles amènent dans les relations, soit publiques, soit privées. Un homme de quelque valeur ou de quelque naissance ne ment pas; il ternirait son caractère, en altérant ou en dissimulant la vérité. De là, une confiance universelle, qui simplifie le mécanisme des rapports sociaux. Tout se fait en Angleterre sur parole, comme en France par engagement écrit. Le serment est élevé à l'état d'institution, et on le prodigue sans avoir à craindre qu'il s'avilisse. En le déférant aux particuliers, on en fait un moyen d'administration : les commissaires de l'*income-tax* ne demandent aux contribuables que d'affirmer le chiffre de leurs revenus, et c'est sur leur propre déclaration qu'on les impose. On accorde ainsi, à tout homme que la justice n'a pas déjà frappé, le privilége qui n'appartenait jadis qu'aux gentilshommes; et, jusqu'à preuve contraire, son témoignage fait toujours foi (1). Le parlement veut-il s'éclairer sur une difficulté de l'ordre matériel ou de l'ordre moral, il ouvre une enquête, appelle des témoins, recueille et publie leurs dépositions; de

(1) « In this country, this veracious country, in which the spirit of truth is preeminent, if a minister of the crown, no matter to what party he may appertain, rises in his place, in either house of parliament, and either with respect to what he has done or what he has not done, makes a solemn asseveration, with an instinctive promptitude, he is instantaneously believed. »

Speech of M. Sheil, 1st April 1843.

là, sortent les projets de réforme : un témoignage en Angleterre, vaut, et c'est beaucoup dire, ce que vaut un chiffre chez nous.

Quand l'aristocratie périrait aujourd'hui, et avec elle la tradition, l'esprit politique, il resterait encore à la nation anglaise ce caractère fort et solide que l'aristocratie a trempé ; l'Angleterre, à ce compte, n'aurait pas tout perdu. Je comprends cependant que l'on attache, à l'existence de l'aristocratie, les destinées de la Grande-Bretagne, et qu'on lui applique ces vers de Byron, écrits sur d'autres ruines :

« While stands the colyseum, Rome shall stand ;
When falls the colyseum, Rome shall fall ;
And when Rome falls, the world ! »

L'ÉQUILIBRE DES POUVOIRS.

C'est le propre du génie d'entraîner l'opinion publique dans ses erreurs, et de convertir les paradoxes en axiomes. Montesquieu a donné pour base au gouvernement représentatif l'équilibre des pouvoirs. En fondant cette théorie, qui règne encore aujourd'hui dans le monde politique, l'auteur de l'*Esprit des Lois* a cru partir de l'observation, et non imiter Harrington, qui « bâtissait Chalcédoine, ayant devant les yeux le rivage de Byzance (1). » Montesquieu appartient à l'école expérimentale ; il est de la famille de Bacon et d'Aristote. De même que le philosophe de Stagyre a trouvé, dans les poëmes d'Homère et de Sophocle, les lois de la Poétique, l'étude du gouvernement anglais a

(1) Esprit des lois, livre XI.

fourni au philosophe de la Brède les inductions, d'après lesquelles il a généralisé les préceptes du système constitutionnel.

La doctrine de ce grand publiciste a exercé une influence incalculable sur la direction des esprits. Il a créé un type, un idéal, auquel on a rapporté, depuis lui, toutes les expériences en matière de gouvernement. Il existe encore en France, malgré la leçon très-intelligible de juillet 1830, une école nombreuse qui pense que la liberté n'est possible, sous le régime représentatif, qu'à condition d'y marier, à doses égales, la démocratie, l'aristocratie et la royauté. Cette conviction a passé le détroit; et les Anglais, qui aiment à recevoir les théories toutes faites, nous en ont ainsi emprunté une que la pratique démentait chaque jour sous leurs yeux.

Je ne me propose point de discuter, dans toute sa généralité, la question de l'équilibre parlementaire; je veux seulement rechercher si l'ordre, que Montesquieu a supposé être celui de la Grande-Bretagne, dont il fait remonter l'origine aux coutumes des tribus germaniques, et qu'il trouve ainsi « dans les bois, » existe en effet en Angleterre, ou s'il n'est que le produit d'une belle imagination, qui a pris pour la réalité les apparences extérieures des choses.

Le gouvernement représentatif, chez nos voisins, se compose de trois branches inégales

en dignité ; car le roi, dans la hiérarchie de l'État, passe avant les deux chambres, et les lords ont la préséance sur les communes. Cette inégalité de rang doit-elle entraîner une infériorité de puissance? Voilà ce que Montesquieu n'admet pas. « Le corps législatif étant composé, dit-il, de deux parties, l'une enchaîne l'autre par sa faculté mutuelle d'empêcher. Toutes les deux sont liées par la puissance exécutive, qui le sera elle-même par la législative. » Montesquieu prévoit bien que ses lecteurs auront de la peine à concevoir que, de trois forces qui se tiennent mutuellement en échec, il puisse résulter autre chose qu'une immobilité complète. Aussi, se hâte-t-il d'ajouter : « Ces trois puissances devraient former un repos, une inaction ; mais, comme par le mouvement nécessaire des choses, elles sont contraintes d'aller, elles *seront forcées d'aller de concert.* »

Ainsi, le gouvernement représentatif n'aurait pas en lui son principe d'impulsion. Il ne serait pas organisé pour se mouvoir ; et le mouvement lui serait communiqué, l'harmonie lui serait imposée, en dépit de son organisation, par une nécessité extérieure, que Montesquieu appelle la force des choses ! En ce cas, pourquoi prendre tant de peine? Si les pouvoirs dont se compose l'État sont contraints, par la marche générale, par le *mouvement nécessaire* de la société, *d'aller* et *d'aller de concert,* il est inutile

de soumettre l'art de gouverner à des combinaisons profondes; car les gouvernements les plus mauvais valent les meilleurs, et l'ordre ne se distingue plus, dans ses conséquences, de l'anarchie.

Blackstone adopte la théorie de Montesquieu, et voici l'explication qu'il en donne : « L'excellence du gouvernement anglais consiste en ceci, que tous les pouvoirs qui le composent se tiennent mutuellement en échec. Dans la législature, le peuple arrête la noblesse et la noblesse arrête le peuple, par le privilége qui appartient à chacun d'eux de rejeter ce que l'autre a résolu. La royauté, à son tour, les arrête l'un et l'autre, et préserve ainsi de tout empiétement le pouvoir exécutif. Enfin, le pouvoir exécutif lui-même est tenu en respect et renfermé dans de justes limites par les deux chambres, au moyen de la prérogative qu'elles ont d'examiner ses actes, de le mettre en accusation et de le punir. De cette manière, chaque branche de l'État soutient et est soutenue, règle et est réglée par les autres; car chacune des deux chambres, suivant la direction d'un intérêt opposé, et la prérogative ayant une tendance différente de l'une et de l'autre, il en résulte qu'aucun des pouvoirs ne dépasse ses limites naturelles. Ils ne peuvent pas d'ailleurs se séparer; et la couronne leur sert de lien, attendu sa nature mixte, qui fait en même temps

du roi une branche de la puissance législative et le seul magistrat exécutif. De même que trois forces distinctes en mécanique, les trois pouvoirs poussent de concert la machine du gouvernement dans une direction différente de celle que chacun d'eux aurait suivie, livré à lui-même, direction qui participe cependant de chacun d'eux et à laquelle tous contribuent. »

Montesquieu fait intervenir la nécessité pour mettre en mouvement la machine représentative. Blackstone, qui ne porte pas ses vues aussi haut, se tire d'embarras par une comparaison dont le mérite est au moins très-contestable; car rien ne prouve que dans la mécanique, pas plus que dans l'ordre moral, il faille employer des forces contraires pour produire une commune impulsion. Mais est-il vrai, comme le supposent Blackstone et Montesquieu, que les trois pouvoirs, en Angleterre, aient des tendances opposées? La chambre des lords a son individualité ainsi que la chambre des communes; mais doit-on croire que chacune d'elles représente un principe différent? L'aristocratie est-elle d'un côté et la démocratie de l'autre? ou bien n'y a-t-il, dans le parlement ainsi que dans le pays, qu'une seule force, qui s'y fait représenter sous plusieurs faces et par diverses combinaisons?

Bentham est le premier qui ait entrevu que la chambre des communes ne différait pas essen-

tiellement de la chambre des lords (1). En 1833, M. Bulwer disait : « Ne confondez pas la chambre des lords, *qui est une partie de l'aristocratie,* avec l'aristocratie elle-même. Il y a autant d'aristocratie dans la chambre des communes que dans la chambre des lords (2). » Un an plus tard, M. Senior, dans une brochure qui eut un grand retentissement (3), écrivait ces lignes remarquables : « On a dit que l'indépendance mutuelle des deux chambres était de l'essence de nos institutions ; je réponds que, depuis l'époque où le gouvernement parlementaire est devenu la constitution réelle du pays, à la place du gouvernement monarchique, une telle indépendance n'a jamais existé. Les lords ont été en fait indépendants des communes, *parce que les communes ont été dépendantes des lords.* L'influence des lords dans les élections était tellement prépondérante, qu'ils se trouvaient virtuellement représentés dans les communes ; la majorité des communes exprimait l'opinion, non pas d'un corps populaire, mais d'une assemblée élue en partie par le peuple ou par une faible portion du peuple, et en partie nommée par les pairs.

« Sur quelques points isolés, tels que la ré-

(1) *Bentham, on government.*
(2) *England and the English.*
(3) *National property,* in-8°, 1834.

versibilité des charges et l'émancipation des catholiques, les deux chambres pouvaient différer d'opinion; mais elles s'accordaient, quant à la décision générale des affaires. Le parlement n'a jamais donné le spectacle d'un parti tout-puissant dans une chambre, pendant que ses adversaires dominaient dans l'autre. Un pareil état de choses, pour peu qu'il se fût prolongé, aurait été incompatible avec un bon gouvernement; et en prenant un caractère de permanence, il aurait rendu tout gouvernement impossible. La théorie de trois pouvoirs, agissant indépendamment l'un de l'autre, et se contrôlant mutuellement, peut être un bon thème pour des écoliers; mais elle est entièrement inapplicable aux affaires d'une grande nation.

« Le *bill* de réforme a rendu la chambre des communes indépendante, et a détruit ainsi la sympathie de cette chambre pour la chambre des lords; il a produit deux assemblées hostiles l'une à l'autre. Or, un bon gouvernement ne saurait résulter du conflit de deux autorités égales, et, dans la politique, il faut que l'une se subordonne à l'autre; c'est dans la chambre élue par le peuple que doit résider le gouvernement du pays. »

Ces réflexions sont un trait de lumière; je n'en retrancherais que la conclusion. M. Senior a bien jugé le passé, dont le *bill* de réforme venait en quelque sorte proclamer la clôture;

mais il a trop présumé des changements qui s'opéraient sous ses yeux, quand il a supposé que l'Angleterre avait passé en un jour du gouvernement de l'aristocratie à celui de la démocratie. Des révolutions aussi fondamentales ne s'accomplissent pas par un acte de la législature ; il faut, pour en venir là, que le sol tremble, que la société tout entière s'ébranle, et que la constitution de la propriété soit bouleversée de fond en comble avec celle de l'État.

Les institutions de l'Angleterre ont toujours été, elles sont encore aristocratiques ; il y a là un pouvoir dont la domination peut changer de forme, mais qui ne se transforme que pour obtenir, au moyen de ces concessions faites à l'esprit du siècle, le bénéfice de la perpétuité. De temps en temps, d'époque en époque, l'aristocratie renouvelle son titre de possession et, pour employer le terme féodal, sa *tenure ;* mais elle ne s'en dessaisit jamais. L'équilibre des pouvoirs, cette théorie que l'on croirait inventée tout exprès pour masquer les empiétements du plus fort sur le terrain du plus faible, a été le roman de la constitution, au lieu d'en exprimer l'histoire.

Ainsi que le fait remarquer M. Senior, toute constitution suppose un pouvoir prépondérant, auquel appartient le dernier mot des situations, et qui ordonne en définitive ou qui empêche. Ce dernier mot, en Angleterre, ce n'a jamais

été, ce n'est pas même aujourd'hui le peuple qui le dit. Avant l'acte de réforme, l'aristocratie gouvernait directement par la chambre des lords; depuis l'acte de réforme, l'aristocratie gouverne indirectement par la chambre des communes : cette loi n'a fait que transférer le gouvernement de sa branche aînée à sa branche cadette; il y a là, non pas un changement de principe, mais, et en quelque sorte sans sortir de la famille, un changement de dynastie dans le parlement.

Un demi-siècle avant le *bill* de réforme, cette tendance était déjà manifeste. Déjà le drame représentatif se passait principalement dans la chambre des communes, et l'initiative, l'action semblait lui appartenir. Les ministres dirigeants, tels que M. Pitt, M. Canning et M. Peel, étaient pris dans son enceinte et s'appuyaient sur sa majorité. On eût dit que l'aristocratie, sentant que le gouvernement, à une époque de conquête et d'expansion, a surtout besoin d'audace dans les desseins et de vigueur dans la conduite, avait voulu y appeler la chambre la plus jeune et la moins éloignée du peuple, en réservant à la chambre la plus vénérable par son antiquité et par l'âge de ses membres, le soin de modérer le mouvement. Dans cette distribution des rôles, la chambre des lords figurait donc, mais avec une autorité hors ligne, une sorte de Conseil des Anciens. Que si le pouvoir s'égarait ou s'em-

portait entre les mains de la chambre basse, les lords l'avaient bientôt ramené à sa direction héréditaire ; ils faisaient surgir, dans les élections, une majorité pour M. Pitt, comme ils en ont retrouvé une, plus tard, pour M. Peel.

Dans la pratique des institutions anglaises, l'élection n'a été, jusqu'à présent, qu'une sorte de baptême populaire donné à certains membres de l'aristocratie. Mais, avant le *bill* de réforme, l'aristocratie présentait et nommait les candidats ; aujourd'hui, c'est encore elle qui les présente, mais ce n'est plus elle qui les nomme. La propriété foncière demeure le titre d'éligibilité ; mais le nombre des électeurs exclut l'intervention directe des hauts patrons du corps électoral.

L'acte de réforme a supprimé cinquante-six bourgs pourris ; et trente-six autres bourgs, qui élisaient deux députés chacun, ont été réduits à une seule nomination. Mais ce que l'aristocratie foncière a perdu dans les villes, elle l'a regagné dans les comtés ; d'abord, par le nombre des députés qui a été augmenté de trente-deux, et ensuite par l'addition des fermiers aux listes électorales. Au lieu donc de nommer elle-même les membres des communes, elle les fait nommer désormais, pour la plus grande partie, par ses clients dans les villes, et, dans les comtés, par ses vassaux. Il n'y a donc rien de changé, si ce n'est peut-être la forme de la nomination.

En 1842, la chambre des communes, la chambre actuelle, renfermait 205 membres qui appartenaient de près ou de loin aux familles des pairs du royaume; et sur les 658 membres que compte cette assemblée, on en trouvait à peine 200 qui n'eussent ni titres, ni places, ni pensions, ni patronage d'Église. C'est ce qui explique comment, neuf années après la promulgation de l'acte de réforme, le parti tory a pu disposer d'une majorité de cent voix.

Dans l'origine, les représentants des bourgs recevaient un traitement des électeurs qui les avaient envoyés au parlement; cela les distinguait des représentants ou chevaliers des comtés qui devaient, en hommes de loisir, servir l'État aux dépens de leur fortune personnelle. Mais les bourgs se fatiguèrent de cette contribution; et plusieurs demandèrent à ne plus faire partie de la représentation nationale, « estimant, dit M. Duncan, la dépense plus grande que l'honneur (1). » L'Angleterre est bien loin aujourd'hui de cet usage démocratique. Non-seulement les députés des villes ne reçoivent plus ni traitement ni indemnité; non-seulement on exige d'eux, depuis la reine Anne, la preuve d'un revenu indépendant; mais, quand ils n'achètent pas leurs électeurs, il faut du moins qu'ils fassent les frais de l'élection. Ces

(1) *England, an oligarchy.*

dépenses (et je ne parle ici que de celles qui sont légales) varient selon le nombre des candidats, et selon l'étendue des districts électoraux. En 1841, elles ont été de 35 liv. st. à Carlisle; de 160 à Bath; de 222 à Brighton; de 356 à Birmingham; de 404 dans la cité de Londres, et de 532 à Liverpool. Mais les dépenses extralégales, celles qui consistent à voiturer, à traiter et à corrompre les électeurs, sont bien autrement considérables; il y a telle élection qui a coûté près de deux millions de francs au candidat élu et plus d'un million à son adversaire. Après des élections générales, l'aristocratie foncière est généralement épuisée; il lui faut deux ou trois années pour se refaire, et l'on conçoit que, ne voulant pas renouveler trop souvent une lutte qui lui coûte aussi cher, elle tienne à la durée septennale des parlements.

En exigeant un cens pour les membres des communes, le statut de la reine Anne rend justice au caractère aristocratique de cette assemblée, et ne fait que l'assimiler à la chambre des lords. La pairie, dans l'origine, était attachée à la possession des grands fiefs. Mais quand on créa des pairs par lettres patentes, il fut implicitement entendu que les nouveaux dignitaires devraient posséder un revenu en fonds de terre suffisant pour tenir honorablement leur rang; et l'on sait que George Nevil, duc de Bedford, fut dégradé par acte du parlement, sous le

règne d'Édouard III, sans autre motif de cet arrêt étrange que la pauvreté à laquelle il se trouvait réduit. On reconnaît bien, à ce signe, l'aristocratie britannique, également jalouse de son rang et de sa richesse (1). Mais elle est aujourd'hui plus avisée ou moins sévère que du temps d'Édouard III ; et si quelque membre de la pairie tombait dans la détresse, au lieu de lui retirer son privilége, on lui ferait une pension aux frais de l'État.

Ainsi, l'aristocratie est représentée en Angleterre par les deux chambres. Mais quand elle n'aurait pas d'autre expression dans l'État que la chambre des lords, elle obtiendrait encore une prépondérance très-décidée. « Il n'y a point de liberté, a dit Montesquieu, si la puissance de ju-

(1) « Tout comme, dans l'antiquité, les sénateurs romains étaient choisis en raison de leurs revenus (*à census*), de même ici autrefois, en conférant la noblesse, on avait égard au revenu qui pouvait servir aux nobles à soutenir leur rang. C'est ainsi qu'un chevalier (*Knight*) devait possédor 20 liv. st. de revenu par année ; le revenu d'un baron devait être treize fois supérieur, et celui d'un comte, vingt fois. Le quart du revenu attaché par la loi à chaque titre devait être payé au roi comme impôt. La contribution d'un chevalier était donc de 5 liv. st. ; celle d'un baron, de 100 marcs, et celle d'un comte, de 100 liv. st. D'après les comptes de l'Échiquier, on voit que la contribution d'un duc devait être de 200 liv. st., et son revenu par conséquent de 800 liv. st. C'est la raison pour laquelle, dans nos livres, tout noble est présumé légalement avoir des propriétés d'une valeur suffisante pour soutenir son rang, avec les charges que ce rang entraîne. »

Lord Coke.

ger n'est pas séparée de la puissance législative. « La constitution britannique admet néanmoins cette confusion des pouvoirs. La chambre des lords possède à la fois l'autorité législative et l'autorité judiciaire; elle est tout ensemble une assemblée délibérante et un tribunal.

La chambre des lords n'a pas seulement, comme la chambre des pairs en France, la prérogative, qu'elle ne partage avec personne, de juger les ministres accusés par la chambre des communes, et de prononcer sur les accusations de haute trahison. Outre ces cas extraordinaires, la chambre haute est régulièrement constituée en tribunal suprême, en cour d'appel et de cassation pour les trois royaumes. C'est à elle qu'il appartient de rectifier les erreurs ou de réparer les injustices qui pourraient avoir été commises par les cours et tribunaux d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande; c'est elle qui interprète et par conséquent qui fixe la loi.

Assurément aucun peuple, ayant à se donner une constitution, ne consentirait à doter une assemblée, qu'elle prenne sa source dans la démocratie ou qu'elle émane de l'aristocratie, de cette double prérogative. Mais la chambre des lords en est investie par la tradition. Elle conserve ce caractère de la puissance féodale qui unissait dans tous les degrés de sa hiérarchie, au pouvoir du suzerain l'autorité du juge. Mais que dis-

je? Les tracés de cette hiérarchie ne sont-elles pas encore visibles? la juridiction seigneuriale n'existe-t-elle pas encore, bien qu'amoindrie, dans ces tribunaux domestiques attachés, par prescription, à certains manoirs, et que l'on désigne sous le titre de cours du baron (*court baron*)? le lord-lieutenant n'est-il pas le premier juge de paix, et le gardien des rôles du comté? et la couronne peut-elle choisir la magistrature locale, magistrature gratuite, magistrature aristocratique, en dehors de la grande et naturelle corporation des propriétaires fonciers?

Cette confusion du pouvoir judiciaire avec le pouvoir législatif, cette accumulation de prérogatives d'une nature si différente sur la tête d'une seule assemblée n'a pas, au surplus, en Angleterre, les conséquences funestes qu'un pareil état de choses devrait nécessairement amener dans tout autre pays. La chambre des lords n'abuse pas de sa puissance, parce qu'elle sent qu'elle s'affaiblirait par l'excès. Indépendamment de ses tendances naturelles, l'opinion publique, qui la surveille, la condamne à conformer les arrêts qu'elle rend aux exigences de la plus scrupuleuse équité. La théorie, encore une fois, est corrigée ici par la pratique. Le procès d'O'Connell en a fourni un exemple éclatant. On a vu la chambre des lords annuler, sans la moindre hésitation, le verdict du jury, qui avait condamné le grand agitateur,

bien qu'il pût en résulter un triomphe pour la révolte et de graves embarras pour le ministère. Quand une assemblée a donné cette preuve d'une justice impartiale, l'on n'a plus à craindre qu'elle obéisse aux suggestions de l'intérêt, au lieu de suivre celles du devoir; et le bon usage qu'elle en fait fortifie une autorité dont la légitimité aurait pu, sans cela, être mise en question.

Pour balancer cette influence de la chambre des lords, qui est placée au point culminant de la pyramide judiciaire, il faudrait que la chambre des communes, en Angleterre, s'appuyât, comme la chambre des députés en France, sur un ensemble hiérarchique de corps électifs. Voilà ce qui n'existe pas dans les institutions anglaises. Chez nous, le conseil de département forme, dans la chaîne représentative, une sorte d'anneau intermédiaire entre le conseil de la commune et la chambre des députés. Mais la Chambre des Communes est isolée dans le pays. Il n'y a pas en Angleterre d'assemblées de comté, qui représentent et qui gèrent les intérêts propres à chacun de ces districts. Chaque paroisse dans les campagnes, chaque ville érigée en municipalité dans les districts urbains, est une petite république qu'administre un conseil choisi par la réunion des contribuables. Mais ces habitudes du *self-government* ne s'étendent pas à la circonscription administrative du comté. Les

taxes du comté (*county-rates*) sont déterminées par les juges de paix dans leurs sessions trimestrielles; et le tribunal qui a fixé la contribution est le même qui entend les objections des réclamants.

On comprend l'influence exercée par la chambre des lords, quand on songe que ce qui se fait en France, au moyen du pouvoir administratif, se fait dans la Grande-Bretagne, au moyen du pouvoir judiciaire. On administre chez nos voisins à force de lois, et de là l'incroyable activité du parlement qui, en siégeant nuit et jour, pendant sept à huit mois de l'année, parvient à décréter les lois par centaines. Les lois une fois promulguées, l'exécution va de soi-même; en cas de difficulté, ce n'est pas le gouvernement, ce sont les tribunaux qui doivent prononcer. A chaque instant, le juge intervient, ou les citoyens sont appelés à se former en jury, et toute question donne lieu à un procès. De là vient que toute assemblée reconnue par l'État possède un pouvoir quelconque de répression, le seul moyen de se faire respecter et de compter pour quelque chose. Mais les priviléges d'aucune assemblée ne peuvent se comparer à ceux de la chambre des lords.

Les deux autres branches du pouvoir législatif remplissent un mandat; la pairie ne relève que d'elle-même. Sans doute la royauté est théoriquement héréditaire; mais l'histoire

montre que les dynasties en Angleterre ont toujours été électives, et que l'élection a constamment dépendu de la chambre des lords. Tout récemment, et dans les débats soulevés par la dotation de Maynooth, n'a-t-on pas entendu des pairs s'écrier que la reine, en s'écartant du principe protestant qui faisait la base du contrat entre la nation et le souverain, abdiquait son droit à la couronne?

La constitution de l'Angleterre est religieuse autant que politique; elle repose sur l'union de l'Église avec l'État. L'Église et l'État (*church and state*), ce cri du parti conservateur, est l'expression même de la société anglaise. Le monarque des trois royaumes est le chef de l'ordre religieux aussi bien que de l'ordre civil, et le parlement est souverain en matière de foi (1), comme en matière d'impôt. Cette souveraineté

(1) C'est à la reine en conseil qu'il appartient de prendre l'initiative des lois et règlements qui doivent être obligatoires, en matière de liturgie. La couronne convoque l'assemblée du clergé; et, après que cette assemblée a rendu sa décision, la couronne saisit le parlement pour donner à cette décision force de loi. Le parlement a toujours reconnu aux chefs spirituels de l'Église le droit de proposer, en ne laissant aux laïques que la faculté de donner ou de refuser leur assentiment. »

Discours de l'évêque d'Exeter, 27 février 1845.

« Je tiens que le pouvoir du parlement est souverain en toute matière; que la juridiction du parlement embrasse toutes choses dans le pays, et le spirituel comme le temporel. »

Discours de lord Brougham.

spirituelle se trouve principalement représentée, dans le parlement, par la chambre haute, et dans la chambre haute, par le banc des évêques, où siége l'autorité spéciale et compétente. Aristocratie politique, aristocratie religieuse, tous les éléments du pouvoir y sont ainsi réunis.

En France, et sous la restauration, le roi convoquait les deux chambres au Louvre, pour l'ouverture de la session ; la royauté de droit divin, en obligeant les chambres à venir au-devant de sa parole, leur imposait une espèce d'hommage. Depuis la révolution de 1830, le roi des Français se rend au milieu des chambres réunies dans la salle des députés, comme pour consacrer par un acte solennel de déférence, l'origine populaire du pouvoir. En Angleterre, la session s'ouvre dans la chambre des lords, à la barre de laquelle comparaît humblement la chambre des communes. C'est aussi dans l'enceinte de la chambre haute, que la royauté ou les commissaires qui la représentent viennent donner la sanction aux lois. Les formes constitutionnelles rappellent ainsi constamment au souverain qu'il fait partie du corps aristocratique, et que l'aristocratie le tient en quelque sorte dans sa dépendance.

Sans doute le souverain, en vertu de sa prérogative, peut créer des pairs à volonté. Mais d'abord, le roi n'agissant que par le conseil de ses ministres responsables, les ministres repré-

sentant la majorité parlementaire, et cette majorité étant généralement l'expression de l'intérêt aristocratique, le droit de nomination, qui réside en principe dans les mains du prince, est exercé en fait par la chambre des lords ou selon le vœu de cette chambre ; ajoutez que la coutume a soumis les créations de pairs à des règles conçues dans l'intérêt du corps, et dont on s'écarte rarement. Ainsi, de peur d'altérer la proportion des forces dans la chambre haute, on n'appelle guère à la pairie que les fils de pairs, dont le nouveau titre doit se confondre un jour avec celui qui leur revient par héritage, ou les hommes que des services éminents ont désignés à la reconnaissance du pays. Le roi peut créer des pairs à vie ; mais tel est le respect professé par tous les partis pour la constitution héréditaire de la pairie qu'aucun ministère n'a songé encore à faire usage de cette prérogative. Quant à modifier la majorité de la chambre des lords par une promotion nombreuse, c'est là un expédient pour lequel les ministres les plus radicaux professent une aversion réelle, et qui ne tendrait à rien de moins qu'à renverser la constitution. Mais puisque le gouvernement anglais n'y a point eu recours pour assurer le succès du *bill* de réforme, il est permis de croire qu'il n'y recourra jamais ; écoutons, sur ce point délicat, les révélations de lord Brougham.

« Le gouvernement, auquel j'appartenais, s'ap-

puyant sur une forte majorité des communes et de la nation, fit passer le bill de réforme dans la chambre des lords, au moyen de la faculté, que nous avait donnée le roi Guillaume IV, de créer un nombre illimité de pairs, à quelque période que ce fût de la discussion. Il fut heureux pour la constitution que le patriotisme de la pairie nous dispensât de nous jeter dans les périls de cette mesure... Je me suis souvent demandé, si dans le cas où les pairs auraient poussé leur opposition jusqu'au bout, nous aurions eu recours à une promotion. Près de douze ans ont passé sur nos têtes depuis la crise de 1832; j'en puis parler avec calme, et en vérité je ne sais si nous aurions alors persisté. Lorsque je me rendis à Windsor, avec lord Grey, j'avais une liste de quatre-vingts nouveaux pairs formée dans la pensée de faire le moins qu'il nous serait possible d'additions permanentes à la pairie et à l'aristocratie; nous avions choisi les fils aînés des pairs, ou des personnages qui n'avaient pas d'héritiers, ou des pairs d'Écosse ou d'Irlande. Les circonstances étaient critiques, mais je redoutais tellement les conséquences de cet acte, que je crois que j'aurais préféré courir les risques du rejet du bill, et m'exposer à la confusion qui en eût été la conséquence. L'impression, qui me reste des dispositions de mon illustre ami, est qu'il partageait pour le moins avec moi, la résolution d'affronter les clameurs

du peuple, plutôt que de s'exposer au renversement imminent de la constitution (1). »

Que conclure de ceci, sinon que la chambre des lords est le seul pouvoir inaccessible à l'influence des deux autres, et le seul immuable dans l'État, autant que peuvent l'être les institutions humaines? L'aristocratie a conquis ce poste de bonne heure, et elle a eu le temps de s'y fortifier. La chambre des lords fut longtemps la seule chambre, le seul conseil politique du royaume, pendant que la chambre des communes, cet embryon populaire, n'avait pas encore de forme arrêtée et se partageait en autant d'assemblées qu'il y avait de grandes provinces (2). Plus tard, elle resta seule chargée de débattre les intérêts majeurs de l'État, pendant que les communes étaient réduites au vote des subsides et à la discussion de l'impôt. Aujourd'hui que les prérogatives des deux chambres sont à peu près égales, si la pairie n'intervient pas aussi activement dans les affaires, elle retient néanmoins son ancienne autorité. Les pairs siégent en vertu du droit qui leur est propre, et voilà pourquoi ils jouissent du privilége de voter

(1) *British constitution*, by Henry lord Brougham, London, 1844.

(2) En 1282, suivant lord Brougham, les membres des communes qui représentaient les villes se réunirent en différents endroits, les uns au nord, les autres au sud de la Trent. En 1360, les communes formèrent cinq assemblées.

par procuration, privilége qui n'appartient à aucune assemblée représentative. De même, les affaires de l'État sont les leurs; et quand ils ne les dirigent pas par eux-mêmes, quand ils se reposent de ce soin sur une autre assemblée, c'est qu'ils croient la grandeur du pays intéressée à cette délégation; c'est que, par un calcul dont l'aristocratie paraît seule capable, ils ont voulu faire place aux plus habiles, aux plus courageux et aux plus éloquents, afin que l'Europe entière finît par souscrire à ce jugement si fier, que Hallam porte du gouvernement britannique: « Le pouls de l'Europe bat selon l'impulsion qu'il reçoit de notre parlement. »

FIN DU TOME SECOND.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.


Digitized by Google



